Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/portraitsetdossi00achi

MANUEL ELECTORAL.

PORTRAITS ET DOSSIERS

PARLEMENTAIRES

DU

PREMIER PARLEMENT DE QUÉBEC

PAR

M. A. ACHINTRE.

MONTREAL :
DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE DUVERNAY, FRERES
16 RUE ST. VINCENT.

1871

MANUEL ELECTORAL.

PORTRAITS ET DOSSIERS

PARLEMENTAIRES

DU

PREMIER PARLEMENT DE QUÉBEC

PAR

M. A. ACHINTRE.

Université d'Ottawa
BIBLIOTHÈQUES
LIBRARIES
University of Ottawa

SECONDE EDITION.

MONTREAL :
DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE DUVERNAY, FRERES
16, RUE ST. VINCENT.

1871

AU LECTEUR.

Le titre seul de l'ouvrage nous dispense d'analyse et d'explication ; on en connait de suite le caractère, la portée et le but. Les élections étant comme les assises populaires, où le député traduit à la barre trouve, quoi qu'il ait fait, un accusateur dans chaque adversaire et, dans chacun de ses partisans, un défenseur, nous avons pensé qu'il serait profitable, et surtout plus juste, de mettre le peuple à même d'établir une enquête, d'ouvrir des débats contradictoires avec les pièces à l'appui, et de prononcer en parfaite connaissance de cause.

Les dossiers, renfermant les pétitions, les bills présentés, les votes donnés, fournissent les preuves du travail et de la conduite de chaque membre ; c'est l'acte d'accusation. Les biographies comprennent les témoignages favorables recueillis ; ce sont les témoins à décharge.

A ceux tentés de nous reprocher l'air de bienveillance de chacune de nos physionomies, les traits flattés de nos portraits, nous répondrons que tout le monde excepté l'auteur a composé ces figures. Nous n'avons été que l'interprète, le traducteur de la pensée de cet artiste et de ce maitre qui a nom, le public ! Désireux de nous tenir également éloigné de chaque parti, de préserver l'œuvre des influences politiques incompatibles avec un travail de cette nature, nous avons écouté les mille voix de l'opinion et confronté ses arrêts.

Aux électeurs à juger en dernier ressort, car : A L'ŒUVRE ON CONNAIT L'ARTISAN.

Cap
JL
253
.A5647
1871

INDICATION.

Pour connaitre la mesure ou le sujet sur lequel le députë a donné son vote, le lecteur n'aura qu'à recourir au tableau qui suit les biographies, et il trouvera, là, d'après la date mentionnée au dossier, le texte même et la nature de la question sur laquelle chaque membre s'est prononcé.

L'HON. P. J. O. CHAUVEAU, DÉPUTÉ DU COMTÉ DE QUÉBEC, PREMIER MINISTRE DE LA PROVINCE.

Enfant de Québec qui, des fenêtres de son cabinet de Premier Ministre, peut encore voir aujourd'hui les cours de récréation où, déjà jeune et brillant élève du Séminaire, il venait prendre ses ébats d'écolier. Avec les Hons. MM. Cartier, Langevin, Cauchon, un de nos Nestors parlementaires. Admis au barreau à l'âge de 21 ans, il occupait, trois années plus tard, en 1848, un siége à l'Assemblée Législative jusqu'en 1855, époque à laquelle il se retira pour prendre la direction du département de l'Instruction Publique de la Province.

Avant cette date, il avait rempli, comme membre du ministère, les fonctions de Solliciteur-Général pour le Bas-Canada, puis de Secrétaire Provincial du Canada. Aux sombres jours qui précédèrent nos troubles civils, l'Hon. M. Chauveau fut membre de plusieurs de ces associations patriotiques, dans lesquelles une jeunesse intelligente réclama avec autant de courage que de fermeté les droits méconnus de la nationalité canadienne.

Lors de l'établissement de la confédération l'Hon. M. Chauveau rentrait dans la politique active en acceptant les deux mandats de son fidèle comté de Québec, au milieu duquel se trouve Charlesbourg où, dès les premiers temps de la colonie, s'établirent et vécurent ses ancêtres.

L'avénement du nouveau régime dont le triomphe venait de prévenir un irrépressible conflit entre deux provinces, rassérénait l'atmosphère, mais ne dissipait point tous les nuages.

Il s'agissait, pour faire fonctionner la nouvelle Constitution, d'établir un gouvernement ayant les sympathies des deux races, et qui, sans sacrifier aucun des droits acquis, tout en ménageant d'irritables susceptibilités, pût aussi donner à son chef la force morale et le prestige nécessaires à tout corps responsable. La tâche était ardue, délicate, et l'avenir le prouva, car l'Hon. M. Cauchon vit son habileté échouer dans cette tentative. L'Hon. M. Chauveau vint ensuite, et, grâce à son tact, à son humeur conciliante, à la réputation qu'il s'était acquise par ses travaux, réussit à former son Cabinet, en y appelant des membres dont l'opinion publique ratifia le choix.

Quatre ans de travaux parlementaires ont prouvé depuis, l'homogénéité, l'accord et la résistance des éléments réunis d'une si intelligente façon par l'Hon. Premier Ministre. D'une taille moyenne, l'Hon. M. Chauveau a le maintien noble et l'attitude digne qui conviennent à ses fonctions ; lorsqu'il parle le geste est rare, le débit mesuré ; les fils d'argent d'une chevelure encore intacte jettent une certaine douceur sur les lignes un peu sévères du visage. A le voir, on dirait un savant, homme du monde ; à l'entendre, un diplomate au sein d'un Congrès. L'Hon. Premier Ministre parle admirablement l'anglais, et

il s'exprime toujours dans les deux langues avec une abondante facilité ; dans les occasions importantes ou solennelles, son langage éclate en images et en traits heureux. L'Hon. Premier Ministre a beaucoup voyagé sur les deux continents. Il y a quelques années il visitait toute l'Europe afin d'étudier les systèmes d'éducation et les diverses méthodes d'enseignement.

L'Hon. M. Chauveau n'est pas seulement un homme politique, mais encore un littérateur dans toute l'acception du mot. Il aime les lettres, les cultive en homme de goût, et trouve dans leur commerce de nobles délassements à ses travaux. Ainsi que la plupart des hommes d'Etat anglais, il rédige avec la même facilité un projet de loi qu'il écrit une nouvelle, un article de critique ou une étude d'histoire. *Charles Guerin*, roman, une quantité d'articles de revues ou de journaux, fort remarqués en leur temps, constituent, avec la revue mensuelle du *Journal de l'Instruction Publique*, que M. Chauveau a faite jusqu'à la Confédération, son bagage littéraire.

Comme Premier Ministre, joignant l'autorité du talent à l'expérience et à l'habileté politiques, il sera toujours difficile de remplacer celui qui, à des degrés égaux, possède des aptitudes si diverses et si bien reconnues.

ACCLAMATION—ANNÉE 1867-68.

Pétitions—5.

Bills.—Tous les bills de chaque membre du ministère se trouvant résumés dans la récapitulation générale, nous croyons inutile de les répéter dans les dossiers.

Votes.

S. du 12 Fév. contre, bill Marchand,
S. " 15 id contre, amend. Carter,
S. du 19 Fév. contre, amend. Carter,
S. " 22 id contre, proposit. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—10.

VOTES.

5 Fév. pour, Auteur de la motion,
23 id contre, amend. Joly,
3 Mars pour, amend. Coutlée,
18 id contre, amend. Joly,
27 id contre, amend. de M. Lecavalier,
27 id contre, amend. de l'Hon. M. Cauchon.
30 Mars. contre, amend. Bachand,
30 id contre, amend. Marchand,
31 id contre, amend. Coutlée,
31 id pour, amend. Joly,
1 Av. absent, décision de l'Orateur, V. Blanchet.

SESSION 1869.

Pétitions—4.

VOTES.

3 Déc. cont. amend. Joly,
9 Déc. cont. propos. Joly,
10 Déc. cont. amend. Joly,
17 Déc. cont. 1er. amend. Benoit,
17 Déc. cont. 2nd. amend. Benoit,
21 Dec. cont. amend. Joly,
18 Jan. cont. amend. Benoit,
28 Jan. pour, 1er. amend. Chapleau,
28 Jan. cont. 2nd. amend Chapleau,
28 Jan. cont. 3me. amend. Chapleau,
31 Jan. cont. amend. Hemming,
31 Jan. pour, 1er. amend. Chapleau,
31 Jan. cont. 2nd. amend. Chapleau,
31 Jan. cont. amend. Rhéaume,
31 Jan. cont. propos. Tremblay.

Pétitions—0.

SESSION 1870.

VOTES.

28 Nov. cont.	amend. Lafontaine.	21 Déc.	cont.	amend. Bachand,
28 Nov. cont.	2nd. amend. Gendron,	21 Déc.	cont.	amend. Chapleau,
1 Déc. pour,	amend. Chauveau,	21 Déc.	cont.	amend. Joly,
6 Déc. cont.	amend. Hemming,	22 Dec.	absent,	amend. Joly.
16 Déc. cont.	amend. Joly,	22 Déc.	cont.	2nd. amend. Joly,
17 Déc. cont.	amend. Joly,	23 Déc.	cont.	amend. Joly,
19 Déc. cont.	motion Tremblay,	23 Déc.	cont.	amend. Bachand,
21 Déc. cont.	amend. Bellingham,	23 Déc.	pour,	motion Irvine,

---

L'HON. M. L. ARCHAMBEAULT, MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Notaire à l'Assomption, ministre à Québec, député à Ottawa, il redevient homme du monde partout ailleurs, et emploie l'intervalle des sessions à s'occuper d'agriculture, de travaux publics, c'est-à-dire des deux branches principales du département qu'il dirige dans le ministère de la province de Québec.

Le député de l'Assomption n'est pas nouvellement éclos à la vie politique ; son entrée au parlement remonte à 1857. On se rappelle encore la victoire inattendue qu'il remporta à cette époque sur un chef redouté, plein de renom et de prestige, M. Papin. Ce triomphe fut l'éclatante revanche de l'espèce de persécution personnelle que lui avait fait subir son adversaire. Comme notaire, Mr. Archambeault est une des gloires et des lumières de la profession. Le poste de président de la Chambre des Notaires de la province qu'il occupe rend un hommage public à ses capacités professionnelles. La loi sur l'organisation du notariat, adoptée durant la session 1869–70, et introduite dans le Conseil Législatif, où siège l'Hon. ministre, est son œuvre et le fruit de son expérience.

L'Hon. Conseiller pour la division Repentigny, homme de sens avant tout, n'estime les théories qu'en ce qu'elles ont de pratique ; cette disposition tient autant à ses habitudes d'esprit qu'à un long exercice du notariat.

Avant son entrée au parlement, M. Archambeault prit une part active dans le mouvement qui amena, en 1864, l'abolition de la tenure seigneuriale. Le premier, parmi les conservateurs influents, il proclama la nécessité de cette mesure. Plus qu'aucun autre, il donna au mouvement anti-seigneurial un caractère acceptable à la majorité de la population en élevant la question au-dessus des luttes de partis. Il ne cessa, soit dans la presse soit dans les assemblées publiques, de travailler avec énergie à l'accomplissement de cette grande réforme sociale, jusqu'à ce qu'elle eut été adoptée par l'Assemblée. Aussi son nom restera-t-il associé à l'abolition du régime féodal en cette province.

Le pacifique notaire sait au besoin se transformer en explorateur aventureux. Les fatigues, les dangers de courses longues et pénibles à travers les régions désertes du Bas-Canada, n'ont rien qui effraye ou rebute l'Hon. Ministre ; son excursion de la Mantawa, ses courses dans le Saguenay, à Matapédiac et autres districts éloignés, témoignent de son zèle pour la colonisation.

Fort au courant des besoins des populations rurales au milieu des quelles il a passé la plus grande partie de sa carrière, il a tout fait pour leur venir en aide. Il n'est pas un centre de colonisation de quelque importance que l'Honorable Ministre n'ait visité. Ces voyages fréquents lui ont donné une connaissance exacte des besoins des nombreux établissements, et l'ont mis à même de répartir équitablement les subventions gouvernementales. Les ovations n'ont pas manqué à ces tournées, et les colons lui ont témoigné d'une manière publique leur gratitude pour l'intérêt que le gouvernement provincial attache à leur bien-être et à leur progrès.

C'est de son ministère qu'est sortie l'excellente brochure du gouvernement local au sujet de l'émigration. Cet ouvrage, où perce en maints chapitres la plume exercée de l'habile assistant-commissaire des Travaux Publics, M. Lesage, ne peut manquer d'atteindre son but à l'étranger, car il contient sous une forme claire et concise le tableau complet des ressources agricoles, industrielles et commerciales de la province, ses conditions politiques, son organisation ecclésiastique, judiciaire, municipale et scolaire.

L'Hon. M. Archambeault a fait dernièrement un voyage aux Etats-Unis avec quelques uns de ses collègues, afin d'y étudier l'organisation et le fonctionnement du système pénitenciaire.

De l'aveu général, l'Honorable Ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics s'occupe avec autant de conscience que d'affabilité des innombrables détails de son département.

Jouir de cette réputation n'est-ce pas une récompense enviable et le plus bel éloge qui puisse flatter l'oreille d'un Ministre ?

L'HON. M. JOSEPH OCTAVE BEAUBIEN, COMMISSAIRE DES TERRES DE LA COURONNE.

Une des personnalités mises en pleine lumière par le nouveau régime. Membre de l'Assemblée Législative, dès 1857, M. Octave Beaubien, dont les aptitudes avaient été remarquées depuis longtemps par les chefs politiques du pays, devait être et fut naturellement appelé parmi les membres du Cabinet Provincial, lors de l'établissement de la Confédération.

Si ce choix fait l'éloge de la perspicacité des chefs, nous devons ajouter qne M. Beaubien a tenu tout ce qu'il avait fait pressentir. Afin d'assurer à la province, d'une façon permanente, les services de l'expérience et des talents de l'Hon. M. Beaubien, la charge de Conseiller Législatif, pour la division de la Durantaye, lui échut en partage.

Appartenant à une de ces anciennes familles canadiennes dont l'arrivée dans la colonie remonte à 1650, M. J. O. Beaubien naquit à Nicolet et fit ses études dans cette institution réputée. Par ses rapports intimes avec les diverses branches des connaissances humaines, la médecine attira la raison précoce et l'esprit sérieux du futur Commissaire des Terres de la Couronne. Son cours achevé, l'Hon. M. Beaubien s'établit à Ste. Elizabeth, exerça son art avec succès, puis, vint, plus tard, se fixer à St. Thomas, où il réside actuellement. Loin de lui faire négliger l'étude des questions économiques, sa profession le mit à même de connaître les besoins et les ressources du pays. C'est à son goût pour l'agriculture, à son désir d'aider les classes agricoles, qu'est dû l'établissement d'une fabrique de charrues à la Rivière du Loup. Grâce à sa manufacture, le docteur-agronome put livrer aux habitants, à des prix fort réduits, le principal instrument de l'amélioration des terres. Ses courses professionnelles, ses rapports avec toutes les classes de nos campagnes, la part active qu'il prit aux opérations des sociétés d'agriculture, en firent un connaisseur si pratique, si entendu, que les électeurs du district de Montmagny, après lui avoir confié le mandat de député pendant dix ans, le renvoyaient aux Communes par acclamation aux dernières élections générales.

L'Hon. Commissaire des Terres de la Couronne est lieut col. du 61e bataillon de la milice de Montmagny et de l'Islet.

Parmi les mesures principales de son Département, l'*Acte concernant la vente et l'Administration des Terres Publiques*, compte au nombre des plus importantes adoptées par la Législature.

C'est toute une organisation économique, judicieuse, complète. Dix-sept agences nouvelles ont été créées dans la Province ; et, chose merveilleuse, grâce à de nouveaux réglements, la vente des limites à bois, qui, pour l'année 1866, donnait seulement un revenu de $139,000, a produit, pour les douze mois de l'année 1870, le chiffre éloquent de $408,000.

Il a fallu, pour atteindre cet heureux résultat, la sagacité et la fermeté de l'Hon. M. Beaubien, qui avait à lutter contre une classe de commerçants riches et influents, peu désireux de modifications préjudiciables à leurs intérêts. Les réglements n'ont rien d'arbitraire, ils ne sont que l'expression de la différence de valeur des produits forestiers, différence engendrée par la demande et le renchérissement de ces produits sur les marchés étrangers.

Lorsque vous pénétrez dans la salle du Conseil Législatif, au moment d'une motion gouvernementale, si vous apercevez, à la droite de l'orateur, un homme, debout, à la tête un peu chauve, aux traits réguliers, dont la barbe noire légèrement frisée assombrit encore le teint du visage, qui, les mains croisées derrière le dos, parle lentement, d'une voix grave, timbrée, puis, les explications données, reprend son siége d'une façon aisée, naturelle, vous aurez vu et entendu un des membres importants du Conseil Exécutif, l'Hon. M. J. O. Beaubien, Commissaire des Terres de la Couronne.

L'HON. CHARLES EUGENE BOUCHER DE BOUCHERVILLE, PRÉSIDENT DU CONSEIL LÉGISLATIF ET MEMBRE DE L'EXÉCUTIF DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Si des galeries de la Chambre l'on se rend dans celles du Conseil Législatif, ce qui frappe tout d'abord c'est l'éclat des tentures écarlates, les flots de lumière qui s'épandent librement dans l'enceinte, la gravité des Conseillers, la barbe vénérable de quelques uns d'entre eux ; enfin le contraste saisissant entre l'air de jeunesse de l'ameublement, des draperies de la salle et l'âge des honorables membres.

Dans ce lieu la discussion y est calme, les interruptions ignorées ; l'on sent que l'expérience a remplacé la passion et que le cœur a abdiqué en faveur de la raison. L'Hon. Ministre qui préside ce corps et en dirige les débats, résume en sa personne les qualités nécessaires à l'exercice d'une charge aussi haute : prestige du nom, autorité du caractère, influence personnelle.

L'Hon. Charles Eugène Boucher de Boucherville se rattache par son aïeul, Pierre Boucher, Sieur de Grosbois, Gouverneur des Trois-Rivières et premier titulaire de la seigneurie de Boucherville, à une des plus anciennes et des plus illustres familles du pays. L'Hon. Président du Conseil est fils de feu l'Hon. Pierre Boucher de Boucherville, membre de l'ancien Conseil Législatif du Canada. Né à Boucherville, en 1820, l'Hon. membre pour la division Montarville, après avoir fait d'excellentes études au Collège de Montréal, se rendit en France, y suivit les cours de l'école de médecine et revint en Canada, ayant en poche son diplôme de docteur de la Faculté de Paris.

A son retour, fixé à Varennes, il se livra à la pratique de son art et acquit en peu de temps une réputation qui franchit les bornes de son comté. En 1861, l'Hon. M. de Boucherville rentra dans la vie publique et s'en vint occuper, dans l'Assemblée Législative, jusqu'à la Confédération, le siége de représentant du comté de Chambly.

Déplaçant les conditions du pouvoir, engendrant un nouvel ordre de choses, l'acte d'union des Provinces Britanniques de l'Amérique du Nord, créait un autre équilibre politique. Chaque province, douée désormais d'une vie propre, devenait à la fois souveraine et dépendante. Maitresse chez elle, la Province de Québec ne partagerait plus avec une rivale les emplois et les fonctions ; elle devait donc aussitôt trouver parmi les siens des hommes qui, outre les lumières et l'expérience, possédassent encore un crédit personnel assez considérable pour se faire accepter des partis et satisfaire l'opinion. L'Hon. M. de Boucherville réunissant ces qualités fut appelé au fauteuil de la Présidence du Conseil Législatif, et dans le ministère de la Province, tout ensemble.

D'une taille élevée, l'Hon. Président du Conseil, drapé dans sa toge, a la noblesse d'attitude d'un homme de race ; ses cheveux noirs teintés d'argent, la blancheur mate du visage, ses traits réguliers et fins donnent à la tête une grande expression de dignité.

Homme politique convaincu, sincère, d'une irréprochable honnêteté,

l'Hon. M. de Boucherville dirige les débats avec cette autorité qui découle de la valeur morale, du caractère même de la personne, et il préside le Conseil avec une convenance de ton, une politesse de manières, aussi dignes de ce corps que flatteuses pour son chef.

L'HON. M. G. IRVINE, DÉPUTÉ DE MÉGANTIC, SOLLICITEUR-GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

Un des plus sympathiques députés et l'une des intelligences les plus lucides de la Chambre. Ancien membre de l'Assemblée du Canada-Uni dès 1863 jusqu'à la confédération, pour laquelle il se déclara un des fermes partisans ; membre de l'Exécutif de la Province de Québec, où il occupe la charge de Solliciteur-Général.

Peu d'hommes offrent au moral et au physique un contraste aussi saisissant. Vu des tribunes, l'Hon. Solliciteur-Général ressemble à un oiseau de proie. Une couronne de cheveux à reflets rougeâtres entoure la tête dont le sommet, dénudé par l'étude et le travail, conserve le poli brillant de l'ivoire ; son visage long et mince, encadré par une paire de favoris légers, son front proéminent, ses yeux vifs, profondément enfoncés sous l'arcade sourcilière, la légère courbure du nez, donnent à son aspect comme un faux air de condor ou de vautour. En Chambre, les traits que nous venons d'esquisser s'adoucissent un peu, grâce au milieu et à l'habit de ville ; mais, au Palais, lorsque l'Hon. Solliciteur formule un réquisitoire au nom de la Couronne, celui qui le voit pour la première fois ne peut s'empêcher de frémir pour l'accusé. Et cependant rien de plus trompeur que cette physionomie. M. Irvine est, dit-on, la douceur et l'urbanité en personne ; les dames qui se connaissent en sentiments délicats portent à son crédit ces deux précieuses qualités. Esprit froid, méthodique, cultivé, tous les sujets l'intéressent, et son jugement est aussi prompt que sa raison est sûre.

L'Hon. M. Irvine représente le comté de Mégantic aux deux Chambres. Entré au barreau en 1848, il fut nommé Conseil de la Reine en 1867, et il occupe actuellement la chaire de droit commercial au Collège Morin. C'est le fils du Lieut. Col Irvine, 1er Aide-de-Camp Provincial de Son Exc. le Gouverneur-Général.

En Chambre, le député de Mégantic parle peu ; il est aussi sobre de gestes que de paroles ; mais lorsqu'il présente une mesure, rien de plus clair que son exposition, de mieux divisées que les parties de son discours. Intelligence vive et nette, la Chambre se l'est adjoint dans les travaux de la plupart de ses comités ; très modeste, il évite le bruit avec autant de soins que d'autres le recherchent.

C'est un Québecquois dans toute la force du mot ; il doit tout à sa ville : sa naissance, ses succès au barreau, sa fortune, sa charge de directeur du chemin de fer du Nord, celle de directeur de la banque de l'Union, en attendant qu'il y doive des fonctions plus hautes, dignes de ses talents et de son mérite

HON. G. IRVINE. 997—*DR. JOS. EED*, 712.

SESSION 1867-68.

Pétitions—7

VOTES.

S. du 12 Fev. Contre, bill Marchand,
S. du 15 id. Absent, Amend. Carter,
S. du 19 Fév. Pour, Amend. Carter,
S. du 22 id Contre, Proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—15.

VOTES.

5 Fèv. Pour, Mot. d'ajour. de l'Hon. M. Chauveau,
23 Fév. Contre, amend. Joly,
3 Mars Contre, amend. Coutlée,
18 id Contre, amend. Joly,
27 id Contre, amend. de l'Hon. M. Cauchon.
27 Mars Contre, amend. Lecavalier,
30 id Contre, amend. Bachand,
30 id Contre, amend. Marchand,
31 id Contre, amend. Coutlée,
31 id Contre, amend. Joly,
1 Avr. Contre, décision de l'Ort. V. Blanchet.

SESSION 1869.—70.

Pétitions—5.

VOTES.

3 Déc. Contre, amend. Joly,
9 id. Contre, proposition Joly,
10 id. Contre, amend. Joly,
17 id. Contre, 1er. amend. Benoit,
17 id. Contre, 2e. amend. Benoit,
21 id. Contre, amend. Joly,
18 Janv. Contre, amend. Benoit,
28 Janv. Contre, 1er. amend. Chapleau,
28 id Contre, 2e. amend. Chapleau,
28 id Contre, 3e. amend. Chapleau,
31 id Absent, amend. Hemming,
31 id Pour, 1er. amend. Chapleau,
31 id Contre, 2e. amend. Chapleau,
31 id Contre, amend. Rhéaume,
31 id Contre, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0

VOTES.

28 Nov. Contre, amend. Lafontaine,
28 id Contre, 2e. amend. Gendron,
1 Déc. Pour, amend. Chauveau,
6 id Contre, amend. Hemming,
16 id Contre, amend. Joly,
17 id Contre, amend. Joly,
19 id Contre, motion Tremblay,
21 Déc Contre, amend. Bellingham,
21 id Contre, amend. Bachand,
21 id Contre, amend. Chapleau,
22 id Pour, 1er. amend. Joly,
22 id Contre, 2e. amend. Joly,
23 id Contre, amend. Joly,
23 id Pour, motion Irvine,
23 id Contre, amend. Bachand.

L'HON. M. GÉDÉON OUIMET, DEPUTÉ DU COMTÉ DES DEUX MONTAGNES, PROCUREUR-GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

L'entrée dans la vie de l'Hon. Procureur-Général offre une particularité qui rappelle les mœurs patriarchales, au temps de Jacob, dans l'heureuse et fertile terre de Gessen. Il naquit à Ste. Rose, le vingt-sixième enfant de la famille de Jean Ouimet, et, suivant un antique usage, fut triomphalement porté au presbytère et offert comme dîme au respectable curé de la paroisse. En acceptant ce don le pasteur

prenait les charges de cette paternité spirituelle. Le bon curé se serait acquitté de sa tâche en conscience, sans la mort qui vint le frapper à quelque temps de là.

Placé d'abord au collége de St. Hyacinthe, l'Hon. M. Ouimet y commençait des études qu'il terminait plus tard au collége de Montréal, puis se faisait admettre au Barreau à l'âge de vingt-et-un ans. Etabli à Vaudreuil durant quelques années, il y exerça sa profession et devint maire de la localité, qu'il quitta pour venir faire ses débuts à Montréal, en qualité d'associé de M. Hubert, aujourd'hui protonotaire.

L'Hon. Procureur-Général est le frère de feu M. André Ouimet, ex-président de " l'Association des fils de la Liberté, " et aussi connu par l'ardeur de son patriotisme que réputé pour l'originalité de son esprit.

La vie publique de l'Hon. député des Deux-Montagnes, mêlée de succès et de revers, remonte aux élections de 1858, dans lesquelles l'Hon. Procureur-Général, alors simple avocat, ayant battu son adversaire, vint représenter à l'ancienne Assemblée Législative le comté de Beauharnois. En 1861, le député victorieux, vaincu à son tour, rentra dans la vie privée jusqu'en 1867, où, envoyé à la Chambre Locale par le comté des Deux-Montagnes, il fut appelé dans le Cabinet par l'Hon. M. Chauveau, qui lui confia les importantes fonctions de Procureur-Général de la Province de Québec.

L'Hon. M. Ouimet a représenté la Couronne à Ste. Scholastique ; il a été Bâtonnier du Barreau de la Province de Québec, président de " l'Institut Canadien-Français " et se trouve actuellement président de " la Société St. Jean-Baptiste de Montréal. "

L'Hon. député est un de ceux qui ont le plus travaillé durant les sessions. De la plupart des comités spéciaux, l'Hon. Procureur-Général s'est multiplié et a toujours été sur la brèche : présentant des mesures, répondant aux interpellations, siégeant au Conseil, donnant des avis aux comités, etc., etc. Deux mesures, entre toutes celles présentées par l'Hon. Procureur-Général, resteront comme le témoignage de ses travaux et de sa sollicitude éclairée pour l'administration de la justice : " le Code Municipal, et les Magistrats de District. " Ces mesures capitales marquent une ère nouvelle ; toutes deux remédient à des abus et font disparaitre des inconvénients graves : la première, portant la lumière au millieu d'un chaos confus de lois, d'arrêts, de statuts, en fait une œuvre coordonnée, claire, simple et dont les effets ne tarderont pas à se faire sentir ; la seconde comble une lacune, pourvoit à de vrais besoins et complète la décentralisation judiciaire.

L'Hon. Procureur-Général est doué d'une physionomie ouverte et prévenante, les traits sont virils, le front large, les yeux intelligents ; lorsqu'il parle le ton est naturellement grave, la phrase correcte, la pensée sans ornement mais substancielle. Son langage reste en Chambre ce qui lui a valu au Palais sa réputation d'avocat plaidant.

Ses études, son état, ses travaux, son expérience, tout, jusqu'à sa charge actuelle, sont autant de degrés franchis qui le rapprochent du banc judiciaire.

De par son prénom, d'ailleurs, l'Hon. Procureur-Général est prédes-

tiné à devenir un des juges du Canada, comme son homonyme, Gédéon, le fut jadis dans Israël.

ACCLAMATION—SESSION 1867-68.

Pétitions—9.

VOTES.

12 Février contre, bill Marchand.
15 id contre, amend. Carter.
19 Février pour, amend. Carter.
22 id contre, proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—27.

VOTES.

5 Fév. pour, Motion de l'Hon. M. Chauveau.
23 id contre, amend. Joly.
23 id contre, amend. Coutlée.
18 Mars contre, amend. Joly.
27 id contre, amend. de l'Hon. M. Cauchon.
27 Mars contre, amend. Lecavalier.
30 id contre, amend. Bachand.
30 id contre, amend. Marchand.
31 id contre, amend. Coutlée.
31 id contre, amend. Joly.
1 Avr. contre, décision de l'Orateur.

SESSION 1869-70.

Pétitions—11.

VOTES.

3 Déc. contre, amend. Joly.
9 id contre, proposition Joly.
10 id contre, amend. Joly.
17 id contre, 1er. amend. Benoit.
17 id contre, 2e. amend. Benoit.
21 id contre, amend Joly.
18 Janv contre, amend. Benoit.
28 id pour, 1er amend. Chapleau.
28 Janv. contre, 2e. amend. Chapleau.
28 id contre, 3e. amend. Chapleau.
31 id pour, amend. Hemming.
31 id contre, 1er. amend. Chapleau.
31 id contre, 2e. amend. Chapleau.
31 id contre, amend. Rhéaume.
31 id contre, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

VOTES.

28 Nov. contre, amend. Lafontaine.
28 id contre, amend. Gendron.
1er Déc. pour, amend. Chauveau.
6 id contre, amend. Hemming.
16 id contre, amend. Joly.
17 id contre, amend. Joly.
19 id contre, motion, Tremblay.
21 id contre, amend. Bellingham.
21 Déc. contre, amend. Bachand.
21 id contre, amend. Chapleau.
22 id pour, 1er. amend. Joly.
22 id contre, 2e. amend Joly.
23 id pour, amend. Joly.
23 id pour, motion Irvine.
23 id absent, amend. Bachand.

L'HON. M. JOSEPH, GIBB ROBERTSON, TRÉSORIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, DÉPUTÉ DE SHERBROOKE.

Ecossais comme Law et comme lui Ministre des Finances. Transplanté fort jeune en Canada où il suivit son père qui, après avoir rempli les fonctions de pasteur durant trente ans à Stuartfield, en Ecosse, s'envint prendre à Sherbrooke la direction d'une Eglise Congrégationaliste.

Une fois dans sa vie l'Hon. M. Robertson monta aussi haut qu'il peut être permis à un mortel d'atteindre. Lors de l'explosion du *Longueil*, le député de Sherbrooke qui se trouvait passager à bord échappa miraculeusement à cette catastrophe, mais fut lancé à une hauteur prodigieuse. Décrire une pareille parabole dans l'espace, puis retomber sur ses deux pieds, vivant et au complet, c'est le signe évident d'une destiné particulière.

L'avenir lui devait des compensations ; ce fut la Cie. du Grand-Tronc qui les lui donna.

Comme tous ses compatriotes, l'Hon. M. Robertson est doué de rares aptitudes financières. Etabli négociant à Sherbrooke, il acquerrait en peu d'années, grâce à son habileté, à son entente des affaires, une assez belle fortune ; et, ce qui est mieux, l'estime et la considération de ses concitoyens.

Très versé dans les affaires municipales, la Chambre le nomma membre du comité et du sous-comité du nouveau code. Ses conseils, son expérience, ont dû beaucoup servir les codificateurs, car l'Hon. membre occupa les fonctions de Trésorier de la Corporation de Sherbrooke pendant huit ans, sous l'ancienne loi, et fut deux fois maire de la ville, la première de 1854 à 1855, la seconde de 1858 à 1868 ; c'est-à-dire durant onze années.

C'est en grande partie à la sagesse de son administration que la ville de Sherbrooke doit la prospérité dont elle jouit ; et c'est au milieu des opérations difficiles et dispendieuses nécessitées par son rapide développement, qu'éclatèrent les capacités financières de l'Hon. M. Robertson.

Ceux qui, le 25 Octobre, 1869, s'étonnèrent de sa nomination au poste de Trésorier de la Province de Québec, comprendront, par la courte revue de ses travaux antérieurs, combien l'Hon. membre pour Sherbrooke se trouvait naturellement recommandé à l'attention des ministres. Comme député, l'Hon. M. Robertson s'est surtout occupé de projets de chemins de fer ; ceux de la Vallée de Massawippi, du chemin à lisses de Sherbrooke et des townships de l'Est, lui firent présenter deux bills.

Comme Ministre des Finances, l'Hon. membre recueillait la succession de l'Hon. M. Dunkin à l'époque la plus périlleuse de l'administration, au moment des difficultés de l'arbitrage de la dette de l'ancien Canada.

On sait comment s'est terminée cette importante affaire. Rien de décidé encore à cet égard ; mais nul doute que l'opinion de M. Robertson n'ait contribué à la ferme attitude prise par notre ministère local, attitude dont l'Hon. M. Chauveau se faisait naguère l'énergique interprète, à Ottawa, dans la Chambre des Communes. Les principales mesures fiscales du nouveau ministre comprennent : *Un bill pour amender la loi concernant les timbres sur les procédures judiciaires et les enrégistrements* ; *Pour amender la loi concernant les licences et les devoirs et obligations des personnes tenues d'en être munies ; Pour amender la loi concernant les Assurances Mutuelles.*

Voisins de pupitre, MM. Robertson et Ross paraissaient être, à la

Chambre, les deux frères jumeaux. Chauves tous deux, bien qu'une barbe assez forte distinguât M. Robertson du député de Compton, leurs manières, leur façon de s'exprimer, leur titre de représentant des Cantons de l'Est, leur origine écossaise, donnaient à ces deux physionomies un tel air de famille que beaucoup de personnes, ne pouvant les distinguer l'un de l'autre, tombaient chaque jour dans de plaisantes méprises.

Siégeant au banc des Ministres, l'Hon. député de Sherbrooke conserve aujourd'hui pour lui seul les traits que son voisinage l'obligeait de partager avec son collègue et compatriote.

ACCLAMATION.—SESSION 1867-68.

Pétitions—2.

Bills. Pour amender l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin de fer de la Vallée de Massawippi, 17 Janvier.

VOTES.

S. du 12 Fév. pour, bill Marchand,
S. du 15 id pour, amend. Carter,
S. du 19 id pour, amend. Carter,
S. du 22 Fév. pour, proposition A. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—9.

Bills. 5 Fév. Pour incorporer la Cie. du chemin à lisse de Sherbrooke et des townships de l'Est. 26 Fév. pour régler le mesurage des billots de sciage.

VOTES.

5 Fév. pour, mot. d'aj. l'Hon. Chauveau,
23 id contre, amend. Joly,
3 Mars contre, amend. Coutlée,
18 id contre, amend. Joly,
27 id contre, amend. de l'Hon. Cauchon,
27 id contre, amend. Lecavalier.
30 Mars contre, amend Bachand,
30 id contre, amend Marchand,
31 id contre, amend Coutlée,
31 id contre, amend Joly,
1 Avril contre, décis. de l'Orateur.

SESSION 1869.-70.

Pétitions—3.

VOTES.

3 Déc. contre, amend. Joly,
9 id contre, proposion Joly,
10 id contre, amend. Joly,
17 id contre, 1er. amend. Benoit,
17 id contre, 2nd. amend. Benoit,
21 id contre, amend. Joly,
18 Janv. contre, amend. Benoit,
28 id contre, 1er. amend. Chapleau.
28 Janv. contre, 2nd. amend. Chapleau,
28 id contre, 3me. amend. Chapleau,
31 id contre, amend. Hemming,
31 id contre, 1er. amend. Chapleau,
31 id contre, 2me. amend. Chapleau,
31 id absent, amend. Rhéaume,
31 id contre, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

VOTES.

Pétitions—0.

28 Nov. contre, amend Lafontaine,
28 id contre, 2me. amend. Gendron,
1 Dec. pour, amend. Chauveau,
6 id contre, amend. Hemming,
16 id contre, amend. Joly,
17 id contre, amend. Joly,
19 id contre, motion Tremblay,
21 id contre, amend. Bellinghan,
21 Déc. contre, amend. Bachand,
21 id contre, amend. Chapleau,
22 id pour, 1er. amend. Joly,
22 id contre, 2me. amend. Joly,
23 id contre, amend. Joly,
23 id pour, motion Irvine.
23 id absent, amend. Bachand.

L'HON. SIR G. E. CARTIER, BARONNET, DÉPUTÉ DE MONT RÉAL-EST, MINISTRE DE LA MILICE.

Faites abstration du cadre, analysez attentivement les traits de la physionomie de l'Hon. Baronnet, et vous obtiendrez, dans des proportions réduites mais exactes et vraies, un portrait ne le cédant en rien à ceux des hommes d'état européens dignes de ce nom.

La célébrité de ces derniers tient d'abord à la grandeur du théâtre, à l'intérêt des incidents, à l'étroite solidarité qui relie les peuples du vieux monde, et fait que toute modification dans la manière d'être du plus humble, trouble l'organisme entier et dérange l'équillibre général. Les audacieux qui, rompant cette unité, ont le génie de faire servir ces forces contraires, hostiles mêmes, au triomphe de leurs desseins sont réputés grands et entrent de plein pied dans l'histoire.

Richelieu et Bismarck resteront illustres parce que tous deux ont réalisé une grande chose : celui-ci, l'unité Allemande, celui-là, l'unité française. Chacun de ces ministres a été l'incarnation vivante des aspirations nationales. C'est dans cette cause unique que le philosophe et l'historien devront chercher un jour le secret de la puissance de tels hommes, celui de leur popularité ainsi que la justification de leur grande œuvre.

Sur une scène moins vaste, l'Hon. M. Cartier a joué un rôle à peu près semblable ; il demeurera, lui aussi, comme la plus haute personnification de sa race. Si des conditions politiques particulières circonscrivent sa renommée, sa tâche n'en a pas été moins difficile, son mérite moins grand, son œuvre moins complète ; car, si deux génies ont constitué des tronçons épars d'une race divisée des peuples unis et homogènes, l'Hon. M. Cartier a préservé de l'absorption, sauvé de l'anéantissement la nationalité Franco-Canadienne, et, cela avec tant d'habileté et de courage, que, tout en forçant ses adversaires à le servir, il s'est attiré leur estime et leur respect. Au milieu de luttes ardentes, de circonstances difficiles, l'histoire de la carrière politique de l'Hon. Baronnet n'est que le développement de ce patriotique dessein.

La fortune parlementaire de l'Hon. Ministre de la Milice abonde en contrastes : il a connu les amertumes de la défaite comme il a savouré aussi les ivresses du triomphe. Il entra aux Communes en 1848, dans ces temps orageux qui suivirent les premières années de l'union, et où deux grands partis rivaux discutaient avec passion, *le bill de l'indemnité*, *les réserves du clergé*, *les écoles séparées*, *la tenure Seigneuriale*, *le rappel des lois de la métropole concernant la navigation*, *l'acte municipal*, etc., etc., toutes ces mesures fécondes enfantées dans le trouble, et dont nous goûtons paisiblement les fruits.

Quatre fois ministre, en 1855, 1858, 1864, 1867,—son chef et son modèle, M. Morin, le fut cinq fois,—il avait refusé déjà d'entrer dans le Cabinet de M. Hincks, en 1851, comme Solliciteur-Général ; en 1853, en qualité de Commissaire des Travaux Publics. Chargé en deux occasions difficiles, 1862 et 1864, de former un ministère, il laissa la dernière de ces tâches à son ami Sir. E. P. Taché, acceptant sous lui les

fonctions de Procureur-Général. Les deux échecs subis par l'Hon. Ministre de la Milice remontent l'un en 1854, lors de sa candidature au fauteuil présidentiel de l'Assemblée ; l'autre, à Montréal, lorsqu'il se présenta comme député de la ville aux élections de 1857. Un troisième, plus mémorable, fut la chute de son administration en 1862, au sujet du bill de Milice.

Bizarre retour de la fortune ! L'Hon. Baronnet a précisément choisi dans le ministère actuel le portefeuille de la milice, et fait adopter pour celle-ci un projet de loi beaucoup plus effectif que le premier.

Dans les conjonctures délicates, chaque fois qu'on a dû recourir à des négociations avec l'Angleterre, l'Hon Baronnet a été choisi comme délégué. *L'établissement du siège de la Capitale*, *la conférence coloniale relative à la nouvelle constitution de l'Amérique Britanique du Nord*, *le transfert au Canada du territoire du Nord-Ouest*, l'ont successivement vu à Londres, discutant le fonds et réglant les détails de ces importantes mesures. Son nom, mêlé aux principaux événements du pays depuis 1849, l'avait précédé en Angleterre et lui ouvrit les portes royales de Windsor. Il avait été auparavant un des principaux délégués aux conventions de Charlottetown et de Québec.

En dehors de la politique, l'Hon. M. Cartier a occupé des fonctions aussi nombreuses que distinguées. Avocat en 1835, il reçut le titre de Conseil de la Reine en 1854 ; il a été directeur du chemin de fer du Grand Tronc, avocat de cette même Compagnie ; en 1866, il devenait membre honoraire du Barreau de la Province d'Ontario, et exerça, durant plusieurs années, les fonctions de substitut du Procureur-Général. Chose remarquable, il conserva, pendant quatorze années, la présidence du comité des chemins de fer dans l'ancienne législature du Canada, de 1852 à 1867. Il devient presque superflu d'ajouter à cette liste de charges et de postes, plus importants les uns que les autres, le tableau des mesures qu'il a fait adopter : *L'établissement des écoles normales*, *le réglement définitif de la tenure seigneuriale*, *la construction du Grand Tronc*, *le transport de la capitale à Ottawa*, *la construction du chemin de fer Intercolonial*, *la décentralisation de la justice dans le Bas-Canada*, *la législation concernant les terres des townships* ; *la codification des lois civiles et de la Procédure civile du Bas-Canada*, se recommandent entre toutes les autres. L'Hon. Baronnet s'est surtout occupé de cette dernière œuvre ; on peut dire qu'il en fut le créateur.

L'Hon. Ministre de la milice représenta d'abord aux Communes le canton de Verchères jusqu'en 1861, et, depuis cette époque, la ville de Montréal. Au début du nouveau régime il crut devoir accepter un siége à la Chambre locale, afin d'y porter le secours de ses lumières et de son expérience. La mission qu'il remplit en Angleterre, en 1869, ne lui permit point d'assister à la deuxième session du Parlement de Québec.

L'Hon. Baronnet est né à St. Antoine, sur les bords riants de la rivière Chambly, au milieu de cette zone fertile réputée, au temps de sa naissance, comme le grenier du Canada. Coïncidence singulière, ce-

lui qui devait un jour consolider et affermir ce petit noyau de Canadiens-Français, descend de la famille même de Jacques-Cartier. C'est au petit neveu de l'explorateur malouin qu'était réservée la tâche de défendre les droits de ceux que l'oncle avait amenés sur ces rivages !

L'Hon. Sir G. E. Cartier offre en sa personne les caractères de sa race. De petite taille, la nature semble avoir négligé la stature, occupée qu'elle était à construire le cerveau. La tête est fine, le front large, bien coupé, décèle l'intelligence ; une physionomie expressive, mobile, reflète l'agitation intérieure et rend sensible l'impression des sentiments et des idées. Des yeux vifs et clairs, le nez mince et droit, surplombant le bas du visage un peu en pointe, révèlent la souche normande. Au moral, l'Hon. Ministre de la milice joint aux principales qualités de sa race un grand amour du travail.

En Chambre, le député de Montréal ne fait point de discours, mais parle de ce ton simple et familier avec lequel les membres du Parlement d'Angleterre traitent de la politique. Dans l'intimité, son esprit se livre et sa conversation abonde en réparties heureuses. Nul ne connait mieux que lui son pays et ses compatriotes ; on le dit ami sûr, dévoué, et ses adversaires eux-mêmes ont toujours rendu justice à son désintéressement et à sa fidélité.

Lorsque l'on considère chez l'Hon. Ministre de la milice sa vie occupée et remplie, que l'on suit chaque pas de cette carrière déjà si longue et pleine encore de sève et de vitalité, on ne peut s'empêcher d'admirer ; et, pour l'honneur de la nationalité ainsi que pour celui de la jeunesse, on ressent une légitime fierté à le citer comme un exemple, à le choisir comme un modèle.

SIR G. E. CARTIER, 2406—*L. LABELLE*, 2053.

SESSION 1867-68.

Pétitions—11.

BILLS. 5 Fév. Pour amender les actes relatifs à la corporation de la cité de Montreal et pour d'autres fins.

VOTES.

S. du 12 Fév. cont., Bill Marchand,
S. du 15 Fév. pour, amend. Carter,
S. du 19 Fév. Absent, amend. Carter,
S. du 22 Fév. absent, proposit. Marchand

SESSION 1869.

(En Angleterre, en mission.)

SESSION 1869—70.

Pétitions—1.

VOTES.

3 Déc. absent, amend. Joly.
9 id absent, proposit. Joly.
10 id absent, amend. Joly.
17 id absent, 1er. amend. Benoit.
17 id absent, 2e. amend. Benoit.
21 id absent, amend. Joly.
18 Janv. absent. amend. Benoit.
28 id absent, 1er. amend. Chapleau.
28 Janv. absent, 2e. amend. Chapleau.
28 id absent, 3e. amend. Chapleau.
31 id absent, amend. Hemming.
31 id absent, 1er. amend. Chapleau.
31 id absent, 2e. amend. Chapleau.
31 id absent, amend. Rhéaume.
31 id absent, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

VOTES.

28 Nov.	absent,	amend. Lafontaine,	21	id	absent,	amend. Bachand,
28 id	absent,	2e. amend. Gendron,	21	id	absent,	amend. Chapleau.
1 Déc.	absent,	amend. Chauveau.	22	id	absent,	amend. Joly,
6 id	absent,	amend. Hemming,	22	id	contre,	2e. amend Joly,
16 id	contre,	amend. Joly,	23	id	contre,	amend. Joly.
17 id	contre,	amend. Joly,	23	id	contre,	amend. Bachand,
19 id	absent,	mot. Tremblay,	23	id	pour,	motion Irvine.
21 Déc.	contre,	amend. Bellingham,				

L'HON. M. JEAN CHARLES CHAPAIS, DÉPUTÉ DE CHAMPLAIN, RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA.

Un ministre destiné à devenir légendaire. A Kamouraska, on dit, les Chapais, comme on disait autrefois, à Florence, les Capulet. D'un côté, Montaigu, l'Hon. M. LeTellier de St. Just ; de l'autre, Capulet, l'Hon. M. Chapais. Entre eux, c'est comme au moyen-âge entre les deux factions rivales, une guerre sans trève ni merci. Les mœurs ont heureusement changé, et, au lieu d'échanger des arquebusades, tout se borne à des discours. Cette lutte dure depuis près d'un quart de siècle sans que l'ardeur des partisans diminue, sans que les chefs faiblissent un seul jour. Les joutes électorales de Kamouraska sont proverbiales, et elles occuperont certainement leur place dans les chroniques du Bas-Canada. L'Hon. M. Chapais a représenté cette circonscription depuis 1851 jusqu'en 1867. Né dans l'endroit, fils de négociant et commerçant lui-même, le député de Champlain joua un rôle sous l'ancienne constitution, occupa la charge de ministre des Travaux Publics, durant trois années, de 1864 jusqu'à la Confédération. Il fut un des directeurs nommés par le gouvernement pour administrer le Grand-Tronc.

Aux dernières élections générales la lutte fut si chaude qu'on ne put aborder les *polls*, et que, par suite de l'illégalité des procédés, le siége de Kamouraska resta vide durant deux années consécutives dans les deux Parlements. En 1868, l'Hon. M. Chapais remplaçait au Sénat l'Hon. M. Bossé, devenu juge du district de Montmagny. Le député de Champlain, M. Ross, nommé Conseiller Législatif, laissant un comté libre, l'Hon. M. Chapais briguait les suffrages, et, grâce à son passé, se faisait élire par acclamation. Membre du Conseil Privé, le 1er Juillet 1867, le portefeuille de l'agriculture et des statistiques devenait le lot de Mr. Chapais, qui, plus tard, l'échangeait contre celui de Receveur-Général.

Les chefs des deux partis qui se partagent le comté de Kamouraska représentent bien en effet des principes différents, mais les modifications que peuvent faire naître les nécessités politiques n'ont aucun effet sur les électeurs. On est du clan Chapais ou du clan LeTellier ; on

meurt sans abjurer sa foi. Les opinions du père de famille, dans ce comté, font partie de son patrimoine, il les lègue à ses enfants comme une partie de ses biens.

L'Hon. M. Chapais a de la douceur dans la physionomie, les traits fins, les cheveux gris, de la distinction dans l'attitude et le port de la tête. Sa parole est facile, son langage sans apprêt. Les débats sur la question des amendements à la loi de l'éducation lui firent prononcer un long discours, dans lequel, faisant l'historique du sujet, il résuma avec une grande netteté et un enchaînement rigoureux les diverses phases qu'il avait subies dans nos parlements.

L'Hon. M. Chapais a été une des colonnes du temple, un lutteur vigoureux. Il reste aujourd'hui un ministre dont la modestie et le désintéressement semblent rapetiser le mérite et diminuer l'influence,

---

ACCLAMATION. SESSION 1867-68.

Pétitions—0

VOTES.

12 Fév.	Contre,	Bill Marchand,	19 Fév.	Absent,	Amend a rter,
15 id	Pour,	Amend. Carter,	22 id	Absent,	Proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—9.

VOTES.

5 Fév.	absent,	mot. Chauveau,	30 Mars	absent,	amend Bachand,
23 id	cont,	amend. Joly,	30 id	absent,	amend Marchand,
3 Mars,	cont,	amend. Coutlée,	31 id	absent,	amend Coutlée,
18 id	absent,	amend. Joly,	31 id	absent,	amend Joly,
27 id	absent,	amend. Cauchon,	1 Avril	pour,	décision de l'Orateur.
27 id	absent,	amend. Lecavalier,			

SESSION 1869—70.

Pétitions—0.

3 Déc.	pour,	amend. Joly,	28 Janv.	absent,	2me amend Chapleau,
9 id	cont,	proposition Joly,	28 id	absent,	3me amend Chapleau,
10 id	cont,	amend. Joly,	31 id	absent,	amend. Hemming,
17 id	cont,	1er amend. Benoit,	31 id	absent,	1er amend. Chapleau,
17 id	cont.	2nd amend. Benoit,	31 id	absent,	2me amend Chapleau,
21 id	cont,	amend. Joly	31 id	absent,	amend. Rhéaume,
18 Janv.	cont,	amend. Benoit,	31 id	absent,	proposit. Tremblay,
28 id	absent,	1er amend Chapleau,			

SESSION 1870.

Pétitions—0

VOTES.

28 Nov.	absent,	amend. Lafontaine,	21 Déc.	cont.,	amend Bachand,
28 id	absent,	2me amend. Gendron,	81 id	cont.,	amend. Chapleau,
1 Déc.	absent,	amend Chauveau,	22 id	pour,	1er amend. Joly,
6 id	absent,	amend. Hemming,	22 id	absent,	2me amend. Joly,
16 id	absent,	amend. Joly,	23 id	absent,	amend. Joly,
16 id	absent,	amend. Joly,	23 id	absent,	motion Irvine,
19 id	contre,	motion Tremblay,	23 id	absent,	amend. Bachand
12 id	contre,	amend. Bellingham,			

L'HON. CHRISTOPHER DUNKIN, DÉPUTÉ DE BROME ET MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Une intelligence, un caractère, un type. L'Hon. M. Dunkin a conservé dans sa personne et dans sa mise les dehors d'un helléniste, traducteur d'Homère ou de l'Economique de Xénophon. Tient à la Grèce par sa connaissance de l'idiome de l'Attique, mais n'a aucune ressemblance avec Alcibiade.

L'Hon. député de Brome est né en Angleterre, d'où, après d'excellentes études dans les trois Universités de Londres, Glasgow, Harvard, il vint chercher fortune en Canada. On touchait alors à cette époque critique qui précéda les troubles de 1837–38. Le jeune répétiteur de grec de l'Université Harvard se fit journaliste et publia pendant un an, à Montréal, le *Morning Courrier*. La paix rétablie, l'ex-rédacteur devint secrétaire de la commission de l'Education, et collabora à ce fameux rapport de Lord Durham, qui devait rendre ce dernier célèbre. L'Hon. M. Dunkin conserva son poste dans la même commission sous Lord Sydenham, fut nommé ensuite secrétaire au département des Postes, puis Assistant-Secrétaire du Bas-Canada, poste qu'il occupa de 1841 à 1847. Neuf ans après son arrivée, en 1846, le député de Brome se faisait admettre au barreau ; en 1867, il recevait le titre de Conseil de la Reine.

Dès 1857, l'Hon. M. Dunkin qui avait pris la véritable route de la Chambre des Communes en allant se fixer dans un township, recueillait enfin les bénéfices de cet exil volontaire en occupant le siège de Drummond et d'Arthabaska dans l'Assemblée Législative. En 1861, un échec électoral le forçait à quitter ce fauteuil, qu'il remplaçait un an plus tard par celui de Brome. Lors des débats parlementaires concernant la Confédération, l'Hon. Ministre de l'Agriculture fut un de ceux dont l'opposition à cette mesure revêtit le plus de vigueur et de logique.

Elu peu de temps après par acclamation député aux deux chambres, l'Hon. M. Dunkin acceptait dans le Cabinet Provincial le portefeuille de Ministre des Finances. C'est à lui que la province doit l'organisation du trésor, et la mise en œuvre de cette branche essentielle de l'administration. L'Hon. député de Brome apportait un tel zèle, une telle conscience dans la préparation de ses budgets que, deux fois, de graves indispositions forcèrent la chambre à retarder la discussion des subsides. *L'indemnité parlementaire*, *l'impôt sur les timbres*, *les droits sur les licences*, *le cautionnement des officiers de cette province*, sont les principales mesures à l'aide desquelles l'Hon. Ministre est parvenu à équilibrer ses budgets, dans la situation exceptionnelle créée par le non partage de la dette de l'ancien Canada.

L'éloquence de l'Hon. M. Dunkin est celle d'un professeur, sèche, abstraite, mais claire et logique, Ses conclusions précises, nettes, ressemblent à une preuve arithmétique. En 1870 l'Hon. député de Brome laissait son poste de Trésorier Provincial pour prendre celui de Ministre de l'Agriculture dans le Cabinet Fédéral. On ne pouvait mieux récompenser ses travaux, ni s'adjoindre un administrateur de plus de

talent. L'organisation du bureau de l'émigration a ressenti la première année l'effet de son intelligence et de ses soins. Le recensement qui s'élabore mettra sous un nouveau jour les rares aptitudes de M. Dunkin.

L'Hon. Ministre est un des membres du département de l'Instruction publique du Bas-Canada, un des directeurs de l'Université McGill, et un des administrateurs du collége St. François, Richmond.

C'est ainsi qu'au milieu des luttes de la politique, malgré des travaux, des fonctions multiples, l'Hon. Ministre a su retrouver la trace de ses études familières, et consacrer aux progrès de l'enseignement supérieur de son pays d'adoption, l'expérience et les lumières acquises dès sa studieuse jeunesse.

ACCLAMATION.—SESSION 1867-68.

Pétitions—2

VOTES.

S. du 12 Fév. contre, Bill Marchand,
S. du 15 Fév. pour, amend. Carter.
S. du 19 Fév. absent, amend. Carter,
S. du 22 Fév. contre, proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—5.

VOTES.

5 Fév. absent, mot. d'ajourn. de l'Hon. Chauveau.
23 id contre, amend. Joly,
3 Mars absent, amend. Coutlée,
18 id contre, amend. Joly,
27 id contre, amend. de l'Hon. Cauchon,
27 id contre, amend. Lecavallier,
30 id contre, amend. Bachand,
30 id contre, amend. Marchand.
31 id absent, amend. Coutlée,
31 id contre, amend. Joly,
1 Avr. contre, décis. de l'Orat. V. Blanchet.

SESSION 1869-70.

Pétitions—6.

VOTES.

3 Déc. contre, amend. Joly,
9 id contre, propos. Joly,
10 id contre, amend. Joly,
17 id contre, 1er. amend. Benoit,
17 id contre, 2nd amend. Benoit,
21 id contre, amend. Joly,
18 Janv. contre, amend. Benoit,
28 id contre, 1er amend. Chapleau,
28 id contre, 2nd amend. Chapleau,
28 id contre, 3me amend. Chapleau,
31 id absent, amend. Hemming,
31 id absent, 1er amend. Chapleau,
31 id absent, 2nd amend. Chapleau,
31 id absent, amend. Rhéaume,
31 id absent, proposit. Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—2.

BILLS—13 Décembre, pour amender de nouveau l'acte d'incorporation de la Compagnie du chemin à lisses de jonction des comtés du Sud-Est. 13 Décembre pour incorporer la Compagnie des mines de Huntingdon, pour faire un chemin à rails plats, depuis la mine de la dite Compagnie dans Bolton, jusqu'au chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, et les eaux navigables du lac Memphrémagog.

VOTES.

28 Nov.	absent,	amend. Lafontaine,	
28 id	absent,	2nd amend. Gendron,	
1 Déc.	absent,	amend. Chauveau,	
6 id	absent,	amend. Hemming,	
16 id	contre,	amend. Joly,	
17 id	contre,	amend. Joly,	
19 id	absent,	mot. Tremblay,	
21 id	contre,	amend. Bellingham,	
21 id	contre,	amend. Bachand,	
21 id	contre,	amend. Chapleau,	
22 id	absent,	amend. Joly,	
22 id	contre,	2nd amend. Joly,	
23 id	contre,	amend. Joly,	
23 id	absent,	amend. Bachand,	
23 id	pour,	mot. Irvine.	

L'HONORABLE H. L. LANGEVIN, DÉPUTÉ DE DORCHESTER, MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA.

Est arrivé dans la vie publique comme d'autres s'en retirent, sans éclat et sans bruit. Ni la fortune ni les événements ne servirent ses débuts ; s'il perça, il le doit à son travail, aux solides qualités d'écrivain et de penseur qu'il montra dans la rédaction successive de trois journaux : *Les Mélanges Religieux*, de 1847 à 1849, *Le Journal d'Agriculture*, et *Le Courrier du Canada.*

Ses commencements furent pénibles, et le modeste clerc d'avocat doit aux premières difficultés de la vie, la forte trempe de son caractère, son opiniâtre énergie, ainsi que cette application au travail, étonnement de tous ceux qui approchent l'Honorable Ministre. Le député de Dorchester se faisait inscrire à 24 ans, sur le tableau des avocats, et devenait Conseil de la Reine en 1864. Les procès, les affaires litigieuses paraissent n'avoir eu qu'un attrait médiocre pour l'Honorable M. Langevin ; aussi, n'a-t-il laissé aucune trace dans la carrière. La science administrative semble avoir plus particulièrement attiré l'ex-journaliste député. Les charges de Maire de la ville de Québec, de secrétaire de la Compagnie du Chemin de Fer du Nord, de président de la Société St. Jean Baptiste, de l'Institut Canadien ; deux ouvrages : le *Canada ses Institutions* etc., publié en 1855, et le *Droit Administratif* ou *Manuel des Paroisses et Fabriques*, paru en 1862, témoignent des aptitudes de l'Honorable Ministre pour tout ce qui tient à l'organisation, aux connaissances spéciales, au fonctionnement des machines à rouages nombreux et compliqués.

L'Honorable H. L. Langevin avait trente ans lorsqu'il entra dans la carrière, en 1857. Cet exemple répond heureusement à l'impatience de ces tribuns de vingt ans qui, avant de savoir se conduire eux mêmes, voudraient conduire leur pays. L'Honorable Ministre des Travaux Publics est le frère de Sa Grandeur l'Evêque de Rimouski. Il a été fait Compagnon de l'Ordre du Bain, par Sa Majesté la Reine, et Chevalier Commandeur de l'Ordre de St. Grégoire le Grand, par le Saint Père.

Le Député de Dorchester fut Solliciteur Général de 1864 à 1866 ; puis Maître Général des Postes jusqu'à la Confédération, où on lui confia comme membre du Conseil Privé le portefeuille de la Secretai-

rerie d'Etat pour la Puissance. L'Hon. ministre siégea comme délégué aux conférences de Charlottetown et de Québec en 1864, et fut un des membres de la conférence coloniale à Londres en 1866. Après le dé part de l'Honorable M. MacDougal pour sa malheureuse expédition du Nord Ouest, l'Honorable M. Langevin cédait son poste à l'Honorable M. Aikens, et prenait en échange celui de ministre des Travaux Publics, fonctions dans lesquelles il s'est déjà recommandé par des mesures importantes, allant visiter lui-même les lieux des travaux et reconnaître, en compagnie d'ingénieurs, les améliorations à faire, les nouvelles voies à ouvrir au commerce et à la navigation.

L'Hon. M Langevin est considéré comme le successeur naturel du chef du parti conservateur dans le Bas Canada ; on le nomme aujourd'hui, à bon droit, le lieutenant de M. Cartier. L'Honorable ministre des Travaux Publics possède une des plus belles prestances de la députation ; sa physionomie à demi souriante reflète l'humeur toujours égale de son caractère ; l'affabilité de ses manières ainsi que son soin à répondre aux nombreuses demandes qu'il reçoit est proverbiale ; la précision d'un chronomètre n'est rien à comparer à l'exactitude de l'Honorable M. Langevin.

Intelligence vive, application laborieuse, longue expérience parlementaire, l'Honorable ministre des Travaux Publics a su, avec ces qualités, montrer dans sa position de chef en second du parti une habileté, un tact tels, que, Sir G. E. Cartier mourant même *intestat*, l'Honorable ministre des Travaux Publics recueillerait sa succession sans que nul vint s'inscrire en revendication d'héritage.

HON. H. S. LANGEVIN, 946.—*M. LAROCHELLE*, 744.

SESSION 1867-68.

Pétitions.—5.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre, bill Marchand.
S. du 15 " contre, amend. Carter.
S. du 19 Fev. absent, amendement Carter
S. du 22 " " proposition Marchand

SESSION 1869.

Pétitions—12.

BILLS.—29 Jan. Pour incorporer la ville de St. Germain de Rimouski. 22 Fevrier. Pour constituer en corporation l'Association connue sous le nom de "Le Cercle de Québec."

VOTES.

5 Fev. absent, motion de l'Hon. Chauveau,
23 " contre, amendement Joly.
3 Mars pour, amendement Coutlée,
18 " contre, amendement Joly,
27 " absent, amend. de l'Hon. Cauchon.,
27 " absent, amendement Lecavalier
30 Mars absent, amendement Bachand,
30 " absent, amendement Marchand,
31 " absent, amendement Coutlée.
31 " absent, amendement Joly.
1 Avril absent, decision de l'Orateur M. Blanchet,

SESSION 1869-70.

Pétitions.—9.

VOTES.

3 Dec.	absent,	amendement Joly,
9 "	absent,	proposition Joly,
10 "	contre,	amendement Joly,
17 "	contre,	1er. amendement Benoit,
17 "	contre,	2nd. amendement Benoit,
21 "	contre,	amendement Joly.
18 Jan.	contre,	amendement Benoit
28 "	absent,	1er. amendement Chapleau,
28 "	absent,	2nd. amendement Chapleau,
28 Jan.	absent,	3me. amendement Chapleau,
31 "	absent,	amendement Hemming,
31 "	absent,	1er. amendement Chapleau,
31 "	absent,	2nd. amendement Chapleau,
31 "	absent,	amendement Rhéaume,
31 "	absent,	proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions.—0

BILLS.—9 Nov. Pour incorporer le séminaire de St. Germain de Rimouski.

VOTES.

26 Nov.	absent,	amendement Lafontaine,
28 "	absent,	2nd. amendement Gendron,
1 Dec.	absent,	amendement Chauveau,
6 "	absent,	amendement Hemming,
16 "	absent,	amendement Joly,
17 "	absent,	amendement Joly,
19 "	absent,	motion Tremblay,
21 "	absent,	amendement Bellingham,
21 Dec.	absent,	amendement Bellingham,
21 Dec.	absent,	amendement Bachand,
21 "	absent,	amendement Chapleau,
22 "	absent,	1er. amendement Joly,
22 "	absent,	2nd. amendement Joly,
23 "	absent,	amendement Joly,
23 "	absent,	motion Irvine,
23 "	absent,	amendement Bachand.

M. J. E. BACHAND, DÉPUTÉ DE ST. HYACINTHE.

C'était vers le milieu de la session de 1869, L. H. M. Dunkin achevait à peine l'exposé d'un budget assez obscur, lorsque des bancs de la gauche, un député se leva et prit la parole. De petite taille, très brun, tout de noir habillé, le député commença d'abord d'une voix grèle à féliciter l'Honorable Trésorier; puis, l'organe gagnant en amplitude, en fermeté, suivirent quelques aphorismes financiers : tout budget, disait l'orateur, est l'art de déterminer les besoins de l'état politique et social, de percevoir le revenu public avec le plus d'économie pour le trésor et le moins de dommage pour le contribuable ; d'extraire le revenu public de l'état du revenu général du pays, etc., etc. La voix s'échauffait, le diapason montait, et, tandis que la chambre attentive, enchaînée à cette parole nette et claire, suivait l'analyse minutieuse du budget, examinait les pièces de cette machine compliquée, l'Honorable trésorier, anxieux, à chaque total corrigé par son contradicteur, sursautait comme sous le coup d'une vive piqure. Gouvernement civil, justice, éducation, intérêt de la dette, toutes les dépenses y passèrent ; les colonnes de chiffres officiels si brillamment alignées furent renversées, et la chambre, si satisfaite quelques minutes auparavant du superbe édifice élevé par l'Hon M. Dunkin, demeura sous le coup d'une déconvenue pleine d'embarras, ne sachant trop sur lequel des deux orateurs reposer sa confiance ébranlée.

Ses collègues avertis, le gouvernement censuré, le public prévenu, le membre de l'opposition avait accompli sa tâche, et le député de St. Hyacinthe, M. Bachand, car c'était lui, s'asseyait au milieu des félicitations de ses amis, ayant conquis en un seul jour le titre et la réputation d'un financier.

Les travaux de M. Bachand ont justifié depuis cette renommée ; ses aptitudes le portent en effet vers les matières de finances.

Soigneux de sa personne et de sa mise, le député de St. Hyacinthe porte ce goût méthodique et scrupuleux dans les affaires. Il aime les chiffres, se complait aux opérations qu'ils enfantent, et son intelligence aussi vive que sûre, embrasse avec une égale facilité l'ensemble et les détails d'un plan.

Avocat de réputation, M. Bachand, né à Verchères, élève du Collége de St. Hyacinthe, entra au barreau en 1860. Fort au courant des devoirs de sa profession, il a présenté deux bills à son sujet : l'un pour amender l'acte concernant le barreau de la Province, l'autre pour l'amendement de certains articles de procédure. Il a été choisi comme membre du comité et du sous-comité du Code Municipal. C'est à lui qu'on doit aussi l'amendement par lequel le membre de St. Hyacinthe proposait pour la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada une organisation véritablement démocratique, en dehors de toute action gouvernementale, laissant au peuple dans chaque comté la responsabilité et la direction des sociétés d'agriculture. M. Bachand parle avec facilité et sur presque tous les sujets ; il est peu de mesures sur lesquelles il n'ait dit son mot. En attendant mieux, c'est le ministre des finances de l'opposition.—

P. BACHAND, 1116. *MAGLOIRE LANCTOT.* 913.

SESSION 1867—68.

Pétitions—2

VOTES

S. du 12 Fév. pour Bill Marchand.
S. " 15 " pour amendement Carter.
S. du 19 " Absent amendement Carter
S. " 22 " pour motion Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—9.

BILLS 1er Février. Pour amender l'acte concernant le barreau du B. C. 30 Mars Amendement (voir tableau des votes.)

VOTES.

5 Fév. cont. m. d'aj. de l'H. M. Chauveau
23 " pour amend. de M. Joly.
3Mars pour " de M. Coutlée.
18 " pour amend. de M. Joly
27 " cont. amend. de l'H. M. Cauchon
27 " cont. amend. de M. Lecavalier,.
30 " pour auteur de l'amendement.
30 " pour amend. de M. Marchand,
31 " pour amend. de M. Coutlée
31 " pour amend. de M. Joly,
1 Avril contre décision de l'orateur.

SESSION 1899—70.

Pétitions—2

BILLS 29 Novembre. Pour amender certains articles du Code de Procédure civile du B. C. 29 Janvier. Amendement du bill "Acte afin de pourvoir à la formation de Cies. pour l'empierrement des chemins, après la section 28 insérer les mots suivants : " ou exempter telles personnes de toutes contributions, tenant lieu de tout entretien."

VOTES.

3 Déc. pour amend. Joly.
9 " pour proposition Joly,
10 " pour amend. Joly,
17 " pour 1er amend. Benoit
17 " pour 2nd. amend. Benoit,
21 " pour amend. Joly,
18 Janv. pour amend. Benoit,
28 janv. contre 1er amend. Chapleau,
28 Janv. contre 2me amend. Chapleau,
28 " contre 3me amend. Chapleau,
31 " contre amend. Hemming,
31 " contre 1er amend. Chapleau,
31 " contre 2me amend. Chapleau.
31 " absent amend. Rhéaume,
31 Janv. Absent, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions.—0

BILLS. 16 Nov. Pour amender le chap. 15 des S. R. du B. C. intitulé " Acte concernant l'allocation provinciale en faveur de l'éducation supérieure, et des écoles normales et communes "—22 Nov. pour amender l'acte d'incorporation de la " Société du Passage du Pont-Neuf de St. Hyacinthe—2 Déc. Pour amender les dispositions de l'acte d'incorporation de la cité de St. Hyacinthe.—2 Déc. amendement à la loi concernant les licences : substituer dans la 5me ligne du premier paragraphe de la 125me clause, les mots " *quarante-cinq*, aux mots " *cinquante-cinq*, en substituant les mots " *trente-huit* aux mots " *trente-neuf* " dans le même paragraphe, et en substituant le mot " *quatre*" au mot " *neuf* " dans le 3ème paragraphe de la même clause. 23 Déc. Amendement proposant que le bill de M. Larue, concernant la demande d'un poll pour l'élection des membres de l'Assemblée Législative de cette province, soit renvoyé à six mois.

VOTES.

28 Nov. Absent amend. Lafontaine
28 " Absent 2nd amend. Gendron
1 Déc. Contre Amend. Chauveau.
6 " Absent Amend. Hemming
16 " Pour Amend. Joly
17 " Pour Amend. Joly
19 " Pour Motion Tremblay
21 " Pour Amend. Bellingham
21 Déc. Pour auteur de l'amendement,
21 " Pour amendement Chapleau,
22 " pour 1er amend. Joly,
22 " Pour 2me amendement Joly
23 " Pour amendement Joly,
23 " Pour amendement Bachand
23 " Contre motion Irvine.

M. L. J. BEAUBIEN, DÉPUTÉ D'HOCHELAGA.

Grand, beau, fort, Hercule jeune en costume moderne. Est né, vit, et mourra pour le progrès.....agricole. Un des plus actifs et des plus convaincus députés de la Chambre. M. L. Beaubien est le fils du docteur de ce nom, ex-membre de l'ancienne Assemblée Législative, professeur à la Faculté Victoria, et dont la réputation égale le savoir.

Bien que par ses études et son éducation le député d'Hochelaga puisse prétendre aux honneurs et aux postes que procurent les carrières dites libérales, il a eu le rare courage de braver le préjugé qui, en ce pays, s'attache à tout homme cherchant la fortune en dehors du bar-

reau, de la médecine ou du négoce. Il éprouva cependant aussi son heure d'enthousiasme littéraire, et, jeune avocat, fit partie du comité de rédaction de *l'Ordre*, lors de l'apparition de ce journal.

M. Beaubien s'est exclusivement voué aux études sérieuses et aux travaux qu'exige une grande exploitation rurale. Président de la Société d'Agriculture de son comté, membre de la Chambre d'Agriculture de la Province de Québec, du comité de la Société des Arts et Manufactures, on rencontre M. Beaubien à tous les concours et sur le terrain des expositions ; ce sont là les joutes pacifiques et les champs de bataille du jeune député.

Cette sagesse précoce, signe certain d'une intelligence élevée, valut à M. L. Beaubien le siége de député pour Hochelaga. En Chambre, M. Beaubien suit toutes les discussions et jette de rares paroles dans le débat ; mais, lorsqu'il s'agit d'un intérêt agricole quelconque, du Code Municipal ou de colonisation, le jeune membre parle haut et ferme ; sûr de son terrain, sentant sa force, il défend énergiquement les droits des populations des campagnes, les intérêts de l'Agriculture, lesquels représentent à ses yeux l'avenir et la prospérité du pays. Dans ces occasions M. Beaubien a l'autorité d'un maitre ; on l'écoute volontiers et il persuade ; car sa parole, lente d'ordinaire, s'anime, s'échauffe, et communique à ses collègues la passion qu'il ressent.

Parmi ses discours, celui qu'il prononça sur la colonisation, au début de la session 1867-68, se fait remarquer par la solidité du raisonnement et une étude consciencieuse du sujet. Le nom du député d'Hochelaga figure sur les listes de tous les comités spéciaux concernant l'agriculture proprement dite, ou quelques unes de ses branches. C'est M. Beaubien qui introduisit un bill demandant pour tout élève qui aurait suivi un cours de deux années, dans une école d'Agriculture, un octroi gratuit de terres ; de lui encore vient l'organisation de la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord de Montréal, entreprise pour laquelle il s'est multiplié, n'épargnant rien pour atteindre au succès, convoquant des réunions publiques, prononçant des discours, écrivant des articles de journaux, etc. Les interessés reconnaissant ses efforts, l'ont nommé vice-président de la compagnie, et ses électeurs, lors de la prorogation du Parlement Local, lui présentèrent une adresse dans laquelle on le remerciait de ses services, le priant de bien vouloir se porter de nouveau candidat pour le comté aux prochaines élections. M. L. Beaubien est aussi membre du comité des comptes de reclamations et contrats de la compagnie du chemin de fer du Nord.

Le député d'Hochelaga a pris pour arriver une route peu fréquentée ; mais la notoriété qu'il s'est acquise déjà ne peut laisser de doute sur l'avenir qui l'attend.

Arriver en politique, en battant la campagne, est chose rare ; mais aussi lorsqu'on s'asseoit au retour c'est pour longtemps.

L. BEAUBIEN, 1420. *L. O. DAVID*, 1141.

SESSION 1867-68.

Pétitions—8.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre, Bill Marchand.
S. du 15 " absent, amendement Carter.
S. du 19 Fev. pour, amendement Carter.
S. du 22 " contre, motion Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—12.

BILLS.—23 Fev. Pour incorporer la Compagnie du chemin à lisses de Colonisation du Nord de Montréal. 25 Fev. Pour incorporer la Compagnie Hydraulique St. Louis.

VOTES.

5 Fev. pour, motion Chauveau.
23 " contre, amendement Joly.
3 Mars contre, amendement Coutlée.
18 " contre, amendement Joly.
27 " contre, amend. de l'Hon. Cauchon.
27 " contre, amendement Lecavalier.
30 Mars contre, amendement Bachand.
30 " contre, amendement Marchand.
31 " absent, amendement Coutlée.
31 " pour, amendement Joly.
1 avril contre, décision de l'Orateur.

SESSION 1869-70.

Pétitions.—3.

VOTES.

3 Déc. pour, amendement Joly.
9 " contre, proposition Joly.
10 " contre, amendement Joly.
17 " absent, 1er amendement Benoit.
17 " absent, 2eme amendement Benoit.
21 " contre, amendement Joly.
18 Jan. contre, amendement Benoit.
28 " contre, 1er. amendement Chapleau.
28 Jan. contre, 2nd amendement Chapleau.
28 " contre, 3me amendement Chapleau.
31 " absent, amendement Hemming.
31 " pour, 1er. amendement Chapleau.
31 " contre, 2nd amendement Chapleau.
31 " absent, amendement Rhéaume.
31 " absent, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions.—2.

BILLS.—18 Novembre. Pour incorporer "Fraser Institute." 6 Décem [illegible] accorder des pouvoirs additionnels à la Compagnie de Colonisation du Nord du Montréal, et pour d'autres fins.

VOTES.

28 Nov. absent, amendement Lafontaine.
28 " absent, 2nd amendement Gendron.
1 Déc. pour, amendement Chauveau.
6 " contre, amendement Hemming.
16 " contre, amendement Joly.
17 " contre, amendement Joly.
19 " absent, motion Tremblay.
21 " contre, amendement Bellingham.
21 " contre, amendement Bachand.
21 " contre, amendement Chapleau.
22 " pour, 1er. amendement Joly.
22 " contre, 2nd. amendement Joly.
23 " contre, amendement Joly.
23 " pour, motion Irvine.
23 " contre, amendement Bachand.

M. SYDNEY ROBERT BELLINGHAM, DÉPUTÉ D'ARGENTEUIL.

Le portrait d'un membre du Long Parlement détaché de son cadre. Maigre, osseux, ce qui frappe le plus dans la personne du député d'Argenteuil c'est le visage, dont on n'aperçoit que les trois lignes élémentaires : front, nez et menton. La raideur de la tête, habituellement emprisonnée à sa base dans les énormes branches d'un faux-col immaculé, peut servir de symbole à la ténacité de ses opinions.

Irlandais d'origine, anglais d'éducation, M. Bellingham offre comme député les caractères des deux races : facilité d'élocution, idées pratiques, esprit libéral, opinions conservatrices. Intelligence rare, nature fine, très au courant de la politique générale, écrivain correct, nourri de fortes études, le député d'Argenteuil représente le type d'un de ces anciens parlementaires qui, en dehors du régime constitutionnel, ne voient qu'anarchie ou despotisme, et dont l'heureuse raison et l'ardente foi concilient avec l'amour de la liberté et du progrès, le respect des ordres établis et le culte du souverain.

M. Bellingham, né et élevé en Irlande, descend d'une famille dont un des membres anobli, son oncle, occupa les charges importantes de secrétaire de W. Pitt, de commissaire de la marine, puis de membre de la Chambre des Communes pour Reingate. Le descendant de cette branche de la famille, M. Alan Bellingham, seul héritier du titre et cousin germain du député d'Argenteuil, a servi comme officier dans le 42 régiment, en Canada, où il se maria avec une sœur de l'Hon. James Baby (du Haut Canada).

La première apparition du député d'Argenteuil dans la vie publique date d'un des épisodes de la révolution de 1837. Ce fut M. Bellingham qui accompagna en qualité de magistrat le colonel Wetheral envoyé à l'attaque de St. Charles. Quoique avocat depuis 1841, et aujourd'hui Lieutenant-Colonel du 1er Bataillon de la milice de son comté, le membre pour Argenteuil fut et reste un des meilleurs journalistes de la province.

Après des débuts remarqués dans le *Times*, autrefois publié à Montréal, il collabora à divers autres journaux, et eut avec M. Hincks, aujourd'hui ministre, mais alors son confrère dans la presse, une polémique qui fit du bruit ; actuellement il occupe le fauteuil éditorial du *Daily News*.

Conservateur par tradition, par principe et de parti, le rédacteur en chef impose parfois silence au député en traitant d'une façon fort élevée les diverses questions de la politique canadienne ; c'est en un mot un indépendant. Plaçant les principes au-dessus de la tactique des partis, il sait au besoin défendre ses convictions contre ses propres amis, et lorsqu'il plaide une cause, on ne saurait suspecter ses intentions ni incriminer ses motifs.

En chambre, le député d'Argenteuil parle souvent, et se fait surtout remarquer par cette familiarité libre et digne avec laquelle les membres du Parlement d'Angleterre traitent les questions.

Ses discussions aigres douces avec l'Hon. Président du Sénat, M.

Cauchon, au sujet de l'asile de Beauport, ont constitué un des plus spirituels intermèdes de la première session. Les deux adversaires étant de force égale se rendaient coup pour coup.

Ancien membre de l'Assemblée Législative, où il siégea de 1854 à 1856, M. Bellingham, aux dernières élections générales, emporta son siége sans coup férir et vint en chambre de par l'acclamation de son comté.

Le député d'Argenteuil a présenté une résolution contre le cumul des deux mandats, et, lors de l'octroi de terres fait à la compagnie du chemin de fer du Nord, un amendement important. (Voir, ci-après, tableau des votes, 21 Décembre, Sess. 1870.)

Siégeant au Parlement d'Angleterre, M. Bellingham n'aurait certainement point voté en faveur du *disetablissement* de l'Eglise d'Irlande

---

ACCLAMATION—SESSION 1867-68.

Pétitions—1.

BILLS, 12 Fév. Pour amender de nouveau la loi de la chasse dans le Bas.Canada.

VOTES.

12 Fév. pour, bill Marchand.
15 " absent, amend. Carter.
19 Fév. absent, amend. Carter.
22 " absent, motion Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—1.

BILLS, 5 Février. Propose en amendement au bill " pour assurer l'indépendance de la Législature de cette province : " Qu'après l'expiration du présent Parlement aucune personne ne pourra être élue si elle reçoit un salaire du gouvernement Impérial, de celui de la Puissance ou du gouvernement local, excepté les membres du ministère de ce nom." 19 Février. Pour amender de nouveau les lois de chasse en cette Province.

VOTES.

5 Fév. pour, motion Chauveau.
23 " contre, amend. Joly,
3 Mars, cont, amend. Coutlée,
18 " absent, amend. Joly,
27 " pour, amend. Cauchon.
27 " cont, amend. Lecavalier.
30 " cont, amend. Bachand,
30 " cont, amend. Marchand,
31 " absent, amend. Coutlée,
31 " cont, amend. Joly,
1er Avril, absent, décision de l'Orateur,

SESSION 1869-70.

Pétitions—4.

VOTES.

3 Déc. absent, amend. Joly,
9 " absent, proposition Joly,
10 " absent, amend. Joly,
17 " cont., 1er amend. Benoit,
17 " absent, 2ème amend. Benoit,
21 " absent, amend. Joly,
15 Janvier, absent, amend. Benoit,
28 " cont., 1er amend. Chapleau.
28 " cont., 2ème amend. Chapleau,
28 " cont., 3ème amend. Chapleau,
31 " absent, amend. Hemming,
31 " absent, 1er amend. Chapleau,
31 " absent, 2ème amend. Chapleau,
31 " absent, amend. Rhéaume,
31 " pour, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

BILLS, 21 Déc. Propose en amendement au bill pour l'aide à accorder à certaines lignes de chemins de fer, la résolution suivante : (Voir tableau des votes.)

VOTES

28 Nov cont, amend. Lafontaine,
28 " cont, 2ème amend. Gendron,
1 Déc. pour, amend. Chauveau,
6 " pour, amend. Hemming,
16 " pour, amend. Joly,
17 " pour, amend. Joly,
19 " absent, motion Tremblay,
21 " pour, amend. Bellingham,
21 " absent, amend. Bachand,
21 " absent, amend. Chapleau,
22 " absent, amend. Joly,
22 " cont, 2ème amend. Joly,
23 " absent, amend. Joly,
23 " absent, amend. Bachand,
23 " absent, motion Irvine.

M. CELESTIN BERGEVIN, DÉPUTÉ DE BEAUHARNOIS.

Nommons un des nôtres, se dirent un beau matin les électeurs du comté, un habitant pris parmi nous, ayant nos mœurs, nos goûts, nos habitudes, sans préjugé, au courant de nos affaires, et dont le patriotisme, satisfait de la seule valeur de nos suffrages, ne sacrifiera jamais nos intérêts aux caresses du pouvoir ou à l'ambition d'un portefeuille. Et c'est à cette entente, à cette défiance, assez communes aux époques de changements politiques, que M. Bergevin doit son mandat de représentant.

Cultivateur habile et estimé, très populaire comme orateur dans la localité, le député de Beauharnois entreprit la lutte en appuyant sa candidature sur son seul titre d'enfant du comté !

Les masses ressemblent aux individus et les circonscriptions électorales aux familles. Dans la vie de chacune il se présente des circonstances où les membres émus, supputent leur nombre, estiment leur force, se disent qu'après tout ils valent les autres, et, aussi soucieux d'affirmer leurs droits que jaloux d'en confier la défense à un des leurs, ils croiraient forfaire à l'honneur et se trahir eux-mêmes en choisissant hors de leur sein. La lutte électorale se fit sur ce terrain aux dernières élections. *Lestin*, ainsi que les électeurs appellent familièrement leur député, fut envoyé en Chambre comme un parent à la réunion d'un conseil de famille.

Cheveux en paratonnerre, favoris roux, visage tacheté, grands yeux, grosse voix, M. Bergevin occupe son siége avec une raideur magistrale ; lorsqu'un vote arrive, il se lève avec l'instantanéité d'un ressort; mais il n'interromp jamais ses collègues et parle rarement deux fois sur la même question.

Le député de Beauharnais peut appliquer à sa conduite parlementaire la belle devise d'autrefois : *Fais ce que peux, fais ce que dois* !

C. BERGEVIN, 868. *M. BROSSOIT*, 541.

SESSION 1867-68.

Pétitions—3.

BILLS—10 Février. Pour légaliser sous certains rapports les procédés de certaines Chambres des Notaires.

VOTES.

12 Fév. contre, bill Marchand,
15 do absent, amend. Carter,
19 Fév. pour, amend. arter,
22 do contre, motion Marchand,

SESSION 1869.

Pétitions—3

VOTES.

5 Février pour, motion hauveau,
23 do contre, amend. Joly.
3 Mars contre, amend. outlée,
18 do contre, amend. Joly,
27 do contre, amend. auchon,
27 do contre, amend Lecavalier,
30 Mars contre, amend. Bachand,
30 do do, Marchand,
31 do pour, amend. outlée,
31 do contre, amend. Joly,
1er Avril pour, décision de l'Orateur,

SESSION 1869-70.

Pétitions.—0

VOTES.

3 Déc. contre, amend. Joly,
9 do do proposition Joly,
16 do do amend. Joly,
17 do do 1er amend. Benoit,
17 do do 2me amend. Benoit,
21 do do Amend. Joly.
18 Janvier contre, amend. Benoit,
28 Janv. pour, 1er amend. hapleau,
28 do do 2me do do
28 do do 3me do do
31 do absent, amend. Hemming,
31 do do 1er amend. hapleau,
31 do do 2me do do
31 do do amend. Rhéaume,
31 Jan. absent proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions.—0

VOTES.

28 Novembre pour, amend. Lafontaine,
28 do pour, 2me amend. Gendron,
1er Décembre pour, amend. hauveau,
6 do contre, amend. Hemming,
16 do do do Joly,
17 do do do Joly,
17 do do Motion Tremblay,
21 Décembre contre, amend. Bellingham,
21 do do do Bachand,
21 do pour, amend. hapleau,
22 do do 1er amend. Joly,
22 do contre, 2me do
23 do pour, amend. do
23 do do do Bachand.
23 do contre, motion, Irvine.

MICHAEL ADRIEN BESSETTE, DÉPUTÉ DE SHEFFORD.

La politique a, parait-il, des règles analogues à celles de la gram maire. Si dans celle-ci deux négations valent une affirmation, dans celle-là deux élections perdues assurent le succès d'une troisième. En effet, deux fois candidat malheureux, en 1861 et en 1863, le député de Shefford rentrait en 1867 au Parlement provincial.

M. Bessette est né à St. Luc d'une ancienne famille qui, dès les premiers temps de la colonie, vint s'établir à Laprairie. Négociant habile, fort estimé, le membre pour Shefford occupe la charge de maire de North Stukely depuis 1855, et mêle agréablement les honneurs civiques aux distinctions militaires, en exerçant les fonctions de Major dans la Milice de réserve.

De haute taille, légérement vouté, de formes robustes, les traits du

visage accentués, M. Bessette a l'organe voilé et l'idée plus facile que l'expression.

Le député de Shefford s'est beaucoup occupé de l'administration du bureau des greffes de tous les districts de la province, de leur composition, de leurs recettes, de leurs dépenses et du nombre des employés. Lors de la discussion du budget de l'année 1869, M. Bessette prit le chapitre relatif à cette branche de l'administration judiciaire, et demanda réductions sur réductions.

Il a proposé également un bill pour amender les articles 1054 et 1105 du Code de Procédure Civile.

Les mesures concernant la colonisation ont surtout excité sa verve un peu brusque. Parmi ses demandes il s'en trouve une fort importante, et dont les colons lui sauront gré ; nous voulons parler du bill du 19 Novembre 1869–70 : *Pour exempter de la Saisie Exécution, le patrimoine de la famille et d'autres biens au-dessous d'une certaine valeur.* A lui revient l'honneur d'avoir poussé le premier cri en faveur de la création d'une magistrature speciale pour les comtés.

Le député de Shefford, conservateur et partisan du double mandat, n'oubliant jamais qu'il représente un comté de population mixte, exprime toujours et successivement dans les deux langues les discours qu'il prononce.

Cette méthode cause à M. Bessette un double travail bien qu'en réalité il ne touche qu'un seul traitement.

M. A BESSETTE, 1179.—*J. L. LAFONTAINE* 1119.

SESSION 1867—68.

Pétitions—4.

Bills 24 Janvier. Pour autoriser les chambres des Notaires à admettre, après examen, Norbert, Damase, Daniel Bessette comme notaire. 27 janvier. Pour ériger la paroisse de St. Antoine, dans le comté de Shefford et district de Bedford, en une municipalité. 27 id. Pour annexer le cinquième rang du township de Stukely à la municipalité de Stukely nord— 30 Janv. Pour amender les articles 1054 et 1105 du Code de Procédure civile.

VOTES.

12 Fév. contre, bill Marchand,
15 " contre, amend. Carter,
19 Fév. pour, amend. Carter,
22 " contre, proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—3.

VOTES.

5 Fév. pour, motion Chauveau,
23 " contre, amend. Joly,
3 Mars contre, amend. Coutlée,
18 " contre, amend. Joly,
27 " pour, amend. Cauchon,
30 " contre, amend. Bachand,
27 Mars pour, amend. Lecavalier,
30 " contre, amend. Marchand,
31 " contre, amend. Coutlée,
31 " contre, amend. Joly,
1 Avril décision, de l'orateur.

SESSION 1869–70

Pétitions—1.

Bills. 29 Novembre. Pour exempter de la saisie-exécution le patrimoine de la famille et d'autres biens au-dessous d'une certaine valeur.

VOTES

3 Déc. contre, amend. Joly,
9 " contre, proposition Joly,
10 " contre, amend. Joly,
17 " pour, 1er amend. Benoit,
17 " pour, 2me amend. Benoit,
21 " contre, amend. Joly,
18 Janv. pour, amend. Benoit,
28 Janv. pour, 1er amend. Chapleau,
28 " contre, 2me amend. Chapleau,
28 " absent, 3me amend. Chapleau,
31 " pour, amend. Hemming,
31 " contre, 1er amend. Chapleau,
31 " contre, 2me amend. Chapleau,
31 " absent, amend. Rheaume,
31 " absent, Proposition Tremblay.

SESSION 1870

Pétitions—0.

Bills. 14 Novembre. Pour exempter de la saisie-exécutoire le patrimoine de la famille et autres biens au-dessous d'une certaine valeur. 30 Nov. Pour incorporer la Cie. du chemin de fer de Missisquoi et la Rivière Noire. 21 Decembre. Amendement au bill concernant l'amendement de certains articles du Code de Procédure Civile, concernant la pratique des Cours Supérieures et de Circuit, demandant d'ajouter l'article suivant : Article 16 L'article mille-cinquante-quatre du dit Code, est présentement amendé en substituant le mot "quatre" au mot "deux" dans le premier paragraphe du dit article. L'article mille-soixante et un est amendé en ajoutant après le mot "district" à la fin du paragraphe premier du dit article, les mots suivants : "mais non pas cependant sur le Comté ou les Comtés dans le district qui possède une Cour de Circuit."

VOTES.

28 Nov. contre, amend. Lafontaine,
28 " 2me amend. Gendron,
1 Déc. Pour, amend. Chauveau,
6 " contre, amend. Hemming,
16 " contre, amend. Joly,
17 " contre, amend. Joly,
19 " contre, M. Tremblay,
21 Déc. contre, amend. Bellingham,
21 " contre, amend. Bachand,
21 " contre, amend. Chapleau,
22 " pour, 1er amend. Joly,
22 " contre, 2me amend. Joly,
23 " pour, amend. Joly,
23 " contre, motion Irvine,
3 " Absent, amend. Bachand

M. J. H. BELLEROSE, DÉPUTÉ DE LAVAL.

Doit ses deux siéges parlementaires autant à ses convictions qu'aux suffrages de ses électeurs. Une grande confiance en lui-même, doublée d'énergie et de sincérité, lui a fait comme à d'autres l'ambition escalader les sommets et franchir les obstacles. Membre des communes et du parlement provincial, il siége aux deux chambres de par l'acclamation de son comté, et remplit les devoirs de ses deux mandats avec le zèle un peu brusque et la ponctualité d'un général en tournée d'inspection. C'est une individualité, presque un type. Son verbe, sa pose, son éloquence, ses allures, sont essentiellement militaires. Le physique est à l'avenant. De fortes moustaches d'un blond vif, auxquelles s'ajoute une impériale savamment tourmentée, donnent aux traits accentués de sa figure énergique un air martial et résolu. La voix est forte, l'organe vibrant, la parole brève, martelée, et, lorsque le membre pour Laval adresse une interpellation au ministère ou défend les réductions du budget, ses phrases coupées, rapides et nettes, rappellent les feux de file d'un peloton d'exercice. La chambre l'écoute

volontiers, car il est rare qu'un des projectiles lancés n'atteigne point la cible. Et c'est toujours un agréable passe-temps que d'entendre alors sonner le clairon et de voir arborer un drapeau.

Le tempérament du député de Laval n'est point d'ailleurs l'œuvre de la nature seule ; les fonctions militaires qu'il a successivement exercées dès 1857,—simple officier d'abord, puis commandant du 12e bataillon de volontaires, ensuite major de brigade et enfin colonel,—ont constitué l'originalité de ce caractère. Lors de la fameuse affaire du Trent ce fut M. Bellerose qui leva dans son comté le premier corps de cavalerie.

Aussi, dès 1858, Sa Majesté, la Reine, lui faisait-elle offrir, par l'entremise de Son Excellence le Gouverneur Général, une commission de capitaine dans le 100ème Regiment Royal Canadien, *Prince of Wales Royal Canadian Regiment*, de l'armée régulière.

M. Bellerose accepta, subit ses examens, et bouclait déjà ses malles, lorsqu'une circonstance grave le força à donner sa démission et à renoncer à une carrière pour laquelle il semblait destiné. Durant son service de major de brigade, M. Bellerose n'a pas organisé moins de vingt régiments de volontaires dans le district commis à ses soins.

On le regarde à juste titre comme un des précurseurs de la milice Bas-Canadienne. Franchise, économie : telle est la devise politique du membre pour Laval. Président du Comité des Contingents, ses économies ont fait sa fortune en chambre et établi sa réputation dans le pays. Sa prétendue avarice excita d'abord le rire. Sans se laisser intimider, il tint bon, et ministres, collègues, durent bientôt applaudir et féliciter le réformateur. Persévérant, actif, il va toujours jusqu'au bout.

M. Bellerose est né aux Trois-Rivières, et a occupé un siége au Parlement du Canada dès 1863. Membre fort utile, on peut classer le député de Laval parmi les capacités administratives.

ACCLAMATION—SESSION 1867-68.

Pétitions—4.

Bills.—Pour amender l'Acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture, chap. 26 des statuts refondus pour le Bas-Canada, 13 Janvier.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre, Bill Marchand. S. du 19 Fév. pour, amendement Carter.
S. du 15 Fév. contre, amendement Carter. S. du 22 Fév. contre, motion Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions...5.

Bills.—18 Fév. Pour incorporer la Société Bienveillante de St. Jean-Baptiste de Lévis. 19 Fév. Pour étendre les dispositions du chap. 24 des S. R. du B. C., intitulé : Acte concernant les chemins et les municipalités du B. C. 10 Mars. Pour amender le 27 Vict., chap. 26, intitulé : Acte pour suppléer à la perte des archives et documents par l'incendie de la prison et cour du district de Kamouraska ; et pour assurer les droits des parties intéressées, pour la perte des documents et archives incendiés de la prison de Kamouraska.

VOTES.

5 Fév. Pour, mot. de l'Hon. M. Chauveau.
23 Fév. cont., amend. Joly.
3 Mars, pour, amend. M. Coutlée.
18 Mars, cont., amend. Joly.
27 Mars, cont., amend. l'hon. M. Cauchon.
27 Mars, contre, amend. de M. Lecavalier.
30 Mars, cont., amend. Bachand.
30 Mars, cont., amend. Marchand.
31 Mars, cont., amend Coutlée.
31 Mars, cont, amend. Joly.
1er Avril, absent, décision de l'orateur.

SESSION 1869–70.

Pétitions—0.

VOTES.

3 Déc. cont., amend. Joly.
9 Déc. cont., propos. Joly.
10 Déc. cont., amend. Joly.
17 Déc. cont., 1er amend. Benoit.
17 Déc. cont., 2ème amend. Benoit.
21 Déc. cont. amend. Joly.
18Jan. cont., amend. Benoit.
28 " pour, 1er amend. Chapleau.
28 " cont., 2ème amend. Chapleau.
28 " contre, 3ème amend. Chapleau.
31 " cont., amend. Hemming.
31 " pour, 1er amend. Chapleau.
31 " cont., 2ème amend. Chapleau.
31 " absent, amend. Rhéaume.
31 " cont., proposition Tremblay.

SESSION-1870.

Pétitions—1.

Bills, 28 Nov. Amendement au Code Municipal: Retrancher dans le paragraphe 824 les mots " lors même que la partie du lot possédée ou occupée par eux n'aurait pas front sur le chemin," et les remplacer par les suivants : " Pourvu que la partie du lot possédée ou occupée par eux ait front sur le chemin."

Votes.

28 Nov. pour, amend. Lafontaine.
28 " pour, 2ème amend. Gendron.
1er Déc. pour, amend. Chauveau,
6 " cont., amend. Hemming.
16 " cont., amend. Joly.
17 " cont., amend. Joly.
19 " cont., motion Tremblay.
21 " cont., amend. Bellingham.
21 " cont., amend. Bachand.
21 " cont., amend. Chapleau.
22 " cont., amend. Joly.
22 " cont., 2ème amend. Joly.
23 " pour, amend. Joly.
23 " cont., amend. Bachand.
23 " cont., mot. Irvine.

M. J. G. BLANCHET, DÉPUTÉ DE LEVIS, PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE LOCALE.

Primus inter pares.—Le premier parmi ses pairs, et porté, le 27 Décembre 1867, au fauteuil de la présidence de la Chambre Locale, par les voix unanimes de ses collègues.

L'Hon. M. Blanchet qui, en 1861, servait déjà dans l'ancien Parlement du Canada, ne pouvait entrer d'une manière plus brillante dans la carrière politique ouverte par le nouveau régime, ni mieux réparer son échec électoral de 1857.

Il faut rappeler aussi que le député de Lévis entra dans la vie publique par un coup de maître, et qu'il eût la gloire de vaincre dans sa première lutte électorale le député le plus populaire du district de Québec, un ex-ministre de l'administration Brown–Dorion, autrement dit M. Lemieux. De par sa charge M. Blanchet est toujours le pre-

mier à parler, le dernier à agir. Il ne vote que dans le cas d'égale division des voix, et c'est alors la sienne qui décide. Ce fait assez rare ne s'est point présenté pendant la durée de ce premier Parlement.

Les fonctions de Président d'une assemblée parlementaire sont difficile à remplir et d'une nature fort délicate. C'est le Président qui dirige, surveille et règle la discussion ; il y faut des connaissances spéciales, beaucoup de tact, de la modération et une grande impartialité. Ses collègues n'ont eu, croyons-nous, qu'à se féliciter du choix de leur Président ; et, ce dernier, dans la séance du 1er Avril de la session 1869, a remporté le plus honorable succès qu'un Président puisse envier. Une partie de la Chambre ayant appelé d'une de ses décisions, cette dernière fut mise aux voix, et l'épreuve donna 38 votes favorables contre 9.

L'Hon. M. Blanchet est à coup sûr le député le plus remarqué et le plus remarquable de toute la représentation. Comme le colonel qui marche en tête du régiment, captive d'ordinaire tous le yeux par l'éclat resplendissant de l'uniforme, ainsi l'Hon. M. Blanchet attire les regards des galeries par la sévérité de son costume. Le député de Lévis est le plus bel homme de la Chambre ; ceci dit sans offenser d'autres prétentions et sans méconnaître les lignes sculpturales de quelques-uns de ses collègues. Outre les qualités morales d'un Président, M. Blanchet possède encore, comme on dit au théâtre, le physique de l'emploi. S'il porte avec une certaine crânerie les épaulettes de Lieutenant-Colonel aux grands jours de parade, il s'enveloppe avec une majesté imposante dans les plis de sa toge parlementaire, et le tricorne présidentiel lui sied aussi bien que le shako réglementaire. Ses électeurs ne savent ce qu'ils doivent admirer le plus chez leur élu, de l'amabilité du docteur, de son chic militaire, ou de la gravité noble du Président.

L'Hon. M. Blanchet est né à St. Pierre, rivière du Sud. Il exerce la médecine par état, a endossé l'uniforme par goût, est devenu député aux deux chambres par ambition légitime, et Président de la Chambre de Québec de par le libre choix de ses collègues.

Nul ne saurait mieux faire tant de choses à la fois !

J. G. BLANCHET 1429—*H. MARCEAU* 765.

SESSION 1867—68.

Le 27 Décembre, l'Hon. P. J. O. Chauveau, député du comté de Québec, secondé par l'Hon. Christopher Dunkin, député du comté de Brome, propose à la Chambre, pour son Orateur, Joseph Goderic Blanchet, écuyer.

Cette question mise aux voix, il est résolu, *nemine contradicente*, que : Joseph, Goderic, Blanchet, écuyer, prenne le fauteuil de cette chambre comme Orateur.

Le 30 Décembre nomme Etienne Simard Assistant-Greffier de la Chambre.

13 Janvier—Nomme six députés membres du Comité Général des Elections.

VOTES.

.....

SESSION 1869.

1er Avril—Décide contre la motion de M. Beaubien. La Chambre par une majorité de 3 voix contre 9 ratifie la décision de l'Orateur (voir au tableau des votes).

SESSION 1869.

.....

SESSION 1870.

.....

M. LOUIS HENRI BLAIS, DÉPUTÉ DE MONTMAGNY.

M. Blais est en Chambre, phénomène bien rare, un avocat silencieux. Ses confrères d'ailleurs dédommagent amplement le public du mutisme du membre de Montmagny.

A été longtemps considéré, bien à tort certes, comme un des cratères de la démocratie la plus volcanique.

M. Blais, né à St. Thomas en 1827, descend d'une ancienne famille qui, dès les premiers jours de la colonie, vint s'établir dans le Comté de Montmagny. Il fit ses études au collége de Ste. Anne, et, en 1851, inscrivait son nom sur le tableau des avocats de la province. Aux élections de 1863, il se plaça sur les rangs pour la représentation de son comté actuel mais essuya une défaite. Le député de Montmagny s'est depuis lors rapproché du pouvoir, et, aux dernières élections, à la suite d'un compromis intelligent fait avec l'Hon. M. Beaubien, les électeurs l'envoyaient par acclamation siéger à la Législature Locale. L'étude des lois n'a point tellement détaché M. Blais des choses étrangères à sa profession qu'il ne s'occupe volontiers d'Agriculture. Aussi ses électeurs l'ont-ils nommé président de la société d'agriculture de Montmagny. Homme intelligent, avocat distingué, assure t-on, M. Blais n'a pris la parole en Chambre que dans deux ou trois occasions ; mais à la correction, à l'élégance de son langage, il était aisé de deviner un esprit cultivé et délicat.

Petit, court, de formes trapues, le visage fortement coloré, les cheveux grisonnants, le député de Montmagny suit les débats d'une façon aussi calme qu'attentive. On dirait un arbitre qui, par scrupule et conscience, s'abstient de jeter un mot dans la discussion, de crainte de laisser surprendre sa pensée, et d'enlever à l'une ou l'autre des parties l'espoir qui soutient et console. Les libéraux se disent : son passé nous répond de lui ; les conservateurs : son présent répudie les anciennes idées.

Son attitude est celle d'un sphynx ; il en a l'immobilité et le mystère.

ACCLAMATION—SESSION 1867—68.

Pétitions—1.

VOTES.

12 Fév. contre, bill Marchand,
15 " contre, amend. Carter,
19 Fév. Absent, amend. Carter,
22 " Absent, motion Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—0.

VOTES.

5 Fév. pour, motion Chauveau,
23 " absent, amend. Joly,
3 Mars absent, amend. Coutlée,
18 " contre, amend. Joly,
27 " absent, amend. Cauchon,
27 " Absent, amend. Lecavalier,
30 Mars, absent, amend. Bachand,
30 " absent, amend. Marchand,
31 " Absent, amend. Coutlée,
31 " absent, amend. Joly,
1er avril. absent, décision de l'orateur.

SESSION 1869—70

Pétitions—0.

VOTES.

3 Déc. pour, amend. Joly,
9 " contre, proposition Joly,
10 " contre, amend. Joly,
17 " contre, 1er amend. Benoit,
17 " contre, 2ème amend. Benoit,
21 " contre, amend. Joly,
18 Janvier. contre, amend. Benoit,
28 " contre, 1er amend. Chapleau,
28 " contre, 2ème amend. Chapleau,
28 " contre, 3ème amend. Chapleau,
31 " contre, amend. Hemning,
31 " pour, 1er amend. Chapleau,
31 " pour, 2ème amend. Chapleau,
31 " contre, amend. Rhéaume,

SESSION 1870.

Pétitions—0.

VOTES.

28 Novembre contre, amend. Lafontaine,
28 " pour, 2ème amend. Gendron,
1er Décembre pour, amend. Chauveau,
6 " contre, amend. Hemming,
16 " contre, amend. Joly,
17 " absent, amend. Joly,
19 " absent, motion. Tremblay.
21 Décembre contre, amend. Bellingham,
21 " contre, amend. Bachand,
21 " contre, amend. Chapleau,
22 " contre, 1er amend. Joly,
22 " contre, 2me amend. Joly,
23 " absent, amend Joly,
23 " absent, amend. Irvine,
23 " absent, amend. Bachand.

M. JOSIAH SANDFORD BRIGHAM, DÉPUTÉ DE MISSISQUOI.

Anglais d'origine, Américain de naissance, Canadien de fait. Inutile d'ajouter que le député de Missisquoi, étant célibataire, n'a rien de commun avec son homonyme le chef des Mormons.

Né à St. Albans, M. Brigham commença ses études à Burlington et les acheva à l'Université McGill, à Montréal. Gradué maître-ès-arts, docteur en médecine, après avoir été maire de Philipsburg, préfet du comté de Missisquoi, M. Brigham, aujourd'hui un des directeurs du collége de médecine et de chirurgie du Bas-Canada, devenait candidat aux dernières élections générales, et se faisait élire avec une majorité de 720 voix sur son adversaire.

Vif, alerte, très ingambe, le député de Missisquoi, a conservé quelque peu de l'activité fébrile de l'Américain. En chambre on le reconnait à un pince-nez constamment à son poste de service; dans la ville, à une paire de bottes de jarrets d'orignal. Le docteur qui est fort riche, adore les chevaux et nourrit dans ses écuries dix-sept magnifiques coursiers. La ville et la chambre ignorent son nom. Partout on ne le

connait que sous cette appellation : le docteur ! Esprit caustique et fin, ayant le mot pour rire, il possède un répertoire inépuisable d'anecdotes. Peu loquace en chambre, M. Brigham parle rarement et n'intervient guère que dans les mesures interessant son comté. Membre du comité du Code Municipal, il s'est beaucoup occupé de la question des écoles dans les municipalités, a présenté un amendement important à la clause 480 du nouveau code ; un bill pour amender un article du code civil concernant les honoraires des médecins, et a fait de vains efforts pour faire adopter à l'égard des prêteurs d'argent dans les campagnes une taxe proportionnelle au montant de leur prêt.

M. Brigham personnifie l'exactitude et la méthode. Sa vie est ordonnée, réglée comme une horloge. Sil a paru en chambre, c'est qu'il avait pris l'engagement que tel jour, à telle-heure,il y serait.

DR. BRIGHAM, 1190.—*A. WESTOVER*, 461.

SESSION 1867-68.

Pétitions.—0

VOTES.

12 Février pour, bill Marchand,
15 do do amend. Carter,
19 Février absent, amend. Carter,
22 do contre, proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions 4.

BILLS—19 Février. Pour amender l'article 2240 du Code Civil, relativement aux honoraires dûs aux médecins, 22 Février. Pour incorporer la Cie. du Chemin de Fer d'embranchement de Missisquoi.

VOTES

5 Février pour, motion Chauveau,
23 " contre, amendement Joly,
3 Mars, contre, amendement Coutlée,
18 " absent, amendement Joly,
27 " contre, amendemens Cauchon,
27 " contre, amendement Lecavalier,
30 Mars, absent, amendement Bachand,
30 " absent, amendement Marchand,
31 " contre, amendement Coutlée,
31 " contre, amendement Joly,
1er Avril absent, décision de l'Orateur.

SESSION 1869-70.

Pétitions —3.

BILLS.—30 Novembre. Pour incorporer l'Union St. Joseph de Farnham. 15 Déc. Pour incorporer la Société St. Jean Baptiste de St. Romuald de Farnham.

VOTES.

3 Décembre contre, amendement Joly,
9 " contre, proposition Joly,
10 " absent, amendement Joly,
17 " absent, 1er amend. Benoit,
17 " absent, 2e amend. Benoit,
21 " absent, amendement Joly,
18 Janvier, contre, amendement Benoit,
28 Janvier absent, 1er amend. Chapleau,
28 " absent, 2e amend. Chapleau,
28 " absent, 3e amend. Chapleau,
31 " Pour, amendement Hemming,
31 " contre, 1er amend. Chapleau,
31 " contre, 2e amend. Chapleau,
31 " absent, amendement Rhéaume,
31 " absent, Proposition Tremblay,

Pétitions—2.

28 Novembre. Propose en amendement d'ajouter à la clause 480 du Code Municipal les mots suivants : " Dans tous les cas où une majorité des contribuables dans une municipalité demande par pétition au Conseil de passer un règlement y mentionné en forme convenable, pour l'encouragement des chemins de fer ou autres entreprises publiques, pour être soumis à l'approbation des électeurs, ce Conseil sera tenu de passer le dit réglement dans les quinze jours qui suivront la présentation de cette pétition ; et si le dit Conseil néglige d'accéder aux demandes ci-dessus prescrites, le dit réglement sera en force, comme s'il avait été passé par le Conseil, et le Secrétaire-Trésorier devra, sans délai, sous une pénalité de deux cent piastres, soumettre le dit réglement a l'approbation des électeurs tel qu'il est prescrit ci-dessus.

Bills.—1er Décembre. Pour amender l'acte 20 Vict. chap. 185, intitulé, " Acte pour incorporer une école de grammaire à Frilighsburg qui sera appelée "the Frilighsburg grammar school"—9 décembre. Pour incorporer " *the Canada and Rutland Junction Railway Company.*

Votes.

28 Nov. contre, amend. Lafontaine,
28 do absent, 2me amend. Gendron,
1 Décemb. pour, amend. Chauveau,
9 do absent, amend. Hemming,
16 do absent, amend. Joly,
17 do contre, amend. Joly,
19 do absent, motion Tremblay,
21 do contre, amend. Bellingham,
21 Décemb. absent, amend. Bachand,
21 do do do Chapleau,
22 do do 1er amend. Joly,
22 do contre, 2em amend. Joly,
23 do absent, amend. Joly,
23 do absent, motion Irvine,
23 do do amend. Bachand.

M. WILLIAM CANTWELL, DÉPUTÉ DE HUNTINGDON.

Bien que portant le prénom des deux conquérants de l'Angleterre, le député de Huntingdon est d'origine irlandaise et né aux Etats-Unis, à Troy, (N. Y.) Son prédécesseur en chambre, M. T. Scriver, auquel il succéda, naquit aussi aux Etats-Unis. Les cantons de l'Est offrent cette particularité : l'établissement de nombreuses familles anglaises venues des Etats-Unis se fixer en Canada.

M. Scriver passa les deux premières sessions de la Législature en chambre, se démit de son mandat, puis se fit élire aux Communes par acclamation. M. Cantwell, lui, ne trouva point la route si facile, car il eut à disputer le siège vacant à un adversaire redoutable, M. S. McDonell. De taille élevée, un peu maigre, la tête chauve, le visage long, les traits sévères et bien accusés, le maintien grave, M. Cantwell, vêtu de noir, appuyé au dossier de son fauteuil, avec les bras ordinairement croisés sur la poitrine, a un faux air de M. Guizot. On dirait un ancien puritain de la Nouvelle-Angleterre.

Le député de Huntingdon est un grand propriétaire qui s'occupe beaucoup lui-même d'agriculture. Très considéré, il a rempli la charge de maire de Franklin, et celle de préfet du comté qu'il représente.

Le travail législatif de M. Cantwell se borne aux votes des deux dernières sessions, à une réponse à l'adresse comme secondeur de M. Roy, et à la présentation d'une adresse demandant la correspondance échangée entre le Docteur Henry Howard au sujet de la proposition

faite par ce dernier, pour établir un asile d'aliénés à Montréal ou aux environs.

M. Cantwell qui n'a eu pour lui que la moitié d'un Parlement, utilisera certainement les prochaines élections pour s'assurer l'autre moitié.

W. CANTWELL, 787.—*S. McDONNELL*, 694.

SESSION 1867–68.

Pétitions—4.

VOTES.

S. du 12 Févr. pour, bill, Marchand.
S. du 18 Févr. pour, amend. Carter.
S. du 19 Févr. pour, amend. Carter.
S. du 22 Févr. pour, proposit. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—2

VOTES.

5 Fév. contre, mot. d'ajour. Chauveau.
23 Févr. pour, amend. Joly.
3 Mars contre, amend. Coutlée.
18 Mars contre, amend. Joly.
27 Mars pour, amend. de l'hon. Cauchon.
27 Mars contre, amend. Lecavalier.
30 Mars contre, amend. Bachand.
30 Mars contre, amend. Marchand.
31 Mars contre, amend Coutlée.
31 Mars pour, amend. Joly.
1 Mars contre, décision de l'orateur.

SESSION 1869–70.

Pétitions—1.

VOTES.

3 Déc. absent, amend. Joly.
3 " absent, proposit. Joly.
10 " contre, amend. Joly.
17 " contre, 1er amend. Benoit.
17 " contre, 2e amend. Benoit.
21 " contre, amend, Joly.
18 Janv. contre, amend. Benoit.
28 Janv. contre, 1er amend. Chapleau.
28 " contre, 2e amend. Chapleau.
28 " absent, 3e amend. Chapleau.
31 " contre, amend. Hemming.
31 " contre, 1er amend. Chapleau.
31 " contre, 2e amend. Chapleau.
31 " contre, amend. Rhéaume.
31 " contre, proposit. Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

VOTES.

28 Novembre contre, amend. Lafontaine.
28 " contre, 2e amend. Gendron.
1 Décembre pour, amend. Chauveau.
6 " pour, amend. Hemming.
16 " absent, amend. Joly.
17 " contre, amend. Joly.
19 " absent, mot. Tremblay.
21 Décembre contre, amend. Bellingham,
21 " contre, amend. Bachand.
21 " contre, amend. Chapleau.
22 " absent, 1er amend. Joly.
22 " absent, 2e amend. Joly.
23 " absent, amend. Joly.
23 " absent. Mot. Irvine.
23 " absent, amend. Bachand.

M. E. CARTER, DÉPUTÉ DE MONTRÉAL (CENTRE.)

Vir bonus discendi peritus. Cette définition que le bâtonnier du barreau de l'ancienne Rome, Cicéron, donnait jadis de l'avocat, s'applique en tous points à M. E. Carter, élu par acclamation dans la division centre de la ville de Montréal.

Avocat de profession, M. Carter l'est aussi par nature ; car il discute, il argüe, il interromp, il réplique, il conclut, en tout, pour tout, partout, et entre dans une discussion comme un terre-neuve se jette à l'eau, par instinct. Mais si le député de Montréal a la faconde du Palais, il possède aussi les connaissances d'un jurisconsulte, un talent incontestable, une clientelle commerciale nombreuse, et passe pour le criminaliste le plus distingué de la Province. Avec tant de qualités on ne saurait lui en vouloir de parler si longtemps et si souvent. Malgré ses occupations professionnelles, son poste de représentant n'a point été une sinécure ; nul dossier d'aussi surchargé que le sien : pétitions, bills, motions, amendements, adresses, y fourmillent. Toutes les classes de citoyens ont réclamé ses services, les institutions comme les individus : Corporation de Montréal, Eglises protestantes, Compagnie des Chars Urbains, Hôpital-Général, Asiles, particuliers, Clubs, Asociations, comptent parmi ses clients à la Chambre Locale.

C'est à ses fermes instances, aux appels réitérés à la parole donnée par les ministres lors de l'établissement de la confédération, qu'est dû l'amendement de la loi de l'Education, par lequel la répartition des taxes scolaires se fait aujourd'hui d'une aussi généreuse façon pour la minorité protestante.

Anglais d'origine, M. Carter est un véritable canadien. Né à Trois-Rivières, il fit ses études au collège de Nicolet, et prononça lors d'une réunion solennelle des anciens élèves de cette institution, il y a cinq ans, un discours resté célèbre. Reçu avocat, en 1845, il était nommé Conseil de la Reine en 1862, Greffier de la Paix la même année. M. Carter occupe deux chaires à l'université McGill de Montréal ; celle de droit international et constitutionnel, et celle de droit criminel ; il avait publié, dès 1856, un ouvrage de droit fort estimé : *Traité sur la Loi et la Pratique des Convictions Sommaires et des Arrêts des Juges de Paix dans le Haut et le Bas Canada.* Son ex-associé, M. Keer, pour combler la lacune laissée par l'épuisement prématuré de l'édition de M. Carter, publiait dernièrement un ouvrage sur le même sujet.

Sec, mince, nerveux, d'une physionomie très-mobile, le député de Montréal s'exprime dans les deux langues avec une étonnante facilité ; lorsqu'il traite un sujet, il l'expose sous toutes ses faces, le fouille, le dissèque avec une dextérité merveilleuse ; il excelle surtout à résumer une question ; ses péroraisons sont de petits chefs-d'œuvre ; et si la Chambre devait donner son vote aussitôt après l'avoir entendu, M. Carter serait de force à faire adopter, séance tenante, la peine de mort pour tous les membres, lui compris.

Nulle situation plus délicate que celle occupée par le député de Montréal-centre. Il représente une circonscription comprenant mêlées,

confondues, toutes les origines, toutes les croyances. Les jalousies, les rancunes, sont inséparables d'un pareil état de choses ; aussi faut-il le tact, la franchise, l'honnête habileté de M. Carter, pour contenter à peu près tout le monde et satisfaire les uns sans froisser les autres.

La carrière politique du député de Montréal-centre se trouve toute tracée, et il gagnera certainement un jour quelque gros lot à la loterie constitutionnelle. On parle déjà de lui comme du premier Président d'origine anglaise de la Chambre. Ce choix sera populaire, et nous pensons que l'exemple du succès de M. Carter amènera enfin le changement de ce proverbe de sourds-muets : *que la parole est d'argent et le silence est d'or.*

ACCLAMATION.—SESSION 1867-68.

Pétitions.—10.

Bills.—20 Janvier. Concernant les minutes de feu Théodore Doucet, notaire public de Montréal. 25 Jan. Pour incorporer les membres du synode de Montréal, et pour amalgamer la Société de l'église du diocèse de Montréal avec le dit synode. 22 Jan. Pour incorporer la compagnie de manufacture de Montréal. 23 Jan. Pour amender le chap. 63, des St. R. du B. C. concernant le mesurage et le déchargement du charbon. 24 Jan. Pour permettre à la Société de Construction Canadienne de Montréal de devenir une société de Construction Permanente et pour lui octroyer une charte d'incorporation. 31 Jan. Pour nommer un prévôt des incendies à Montréal, et définir ses pouvoirs et obligations. 13 Fév. Pour incorporer la Société de batisse de Montréal. 18 Février. Pour incorporer le " Calédonian Curling Club de Montréal. 15 Jan. Amendement à l'acte du chemin de fer à passagers de Montréal. 19 Fév. Amendement à l'acte de la Corporation de Montréal. (voir au tableau des votes.)

Votes.

S. du 12 Fev. contre, bill Marchand. S. du 19 " pour, auteur de l'amend.
S. du 15 " pour, auteur de l'amend. S. du 22 " contre, propos. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions.—40.

Bills. 26 Fév. Pour incorporer la Société Protectrice des Animaux. 4 Mars. Pour amender les actes relatifs à la Corporation de Montréal, et pour d'autres fins. 4 Mars. Pour incorporer la Société de bienfaisance des ouvriers anglais de Montréal. 4 Mars. Pour autoriser le plus haut dignitaire de l'église d'Angleterre et d'Irlande, diocèse de Montréal, à exercer certains pouvoirs durant la vacance du siège épiscopal de Montréal. 3 Fev. Pour amender l'acte 28 vict. chap. 17, concernant les Sociétés d'Assurances sur la vie. 5 Fév. Pour incorporer l'institution des Sourd-Muets et des Aveugles. 15 Mars. Pour amender l'acte du Parlement de la ci-devant province du Canada intitulé " Acte pour incorporer le bureau d'administration des biens temporels de l'église Presbytérienne du Canada en union avec l'église d'Ecosse. 15 Mars. Pour amender l'acte d'incorporation de l'association de la Salle St. Patrice de Montréal. 15 Mars. Pour autoriser et confirmer la vente d'une propriété immobilière par la Société de l'Hopital Général de Montréal. 18 Mars. Pour incorporer l'Institut Maritime de Montréal. 19 Mars. Pour autoriser le recteur de la paroisse de Montréal, le bénéficier et les Marguilliers pour le temps d'alors de l'église St. Georges à vendre ou à hypothéquer certains biens fonds appartenant à la dite église. 19 Mars. Pour amender le chap. 71 des St. R. du Can. 19 Mars. Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de Montréal. 3 Avril. Concernant la Cour du Recorder de Montréal. 22 Mars. Pour incorporer la Société de l'Hopital des Enfants Malades de Montréal.

VOTES.

5	Fév.	pour,	motion Chauveau.	30	"	absent,	amend. Bachand.
23	"	absent,	amend. Joly.	30	"	absent,	amend. Marchand.
3	Mars	absent,	amend. Coutlée.	31	"	absent,	amend. Coutlée.
18	"	contre,	amend. Joly.	31	"	contre,	amend. Joly.
27	"	contre,	amend. Cauchon.	1	Avril,	pour,	décision de l'Orateur.
22	"	contre,	amend. Lecavalier.				

SESSION 1869-70.

Pétitions. 18.

BILLS. 30 Nov. Pour incorporer la Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal. 13 Déc. Pour amender le 32 vict. chap. 22, concernant les jurés et le jury. 13 Déc. Pour autoriser la Compagnie d'ardoise de Rockland d'augmenter son fonds capital. 13 Déc. Pour incorporer le collége de pharmacie de la Province de Québec. 17 Déc. Pour incorporer l'Association de Secours Mutuel Irlandaise Catholique de Montréal. 21 Déc. Pour abroger en partie le chapitre 72 de la 32me vict. 21 Déc. Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie d'emmagasinage de Montréal. 18 Jan. Pour abroger la section 16 de la 32 vict. chap. 70, concernant la fermeture des auberges, cabarets, salons ou autres places d'entretien public. 21 Jan. Pour amender l'acte de la Législature de Québec 32 vict. chap. 19, concernant l'Association des dentistes de cette Province. 25 Jan. Pour étendre les dispositions de l'acte de la ci-devant province du Canada passé dans la 29ème année du règne de Sa Majesté intitulé " Acte pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris et parents " et de l'acte de cette Province qui l'amende.

18 Jan. Propose en amendement le renvoi à six mois du bill pour incorporer l'Union St. Pierre de Montréal. 25 Jan. Propose en amendement le renvoi à six mois du bill pour venir au secours de l'Union St. Joseph de Montréal. 31 Jan. Propose en amendement à son bill du 25 Janvier d'ajouter à la fin de la 9ème clause " pourvu que les sommes ainsi empruntées n'excèdent pas le montant de la prime d'une année.

VOTES.

3	Déc.	absent,	amend, Joly.	28	"	contre,	2me. amend. Chapleau.
9	"	absent,	propos. Joly.	28	"	contre,	3me. amend. Chapleau.
10	"	absent,	amend. Joly.	31	"	absent,	amend. Hemming.
17	"	contre,	1er. amend. Benoit.	31	"	absent,	1er. amend. Chapleau.
17	"	absent,	2me. amend. Benoit.	31	"	pour,	2me. amend. Chapleau.
21	"	contre,	amend. Joly.	31	"	contre,	amend. Rhéaume.
18	Jan.	absent,	amend. Benoit,	31	"	absent,	propos. Tremblay.
28	"	contre,	1er. amend. Chapleau.				

SESSION 1870.

Pétitions. 4.

BILLS.—21 Nov. Pour incorporer l'Hôpital pour le traitement des maladies des femmes, Montréal. 21 Nov. Pour incorporer l'Association Chrétienne des Jeunes Gens, Montréal. 23 Nov. Pour amender l'acte chap. 171, intitulé " Acte pour autoriser John Auld à aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant à ses enfants mineurs " et pour étendre les pouvoirs conférés au dit John Auld, concernant la dispositions des dits biens. 25 Nov. Pour incorporer le Collége de Pharmacie de Québec. 28 Nov. Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal. 28 Nov. Pour incorporer *The Montréal Thistle Curling Club.* 6 Déc. Pour amender les actes relatifs à la Corporation de Montréal. 6 Déc. Pour incorporer " *The Montréal Auxiliary Bible Society.*" 7 Déc. Pour incorporer " *The Protestant Infant's Home of Montréal.*" 13 Déc. Pour autoriser le Conseil de Ville de Montréal à faire des réglements pour empêcher les propriétaires et autres de louer leurs maisons comme maisons de prostitution ou de les laisser occuper comme telles. 21 Déc. Pour amender les divers actes concernant les plans et livres (cadastres) pour les fins d'enrégistrement.

21 Décembre. Amendement à la loi concernant les licences et les devoirs et obligations des personnes licenciées. (Adopté.)

VOTES.

28 Nov.	absent,	amend. Lafontaine.	21 "	contre,	amend. Bachand.
28 "	pour,	2me amend. Gendron.	21 "	contre,	amend. Chapleau.
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau.	22 "	absent,	1er amend. Joly.
6 "	absent,	amend. Hemming.	22 "	absent,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.	23 "	absent,	amend. Joly.
17 "	absent,	amend. Joly.	23 "	absent,	motion Irvine.
19 "	absent,	motion Tremblay.	23 "	absent,	amend. Bachand.
21 "	absent,	amend. Bellingham.			

L'HON. M. CAUCHON, DÉPUTÉ DE MONTMORENCY, PRÉSIDENT DU SÉNAT.

Une des personnalités les plus vivaces, les plus énergiques, du Bas-Canada. Ses travaux, ses succès, sa carrière, sont l'expression fidèle de son tempérament, et comme les fruits de cette nature exceptionnellement riche et vigoureuse. La presse fut le piédestal de sa fortune parlementaire. De 1841 à 1842, il rédigea le *Canadien*, puis fonda, l'année suivante, le *Journal de Québec*, feuille que l'Hon. Président du Sénat rédige encore avec une grande autorité et une verdeur de style que l'âge n'a point affaiblie.

En 1843, il entrait au barreau et, un an plus tard, à l'Assemblée Législative où l'envoyèrent ces mêmes électeurs de Montmorency qui, aux dernières élections générales, le portaient à la Législature Locale par acclamation.

Dès l'inauguration du nouveau régime, l'Hon. M. Cauchon, que recommendaient de longs services, ses connaisances en droit constitutionnel et son passage remarqué dans deux ministères, fut nommé par décret de sa Majesté à la présidence du Sénat, une des premières charges de l'Etat. Commissaire des Terres de la Couronne de 1855 à 1857, le rapport des affaires de son département est resté célèbre, et les connaisseurs le citent comme un modèle du genre ; il remplit aussi de 1861 à 1862, les fonctions de Commissaire des Travaux Publics.

L'Hon. député a été maire de la ville de Québec pendant plusieurs années, et son administration rappelle encore une des époques les plus fécondes en mesures municipales de tout genre. Lieutenant-Colonel, il a commandé le 9me. bataillon des Volontaires de la milice, autrement dit, les *Chasseurs de Québec*.

En 1867 chargé de former le Cabinet de la Province de Quebec, l'Hon. M. Cauchon se heurta à d'anciennes rancunes, au réveil de vieux griefs que sa franchise un peu brusque ne sut ou ne voulut point ménager ; c'est ainsi qu'il échoua dans la tentative d'une combinaison dont il semblait être l'agent le plus autorisé.

Un ouvrage, *Notions Elémentaires de physique*, et deux brochures concernant la Confédération, sont les œuvres échappées à la plume du journaliste.

Comme tous les hommes arrivés, l'Hon. M. Cauchon a ses partisans

et ses détracteurs ; mais, quelle que soit l'admiration exclusive des uns, ou la partialité exagérée des autres, l'Hon. Président du Sénat possède une valeur réelle ; et, jamais, en un pays constitutionnel, on ne vit une médiocrité piper ses contemporains pendant 27 ans. C'est à l'Hon. député de Montmorency que l'on doit la résurrection de ce fameux chemin de fer du Nord, lequel doit ouvrir toute une vaste région au commerce, à l'industrie et à l'agriculture. Aussi a-t-il été nommé président de cette nouvelle Compagnie.

Polémiste ardent, écrivain inégal, l'Hon. M. Cauchon porte dans le journalisme les qualités de son esprit et les défauts de son caractère : la logique, le savoir, l'opiniâtreté et la rudesse des formes. Aimant les arts, fin connaisseur, il apporta d'Europe une quantité de tableaux, de statuettes, de figurines, tout un musée, dont chacun des appartements de sa résidence forme comme une galerie particulière. En politique, sans avoir jamais sacrifié sa personnalité à un parti, l'Hon. Président du Sénat, tout en différant parfois d'avec ce dernier sur certaines questions, a toujours su le servir et rester fidèle à ses principes. Moins aimé que craint, inspirant plus d'estime que de sympathie, sa nature autoritaire et son inflexibilité, sans rien enlever à sa légitime influence, lui ont donné plus de pouvoir que de crédit. L'Hon. M. Cauchon nous paraît devoir rester toujours trop lui-même, pour devenir jamais l'homme d'une situation ou d'un parti. Quelque part qu'on le place, il aura sa valeur, la fonction n'y ajoutera rien ; et, aujourd'hui même, malgré l'importance de sa charge, la Présidence du Sénat laisse subsister tout entière la puissante individualité de l'Hon. M. Cauchon.

Au moral comme au physique, l'Hon. député de Montmorency ressemble à cet homme des bords du Danube qui, au dire du fabuliste, s'en vint un jour prononcer une si verte harangue devant le Sénat romain.

ACCLAMATION SESSION 1867-68.

Pétitions—1

BILLS. 20 Janvier. Pour amender l'acte 23 Vict. chap. 123, incorporant les pilotes pour le hâvre de Québec et au-dessus

VOTES.

12 Fév.	Contre,	Bill Marchand,	19 Fév.	Pour,	amend. Carter,
15 id	Absent,	amend. Carter.	22 id	Contre,	Proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—2.

BILLS 27 Janvier, pour obliger les propriétaires des ponts de péage, à tenir ces derniers en bon état pour la protection des passants et pour d'autres fins.

27 Mars. Amendement au bill pour amender la loi concernant l'éducation en cette province. (Voir le tableau des votes.)

VOTES.

25 Fév.	pour,	motion Chauveau.	30 Mars	contre,	amend.Bachand.
3 id	contre,	amend. Joly,	30 id	contre,	amend. Marchand,
3 Mars	contre,	amend. Coutlée,	31 id	absent,	amend. Coutlée,
18 id	contre,	amend. Joly,	31 id	absent,	amend. Joly,
27 id	pour,	moteur de l'amendement,	1er Avril	pour,	décision de l'Orateur.
27 id	pour,	amend. LeCavalier.			

SESSION 1869-70

Pétitions—0.

VOTES.

3	Déc.	contre,	amend. Joly,	28	Janv.	contre,	2e. amend. Chapleau,
9	id	contre,	proposition Joly,	28	id	contre,	3e amend. Chapleau,
10	id	contre,	amend. Joly,	31	id	contre,	amend. Hemming,
17	id	contre,	1er. amend. Benoit,	31	id	pour,	1er. amend. Chapleau.
17	id	"	2e. " Benoit,	31	id	absent,	2e. amend. Chapleau.
21	id	contre,	amend. Joly.	31	id	absent,	amend. Rhéaume.
18	Janv.	contre,	amend. Benoit,	31	id	contre,	proposition Tremblay.
28	id	contre,	1er. amend. Chapleau,				

SESSION 1870.

Pétitions—0.

Bills. 16 Novembre. Pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la Cie. du chemin de fer de la rive nord et de la navigation et des terres du St. Maurice et pour d'autres fins.

Votes.

28	Nov.	contre,	amend. Lafontaine,	21	Déc.	contre,	amend. Bachand,
28	id	pour,	2e. amend. Gendron,	21	id	contre,	amend. Chapleau,
1	er. Déc.	pour,	amend. Chauveau,	22	id	contre,	1er. amend. Joly,
6	id	absent,	amend. Hemming.	22	id	contre,	2e. amend. Joly,
16	id	contre,	amend. Joly,	23	id	contre,	amend. Joly,
17	id	contre,	amend. Joly,	23	id	pour,	motion Irvine,
19	id	absent,	motion Tremblay,	23	id	contre,	amend. Bachand.
21	id	absent,	amend. Bellingham,				

M. J. ADOLPHE CHAPLEAU, DÉPUTÉ DE TERREBONNE.

Magnifiquement doué au moral et au physique ; nature délicate, nerveuse, impressionnable et vive ; organisation exceptionnelle, facultés brillantes, facilité de travail prodigieuse. Physionomie originale : les traits d'une médaille grecque et la chevelure d'Absalon ; un organe vibrant et sympathique, la parole élégante, le langage imagé, et, dans ses bons moments, avec le geste et le port de l'orateur, une éloquence communicative, entraînante. Né à Ste. Thérèse de Blainville en 1840. M. Chapleau fit au collége Masson de Terrebonne de brillantes et rapides études, qu'il terminait à l'âge de 17 ans au collége de St. Hyacinthe. Le député de Terrebonne et feu le regretté M. McGee, son rival en éloquence, furent tous deux admis le même jour à l'étude de la profession, et reçus aussi tous deux avocats le même jour, 2 Décembre 1861. M. Chapleau avait alors 21 ans. Peu après, il devenait président de l'Institut Canadien Français. Ce fut au milieu des luttes de la vie publique, à la face du ciel, sur le plancher disjoint des tribunes rustiques des réunions électorales, que se révéla le talent oratoire de M. Chapleau.

Son début eut lieu lors de la lutte provoquée par la nomination de M. Morin au poste de Solliciteur-Général, lutte dans laquelle il se mesura avec des orateurs tels que MM. Papin et Laflamme. A cette époque le député de Terrebonne retenait déjà sous sa parole charmeresse

des milliers d'auditeurs qui, fascinés, applaudissaient à toutes mains cette éloquence juvénile et si nouvelle pour eux. Nul apprêt dans ces discours improvisés ; le jeune orateur de 19 ans parlait d'abondance : les accents émus, les appels au patriotisme, à la nationalité montaient du cœur à ses lèvres naturellement, sans effort, pour se répandre sur l'auditoire en images heureuses ou éclater en traits de feu. Rien de comparable à la popularité de ces premiers triomphes. La constance de ces succès créa presqu'une spécialité au député de Terrebonne, qui, retenu d'avance pour toutes les passes d'armes, n'a pas donné dans moins de 67 joûtes électorales. Les personnes qui ont l'habitude de cette vie pleine d'émotions peuvent seules comprendre l'énergie et le tempérament qu'il faut pour résister à de telles fatigues.

M. Chapleau jouit au barreau d'une réputation justement acquise. Nul ne sait comme lui trouver le chemin du cœur, attendrir et émouvoir un jury. D'abord associé de MM. Ouimet et Moreau, il fit ses premières armes d'avocat criminaliste dans la trop célèbre cause Beauvais. Sa réputation au palais date de ce jour. Le jeune avocat a défendu depuis 14 personnes dont l'accusation comportait la peine capitale.

Le député de Terrebonne prit aussi ses degrés dans le journalisme ; et, en 1861, en compagnie de MM. Ludger Labelle, Mousseau, Montpetit et L. O. David, ses associés, il devenait propriétaire et rédacteur du *Colonisateur*. L'influence qu'exerça ce jeune groupe militant dans les élections de 1863 fut considérable.

Elu par acclamation aux dernières élections générales, député à la Chambre locale pour le Comté de Terrebonne, M. Chapleau vint enfin s'asseoir dans une enceinte que sa parole avait ouverte à beaucoup de ses collègues.

Conformément aux usages et comme le plus jeune député de la Chambre, M. Chapleau fut chargé, dès l'ouverture du Parlement local, de présenter l'adresse en réponse au discours du trône. En cette occasion solennelle, le représentant de Terrebonne sut retrouver l'éloquence brillante de ses bons jours. Le discours qu'il prononça, maintes fois interrompu par des applaudissements, fit sensation ; et, signe certain de la valeur de l'œuvre, on relit encore aujourd'hui le morceau sans qu'il ait rien perdu de son intérêt et de son charme.

Durant les quatre sessions écoulées, M. Chapleau a collaboré par sa parole et par son vote à toutes les mesures importantes, et son dossier est un des mieux remplis de toute la réprésentation. M. Chapleau à fait partie de plus de vingt comités spéciaux, sans compter les comités permanents. *Le Chemin de Fer de la Rive Nord*, *les amendements à la Corporation de Québec*, ont particulièrement trouvé en lui un défenseur énergique ; le *double mandat* un adversaire intelligent ; la *colonisation*, *l'émigration* un avocat infatigable. Et si l'on considère la rosée bienfaisante d'octrois à la colonisation qui a tombé dans le comté, les électeurs s'apercevront aisément que leur jeune membre a plaidé la bonne cause et n'a point prêché dans le désert.

ACCLAMATION.—SESSION, 1867-68.

Pétitions.—4.

BILLS. 17 Janvier. Pour amender le chap. 26 des St. R. du B. C. intitulé acte concernant les abus préjudiciables à l'agriculture. 21 Janvier. Pour amender les divers actes incorporant la ville de Lévis. 23 Janvier. Pour mieux définir les pouvoirs des Shérifs en matières civiles.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre bill Marchand.
S. du 15 " absent amend. Carter.
S. du 19 Fév. contre amend. Carter.
S. du 22 " absent proposition Marchand

SESSION.—1869.

Pétitions.—21.

BILLS—29 Janvier. Pour incorporer la maison St. Joseph du Sault-au-Recollet. 2 Mars. Concernant la profession légale en cette Province. 4 Mars. Pour amender l'Acte Seigneurial refondu, et réparer des erreurs commises dans la confection des cadastres de certaines Seigneuries et notamment dans celle de *Nicholas Rioux.*

VOTES.

5 Fév. pour, motion Chauveau.
23 " contre, amend. Joly.
3 Mars contre, amend Coutlée.
18 " contre, amend. Joly
27 " absent, amend. Cauchon.
27 " pour, amend. Lecavalier.
30 Mars contre, amend. Bachand.
30 " contre, amend. Marchand.
31 " contre, amend. Coutlée.
31 " contre, amend. Joly.
1er. Avril pour, décision de l'Orateur.

SESSION.—1869-70.

Pétitions.—16.

BILLS.—30 Novembre. Concernant les minutes de feu Joseph Belle notaire de la cité de Montréal. 6 Décembre pour incorporer *the Québec, New-York and Boston lumber Company.* 10 Décembre pour corriger des erreurs dans la confection du cadastre de la Seigneurie de Nicholas Rioux. 18 Jan. Pour incorporer l'Union St. Pierre Montréal. 26 Janvier. Pour changer les limites des comtés de Terrebonne et Montcalm pour toutes fins civiles et politiques quelconques. 26 Janvier. Pour séparer le township de Doncaster, comté de Moncalm, et pour l'annexer au comté de Terrebonne pour les fins électorales. 28 Janvier. 1er amendement. 28 Janvier. 2nd amendement. 28 Janvier. 3ème. amendement (voir au tableau des votes.) 31 Janvier. 1er amendement. 31 Janvier 2ème. Amendement (voir au tableau des votes.)

VOTES.

3 Décembre absent, amend. Joly.
9 " contre, proposition, Joly.
10 " absent, amend. Joly.
17 " contre, 1er. amend. Benoit.
17 " contre, 2eme. amend. Benoit
21 " contre, amend. Joly.
18 Janvier contre, amend. Benoit.
28 Janvier pour } Auteur des amendements
28 " pour } Auteur des amendements
23 " pour } Auteur des amendements
31 " contre amend. Hemming,
31 " pour } Auteur des amendements
31 " pour } Auteur des amendements
31 " contre amend. Rhéaume.
31 " absent proposition Tremblay.

SESSION.—1870.

Pétitions.—0

BIDLS.—6 Décembre. Pour séparer une certaine étendue du comté de Montcalm, et l'annexer au comté de Terrebonne, pour les fins électorales, municipales, judiciaires et d'enrégistrement. 7 Décembre. Pour amender l'acte d'incorporation de la ville deLévis. 9. Décembre. Pour étendre les limites de la municipalité du village St. Jérôme, dans le district de Terrebonne. 9 Décembre. Pour amender de nouveau les différents actes concernant l'incorporation de la cité de Québec. 9 Décembre. Propose en amendement au bill pour incorporer la Compagnie de Navigation de Laprairie :

" Que le bill soit de nouveau renvoyé en comité général pour y être amendé, en insérant après le mot " année " dans la 4e section, les mots suivants ; " ou dans le cas

ou la dite assemblée n'aurait pu avoir lieu ce jour-là, alors, aux jour, heure et lieu qui seront désignés par la majorité des directeurs, et dont avis sera donné par écrit par le secrétaire de la compagnie dix jours avant celui fixé pour la dite assemblée."

13 Décembre, propose en amendement au bill de l'institut *Fraser* de retrancher les mots " le dit testament " dans la 4ème section, page 3. 19 Décembre. Propose en amendement au bill de la compagnie des Terres et de Navigation du St. Maurice.

Que le bill soit renvoyé en comité avec instruction au dit comité de l'amender en ajoutant la clause suivante après la clause 23.

" 23. Rien de contenu dans le présent Acte, n'aura l'effet de rendre invalides les droits acquis par les tiers-partis contre la dite compagnie du chemin de fer du Nord, et de la navigation et des terres du St. Maurice."

26 Décembre. Propose en amendement au bill des licences, le retranchement de la 26ème clause (voir au tableau des votes.) Propose un 2ème amendement demandant à ce qu'on retranche de la 13ème clause les mots " et le Président du comité de police

VOTES.

28 Nov.	absent,	amend. Lafontaine.		21 Déc.	contre,	amend. Bellingham.
28 "	absent,	amend. Gendron.		21 "	pour,	amend. Chapleau.
1er Déc.	contre,	amend. Chauveau.		22 "	pour,	1er amend. Joly.
6 "	contre,	amend. Hemming.		22 "	pour,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.		23 "	absent,	motion Irvine.
17 "	contre,	amend. Joly.		23 "	contre,	amend. Bachand.
19 "	contre,	motion Tremblay		23 "	pour,	amend, Joly.
21 "	contre,	amend. Bachand.				

M. LEVI RUGGLES CHURCH, DÉPUTÉ DU COMTÉ D'OTTAWA

A la salle de lecture, au restaurant, à la bibliothèque, ou traversant les couloirs du parlement, si vous rencontrez un homme de moyenne taille, de mise et de démarche élégantes, portant un peu haut une tête fine, avec des traits réguliers, le visage encadré d'une paire de favoris couleur d'épis murs, inutile de demander le nom de ce député, c'est M. L. Ruggles Church, représentant le comté d'Ottawa.

Descendant d'une ancienne famille anglaise qui laissa les Etats.Unis, lors de la guerre de l'indépendance, M. L. Ruggles Church naquit à Ottawa, fit ses études aux colléges, de Victoria, Cobourg, McGill, Montréal, et se fit successivement recevoir docteur en médecine et avocat. Etudier les lois de l'organisme et l'organisme des lois, c'est on ne peut mieux employer sa jeunesse ; cela décèle un tempérament intellectuel rare, une intelligence d'élite.

Par son éducation, sa fortune, M. Ruggles Church avait tous les droits possibles à briguer les suffrages des électeurs ; c'est ce qu'il fit avec succès aux dernières élections générales en battant son adversaire, M. McGreevy, frère de l'Hon. Sénateur du même nom, par une majorité de 666 voix.

Très sympatique d'abord et de manières, le membre du comté d'Ottawa aime beaucoup notre nationalité et parle fort bien le français ; il s'est occupé tout particulièrement du Code Municipal, a fait partie de nombreux comités et prononcé deux discours remarqués : le premier, un petit chef-d'œuvre littéraire, en réponse à l'Adresse ; le second au sujet du chemin de fer du Canada-Central, discours tout

émaillé de statistiques précieuses sur les ressources du comté d'Ottawa, que M. Ruggles Church connait dans ses moindres détails.

Orateur à la mode parlementaire anglaise, M. L. R. Church, dont la parole jouit d'un grand crédit, ne laisse passer aucune question importante sans la juger. Il est l'auteur d'un bill, *Pour autoriser les ministres de l'Eglise connue sous le nom de " l'Eglise Catholique et Apostolique " dans la Province de Québec, de célébrer des mariages et de tenir des régistres de baptême, de mariage et de sépulture* ; et d'un amendement relatif au terminus du chemin de fer de la rive Nord de Montréal. M. L. Church a parcouru l'Europe et visité la Russie et la Pologne. Dans sa famille on compte sept médecins ; ce sont les sept Machabées de la faculté.

Pour tout dire, un des meilleurs députés du temps présent et une des réserves de l'avenir.

DR. L. R. CHURCH, 1881—*R. H. McGREEVY*, 1215.

SESSION 1867-68.

Petitions—2.

Bills. 14 Fév. Pour autoriser les ministres de l'Eglise Catholique Apostolique dans la province de *Québec* " de célébrer des mariages, et de tenir des régistres de baptêmes, de mariages et sépultures.

VOTES.

S. du 12 Fév. absent,	bill Marchand,	S. du 19 Fév. contre,	amend. Carter,
S. du 15 " pour,	amend. Carter,	S. du 22 " contre,	prop. Marchand,

SESSION 1869.

Petitions—13.

Bills. 2 Mars. Pour incorporer l'Union St. Joseph de Notre Dame de *Hull*, 15 Mars. Pour assurer le titre de *John Platt* à la propriété incommutable de certains immeubles qu'il possède en vertu dû testament de feu *John Platt*.

Au bill pour incorporer la Compagnie du chemin de fer du Nord, de Montréal propose en amendement : de retrancher dans la 3me. ligne de la seconde clause les mots " l'endroit appelé *Mile End* ;" dans la 4me ligne les mots " la cité de Montréal," dans la cinquième ligne les mots " la cité de Montréal et " et en insérant les mots : " un point dans ou près de la cité de *Mo nreal* " après le mot " de " dans la 3me ligne.

VOTES.

5 Fév. pour,	mot. d'ajourn. de l'Hon. M Chauveau,	27 Mars. contre,	amend. M. LeCavalier,
23 " contre,	amend. Joly,	30 " absent,	amend. Bachand,
3 Mars. absent,	amend. Coutlée,	30 " absent,	amend. Marchand,
18 " contre,	amend. Joly,	31 " contre,	amend. Coutlée,
27 " contre,	amend. de l'Hon. Cauchon,	31 " contre,	amend, Joly,
		1 Avr. absent,	décision de l'Orateur

SESSION 1869-70.

Petitions—8.

Bills. 3 Déc. Pour incorporer la Société Calédonienne de *Montréal*. 7 Déc. Pour incorporer la Société de l'Union St. Joseph de *St. Paul d'Aylmer*.

VOTES.

3 Déc.	contre,	amend. Joly,	28 Jan.	absent,	2nd amend. Chapleau,
9 "	contre,	propos. Joly,	28 "	contre,	3me amend. Chapleau,
10 "	contre,	amend. Joly,	31 "	pour,	amend. Hemming,
17 "	contre,	1er amend. Benoit,	31 "	contre,	1er amend. Chapleau,
17 "	absent,	2nd amend. Benoit,	31 "	contre,	2nd amend. Chapleau,
21 "	contre,	amend. Joly,	31 "	contre,	amend. Rhéaume,
18 Jan.	absent,	amend. Benoit,	31 "	absent,	propos. Tremblay.
28 "	absent,	1er amend. Chapleau,			

SESSION 1870.

Petition:—21.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine,	21 Déc.	absent,	amend. Bachand,
28 "	contre,	2nd amend. Gendron,	21 "	absent,	amend. Chapleau,
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau,	22 "	absent,	amend. Joly,
6 "	contre,	amend. Hemming,	22 "	contre,	2nd amend. Joly,
16 "	contre,	amend. Joly,	23 "	contre,	amend. Joly,
17 "	contre,	amend. Joly,	23 "	absent,	amend. Bachand,
19 "	absent,	mot. Tremblay,	23 "	pour,	mot. Irvine.
21 "	contre,	amend. Bellingham,			

M. LÉON CHARLES CLÉMENT, DÉPUTÉ DE CHARLEVOIX.

Parfois un député de haute stature, vieillard droit et vert, aux traits empreints de noblesse, portant allègrement ses cheveux gris, traverse la salle des séances pour gagner d'un pas digne et ferme le siège qu'il occupe au troisième rang des fauteuils.

On dirait un sénateur visitant des collègues si l'on ne savait que les réglements interdisent ces rapports. Ce membre c'est le représentant du comté de Charlevoix.

M. Charles Clément appartient à une des plus anciennes et des plus respectables familles du Bas-Canada. Ses ancêtres, d'abord établis à Terrebonne, quittèrent ensuite cette partie de la province pour aller se fixer dans le voisinage de Québec.

Notaire de profession, le député de Charlevoix passe pour fort habile ; et, tout en rédigeant des contrats, s'occupe de la culture de grandes propriétés.

Doux d'aspect, de manières bienveillantes, très sympathique, M. Clément résume en sa personne l'excellence de la réputation dont sa famille a toujours joui dans le pays. C'est un des types de cette espèce de noblesse rurale presque disparue aujourd'hui et qui, sans autres titres que l'élévation du caractère, l'honnêteté de la vie, constituait parmi ses pairs une sorte de classe privilégiée que chacun entourait de considération et de respect. Le député de Charlevoix exerce encore l'influence héréditaire attachée à sa famille. Aucune affaire importante ne se décide sans qu'il soit consulté, et, dans ce cas, son avis prévaut infailliblement.

M. Clément, comme bien on pense, n'est point précisément doué pour la vie militante ; sa nature, ses habitudes, répugnent aux moyens ordinairement employés dans les luttes politiques. C'est à cela qu'on doit attribuer les deux échecs électoraux qu'il a subis : le premier en 1857, le second en 1863.

Il a été membre du comité du Code Municipal et membre du comité : *Pour amender la profession de notaire.*

Dès la première session, devançant l'adoption du Code Municipal, il réclamait, par un bill, des amendements à l'acte concernant les municipalités et les chemins dans le Bas-Canada.

Lorsque M. Clément parle, en Chambre, il exprime ses idées en quelques phrases nettes et claires comme elles.

C'est un Conseiller Législatif en expectative.

L. C. CLÉMENT, 1028—*M. BOUCHARD*, 882.

SESSION 1867—68.

Pétitions—6

BILLS—12 Février. Pour amender l'acte concernant les municipalités et les chemins dans le Bas-Canada.

VOTES.

12 Fév.	contre,	bill Marchand,	19 Fév.	pour,	amend. Carter,
15 id	contre,	amend, Carter	22 id	contre,	proposition Marchand,

SESSION 1869.

Pétitions—7

VOTES.

5 Fév.	contre,	motion Chauveau,	30 Mars	contre,	amend. Bachand,
23 id	absent,	amend Joly,	30 id	contre,	amend. Marchand,
3 Mars	contre,	amend. Coutlée,	31 id	pour,	amend. Coutlée,
18 id	contre,	amend. Joly,	31 id	pour,	amend. Joly,
27 id	contre,	amend. Cauchon,	1 Avril	absent,	décision de l'Orateur,
27 id	contre,	amend. LeCavalier,			

SESSION 1869-70.

Pétitions—1.

VOTES.

3 Déc.	pour,	amend. Joly,	28 Janv.	contre,	2me amend. Chapleau,
9 id	contre,	proposition, Joly,	28 id	contre	3me amend. Chapleau,
10 id	contre,	amend. Joly,	31 id	pour,	amend. Hemming,
17 id	contre,	1er amend. Benoit,	31 id	pour,	1er amend. Chapleau,
17 id	contre,	2me amend. Benoit,	31 id	contre,	2me amend. Chapleau,
21 id	contre,	amend. Joly,	31 id	absent,	amend. Rhéaume,
18 Janv.	contre,	amend. Benoit,	31 id	absent,	prososition Tremblay,
28 id	contre,	1er amend. Chapleau,			

VOTES.

28 Nov.	pour,	amend. Lafontaine,	21 Déc.	absent,	amend. Bachand,
28 id	pour,	2me amend. Gendron,	21 id	absent,	amend. Chapleau,
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau,	22 id	absent,	1er amend. Joly,
1 id	contre,	amend. Hemming,	22 id	contre,	2me amend. Joly,
16 id	contre,	amend. Joly,	23 id	absent,	amend. Joly,
17 id	contre,	amend. Joly,	23 id	contre,	amend. Bachand,
19 id	pour,	motion Tremblay.	23 id	absent,	motion Irvine,
21 Déc.	contre,	amend. Bellingham.			

M. DOMINIQUE AMABLE COUTLÉE, DÉPUTÉ DE SOULANGES

Député rouge.....de visage s'entend, car jamais l'ombre d'un soupçon ne ternit la pureté de ses opinions bien connues. Compte dans sa vie trois luttes électorales, parmi lesquelles un succès, une défaite, un compromis ; deux incendies, la charge de maire et le poste de Lieutenant-Colonel dans la milice de réserve.

Grand cultivateur, M. Coutlée, sans abandonner l'agriculture, se fit un jour commerçant. En 1863, son adversaire et lui, d'un commun accord, cédèrent la place à un troisième candidat.

Le membre pour Soulanges a sa place dans les rangs de ces convaincus aux yeux de qui le mandat de député passe pour un véritable sacerdoce; très-honnête, très-consciencieux, il suit les travaux législatifs avec une attention et une ponctualité rares. On le dit doué d'une grande activité et d'une éloquence populaire fort goûtée. S'il ne prononce point de longs discours en chambre, il agit avec beaucoup de discernement et veille de très près aux intérêts agricoles,

Ainsi, il est l'auteur de deux amendements radicaux : le premier demandant le renvoi du bill concernant les voitures pour les chemins d'hiver ; le second, le renvoi du bill relatif aux honoraires des médecins. Une autre mesure capitale est celle dont il a demandé l'application par son article à l'amendement 750 du code municipal, ayant trait aux obligations des compagnies de chemins de fer, concernant les clôtures et les cours d'eau des terrains situés sur leur parcours. M. Coutlée demandait à ce que toutes les compagnies fussent soumises aux réglements municipaux. et obligées d'entretenir les clôtures, les cours d'eau et chemins, sur le parcours de leur ligne, sous peine de voir les municipalités entreprendre ces travaux, à leurs frais, avec recours contre les compagnies pour le prix des ouvrages, outre vingt pour cent en sus.

Autrefois M. Coutlée se fit beaucoup remarquer par la lutte courageuse qu'il soutint en faveur des censitaires contre les prétentions exagérées de la seigneurie de Beaujeu. Un front haut, découvert par une demi-calvitie, le visage coloré, l'attitude un peu raide et l'oreille très-attentive aux débats : tels sont les signes auxquels tout spectateur reconnaîtra, en chambre, le député de Soulanges.

D. A. COUTLÉE, 693. *A. CHOLETTE*, 528.

SESSION 1867-68.

Pétitions.—1.

VOTES.

12 Fév. contre, bill Marchand.
15 " contre, amendement Carter.
19 " absent, amendement Carter.
22 " absent, proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions.—1.

BILLS.—3 Mars. Propose en amendement le renvoi à six mois du bill concernant les voitures pour chemins d'hiver. 31 Mars. Propose en amendement au bill " pour amender le Code Civil relativement aux honoraires des médecins," le renvoi à trois mois.

VOTES.

5 Fév. pour, motion Chauveau.
23 " contre, amendement Joly.
3 Mars pour, auteur de l'amendement.
18 " contre, amendement Joly.
27 " contre, amendement Cauchon.
27 " contre, amendement Lecavalier.
30 Mars contre, amendement Bachand.
30 " contre, amendement Marchand.
31 " pour, auteur de l'amendement.
31 " contre, amendement Joly.
1 Avril pour, décision de l'Orateur.

SESSION 1869-70.

Pétitions.—6.

VOTES.

3 Déc. contre, amendement Joly.
9 " contre, proposition Joly.
10 " contre, amendement Joly.
17 " contre, 1er. amendement Benoit.
17 " contre, 2nd. amendement Benoit.
21 " contre, amendement Joly.
18 Jan. contre, amendement Benoit.
28 " pour, 1er. amendement Chapleau.
28 Jan. pour, 2nd. amendement Chapleau.
28 " pour, 3me. amendement Chapleau
31 " absent, amendement Hemming.
31 " absent, 1er. amend. Chapleau.
31 " absent, 2nd. amend. Chapleau
31 " absent, amendement Rhéaume.
31 " absent, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions.—0.

BILLS.—28 Nov. Amendement à l'article 750 du Code Municipal, comme mentionné dans la biographie.

VOTES.

28 Nov. contre, amendement Lafontaine.
28 " pour, 2nd. amendement Gendron.
1 Déc. absent, amendement Chauveau.
6 " contre, amendement Hemming.
16 " contre, amendement Joly.
17 " contre, amendement Joly.
19 " contre, motion Tremblay.
21 " contre, amendement Bellingham.
21 Déc. contre, amendement Bachand.
21 " contre, amendement Chapleau.
22 " contre, 1er, amendement Joly.
22 " contre, 2nd. amendement Joly.
23 " contre, amendement Joly.
23 " pour, motion Irvine.
23 " contre, amendement Bachand.

M. A. BONIFACE CRAIG, DÉPUTÉ DE VERCHERES,

Petit, maigre, un peu chauve, teint pâle, traits réguliers, physionomie intelligente. Le visage est calme, l'attitude méditative, particulière aux docteurs fourvoyés par un diagnostic mal caractérisé.

Né à St. Antoine, M. B. Craig, une fois reçu médecin, vint se fixer à St. Elizabeth où il exerça sa profession avec une grande vogue. Vers 1864, il s'établit à Contrecœur, auprès de son maître et professeur le docteur Archambault, puis, après la mort de ce dernier, retourna dans sa paroisse natale, et, là, vit augmenter sa pratique et s'étendre sa réputation

Le député de Verchères passe, à bon droit, pour un des habiles de sa profession ; très instruit, aimant l'étude, il s'y livre avec ardeur. On le dit un des plus agréables causeurs du pays. A ces qualités d'homme du monde, le docteur joint une passion fort noble et féconde en résultats pratiques : l'amour de la colonisation.

Propriétaire de grands lots de terre dans les townships de l'Est, il en dirige l'exploitation et en surveille la culture avec un soin particulier.

Homme d'intérieur, aimant à s'occuper de sciences, s'intéressant aux nouveautés et aux découvertes, M. Craig est arrivé dans la vie publique un peu malgré lui. On dut le violenter lors des élections, et il marcha au *husting* comme vers le lieu du supplice. Il ne ressentit jamais un goût bien vif pour la politique, mais les besoins du parti, l'absence de tout candidat, exigeant une personnalité, on choisit le Dr. Boniface, qui refusa d'abord, accepta ensuite, donna sa démission au matin de la bataille, et finit enfin par se laisser élire. Les électeurs influents du comté de Verchères, en nommant M. Craig député, rendirent au mérite et à la popularité du docteur médecin comme une sorte d'hommage public.

En chambre le député de Verchères fait bonne contenance, mais comme Jean Jacques Rousseau, une timidité excessive l'empêche d'exprimer les excellentes idées qu'il émet dans les séances plus familières des comités.

Homme d'esprit, de savoir, M. Craig est plutôt doué pour le conseil que pour l'action ; la lutte, la tactique des partis, répugnent à sa nature affectueuse et délicate.

C'est un pythagoricien égaré dans le forum

DR. CRAIG, 743. *M. MALO*, 574.

SESSION 1867-68.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre, bill Marchand.
S. du 15 Fév. contre, amend. Carter,
S. du 19 Fév. absent, amend. Carter,
S. du 22 Fév. contre, proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—2.

BILLS—25 Févr. Pour incorporer l'Association St. Pierre de Sorel.

VOTES.

5 Févr. pour, motion de l'Hon. Chauveau,
23 " contre, amend. Joly.
3 Mars pour, amend. Coutlée,
18 " contre, amend. Joly,
27 " pour, amend. de l'Hon M. Cauchon
27 " pour, amend Lecavalier,
30 Mars absent, amend. Bachand,
30 " absent, amend. Marchand,
31 " absent, amend. Coutlée,
31 " contre, amend. Joly,
1 Avr. pour, décision de l'Or. V. Blanchet.

SESSION 1869-70.

Pétitions—1

VOTES.

3 Déc. contre, amend. Joly,
9 " contre, proposition Joly,
10 " contre, amend. Joly,
17 " pour, 1er amend. Benoit,
17 " pour, 2me amend. Benoit,
21 " absent, amend. Joly,
18 Janvier absent, amend. Benoit,
28 " contre, 1er amend. Chapleau,
28 Janvier contre, 2me amend. Chapleau,
28 " contre, 3me amend. Chapleau,
31 Janv. pour, amend. Hemming,
31 " contre, 1er amend. Chapleau,
31 " contre, 2me amend. Chapleau,
31 " pour, amend. Rhéaume,
31 " contre, proposition Tremblay,

SESSION 1870.

Pétitions—0

VOTES.

28 Nov. contre, amend. Lafontaine,
28 " pour, 2me amend. Gendron,
1 Déc. pour, amend. Chauveau,
6 " amend. Hemming,
16 " contre, amend. Joly,
17 " contre, amend. Joly,
19 " contre, motion, Tremblay,
21 " contre, amend. Bellingham,
21 " contre, amend. Bachand,
21 " contre, amend. Chapleau,
22 " contre, 1er amend. Joly,
22 " contre, 2me amend. Joly,
23 " contre, amend. Joly,
23 " contre, amend. Bachand,
23 " pour, motion Irvine.

M. FIRMIN DUGAS DÉPUTÉ DE MONTCALM.

Convaincu de la vérité de la maxime évangélique, que les premiers seront les derniers et que les derniers seront les premiers, le député de Montcalm s'est modestement placé, au troisième rang des fauteuils, en arrière de M. M. Locke et Robertson. Là, il attend son tour avec confiance.

M. Dugas appartient à une famille d'origine acadienne. C'est à la suite des douloureux épisodes que le grand poète américain, Longfellow, a si poètiquement retracés, dans son touchant poème d'Evangéline, que les ancètres du député abordèrent, après mille infortunes, sur nos rivages hospitaliers, et qu'ils s'établirent dans le comté de Montcalm.

Né à Rawdon, M. Dugas fit des études classiques au collége de l'Assomption. C'est, avec M. M. Beaubien et Benoit, un des rares latinistes qui ont mis en pratique les chapitres traduits, *De Re Rustica*, de Caton le Censeur.

M. Dugas se livre à l'agriculture et s'occupe des diverses branches de cette science avec autant de succès que de savoir. Il a rempli la charge de maire de Montcalm, ainsi que celle de président des commissaires d'école. M. Dugas compte dans sa vie une tentative malheureuse, celle de sa candidature aux élections de 1861.

De petite taille, les cheveux couleur des pépites des *placers* de Californie, l'air vif, l'allure dégagée, le député de Montcalm a travaillé surtout au sein des comités ; il a été un des membres les plus actifs et les plus autorisés du comité de l'agriculture, émigration et colonisation, et de celui du Code Municipal.

Les comtés de Montcalm et de Joliette lui sont redevables d'un bill pour fixer leurs limites respectives.

F. DUGAS, 780. *L. S. LESAGE*, 485.

SESSION 1867-68.

Pétitions.—5.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre, bill Marchand.
S. du 15 " contre, amendement Carter.
S. du 19 Fév. pour, amendement Carter.
S. du 22 " absent, prop. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions.—5

BILLS.—Pour fixer les limites des comtés de Montcalm et de Joliette pour les fins électorales et autres.

VOTES.

5 Fév. pour, motion d'ajourn. Chauveau,
23 " contre, amendement Joly,
3 Mars contre, amendement Coutlée,
18 " contre, amendement Joly,
27 " pour, amend. de l'Hon M. Cauchon
27 " contre, amend. de M. Lecavaler,
30 " contre, amendement Bachand,
30 " contre, amendement Marchand,
31 " contre, amendement Coutlée,
31 " contre, amendement Joly,
1 Avril pour, décis. de l'Orateur.

SESSION 1869-70.

Pétitions.—0

BILLS.—14 Déc. Pour changer les limites des Comtés de Joliette et de Montcalm.
17 Janvier. Congé d'absence de quinze jours.

VOTES.

3 Déc. contre, amendement Joly.
9 " contre, proposition Joly.
10 " contre, amendement Joly.
17 " contre, 1er. amendement Benoit.
17 " pour, 2nd. amendement Benoit.
21 " contre, amendement Joly.
18 Jan. absent, amendement Benoit.
28 " ponr, 1er. amendement Chapleau.
28 Jan. contre, 2nd amendement Chapleau,
28 " contre, 3me amendement Chapleau,
31 " absent, amendement Hemming.
31 " absent. 1er amendement Chapleau,
31 " absent, 2nd amendement Chapleau.
31 " absent, amendement Rhéaume,
31 " absent, proposition Tremblay.

Pétitions. 0

VOTES.

28 Nov. contre, amendement Lafontaine.
28 " pour, 2ème amendement Gendron.
1 Déc. pour, amendement Chauveau.
6 " contre, amendement Hemming.
16 " pour, amendement Joly.
17 " contre, amendement Joly.
19 " contre, motion Tremblay.
21 " contre, amendement Bellingham.
21 " contre, amendement Bachand.
21 " contre, amendement Chapleau.
22 " contre, amendement Joly.
22 " absent, 2nd. amendement Joly.
23 " absent, amendement Joly.
23 " absent, amendement Bachand.
23 " absent, motion Irvine.

M. ABRAHAM LESIEUR DÉSAULNIERS, DÉPUTÉ DE ST. MAURICE.

Au physique : petit, gros, court, replet, tempérament apoplectique, front large, tête volumineuse. Rien de l'Antinoüs dans les formes, mais une structure indiquant la force, pétri pour la lutte et le combat.

Au moral : probe, honnête, intelligence supérieure, doué d'une mémoire prodigieuse, et possédant sur la philosophie et les diverses branches du droit des connaissances aussi variées qu'étendues. Une riche organisation trahie par les besoins d'une nature altérée d'excitations.

M. Lesieur Désaulniers, né à Yamachiche, commença ses études au collége de Nicolet, les acheva à l'académie de Wilbraham, dans l'Etat de Connecticut, et se fit recevoir bachelier en droit civil au collége McGill de Montréal. En 1850, il se faisait inscrire au tableau des avocats de la Province. M. A. L. Désaulniers a connu tous les succès et tous les triomphes de sa profession. Sur un autre théâtre, il fut devenu une célébrité.

En Chambre, le député de St. Maurice a une spécialité, le discours latin. Nourri de fortes études, possédant ses auteurs, il émaille ses discours de citations involontaires. Veut-il dire que l'union des partis est chose désirable, la langue vulgaire ne lui suffit pas. Il s'écrie : *Ecce quam bonum et quam jucundum habitare fratres in unum.* M. Tremblay parle-t-il des désastres de l'incendie du Saguenay, aussitôt M. Desaulniers compatit aux souffrances des victimes, mais, élevant plus haut ses vues, il lance cette apostrophe digne d'une chaire chrétienne : *Quid prodest homini subducere mundum si anima sua detrimentum patiatur.* C'est encore lui qui, s'opposant à une mesure gouvernementale, et, à ses yeux, trop centralisatrice, engageait ses collègues à la rejeter, en fulminant la maxime : *Abyssus abyssum invocat.*

Conseiller de la Corporation des Trois-Rivières, un des directeurs du collége de la même ville, le député de St. Maurice, élu aux dernières élections par une majorité double de celle de son adversaire, a été et restera une de ces individualités originales, qu'un mérite reconnu et une nature sympatique protégent contre l'oubli et les caprices de la popularité.

A. L. DÉSAULNIERS, 678.—Dr. F. D. FONTAINE, 334.

SESSION 1867–68.

Pétitions—0

VOTES

12 Fév.	contre,	bill Marchand,	19 Fév.	pour,	amend. Carter,
15 id	contre,	amend. Carter,	22 id	absent,	proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—7

VOTES

5 Fév.	pour,	motion Chauveau,	30 Mars,	contre,	amend. Bachand,
23 id	contre,	amend. Joly,	30 id	absent,	amend. Marchand,
3 Mars	contre,	amend. Coulée,	31 id	contre,	amend. Coutlée,
18 id	contre,	amend. Joly,	31 id	contre,	amend. Joly,
27 id	contre.	amend. Cauchon,	1 Avril.	pour,	décision de l'Orateur.
27 id	pour,	amend. LeCavalier,			

SESSION 1869–70

Pétitions—1

VOTES.

3 Déc.	absent,	amend. Joly,	28 Janv.	contre,	2me. amend. Chapleau,
9 id	absent,	proposition Joly,	28 id	absent,	3me. amend. Chapleau,
10 id	contre,	amend. Joly,	31 id	contre,	amend. Hemming,
17 id	contre,	1er amend. Benoit,	31 id	pour,	1er. amend. Chapleau,
17 id	contre,	2me amend. Benoit,	31 id	contre,	2me. amend. Chapleau.
21 id	contre,	amend. Joly,	31 id	contre,	amend. Rhéaume,
18 Janv.	contre,	amend. Benoit.	31 id	contre,	proposition Tremblay.
28 id	pour,	1er. amend. Chapleau,			

SESSION 1870.

Pétitions.—0

VOTES.

28 Nov.	absent,	amend. Lafontaine,	21 Déc.	absent,	amend. Bachand,
28 id	absent,	2me. amend. Gendron,	21 id	absent,	amend. Chapleau,
1er Déc.	absent,	amend. Chauveau.	22 id	contre,	1er. amend. Joly,
6 id	contre,	amend. Hemming,	22 id	contre,	2me. amend. Joly,
16 id	contre,	amend. Joly,	23 id	contre,	amend. Joly.
17 id	absent,	amend. Joly,	23 id	pour,	motion Irvine,
19 id	contre,	motion Tremblay,	23 id	contre,	amend. Bachand.
21 id	contre,	amend. Bellingham,			

M. ALEXIS D. DÉSAULNIERS, DÉPUTÉ DE MASKINONGÉ.

Arrivé en parlement un peu comme le troisième larron de la fable. Lors des élections générales de 1867, deux anciens adversaires politiques, MM. Caron et Houde, se disputaient avec des chances égales le mandat pour la Législature de Québec. Durant la lutte, au plus fort de l'action, M. Désaulniers, aidé par un des combattants, M. Houde, posa un beau jour sa candidature devant la galerie alors très-occupée du spectacle.

La lutte trainant en longueur, les coups devenant rares, le public qui aime les émotions fortes, ne trouva rien de mieux pour venger sa déconvenue, que de laisser les deux champions panser leurs blessures, et d'élire M. A. Désaulniers. M. Caron, le plus robuste des deux, le favori de l'endroit, reçut en partage la moitié du prix : le siège de député aux Communes.

Et voilà comment M. Désaulniers, élève du collége de Nicolet, ex-étudiant aux Universités Laval et McGill, plus tard avocat, vint siéger à la Législature provinciale.

Le député de Maskinongé, en sa qualité de Conseiller de la Municipalité de la Rivière du Loup, a pris une part active à la rédaction du code municipal. Il a presenté un bill à l'effet d'autoriser Narcisse Pierre Massicotte à la construction d'un pont de péage sur la rivière Batiscan.

Cruel retour des choses d'ici bas et jeu ordinaire de la politique, tandis que M Désaulniers s'épuisait en efforts pour fusionner les partis, les deux adversaires de 1867, MM. Caron et Houde, formaient pour les élections actuelles une alliance offensive et défensive contre le député pacificateur

M. A Désaulniers est un des élégants de la Chambre ; il porte des cheveux naturellement bouclés, de grands favoris, *English fashion*, un pince-nez, et des habits d'une coupe irréprochable.

Le député de Maskinongé n'était point appelé à sauver le pays ; il a fait son devoir. On ne peut lui reprocher ni négligence, ni excès de zèle.

A. D. DÉSAULNIERS, 674 --- *M. CARON*, 565.

SESSION, 1867--68.

Pétitions—1.

VOTES.

12 Fév. contre, bill Marchand.
15 " contre, amend. Carter.
19 Fév. Pour, amend. Carter.
22 " contre, proposi. Marchand.

SESSION 1869

Pétitions.—3

BILLS—Propose en amendement au bill " pour amender la loi relative aux jurés et au jury," que tous les mots après " Que." soient retranchés et qu'on insère les mots " Et dix " immédiatement après le mot " six " dans la quatrième ligne de la première section, et en effaçant le mot " et " après le mot " cinq " dans la même ligne.

VOTES.

5 Févr.	pour,	mot.	Chauveau.
23 "	contre,	amend.	Joly.
3 "	pour,	amend.	Coutlée.
18 "	contre,	amend.	Joly.
27 "	pour,	amend.	Cauchon.
27 Févr.	contre,	amend.	Lecavalier.
30 Mars	contre,	amend.	Bachand
30 "	contre,	amend.	Marchand.
31 "	absent,	amend.	Coutlée.
31 "	pour,	amend.	Joly.
1 Avril	pour,	décision de l'Orateur.	

SESSION 1869–70

Pétitions.—1.

VOTES.

3 Déc.	pour.	amend.	Joly.
9 "	contre,	propos.	Joly.
10 "	contre,	amend.	Joly.
17 "	contre,	1er amend.	Benoit.
17 "	pour,	2e amend.	Benoit.
21 "	contre,	amend.	Joly.
18 "	pour,	amend.	Benoit.
28 Janv.	pour	1er amend.	Chapleau.
28 "	absent,	2e amend.	Chapleau.
28 "	contre,	3e amend.	Chapleau.
31 "	contre,	amend.	Hemming.
31 "	contre,	1er amend.	Chapleau.
31 "	pour,	2e amend.	Chapleau.
31 "	absent,	amend.	Rhéaume.
31 "	contre,	proposit.	Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

BILLS.—21 Déc.—Acte pour autoriser Narcisse Pierre Massicotte, à bâtir un pont de péage sur la rivière Batiscan.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend.	Lafontaine.
28 "	contre,	2e amend.	Gendron.
1 Déc.	pour,	amend.	Chauveau.
15 "	contre,	amend.	Hemmimg.
17 "	contre,	amend.	Joly.
19 "	contre,	motion	Tremblay.
21 "	contre	amend.	Bellingham.
21 Déc.	contre	amend.	Bachand.
21 "	contre	amend.	Chapleau.
22 "	contre	1er amend.	Joly.
22 "	contre,	2e amend.	Joly.
23 "	contre,	amend.	Joly.
23 "	contre,	motion	Irvine.
23 "	contre,	amend.	Bachand.

M. PIERRE FORTIN, DÉPUTÉ DE GASPÉ.

A eu pour lui les vents et les flots si propices qu'un beau jour, sans crier gare, aux applaudissements de la foule, il sauta du pont de la *Canadienne* sur les siéges moelleux de la Chambre Locale et du Parlement Fédéral.

Entra dans la politique toutes voiles dehors, et arriva sans avarie, par mer, là, où tant de ses collègues atteignent si difficilement par terre. Le député de Gaspé semble avoir été prédestiné à la vie publique, car lors des troubles qui éclatèrent à Montréal, au mois d'Avril 1849, troubles dans lesquels Son Excellence le Gouverneur-Général, Lord Elgin, fut insulté, le Parlement incendié, on voit M. Fortin, à la tête d'un escadron de cavalerie, s'efforcer de rétablir l'ordre et de protéger les personnes. Pour certaines natures, le danger a des charmes ; et c'est peut-être à la vue du péril couru par les représentants, le jour de cette triste échauffourrée, que l'idée de devenir député traversa l'esprit du commandant des cavaliers de Laprairie.

D'une taille élevée, de proportions athlétiques, M. Fortin a l'aspect imposant de ses avantages physiques ; la tête est forte, le visage plein, coloré, les yeux expressifs, le tout superbement proportionné ; la voix seule contraste par la douceur de son timbre avec l'énergie de sa musculature.

La voix de M. Fortin fut autrefois d'ailleurs une véritable puissance, et la société canadienne se rappelle encore les merveilleux effets produits dans les soirées, par l'organe du jeune magistrat marin.

On se disputait alors le futur député comme le chanteur en vogue, et dire de quelqu'un : il chante la romance aussi bien que Fortin, c'était indiquer le zénith du talent et l'apogée de l'art.

Le représentant de Gaspé est aujourd'hui devenu sérieux, un peu triste même ; les travaux politiques, des études l'absorbent, ne laissant que de rares échappées au franc rire et à la bonne gaieté d'autrefois.

Nous ajouterons que M. Fortin est docteur en médecine, qu'il a commandé la *Canadienne* pendant quinze ans, et qu'il a envoyé de l'exposition maritime du Hâvre de précieuses correspondances à la *Minerve*. Elu par acclamation, le député de Gaspé qui n'avait pu visiter les électeurs de sa vaste circonscription, se mit en selle, au lendemain du vote, et parcourut à cheval toutes les paroisses de son immense comté.

Nous rappellerons ici, que l'organisatiou du service actuel de la protection des pêcheries est dû à l'initiative de M. Fortin. A Ottawa il a fait former un comité spécial des pêcheries et de la navigation, qu'il présidé durant trois sessions. On doit à ce comité des renseignements uniques, et des statistiques précieuses. Il est le promoteur d'un chemin maritime, de 120 milles de longueur, qui doit relier, en suivant le rivage de la mer, les deux extrémités du Comté de Gaspé, et il a été assez heureux pour obtenir, avec le concours de son collègue, dans la chambre des communes, le Dr. Robitaille, l'établissement d'une ligne télégraphique qui doit relier les Comtés de Gaspé et de Bonaventure, au système télégraphique du Canada.

M. Fortin a montré son désintéressement en refusant déjà deux emplois lucratifs. Ottawa lui a offert une place dans le gouvernement de l'Hon. Mc. Dougall, et Québec la charge de Commissaire de la police Provinciale.

M. Fortin s'occupe volontiers en chambre de questions spéciales ; les intérêts des pêcheurs, les lois de chasse et de pêche, l'administration des forêts sont des sujets qu'il affectionne et dans lesquels il excelle. Son dossier fournit à cet égard les preuves de sa sollicitude. Simple concis, mais clair et naturel dans son langage, M. Fortin est le membre qu'on écoute le plus volontiers et le plus longtemps. C'est un spécialliste instruit, un député plein de zèle, et un des hommes auxquels le développement de notre nouvelle organisation assurera un jour sa véritable place.

ACCLAMATION—SESSION 1867-68.

Pétitions.—12.

Bills.—6 Février pour diviser la municipalité de la seigneurie et du township de la Grande Rivière, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées. 6 Février pour diviser la municipalité du township de Percé, dans le comté de Gaspé, en deux municipalités séparées.

Votes.

S. du 12 Fév. contre bill Marchand.
S. du 15 " absent amendement Carter.
S. du 19 Fév. absent amendement Carter.
S. du 22 " contre proposition Marchand

SESSION 1869.

Pétitions—14.

Bills.—15 Mars. Concernant l'engagement des pêcheurs et le recouvrement de leurs gages 20 Mars pour expliquer l'Acte 16 Vict. chap. 26, intitulé : "Acte pour incorporer la Société ecclésiastique de St. Michel. 1er Avril pour diviser en deux municipalités la municipalité du Cap Des Rosiers.

Votes.

5 Fév. pour mot, d'aj. de l'H. M.Chauveau
23 " contre amendement Joly.
3 Mars contre amendement Coutlée.
13 " contre amendement Joly.
22 " absent amend. de l'H. M. Cauchon
27 " absent amendement Lecavalier.
30 " contre amendement Bachand.
30 " contre amendement Marchand.
31 " contre amendement Coutlée.
31 " contre amendement Joly.
1 Avril absent décis. de l'Orat.M.Blanchet

SESSION-1869-70.

Pétitions—7

Bills, 21 Déc. Pour diviser la municipalité du township du Cap des Rosiers, comté de Gaspé, en deux municipalités.—19 Janvier, pour protéger les forêts contre les incendies.

Votes.

3 Déc. contre amendement Joly.
9 " contre proposition Joly.
10 " contre amendement Joly.
17 " contre 1er. amendement Benoit.
17 " contre 2nd amendement Benoit.
21 " contre amendement Joly.
18 Jan. contre amendement Benoit.
28 " contre 1er. amendement Chapleau.
28 " contre 2nd amendement Chapleau.
28 " contre 3me amendement Chapleau.
31 " contre amendement Hemming.
31 " pour 1er. amendement Chapleau.
31 " pour 2nd. amendement Chapleau.
31 " contre amendement Rhéaume.
31 " contre proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions. 0.

Votes.

28 Nov. absent amendement Lafontaine.
28 " absent 2me. amendement Gendron.
1 Déc. pour amendement Chauveau.
6 " absent amendement Hemming.
16 " contre amendement Joly.
17 " contre amendement Joly.
19 " absent motion Tremblay.
21 " contre amendement Bellingham.
21 " contre amendement Bachand.
21 " contre amendement Chapleau.
22 " absent amendement Joly.
22 " contre 2nd. amendement Joly.
23 " absent amendement Joly.
23 " absent amendement Bachand.
23 " absent motion Irvine.

M. JOSEPH GARON, DÉPUTÉ DE RIMOUSKI.

Que M. Garon revête le majestueux habit carré, la culotte, les bas de soie noire, les souliers à boucles d'argent, la veste à ramages, dont les bords ornés de boutons de jais brillant laissent passer les plis d'un jabot blanc et roide, et, sous ce costume, on aura devant les yeux, tant son attitude est digne, son air grave, le portrait d'un de ces notaires de l'ancien régime qui venaient dans le château seigneurial dresser, avec de grands airs magistrals et d'interminable formules, le contrat de mariage de la Demoiselle du lieu.

Le député de Rimouski est un notaire de profession ; il en a le physique, le maintien, la finesse procédurière et le langage solennel. Plein de réminiscences classiques, d'apophthègmes de droit, il émaille son langage de citations latines à rendre Molière jaloux.

Outre les traits particuliers en harmonie avec sa profession, M. Garon, gras, replet, les cheveux grisonnants, le teint mat, le nez gros, les lèvres charnues, a quelque chose du type bourbonnien.

En chambre, le deputé de Rimouski parle quelquefois d'un ton doctoral avec une voix grave et bien timbrée.

Il n'a fallu rien moins que le changement de la constitution politique du pays pour amener M. Garon en Parlement. S'il n'est pas un des auteurs de la confédération, il en a du moins tiré profit ; car trois échecs électoraux consécutifs, en 1854, 1857, 1861, l'ont tenu constamment éloigné de l'ancienne Assemblée Législative.

Dans la Chambre locale, il a présenté 20 pétitions et un bill concernant les intérêts de sa circonscription électorale : *Pour diviser le comté de Rimouski en deux divisions d'enrégistrement.* C'est un arrivé de la dernière heure dont la devise porte : *Mieux vaut tard que jamais.*

J. GARON, 1409,—*M. BEGIN*, 421.

SESSION 1867-68.

Pétitions—20.

VOTES

S. du 12 Févr. contre, Bill Marchand
S. du 15 " absent, amend. Carter.
S. du 19 Févr. absent, Amend. Carter
S. du 22 " absent, Proposi. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—2.

BILLS.—1er Mars pour diviser en deux la division d'enrégistrement du comté de Rimouski.

VOTES.

5 Févr. pour, Mot. d'ajour. de l'Hon. Chauveau.
23 Févr. contre, Amend. Joly.
3 Mars contre, Amend. Coutlée.
18 Mars absent, Amend. Joly.
27 " contre, Amend de l'Hon. Cauchon.
27 " contre, Amend. Lecavalier.
30 " contre, Amend. Bochand.
30 " contre, Amend. Marchand.
31 " absent, Amend. Coutlée.
31 " contre, Amend. Joly.
1 Avr. pour, Décis. de l'orat. A. Blanchet

SESSION 1869--70.

Pétitions—1.

BILLS—16 Déc. Pour amender l'acte pour diviser le comté de Rimouski en deux divisions d'enrégistrement.

VOTES.

3 Déc. absent, Amend. Joly.
9 " absent, Propo. Joly.
10 " absent Amend. Joly.
17 " absent, 1er amend. Benoit.
17 " absent, 2nd amend. Benoit,
21 " contre, amend. Joly.
18 Janv. pour, amend. Benoit.
28 " pour, 1er amend. Chapleau.
28 Janv. pour, 2e amend. Chapleau.
28 " pour, 3e amend. Chapleau.
31 " contre, amend. Hemming.
31 " contre, 1er amend. Chapleau.
31 " contre, 2e amend. Chapleau.
31 " contre, amend. Rhéaume.
31 " absent, prop. Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0

VOTES.

28 Nov. absent, amend, Lafontaine.
28 " absent, 2me amend. Gendron,
1 Déc. contre, amend. Chauveau,
6 " abssent, amend. Hemming,
16 " abntre, amend. Joly,
17 " contre. amend. Joly,
19 " absent, Mot. Tremblay,
21 " absent, amend. Bellingham
21 Déc. absent, amend. Bacnand,
21 " absent, amend. Bhapleau,
22 " absent, 1er amend. Joly,
22 " absent, 2me amend. Joly,
23 " absent, amend. Joly,
23 " absent, amend. Bachand.
23 " absent, Motion Irvine.

M. JOSEPH GAUDET DÉPUTÉ DE NICOLET

Cinquante deux ans, forte taille, longue barbe noire, parsemée de filets argentés, le regard extrêmement doux, la voix sympathique et sonore, les allures dégagées malgré des formes un peu robustes. M. Gaudet est le type de nos députés campagnards, un type qu'on aime à rencontrer et à voir figurer dans les affaires du pays. Élu pour la première fois en 1857-58, M. Gaudet a toujours été réélu à l'unanimité ou peu s'en faut. On le dit très propulaire dans son comté, et il possède en effet tout ce qu'il faut pour acquérir de la popularité.

Il est d'usage dans nos campagnes de préférer des cultivateurs aux hommes de profession pour les fonctions de représentant. Personne n'aurait à s'en plaindre, à coup sûr, si l'on choisissait des cultivateurs intelligents, possédant de l'instruction et une certaine connaissance des questions politiques. Quant à choisir un cultivateur parce qu'il est cultivateur, autant vaudrait prendre un homme de paille. Les hommes indépendants, éclairés, comme l'est M. Gaudet rendent de véritables services et font honneur à leur comté. Modeste et réservé, M. Gaudet ne parle qu'assez rarement. Depuis près de quinze ans qu'il est député, il n'a pris la parole que dans quelques occasions, mais a remporté chaque fois un succès mérité. Sa phrase est nette et concise ; il dit ce qu'il veut dire en termes extrêmement heureux ; sa voix et son geste sont aussi d'un orateur. Dans les assemblées populaires

il passe pour irrésistible. Député aux deux chambres, M. Gaudet est en même temps président de la Société d'Agriculture de son comté et membre du Conseil d'Agriculture de la Province.

D'une discrétion remarquable, M. Gaudet exerce cependant une influence incontestable sur plusieurs des députés qui l'entourent, lesquels n'ont pas son expérience parlementaire. Dans quelques années, lorsqu'il sera fatigué des luttes politiques, M. Gaudet ira se reposer avec honneur sur le velours écarlate d'un fauteuil sénatorial.

J. GAUDET, 912.—*M. MAILHOT*, 662.

SESSION 1867-68.

Pétitions.—7.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre, bill Marchand.
S. du 15 " contre, amendement Carter.
S. du 19 Fév. pour, amendement Carter.
S. du 22 " contre, proposition Marchand

SESSION 1869.

Pétitions.—4.

BILLS.—25 Fev. Concernant les cadastres faits en vertu de l'acte seigneurial refondu et les Titres.–Nouvels postérieurs aux cadastres.

VOTES.

5 Fév. pour, mot. d'ajr. de l'H. Chauveau
23 " contre, amendement Joly.
3 Mars pour, amendement Coutlée.
18 " contre, amendement Joly.
27 " absent, amend. de l'H. M. Cauchon
27 " absent, amendement Lecavalier.
30 " absent, amendement Bachand.
30 " absent, amendement Marchand.
31 " absent, amendement Coutlée.
31 " pour, amendement Joly.
1 Avril pour, décision de l'Orateur.

SESSION 1869-70.

Pétitions—0.

VOTES.

3 Déc. pour, amendement Joly.
9 " contre, proposition Joly.
10 " contre, amendement Joly.
17 " pour, 1er amendement Benoit.
17 " pour, 2nd amendement Benoit.
21 " contre, amendement Joly.
18 Jan. pour, amendement Benoit.
28 " pour, 1er. amendement Chapleau.
23 " contre. 2nd amendement Chapleau.
31 " pour, amendement Hemming.
31 " contre, 1er. amendement Chapleau
31 " contre, 2nd. amendement Chapleau
31 " pour, amendement Rhéaume.
31 " contre, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

VOTES.

28 Nov. pour, amendement Lafontaine.
28 " pour, 2nd amendement Gendron.
1 Déc. pour, amendement Chauveau.
6 " contre, amendement Hemming.
16 " contre, amendement Joly.
17 " contre, amendement Joly.
19 " contre, motion Tremblay.
21 " contre, amendement Bellingham.
21 " contre. amendement Bachand.
21 " contre, amendement Chapleau.
22 " contre, amendement Joly.
22 " contre, 2nd. amendement Joly.
23 " pour, amendement Joly.
23 " contre, amendement Bachand.
33 " contre, motion Irvine.

M. PIERRE GELINAS, DÉPUTÉ DE RICHELIEU.

Une nature originale entre toutes. Le vulgaire en regardant ce corps frèle et mince, enveloppé dans sa redingote noire, cette tête grise, ce maigre visage dont les traits accusent une certaine fatigue, ne verra en lui que le notaire député ; mais des yeux exercés devineront, à l'éclat sombre du regard, à la dignité naturelle de l'attitude et à la mise, un homme au-dessus du niveau commun.

M. Gelinas est en effet une intelligence et un caractère. Il doit le développement de la première à de fortes études ; le second à l'éducation de famille, à l'emploi de sa vie.

M. Gelinas est né à Yamachiche, comté de Nicolet, d'une des familles les plus respectables et les mieux considérées du pays. Parler ou agir comme les *Gelinas*, c'était échapper à la critique, donner les meilleurs gages d'honnêteté et de bonne foi. Douze garçons, comme les chefs des douze tribus, sont sortis de cette famille. Trois d'entre eux ont embrassé l'état ecclésiastique ; l'un est Père Jésuite à Fordham, Etats-Unis, l'autre, actuellement préfet des études au collège de Nicolet, et le troisième, mort il y a quelques années, occupait la chaire de philosophie de la même institution. Elevé au collège de Nicolet, le député de Richelieu se fit remarquer dans ses classes par deux qualités rarement réunies, la richesse de l'imagination et la solidité du raisonnement. Ses cours achevés, le jeune élève entra dans une étude de notaire à St. Jules, comté de St. Hyacinthe et, en 1849, après examen, il recevait le pouvoir de libeller des contrats et de dresser des testaments.

Etabli notaire à St. Aimé, M. Gelinas, comme bien on pense, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la science du droit et des formules. C'est un notaire accompli. Mais la particularité de cette intelligence, dont les brillantes facultés pouvaient lui ouvrir les plus hautes carrières, c'est l'amour qu'il a conservé pour les sujets élevés de la philosophie et de l'histoire, au milieu du positivisme des pratiques de son état. Vivant à l'écart, aimant la solitude, il se complait à l'étude de philosophes tels que, Donoso Cortès, Balmès, A. Nicolas, et de l'historien Rohrbacher. Aussi son esprit se meut-il dans les sphères de la spéculation et les nuées de la psychologie comme dans son milieu naturel. Persuadé qu'un homme doit ses services à son pays, M. Gelinas quitta ses études favorites et le calme de sa retraite pour l'arène agitée de la politique.

En 1867, il se présentait pour les Communes contre feu M. McCarthy, et échouait dans cette tentative. A la mort de M. Beaudreau, il briguait de nouveau les suffrages pour la chambre locale, et battait en deux rencontres le plus renommé des capitaines, M. Labelle, commandant du *Québec*.

Le député de Richelieu n'ayant paru qu'à la dernière session n'a pu donner sa note ; l'occasion a manqué. Le prochain parlement mettra certainement en lumière un homme de son mérite.

Le député de Richelieu est le frère de M. Gelinas négociant connu de Montréal, et du spirituel chroniqueur qui signe *Carle Tom* dans la *Minerve*.

P. GELINAS, 860—*J. LABELLE*, 848.

SESSION 1867-68.

Pétitions—2. (Défunt M. Beaudreau.)
BILLS—0.

VOTES.

Séance du 12 Fév. absent, bill Marchand. Séance du 19 Fév. pour, amend. Carter,
id " 15 id contre, amend. Carter, id " 22 id pour, motion Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—7.

BILLS 18 Février.—Pour annexer le rang de Ste. Julie dans la paroisse de St. Marcel, au comté de Richelieu, pour les fins judiciaires, municipales, scolaires électorales et d'enrégistrement.

2 Mars.—Pour incorporer l'Union St. Joseph de Sorel.

VOTES.

5 Fév. pour, mot. d'ajourn. Chauveau,
23 id contre, amend. Joly,
3 Mars pour, amend. Coutlée,
18 id contre, amend. Joly,
27 id absent, amend. l'Hon. Cauchon,
27 id absent, amend. Lecavalier,
30 Mars absent, amend. Bachand,
30 id absent, amend. Marchand,
31 id absent, amend. Coutlée,
31 id contre, amend. Joly,
1er. Av. pour, décision de l'Orateur.

SESSION 1869.

Pétitions—2.

VOTES.

3 Déc. contre, amend. Joly,
9 id contre, proposit. Joly.
10 id contre, amend. Joly,
17 id contre, 1er. amend. Benoit,
17 id contre, 2e. amend Benoit,
21 id absent, amend. Joly,
18 Janv. contre, amend. Benoit,
28 id contre, 1er. amend. Chapleau,
28 Janv. contre, 2e. amend. Chapleau,
28 id contre, 3e. amend. Chapleau,
31 id absent, amend. Hemming,
31 id absent, 1er. amend. Chapleau,
31 id absent, 2e. amend. Chapleau,
31 id absent, amend. Rhéaume,
31 id absent, proposit. Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

VOTES.

28 Nov. absent, amend. Lafontaine,
28 id absent, 2e. amend. Gendron,
1er. Déc. pour, amend. Chauveau,
6 id contre, amend. Hemming,
16 id absent, amend. Joly,
17 id contre, amend. Joly,
19 id absent, mot. Tremblay,
21 id contre, amend. Bellingham,
21 Déc. absent, amend. Bachand,
21 id absent, amend. Chapleau,
22 id absent, 1er. amend. Joly,
22 id contre, 2e. amend. Joly,
23 id absent, amend. Joly,
23 id absent, amend. Bachand,
23 id absent, mot. Irvine.

M. PIERRE SAMUEL GENDRON, DÉPUTÉ DE BAGOT

La Masse royale repose sur le coussin de velours ; le sergent d'armes, l'épée au côté, attend immobile ; les pages, assis sur les degrés de l'estrade, guettent un signal ; les députés s'agitent à leurs siéges ; le President, découvert, occupe le fauteuil : en un mot, la Chambre est en séance. Tout à coup, l'huissier à chaîne d'argent ouvre les deux battants de la porte du fond, et un homme, de petite stature, enveloppé dans une longue redingote noire, la tête à moitié garnie de cheveux d'un blond fauve, entre dans l'enceinte, s'incline, salue le Président ainsi que le veut le réglement, puis, gagnant à pas discrets un des fauteuils placés en potence, s'assied silencieusement, comme s'il craignait d'interrompre la discussion, ou d'attirer les regards. Ce nouveau venu, ce député, c'est l'élu du comté de Bagot, M. Pierre Samuel Gendron, représentant aux deux Chambres.

Mens agitat molem : l'allure révèle l'homme. M. Gendron est en effet la modestie en personne. Le député de Bagot a une valeur égale à celle de ses collègues, mais à le voir, à l'entendre, on dirait qu'il cherche à s'excuser de se trouver parmi eux en Chambre.

D'abord simple maître d'école, M. Gendron, dans un état, malheureusemeni trop peu considéré dans le pays, sut s'attirer l'estime et le respect ; puis parvint, grâce à son intelligence et à ses études, à se faire admettre au notariat. C'est en cette qualité que M. Gendron se présenta comme candidat aux deux Chambres ; et telle est l'influence qu'il exerce que son concurrent se vit battu par une forte majorité.

En Chambre M. Gendron parle rarement, mais toujours à propos et pour dire quelque chose ; ses collègues le consultent dans les graves occasions, et l'on assure que ses conseils ont inspiré plus d'un discours.

Ayant été trésorier du Conseil Municipal de Bagot pendant 12 ans, les lois municipales ne trouvent pas d'interprète plus compétent ; aussi la Chambre l'a-t-elle nommé membre du comité et du sous-comité chargés de rédiger le nouveau code. Ses connaissances pratiques, son expérience en ces matières, trouvèrent leur emploi, car c'est à un de ses amendements, emporté par une division de 26 voix contre 16, que l'on doit la disparition de l'article 886, et un amendement important à l'article 706 de l'acte municipal.

M. Gendron, siégeant aux deux Chambres, est un exemple de ce que peuvent le travail et la persévérance unies à l'honnêteté.

P. S. GENDRON 1136.—*JOSEPH PILON* 879.

SESSION 1867-68.

Pétitions—0.

BILLS.—27 Jan. Pour amender l'acte concernant la division du Bas-Canada en comtés, et les bornes de certaines cités et villes pour les fins de la représentation dans la Législature, par rapport aux comtés de St. Hyacinthe et Bagot.

VOTES.

12 Fév. contre,	bill Marchand.	19 Fév. pour,	amend. Carter.
15 " absent,	amend. Carter.	22 " contre,	propos. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions-0.

BILLS.—3 Mars. Seconde l'amendement de M. Coutiée. 17 Mars, propose en amendement le renvoi à six mois du bill proposé le 18 Fév. par M. Beaudreau.

VOTES.

5 Fév.	pour,	m. d'aj. de l'H. Chauveau.	30 Mars	absent,	amend. Bachand.
23 "	contre,	amend. Joly.	30 "	absent,	amend. Marchand.
3 Mars	pour,	amend. de M. Coutlée.	31 "	absent,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly.	31 "	pour,	amend. Joly.
27 "	absent,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Avril	pour,	déc. de l'Orateur.
27 "	absent,	amend. Lecavalier.			

SESSION 1869—70.

Pétitions 1

3 Déc.	pour,	amend. Joly,	28 Jan.	contre,	2me amend. Chapleau,
9 "	contre,	propos. Joly,	28 "	contre,	3me amend. Chapleau,
10 "	contre,	amend. Joly,	31 "	pour,	amend. Hemming,
17 "	pour,	1er amend. Benoit,	31 "	contre,	1er amend. Chapleau,
17 "	pour,	2me amend. Benoit,	31 "	contre,	2me amend. Chapleau,
21 "	contre,	amend. Joly,	31 "	pour,	amend. Rhéaume,
18 Jan.	pour	amend. Benoit,	31 "	contre,	propos. Tremblay,
28 "	contre,	1er amend. Chapleau,			

SESSION 1870.

Pétitions 0

BILLS. 28 Nov. Propose en amendement de retrancher le second paragraphe de l'article 886 du code municipal.

VOTES.

28 Nov.	pour	amend. Lafontaine.	21 Jan.	contre,	amend. Bachand,
28 "	pour,	2me amend. Gendron,	21 "	contre,	amend. Chapleau,
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau,	22 "	contre,	amend. Joly,
6 "	contre,	amend. Hemming,	22 "	contre,	2me amend. Joly,
16 "	contre,	amend. Joly,	23 "	contre,	amend. Joly,
17 "	contre,	amend. Joly,	23 "	contre,	amend. Bachand.
19 "	contre,	mot. Tremblay,	23 "	pour,	mot. Irvine.
21 "	contre,	amend. Bellingham.			

M. CHARLES BORROMÉ GENEST, DÉPUTÉ DES TROIS-RIVIÈRES.

Faut-il s'en prendre au caprice des électeurs où à l'humeur des élus? Nous l'ignorons. Mais une chose certaine c'est que la ville des Trois-Rivières use ses représentants plus vite qu'aucune autre division électorale. Depuis l'Union des deux Canadas, la cité trifluvienne a changé de représentant une douzaine de fois. Douze fois, en trente ans, la chose en vaut la peine !

Dans l'espace de quatre années seulement elle a envoyé trois députés à la Chambre provinciale. M. de Niverville n'apparut à la première session que juste le temps nécessaire pour souhaiter la bienvenue à ses collègues et leur faire ses adieux Il prit congé en souriant, et se retira dans cette retraite convoité qu'on appelle une place de shérif. L'année suivante, M. De Niverville étant mort, M. Dumou-

lin, son successeur à la Chambre, se crut obligé de lui succéder aussi dans les fonctions de shérif. Et c'est ainsi qu'à la troisième session, M. Genest vint occuper le siège qu'avaient tour à-tour abandonné MM. De Niverville et Dumoulin.

Taille un peu au-dessus de la moyenne, figure ronde, fraîche, épanouie, et l'embonpoint d'un optimiste : tel est, au physique, M. C. B. Genest. Dans la vie réelle c'est un avocat poli, affable, toujours prêt à obliger ses amis. Aussi a-t-il des amis chauds et dévoués. Dans la vie politique c'est un lutteur qui, confiant dans sa force, dédaigne les règles ordinaires du combat. Il frappe d'estoc et de taille, se précipite au fort de la mêlée, et revient satisfait de la gloire conquise. Il a une voix de stentor et des poumons à rallier une armée en déroute.

M. Genest, né à Gentilly, fit ses études au collége de Nicolet, devint avocat et exerça pendant quelques années les fonctions de député-assistant de la paix pour le district des Trois-Rivières. Nouveau venu en politique, M. Genest est doué de facultés naturelles qui font de lui un homme remarquable dans la Législature. Il ne doit ses succès qu'à lui-même, à son énergie indomptable, et à cette confiance aveugle qu'il sait inspirer aux masses.

Jeune et plein d'ardeur, il est de ces hommes qui tiennent d'ordinaire ce que promit leur début.

SESSION 1867-68.—M. De NIVERVILLE, membre siégeant.

C. B. GENEST, 254. *E. G. MALHIOT*, 203.

Pétitions.—1

BILLS—13 Janv. pour amender les actes incorporant la Compagnie du chemin de la Rive Nord et de la navigation et des terres du St. Maurice—24 Janv. Pour amender l'Acte d'incorporation du chemin de fer et de la navigation du St. Maurice.

VOTES.

S. du 12 Fév.	contre,	bill Marchand	S. du 19 "	absent,	amend. Carter
S. du 15 "	absent,	amend. Carter	S. du 22 "	contre,	prop. Marchand

SESSION 1869.—M. DUMOULIN, membre siégeant.

Pétitions.—5

BILLS.—29 Janv. Pour incorporer la Cie des bois et des terres du St. Maurice. 23 Fév. Pour amender l'Acte concernant l'incorporation de la Cité des Trois-Rivières et pour d'autres fins. 24 Fév. Pour amender le chapitre 95 des Statuts du Bas-Canada concernant les loteries 8 Mars pour amender l'Acte de la Cie du chemin de fer de la navigation du St. Maurice. 18 Mars Pour hypothéquer les immeubles en certains cas. 21 Janvier propose l'Adresse.

VOTES.

5 Fév.	absent,	m. d'aj. de l'H. Chauveau	30 Mars	contre,	amend, Bachand.
23 "	contre,	amend. Joly	30 "	contre,	amend. Marchand.
3 Mars	absent,	amend. Coutlée	31 "	contre,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly	31 "	contre,	amend. Joly.
27 "	contre,	amend. de l'H. Cauchon	1er Avril	pour,	décision de l' Orateur.
27 "	contre,	amend. Lecavalier			

SESSION 1869—70.—M. GENEST, membre siégeant.

Pétitions.—3

BILL.—13 Déc. Pour pourvoir à l'interdiction des ivrognes d'habitude. 21 Janv.

Pour amender de nouveau le chap. 27 du St. R. du B. C. concernant les maîtres et les serviteurs dans les cantons ruraux. 26 Janv. Pour amender l'acte de subvention des chemins à lisses de colonisation de 1869.

VOTES.

3	Déc.	contre,	amend. Joly	28	"	contre,	1er amend. Chapleau
9	"	contre,	prop. Joly	28	"	contre,	2me amend. Chapleau
10	"	contre,	amend. Joly	28	"	contre,	3me amend. Chapleau
17	"	contre,	1er amend. Benoit	31	"	pour,	amend, Hemming
17	"	contre,	2me amend. Benoit	31	"	contre,	1er amend. Chapleau
21	"	contre,	amend. Joly	31	"	pour,	2me amend. Chapleau
18	Jan.	contre,	amend Benoit	31	"	contre,	amend. Rhéaume
				31	"	pour,	prop. Tremblay

SESSION 1870.

Pétitions.

BILLS—16 Nov. Pour détacher une certaine étendue de terrains agricoles du territoire de la cité des Trois-Rivières et l'annexer à la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières. 18 Nov. Pour encourager l'introduction et l'établissement des manufactures en cette province. 18 Nov. concernant le défrichement des terres et afin d'amender l'acte pour la protection des forêts contre les incendies 7 Déc. Pour amend. le chap. 30 de l'acte 29 et 30 Vict. intitulé. Acte pour expliquer certaines dispositions de la loi seigneuriale.

VOTES.

28.	Nov.	pour,	amend. Lafontaine	21	"	absent,	amend. Bellingham
28	"	pour,	2me amend. Gendron	21	"	absent,	amend. Bachand
1	Déc.	contre,	amend. Chauveau	21	"	absent,	amend. Chapleau
6	"	contre,	amend, Hemming	22	"	absent,	amend. Joly
16	"	contre,	amend, Joly	21	"	absent.	2me amend. Joly
17	"	contre,	amend, Joly	23	"	absent,	amend. Joly
19	"	absent,	amend. Tremblay	23	"	absent,	amend. Bachand
				23	"	absent,	mot. Irvine

M. CLARENCE HAMILTON, DÉPUTÉ DE BONAVENTURE.

Fils du soleil par la magnifique couleur d'or de sa chevelure et de ses favoris. Appolon, venant au monde dans une des îles de la Manche, au lieu de naître au sein de l'Archipel, dans l'Ile de Délos, aurait eu les proportions superbes, le visage coloré, du représentant de Bonaventure. C'est un des beaux types de la race anglo-saxone.

Fils de feu l'hon. H. T. R. Hamilton qui représenta le comté dans la première Assemblée Législative, convoquée à la suite de l'union des deux Canadas, en 1841, M. Clarence Hamilton, né à Québec, commença ses études dans cette dernière ville et acheva son éducation commerciale aux Etats Unis. Résidant à New-Carlisle, il possède un magnifique établissement de pêche à La Longue Pointe, dans la seigneurie de Mingan. Armateur et négociant tout à la fois M. Hamilton commença l'exploitation des pêcheries aux Sept Iles, aujourd'hui abandonnées. A cette époque le principal agent de ce qu'on appelle, dans la partie, une *grave*, était M. Narcisse Têtu, qui, depuis, par son talent de peintre de portraits, s'est placé parmi nos bons artistes canadiens.

M. C. Hamilton représente en chambre des intérêts particuliers, ceux

d'une population énergique, sobre, vaillante, presque exclusivement composée de pêcheurs, qui exploitent les riches pêcheries du golfe, des côtes du Labrador et de la Gaspésie. M. Hamilton a beaucoup contribué au développement de cette industrie sur la rive Nord du St. Laurent. Propriétaire de plusieurs navires, il exporte notre poisson aux Indes Occidentales et sur quelques marchés de l'Amérique du Sud.

Lorsque le député de Bonaventure prend la parole, c'est pour les intérêts de son comté. Ainsi il a présenté une adresse, demandant que " le Procureur Général reçoive des instructions pour faire annuler la charte de la compagnie des mines de charbon et des pêcheries de Gaspé. A la première session, il seconda l'Adresse en réponse au discours du trône. Un début aussi solennel, au milieu d'une assemblée dont on ne connait point les visages, aurait paralysé les plus braves ; c'est ce qui arriva. Mais l'émotion même ressentie par M. Hamilton est un hommage rendu à ses électeurs, car elle prouve l'importance que le jeune membre attache à son mandat.

C. HAMILTON, 881.—*J. MEAGHER*, 565.

SESSION 2867-68.

Pétitions—11.

VOTES.

S. du 12	Fév.	contre,	bill Marchand,	S. du 19	"	absent,	amend. Carter,
S. du 15	"	pour,	amend. Carter,	S. du 22	"	contre,	propos. Marchand,

SESSION 1869.

Pétitions—3

VOTES.

5	Fév.	contre,	m. d'aj. de l'H. Chauveau,	30	Mars	absent,	amend. Bachand,
23	"	contre,	amend. Joly,	30	"	absent,	amend. Marchand,
3	Mars	contre,	amend. Coutlée,	31	"	contre,	amend. Coutlée,
18	"	contre,	amend. Joly,	31	"	contre,	amend. Joly,
27	"	absent,	amend. de l'H. Cauchon,	1	Av.	absent,	décision de l'Or. V. Blan.
27	"	absent,	amend. Lecavalier,				

SESSION 1869-70.

Pétitions—0

VOTES.

3	Déc.	absent,	amend. Joly,	28	Jan.	contre,	2me amend. Chapleau,
9	"	absent,	prop. Joly,	28	"	contre,	3me amend. Chapleau,
10	"	absent,	amend. Joly,	31	"	pour,	amend. Hemming,
17	"	absent,	1er amend. Benoit,	31	"	pour,	1er amend. Chapleau,
17	"	absent,	2me amend. Benoit,	31	"	contre,	2me amend. Chapleau,
21	"	absent,	amend. Joly,	31	"	absent,	amend. Rhéaume,
18	Jan.	contre,	amend. Benoit,	31	"	absent,	prop. Tremblay,
28	"	contre,	1er amend. Chapleau,				

SESSION 1870.

Pétitions—0.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine,		21 Déc.	absent,	amend. Bachand,
28 "	absent,	2me amend. Gendron,		21 "	absent,	amend. Chapleau,
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau,		22 "	absent,	1er amend. Joly,
6 "	absent,	amend. Hemming,		22 "	contre,	2me amend. Joly,
16 "	absent,	amend. Joly,		23 "	absent,	amend. Joly,
17 "	contre,	amend. Joly,		23 "	absent,	motion Irvine,
19 "	absent,	motion Tremblay.		23 "	absent,	amend. Bachand,
21 "	absent,	amend. Bellingham,				

M. ANTOINE CHARTIER DE LOTBINIÈRE-HARWOOD, DÉPUTÉ DE VAUDREUIL.

Moins l'armure, un preux du temps jadis, un franc et loyal chevalier de l'époque féodale, revivant en nos jours de commerce et d'agio sur un continent nouveau, au milieu d'institutions démocratiques.

Appartient à une des plus anciennes et des plus nobles familles du pays. Son grand-père l'Hon. Antoine C. De Lotbinière, Seigneur de Vaudreuil, de Rigaud et de Lotbinière, occupa en 1793 la charge de Président de l'Assemblée Législative. Noble de race, seigneur de nom, gentilhomme de manières, le député de Vaudreuil, à défaut de la côte de mailles qu'il eût si bien portée, revêtit la robe d'avocat en 1848; devint plus tard, en 1863, membre de l'Assemblée Législative jusqu'à l'union, époque à laquelle ses électeurs l'envoyèrent d'un accord unanime siéger à la Chambre Locale.

M. Harwood De Lotbinière occupe depuis deux ans le poste de député Adjudant-Général de la Milice, dans laquelle il a le rang de Lieutenant-Colonel. En vertu de la loi passée par la Législature de Québec, le galant colonel ne pourra conserver son siége qu'en déposant son épée : il devra chossir entre Minerve et Pallas.

Comme orateur, il peut s'appliquer le célèbre distique du Cid :

> Mes pareils à deux fois ne se font point connaître.
> Et pour leurs coups d'essai veulent des coups de maître.

En effet, lors des débats orageux au milieu desquels se discuta l'opportunité de la Confédération, M. de Lotbinière Harwood prononça un de ces discours qui font époque. Embrassant les détails et l'ensemble, il s'éleva si haut dans les considérations de cette mesure politique, employa un si noble langage, que l'Hon. M. Cartier, chef du parti, lui adressa des félicitations publiquès. Au sujet de la motion demandant un octroi de terres en faveur de la famille de Salabery, la Chambre locale eut comme un regain de cette mâle éloquence. Dans la dernière session, Président du Comité des Ordres Permanents, le député de Vaudreuil, obligé de s'occuper de tous les détails du service, déridait à chaque séance le front préoccupé de ses collègues, en annonçant de la même voix solennelle et grave : Que le Président du Comité des Ordres Permanents déposait son rapport !

Cet avis invariablement répété, tous les jours, à la même heure, produisait l'effet du timbre d'une sonnerie : il réveillait la Chambre.

De haute stature, de formes athlétiques, le député de Vaudreuil a la tournure martiale et l'air imposant ; une barbe argentée ajoute encore à la virilité de sa physionomie. Au moral, le cœur de sa constitution: généreux, fort et vaillant. C'est, au physique, le Porthos de la Chambre. M. Harwood commande aujourd'hui l'école militaire de Montréal, et des officiers compétents assurent que personne ne possède aussi parfaitement que lui la connaissance théorique et pratique des manœuvres récemment adoptées dans l'armée anglaise.

Signes particuliers : porte un lorgnon doué de la puissance d'agrandissement d'un microscope, a un joli talent de musicien et de chanteur, et une voix qui aurait pu renverser les murailles de Jéricho.

ACCLAMATION—SESSION 1867-68.

Pétitions—0.

VOTES.

S. du 12 Févr. contre bill Marchand.
S. du 15 " absent, amend. Carter.
S. du 19 Févr. pour, amend. Carter.
S. du 22 " absent, propos. Marchand

SESSION 1869.

Pétitions—1

VOTES.

5 Févr. pour, mot. d'ajour. de l'Hon. Chauveau.
23 " contre amend. Joly.
3 Mars, absent. amend. Coutlée.
18 " contre, amend. Joly.
27 " absent, amend. de l'Hon. Cauchon.
27 Mars absent, amend. Lecavalier.
30 " contre, amend. Bachand.
30 " contre. amend. Marchand.
31 " absent, amend. Coutlée.
31 " contre, amend. Joly.
1 Avril absent, décisi. de l'orat. (V. Blanchet.)

SESSION 1869-70.

Pétitions—1.

VOTES.

3 Déc. absent, amend. Joly.
9 " contre, propos. Joly.
10 " contre, amend. Joly.
17 " contre, 1er amend. Benoit.
17 " contre, 2e amend. Benoit.
21 " contre, amend. Joly.
18 Janv. contre, amend. Benoit.
28 Janv. contre, 1er amend. Chapleau.
28 " contre, 2e amend. Chapleau.
28 " absent, 3e amend. Chapleau.
31 " contre, amend. Hemming.
31 " pour, 1er amend. Chapleau.
31 " absent, 2e amend. Chapleau.
31 " absent, amend. Rhéaume.
31 " absent, proposi. Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

VOTES.

28 Nov. absent, amend. Lafontaine.
28 " absent, 2me amend. Gendron.
1 Déc. pour, amend. Chauveau.
6 " absent, amend. Hemming.
16 " contre, amend. Joly.
17 " contre, amend. Joly.
19 " contre. mot. Tremblay.
21 Déc. contre, amend. Bellingham.
21 " contre, amend. Bachand.
21 " absent, amend. Chapleau.
22 " absent, 1er amend. Joly.
22 " contre, 2e amend. Joly.
23 " contre, amend. Joly.
23 " pour, Mot. Irvine
23 " contre, amend. Bachand.

M. JOHN HEARN, DÉPUTÉ DE QUÉBEC OUEST.

Grand, maigre,sec, l'extérieur froid, l'âme ardente ; un volcan sous la neige. La conformation de ses yeux lui permettant de voir à la fois deux objets placés à dés angles opposés, ses ennemis prétendent qu'il louche.

Le député de Québec Est unit la finesse normande à la ténacité bretonne.

M. Hearn est un irlandais, qui, comme beaucoup de ses compatriotes, s'en vint pauvre d'argent, mais riche d'espérances, chercher fortune dans le nouveau monde. Sa bonne étoile le conduisit à Québec où il débuta tout petit commis. Rien ne prédispose à la fortune comme les commencements difficiles et les luttes livrées pour l'existence quotidienne. Si l'on résiste, le corps s'endurcit, le caractère se trempe, l'esprit se fortifie et l'intelligence, comme un ressort comprimé, croît en force sous l'obstacle.

Une fois à la besogne, l'application, la vive intelligence, et l'activité du nouveau venu furent remarquées ; bientôt au courant des diverses spécialités du négoce de la maison, M. Hearn, de simple employé, devint patron à son tour, et, aujourd'hui, l'ancien commis tient sa place dans le monde des affaires.

Le positivisme des transactions commerciales n'a point tué chez M. Hearn le goût des choses de l'esprit, ni cette fraîcheur d'imagination particulière à la race irlandaise.

Dans les rares loisirs du magasin, le jeune commis dévorait des ouvrages sérieux, et lisait les chapitres entre deux expéditions de marchandises. Outre des connaissances variées, personne mieux que M. Hearn ne possède d'une façon aussi complète, l'histoire diplomatique et parlementaire de la Grande-Bretagne. Il vous parle de Burke, de Sheridan, de Fox, de Pitt, comme s'il avait vécu dans leur intimité, ou assiste aux séances orageuses du Parlement d'alors.

Le député de Québec Ouest parle rarement en chambre, mais il le fait avec une facilité d'expressions, une abondance d'images, où se révèle le fruit de ses études solitaires. L'acte concernant les amendements de l'acte de la corporation de Québec a absorbé toutes les forces et l'énergie de M. Hearn. Il a lutté avec une vaillance, une habileté dont on ne le soupçonnait pas. Si le triumvirat, proposé par " l'Association des "citoyens," ne gouverne point aujourd'hui la ville de Champlain, on le doit à l'opiniâtre défense de M. Hearn, élu pour la première fois par acclamation en 1867.

C'est l'âme du Conseil de la Corporation de Québec.

ACCLAMATION SESSION—1867—68.

Pétitions ---2

VOTES.

S. du 12 Fév. pour, bill Marchand.
S. du 15 „ cont., amend. Carter
S. du 19 " absent, amend. Carter.
S. du 22 " absent, prop. Marchand.

SESSION–1869.

Pétitions—4

VOTES.

BILLS—8 Mars. pour amend. les dispositions des divers actes relatifs à l'incorporation de la ville de *Québec*.

VOTES.

5 Fév. cont., M. d'Aj. de l'Hon. Chauveau.
23 " cont., amend. Joly.
3 Mars cont., amend. Coutlée.
18 " absent, amend. Joly.
27 " absent, amend. Cauchon.
27 " absent, amend. Lecavalier.
30 " absent, amend. Bachand.
30 " absent, amend. Marchand.
31 " contre, amend. Coutlee.
31 " pour, amend. Joly.
1 Avril pour, décis. de l'Orateur Blanchet.

SESSION—1869–70.

Pétitions—3.

BILLS.—Pour amender les dispositions des divers actes concernant l'incorporation de la cité de Québec.

28 Janvier.—Propose en amendement au "bill" pour amender les actes de la Corporation de Québec, de retrancher la 43me clause et de lui substituer la suivante : "La corporation de Québec est autorisée par le présent acte à prendre des actions dans la compagnie du chemin à lisses de bois de Québec et Gosford, au montant de $10,000 et à émettre des bons à un montant suffisant pour en rencontrer le paiement, les dits bons devant être rachetés en vingt ans de leur date, et ne devant pas porter intérêt à plus de sept pour cent."

VOTES.

3 Déc. pour, amend. Joly.
9 " absent, prop. Joly.
10 " pour, amend. Joly.
17 " pour, 1er. amend. Benoit.
17 " contre, 2me. amend. Benoit.
21 " absent, amend. Joly.
18 Jan. absent, amend. Benoit
28 " pour, 1er. amend Chapleau.
28 Jan. pour, 2me. amend. Chapleau.
28 " pour, 3me. amend. Chapleau.
31 " absent, amend. Hemming.
31 " absent, 1er amend. Chapleau.
31 " absent, 2me amend. Chapleau.
31 " absent, amend. Rhéaume.
31 " contre, prop. Tremblay.

SESSION–1870.

Pétitions. 1.

BILLS.—21 Décembre. Acte pour amender l'acte incorporant l'Association de l'Asile Ste. Brigitte de *Québec*.

VOTES.

28 Nov. absent, amend. Lafontaine.
28 " absent, 2me amend. Gendron.
1 Déc. absent, amend. Chauveau.
6 " absent, amend. Hemming.
16 " contre, amend. Joly.
17 " contre, amend. Joly.
19 " contre, motion Tremblay.
21 " contre, amend. Bellingham
21 Jan. absent, amend. Bachand.
21 " absent, amend. Chapleau.
22 " pour, 1er amend, Joly.
22 " absent, 2me amend. Joly.
23 " absent, amend. Joly.
23 " absent, motion Irvine.
23 contre, amend. Bachand

M. EDWARD JOHN HEMMING, DÉPUTÉ DE DRUMMOND ET ARTHABASKA.

Le précurseur et l'apologiste des chemins à lisses de bois dans la province de Québec. M. J. Hemming fait de la politique par goût, on pourrait dire par vocation, car il a, par deux fois, refusé d'échanger son mandat de député contre la charge lucrative de protonotaire du district d'Arthabaska. Le représentant de Drummond est né à Londres d'une excellente famille, dont un des membres, élève de l'université de Cambridge, rédige encore le journal de jurisprudence : *Equity Law Reports, etc.*

Gradué docteur en droit civil du collège McGill, il vint exercer la profession d'avocat dans son comté. L'étude des textes ne lui fit point négliger l'agriculture, science pour laquelle il avait manifesté de bonne heure un goût très-vif ; car, encore à Londres, il publiait sur la matière une brochure sous ce titre : *De la négligence de la chimie par les cultivateurs.* Cet essai valut à son auteur le prix de la Société Royale d'Agriculture d'Angleterre.

Le député d'Arthabaska est un des travailleurs les plus infatigables de la Législature. Il a siégé dans un grand nombre de comités et a introduit en chambre la plupart des demandes de chartes pour les compagnies industrielles. On assure qu'il a revu le Code Municipal en son entier. M. Hemming est aussi l'auteur de la motion qui demandait, à titre de récompense nationale, un octroi de terres en faveur des descendants de la famille De Salaberry. Le discours qu'il prononça en cette occasion fait honneur à son patriotisme. Avocat de réputation, ayant une des plus fortes clientèles du district, M. Hemming est aud'hui Président de la Société d'Agriculture de Drummond, et président directeur du Chemin de fer à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et d'Arthabaska, dont il a été un des plus actifs promoteurs. En 1859, il publiait un volume intitulé : *Digested judex to the statutes in force in Lower Canada.*

En chambre, M. Hemming qui parle sur presque tous les sujets, n'a manqué qu'un seul vote durant les quatre sessions. De moyenne taille, brun, le visage soucieux, les mèches rebelles d'une chevelure argentée couvrent son front préoccupé et accentuent la sévérité de sa physionomie. Son geste brusque, sa voix forte et pénétrante, donnent à son air une certaine dureté.

C'est un député précieux, et un orateur qu'on a plus plaisir à entendre qu'à regarder.

E. J. HEMMING 1165,—*W. V. P. DORION* 884, *N. HEBERT* 179.

SESSION 1867-63.

Pétitions. 11.

BILLS. 30 Janvier. Concernant la compagnie d'ardoise de Rockland. 13 Février. Pour incorporer la compagnie d'assurance Maritime du Canada. 13 Fév. Pour incorporer la compagnie manufacturière et hydrauliques de Chambly. 13 Février. Pour incorporer la compagnie hydraulique de St. Louis. 20 Fev. Pour autoriser les directeurs de la compagnie du lac Memphrémagog à passer un certain réglement,et pour d'autres fins.

VOTES.

S. du 12 Fev.	contre,	bill Marchand.		S. du 19	"	absent,	amend. Carter.
S. du 15 "	pour,	amend. Carter.		S. du 22	"	contre,	propos. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions.—5.

BILLS.—19 Fev. Pour remettre en vigeur et amender la charte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des comtés de Drummond et d'Arthabaska.

VOTES.

5 Fév.	pour,	motion Chauveau.		30	"	contre,	amend. Bachand.
23 "	contre,	amend. Joly.		30	"	contre,	amend. Marchand.
3 Mars.	contre,	amend Coutlée.		31	"	contre,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly.		31	"	contre,	amend. Joly.
27 "	contre,	amend. de l'H. Cauchon		1 Avril		contre,	décision de l'Orateur.
27 "	contre,	amend. Lecavalier.					

SESSION 1869–70.

Pétitions.

BILLS.—20 Jan. Propose le renvoi à six mois du bill de M. Picard, concernant l'annexion d'une partie du township de Tingwick au township de Wotton. 31 Jan. Amendement proposant le renvoi du rapport du comité des dépenses contigentes à la prochaine session. 20 Déc. Pour annexer une partie de la municipalité de St. Roch Sud a St. Roch Nord.

VOTES.

3 Dec.	contre,	amend. Joly.		28 Jan.		contre,	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	propos. Joly.		28 "		contre,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.		31 "		pour,	amend. Hemming.
17 "	contre,	1er amend. Benoit.		31 "		contre,	1er amend. Chapleau.
17 "	contre,	2me amend. Benoit.		31 "		contre,	2me amend. Chapleau.
21 "	contre,	amend. Joly.		31 "		contre.	amend. Rhéaume.
18 Jan.	contre,	amend. Benoit.		31 ",		contre,	propos. Tremblay.
28 "	contre,	1er amend. Chapleau.					

SESSION 1870.

Pétitions.—1.

BILLS. 6 Dèc. Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska. 7 Dec. Pour annexer une partie dela municipalité du township de Durham â la municipalité de Durham Sud. 7 Déc. Pour séparer une certaine partie du township de Chester Est, comté d'Arthabaska, pour être érigée en municipalité séparée. 28 Nov. Amendement proposant qu'à l'article 1009 du Code Municipal, après les mots " y sont substituées " on ajoute les mots " et les montants pour lesquels cette terre peut-être grevée pour le paiement des débentures municipales émises pour venir en aide â la construction de chemins de fer ou autres entreprises publiques, soit avant ou après la mise en force du présent code." 6 Dec. Propose en amendement que la clause 708 du Code Municipal soit retranchée.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine.		21 "		contre,	amend. Bachand.
28 "	contre,	2me amend. Gendron.		21 "		contre,	amend. Chapleau.
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau.		22 "		contre,	1er amend. Joly.
6 "	pour,	ammend. Hemming.		22 "		contre,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.		23 "		pour,	amend. Joly.
17 "	contre,	amend. Joly.		23 "		contre,	motion Irvine.
19 "	contre,	motion Tremblay.		23 "		contre,	amend. Bachand.
21 "	contre,	amend. Bellingham.					

M. J. G. JOLY, DÉPUTÉ DE LOTBINIERE.

Tous ceux qui ont visité un musée de tableaux ou quelque galerie de peinture se rappelleront, en interrogeant leurs souvenirs, s'être involontairement arrêtés devant un de ces portraits de gentilhomme du siècle dernier. Séduit, charmé par ces toiles de maîtres, on ne peut détacher ses yeux de ces têtes si vivantes ; l'on sourit à une ressemblance qu'on devine, et l'on croit voir l'original. Il s'échappe de ces cadres comme un parfum d'aristocratique bon ton ; et ces physionomies heureuses reflètent tout ce que l'âge passé avait de mœurs charmantes et d'habitudes délicates.

Evoquez une de ces rares œuvres d'artiste et vous aurez, non les traits, mais l'expression de M. J. G. Joly, deputé de Lotbinière, représentant aux deux chambres le comté de ce nom. Le député de Lotbinière est le type du gentilhomme dans ce qu'il avait de bien et de bon. Elégance naturelle, distinction native, affabilité prévenante, savoir discret : on retrouve en sa personne toutes ces qualités qui vont s'effaçant chaque jour au contact de notre époque industrielle et positive.

M. J. G. Joly est né en France, et a fait ses études à Paris, dans un des principaux lycées de la capitale ; son éducation achevée il vint en Canada rejoindre son père, dont la mort, survenue peu de temps après, le laissait à la tête d'une fortune considérable.

Le député de Lotbinière est le chef de l'opposition dans la Chambre Locale. Durant la première session de 1867—68, il occupa son siége comme simple député; ce fut dans le cours d'une des séances de la session suivante, le 9 Mars, à propos des subsides, qu'il vint prendre, en face du banc des ministres, de l'autre côté de la Chambre, la place traditionnelle du *Leader* du camp ennemi. Ses adversaires furent presque tentés d'applaudir ce coup d'état, tant la loyauté de l'homme leur répondait des convenances de l'attaque. Nul motif d'ambition personnelle ne guida M. Joly, et s'il accepta ce poste ingrat ce fut par patriotisme et dévouement. On peut donc, en toute vérité, appeler M. Joly le chef de l'opposition loyale de Sa Majesté. Douze votes amenés par ses diverses motions prouvent que le député de Lotbinière a pris ses fonctions au sérieux. La situation financière de la Province est, de toute la politique locale, ce qui a le plus excité ses craintes et motivé ses avertissements.

L'indemnité des membres, *le double mandat*, *la dette provinciale*, *la construction d'édifices publics*, *la police provinciale*, *le bill des licences*, *l'acte concernant les mines d'or*, *la création des magistrats de district* : sont les principales mesures contre lesquelles M. Joly s'est élevé. Dans ces luttes parfois un peu vives, le chef de l'opposition ne s'est jamais départi de ces formes polies, de ces ménagements que de galants adversaires conservent toujours entre eux. Le gouvernement peut être fâché de voir M. Joly différer d'opinion avec lui, mais il ne saurait lui garder rancune, tant l'Honorable député apporte de bonne foi et de courtoisie dans le débat.

L'Honorable député de Lotbinière mène de front le droit et l'agromonie. Entré au barreau en 1866, il passe pour un avocat habile, ce

qui ne l'empêche point de diriger les travaux d'une des plus vastes et des plus belles exploitations rurales du Bas-Canada. Président du conseil d agriculture de la province de Québec, président du chemin de fer de Gosford, M. Joly est à la tête du mouvement industriel qui s'est dernièrement produit à Québec. Comme agronome M. Joly se livre sur ces terres à des essais fort dispendieux ; et, si jamais la culture du chanvre s'acclimate en ce pays, ce sera grâce à ses efforts.

Le député de Lotbinière a été élu par acclamation et jouit de la popularité la plus incontestée ; on ne lui connaît ni ennemis ni envieux, et, quelques fonctions que l'avenir lui réserve, il les relèvera toujours par l'éclat de son mérite et l'autorité de son caractère.

ACCLAMATION.—SESSION 1867-68.

Pétitions.--10.

BILLS.—28 Janvier. Pour incorporer l'association appelée "Union St. Pierre du village de Bienville de Lévis."

VOTES.

S. du 12 Fev. pour, bill Marchand.
S. du 15 " absent, amendement Carter.
S. du 19 Fev. pour, amendement Carter.
S. du 22 " pour, proposition Marchand

SESSION 1869.

Pétitions.—3.

BILLS.—5 Fevrier. Propose d'ajouter en amendement à l'amendement de M. Bellingham "Et qu'aucun sénateur ni aucun membre de la Chambre des Communes du Canada ne pourra être nommé Conseiller Législatif ni élu pour l'Assemblée Législative." 18 Mars. Propose en amendement le renvoi à six mois du bill concernant les magistrats de district. 31 Mars. Propose en amendement au bill concernant l'indemnité des membres et le salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative, que les mots "quatre cent cinquante piastres et pas plus" remplacent à la fin de la première section de l'acte les mots "six cents piastres et pas plus."

VOTES.

5 Fev. pour, mot. d'ajour. de l'H. Chauveau
23 " pour, auteur de l'amendement.
23 Mars contre, amendement Coutlée.
18 " pour, auteur de l'amendement.
27 " contre, amend. de l'Hon. M,Cauchon.
27 Mars contre, amendement Lecavalier.
30 " contre, amendement Bachand.
30 " pour, amendement Marchand.
31 " pour, amendement Coutlée.
31 " pour, auteur de l'amendement
1 Avril contre, décision de l'orateur.

SESSION 1869-70.

Pétitions.--4.

BILLS.—14 Déc. Pour amender les actes et les ordonnances concernant l'incorporation de la cité de Québec et l'acqueduc de la cité. 3 Déc. Propose un amendement fixant à quatre cent cinquante piastres l'indemnité parlementaire. 10 Déc. Propose en amendement le renvoi à six mois du bill concernant l'établissement d'un système général de Police en cette province. 21 Déc. Amendement à la première résolution du comité des subsides relative à la construction d'une école normale, ainsi concue. "Dans l'état d'incertitude ou se trouvent nos finances, il n'est pas prudent d'engager la province dans la construction d'édifices publics, dont il est impossible de prévoir le coût."

VOTES.

3 Déc. pour, amendement Joly.
9 " pour, proposition Joly.
10 ,, pour, amendement Joly.
17 " pour, 1er. amendement Benoit.
17 " pour, 2nd. amendement Benoit.
21 " pour, amendement Joly.
18 Jan. pour, amendement Benoit.
28 " contre, 1er. amendement Chapleau.
28 Jan. contre, 2me. amendement Chapleau
28 " contre, 3me amendement Chapleau
31 " absent, amendement Hemming.
31 " absent, 1er. amendement Chapleau
31 " pour, 2me amendement Chapleau
31 " absent, amendement Rhéaume.
31 " absent, proposition Tremblay.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

Bills.—18 Nov. Pour amender les différents actes relatifs à la Cour du Recorder, en la cité de Québec. 23 Nov. Pour autoriser John Racey à vendre certaines propriétés, appartenant a ses enfants mineurs. 9 Déc. Pour autoriser la compagnie du chemin à lisses de Québec à Gosford à prolonger son chemin jusqu'au lac St. Jean. 14 Dec. Pour amender l'acte 32 vict. chap. 3, intitulé "acte afin d'amender l'acte pour assurer l'indépendance de la Législature. 12 Déc. Propose en amendement a la sixième résolution concernant l'arbitrage de la dette. Que la Province de Québec regrette que le Gouvernement Fédéral ne soit pas intervenu, ainsi que respecteusement requis de le faire par le gouvernement de la Province de Québec, par la depêche du 8 août 1870, et qu'elle demande au Gouvernement Fédéral de lui rendre justice en prenant les mesures nécessaires pour que tous les procédés des arbitres, depuis le 8 août 1870, soient annulés —laquelle est rejetée sur division. 16 Décembre. Amendement au bill concernant l'aide à accorder à certaines lignes de chemin de fer en cette province. 17 Decembre. Amendement du bill concernant les licenses. (Pour 16 et 17 Déc. Voir Tableau des Votes.) 22 Décembre. Propose en amendement au bill concernant l'acte des mines d'or de 1868 et de 1870, de retrancher la dernière clause.

VOTES.

28 Nov. absent, amend. Lafontaine.
28 " absent, 2me. amend. Gendron.
1 Dec. contre, amend. Chauveau.
6 " pour, amend. Hemming.
16 " pour, amend. Joly.
17 " pour, amend. Joly.
19 " pour, motion Tremblay.
21 " pour, amend. Bellingham.
21 Dec. pour, amend. Bachand.
21 " pour, amend. Chapleau.
22 " pour, 1er. amend. Joly.
22 " pour, 2me. amend. Joly.
23 " pour, amend. Joly.
23 " contre, motion Irvine.
23 " pour, amend. Bachand.

M. JEAN-BAPTISTE JODOIN, DÉPUTÉ DE CHAMBLY.

Un vieillard grave et digne, au visage tranquille, éclairé d'un sourire où la bienveillance se mêle à la finesse, et sur les traits duquel deux yeux d'un bleu clair projettent comme un reflet de sérénité paisible.

L'attitude, le langage, la physionomie en chambre de M. Jodoin est l'expression d'une vie modeste, remplie, consacrée toute entière aux humbles mais utiles travaux de l'agriculture.

Le député de Chambly est arrivé à la fortune en cultivant le bien paternel, en augmentant, par des améliorations intelligentes, le produit de ce trésor inépuisable que le laboureur de la fable léguait à ses enfants.

Aux soins et aux occupations d'une existence laborieuse, M. Jodoin a souvent ajouté les soucis de nombreuses fonctions publiques ; les honneurs municipaux l'ont recherché et, depuis la place de maire jusqu'à celles de commissaire des petites causes et de juge de paix, il n'en est point qu'il n'ait occupée.

Eût été patriarche en Syrie, est devenu bourgeois de Boucherville en Canada.

Intelligent, d'un sens droit et de très bon conseil, le député de Chambly laisse les joutes oratoires à ses collègues, se contentant d'émettre de temps à autre, un avis, une suggestion et d'appuyer le gouvernement de son vote. M. Jodoin a collaboré fort utilement aux travaux du comité d'Agriculture, d'Immigration et de Colonisation, que son expérience a maintes fois éclairé dans la rédaction des importantes mesures législatives élaborées par ce premier Parlement.

On doit au député de Chambly le fameux bill relatif à l'empierrement des chemins.

Quelque temps avant la présentation de cette mesure, il avait fait circuler dans le pays une liste, par laquelle les pétitionnaires demandaient d'accorder aux autres parties de la province les avantages du bill présenté pour le comté de Chambly seulement. La liste se couvrit de signatures, et M. Jodoin crût porter tout un jour le poids d'un portefeuille ministériel.

L'on assure que, dans le comité des contingents, M. Bellerose n'a pas d'auxiliaire plus dévoué lorsqu'il s'agit d'économie réelle, mais aussi qu'il n'a pas d'adversaire plus ferme et plus tenace dans les réductions par trop parcimonieuses.

J. B. JODOIN 676. *M. DAVID* 530.

SESSION–1867–68.

Pétitions—3.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre, bill Marchand.
S. du 15 " contre, amend. Carter.
S. du 19 Fév. absent, amend. Carter.
S. du 22 " contre, prop. Marchand.

SESSION–1869.

Pétitions—1

VOTES.

5 Fèv. pour, m. d'aj. de l'Hon. Chauveau.
22 " contre, amend. Joly.
3 Mars contre, amend. Coutlée.
18 " contre, amend. Joly.
27 " absent, amend. de M. Cauchon.
27 " absent, amend, Lecavalier.
30 Mars contre, amend. Bachand..
30 " contre, amend. Marchand
31 " pour, amend. Coutlée.
31 " contre, amend. Joly.
1 Avril, absent, déc. de l'Orat. Blanchet

SESSION--1869--70.

Pétitions—2.

VOTES.

3 Déc.	contre,	amend. Joly.	28 Jan.	contre,	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	propos. Joly.	28 "	contre,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	contre,	amend. Hemming.
17 "	contre,	1er amend. Benoit.	31 "	pour,	1er amend. Chapleau.
17 "	contre,	2me amend. Benoit.	31 "	pour,	2me amend. Chapleau.
21 "	contre,	amend. Joly.	31 "	contre,	amend. Rhéaume.
18 Jan.	contre,	amend. Benoit.	31 "	contre,	propos. Tremblay.
28 "	contre,	1er amend. Chapleau.			

SESSION--1870.

Pétitions. 0

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine.	21 Déc.	contre,	amend. Bachand.
28 "	contre,	2me amend. Gendron.	21 "	contre,	amend. Chapleau.
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau.	22 "	contre,	1er amend. Joly.
6 "	contre,	amend. Hemming.	22 "	contre,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.	23 "	contre,	amend. Joly.
17 "	contre,	amend. Joly.	23 "	pour,	motion Irvine.
19 "	contre,	Motion Tremblay.	23 "	contre,	amend. Bachand.
21 Déc.	contre,	amend. Bellingham.			

M. EDOUARD LABERGE, DÉPUTÉ DE CHATEAUGUAY.

Une anecdote peindra l'homme.

Lors de l'ouverture du Parlement Provincial, et au début de la première session, Son Ex. le Lieutenant Gouverneur convia à un grand bal officiel tous les membres de la Législature. M. Laberge reçut sa carte d'invitation comme tous ses collègues. Seulement soit méprise, soit oubli, l'invitation se trouvait rédigée en anglais. Le député de Châteauguay renvoya la carte à l'adjudant de service, assurant ce dernier qu'ignorant la langue anglaise, il serait obligé de faire traduire cette communication en français.

Le patriotisme de M. Laberge n'a rien d'exclusif ; mais lorsqu'on a l'honneur de représenter le comté qui fut, en 1812, le boulevard de l'indépendance du pays, on a le droit d'être chatouilleux et de montrer certaines susceptibilités. Le député de Châteauguay est un de nos habiles médecins, et la santé florissante dont il jouit doit le recommander auprès des malades beaucoup mieux que les diplômes de toutes les facultés réunies.

Son entrée dans la vie politique date des dernières élections générales. Il soutint, à cette époque, une lutte assez vive contre deux candidats. L'un, M. Taillefer, son adversaire pour la Chambre locale, n'obtint que quelques voix au-dessus du tiers des votes ; l'autre, M. Ramsay, aujourd'hui juge à Beauharnois, dut céder la place à l'Hon. M. Holton, à qui M. Laberge donna son concours et son appui pour le siége des Communes.

M. Laberge tient, par la fermeté de ses convictions et l'influence

dont il jouit, une des premières places dans les rangs de l'opposition. Inutile de dire que sa franche et loyale nature songe avant tout aux véritables intérêts du pays. La colonisation de nos terres n'a pas d'apôtre plus dévoué. Son séjour au milieu des populations de nos campagnes l'a mis au fait des besoins de cette classe. Aussi, quand vint la discussion du Code Municipal, M. Laberge proposa-t-il, un amendement par lequel il demandait à ce que les travaux à faire sur les chemins fussent payés par les municipalités. Ce fut encore lui qui, pour se rendre compte des plus petits détails, réclama un état des sommes dépensées pour les timbres-postes des papiers et documents.

De haute taille, de formes très amples, le front découvert, le sommet de la tête dégarni de cheveux, l'œil profond, le visage plein, M. Laberge a l'air calme et le geste tranquille de tous les hommes sûrs de leur force.

DR. LABERGE, 1006.—*Capt. TAILLEFER*, 580.

SESSION 1867-68.

Pétitions.—4.

VOTES.

S. du 12 Fév.	pour,	bill marchand.	S. du 19 Fév.	pour,	amend. Carter.
S. du 15 "	contre,	amend. Carter.	S. du 22 "	pour,	propos. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions.—6

VOTES.

5 Fév.	pour,	mot. d'aj. de l'H. Chauveau.	30 Mars	pour,	amend. Bachand.
23 "	pour,	amend. Joly.	30 "	pour,	amend. Marchand.
3 Mars	contre,	amend. Coutlée.	31 "	contre,	amend. Coutlée.
18 "	pour,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Joly.
27 "	pour,	amend. de l'H. Cauchon	1e Avril	absent,	décision de l'Orateur.
27 "	pour,	amend. Lecavalier.			

SESSION. 1869-70.

Pétitions. 2

BILLS.—20 Décembre. Pour amender l'Acte 20 Vict. chap. 119.

VOTZS.

3 Déc.	pour,	amend. Joly.	28 Jan.	contre,	2me amend. pleau.
9 "	pour,	propos. Joly.	28 "	absent,	3me amend. Chapleau.
10 "	pour,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Hemming.
17 "	pour,	1er amend. Benoit.	31 "	absent,	1er amend. Chapleau.
17 "	pour,	2me amend. Benoit.	31 "	absent,	2em amend. Chapleau.
21 "	pour,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Rheaume.
18 Jan.	pour,	amend. Benoit.	31 "	absent.	propos. Tremblay
28 "	pour,	1er amend. Chapleau.			

SESSION 1870.

Pétitions.—0.

BILLS. 28 Nov. Propose en amendement que les clauses 820 et 827 du Code Municipal soient retranchées et remplacées par la suivante : " tous les travaux sur les routes nonobstant tout procès-verbal ou règlement qui les régit, seront faits et payés à même le fonds commun de la municipalité."

VOTES.

28 Nov.	pour,	amend. Lafontaine.	
28 "	contre,	2me amend. Gendron.	
1 Déc.	contre,	amend. Chauveau.	
6 "	contre,	amend. Hemming.	
16 "	pour,	amend. Joly.	
17 "	pour,	amend. Joly.	
19 "	contre,	motion Tremblay.	
21 "	pour,	amend. Bellingham.	
21 Déc.	pour,	amend. Bachand	
21 "	contre,	amend. Chapleau.	
22 "	contre,	1er amend. Joly.	
22 "	pour,	2me amend. Joly.	
23 "	contre,	amend. Joly.	
23 "	pour,	motion Irvine.	
23 "	contre,	motion Bachand.	

M. LAURENT DAVID LAFONTAINE, DÉPUTÉ DE NAPIERVILLE.

Barbe et cheveux blonds, doux de visage, très affable de manières, bel homme avec cela, le député de Napierville est dans une gamme de tons tendres ce qu'était, en brun, son prédécesseur, feu M. Benoit.

Rien de plus vrai que le proverbe : les extrêmes se touchent. MM. Lafontaine et Benoit,quoique physiquement aux pôles opposés, ont comme caractère et valeur morale beaucoup d'analogie. Même bienveillance chez tous deux, raison calme, jugement sûr, esprit pratique, libéral, éclairé ; tous deux aussi réputés dans leur profession et également estimés. Nul n'avait plus de droits à recueillir l'héritage de M. Benoit que le docteur Lafontaine. Aussi cette prise de possession s'effectua-t-elle sans bruit, d'une façon discrète, et si l'unanimité des suffrages faillit d'une voix, ce fut seulement pour attester l'existence d'un droit dont les électeurs ne voulurent point user, tant ils comprirent que, non-seulement M. Lafontaine devait succéder à M. Benoit, mais pouvait même le remplacer.

Né à St. Philippe, comté de Laprairie, d'une famille de cultivateurs aisés, après avoir achevé ses études médicales, M. Lafontaine commença l'exercice de son art à St. Jean, puis alla s'établir à St. Edouard, où il réside actuellement.

Médecin réputé et de grande expérience, M. Lafontaine jouit d'une considération justement acquise. Libéral de principes et de parti, il a toujours lutté pour sa cause avec une fermeté rare. A la mort de M. Benoit, il fallut le choix des électeurs du comté, pour le tirer de l'obscurité politique où son désintéressement se contentait des satisfactions de la conscience et des joies du devoir accompli. Le député de Napierville n'a figuré à la Chambre que durant une session, la dernière. Cette courte apparition suffit au docteur pour montrer non des qualités oratoires brillantes, mais pour faire entendre le langage du bon sens et de la bonne foi.

M. Lafontaine a été préfet du comté de Napierville ; il est encore aujourd'hui Secrétaire-Trésorier des commissaires d'école et agent pour la Seigneurie de St. George. Lors de son élection, le député de Napierville eût *une* voix contre lui. On nous assure que cette année pas une note discordante ne troublera l'harmonie de l'acclamation

En politique comme en musique, l'accord parfait restera toujours, quoi qu'on dise, la consonnance la plus flatteuse.

DR. LAFONTAINE 509.—*T. CATUDAL*, 1.

SESSION 1867–68. (FEU M. BENOIT.)

Pétitions—2.

BILLS.—15 Jan. Pour amender l'acte d'Agriculture Chapitre 26 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.

VOTES.

12 Fév.	pour,	bill Marchand.	19 Fév.	absent,	amend. Carter.
15 "	contre,	amend. Carter.	22 "	pour,	motion Marchaud.

SESSION 1869. (FEU M. BENOIT.)

Pétitions—2.

BILLS.—23 Fév. Pour amender l'acte relatif à la représentation du peuple dans l'Assemblée Législative et pour changer les limites des comtés de Chateaugay et de Napierville.

VOTES.

5 Fév.	contre,	mot. Chauveau,	30 Mars	pour,	amend. Bachand,
23 "	pour,	amend. Joly,	30 "	pour,	amend. Marchand,
3 Mars	contre,	amend. Coutlée,	31 "	absent,	amend. Coutlée,
18 "	pour,	amend. Joly,	31 "	pour,	amend. Joly,
27 "	pour,	amend. Cauchon,	1er avril,	absent,	décision de l'Orateur
27 "	pour,	amend. Lecavalier,			

SESSION 1869.-70.

Pétitions. 2

BILLS. 1er Déc. pour régler certaines successions illégitimes, 17 Déc. 1er amend. voir au (tableau des votes.) 17 Déc. 2me amend. (voir au tableau des votes) 18 Janvier propose le renvoi à six mois du bill concernant un prêt d'argent aux syndics des chemins à barrières de Québec pour la réparation du pont Dorchester.

VOTES

3 Déc.	pour,	amend. Joly,	28 Jan.	contre	2me amend. Chapleau,
9 "	pour,	propos. Joly,	28 "	contre,	3me amend. Chapleau,
10 "	pour,	amend. Joly,	31 "	pour,	amend. Hemming.
17 "	pour,	auteur de l'amend.	31 "	contre,	1er amend. Chapleau.
17 "	pour,	auteur de l'amend.	31 "	contre,	2me amend. Chapleau,
21 "	pour,	amend. Joly,	31 "	pour,	amend. Rhéaume,
18 Jan.	pour,	auteur de l'amend.	31 "	absent,	propos. Tremblay.
28 "	contre,	1er amend. Chapleau,			

SESSION 1870.

Pétitions. 0

BILLS 28 Nov. propose un amendement à l'article 209 dans la 2me ligne du second paragrahe de l'article 209 ; c'est-à-dire de retrancher le mot " et " après " Provinciale" et que les mots " et les instituteurs employés comme tels " soient ajoutés à ia fin du dit paragraphe. Que le troisième paragraphe de l'article 209 se lise comme suit : " les avocats, les notaires, les arpenteurs provinciaux, les médecins et les apothicaires seront sujets à la charge de conseiller, et à nul autre sans leur consentement."

VOTES.

28 Nov.	pour,	amend. Lafontaine,	21 Déc.	pour	amend. Bachand,
28 "	pour,	2me amend. Gendron,	21 "	contre,	amend. Chapleau,
1 Déc.	contre,	amend. Chauveau,	22 "	pour,	1er amend. Joly,
6 "	contre,	amend. Hemming,	22 "	pour,	2me amend. Joly,
16 "	pour,	amend. Joly,	23 "	pour,	amend. Joly,
17 "	pour,	amend. Joly,	23 "	contre,	Motion Irvine,
19 "	pour,	mot. Tremblay,	23 "	pour,	amend. Bachand.
21 "	pour,	amend. Bellingham,			

M. PRAXÈDE LA RUE, DÉPUTÉ DE PORTNEUF.

Ce qu'on peut dire de plus honorable et de plus vrai sur l'homme, c'est que s'il n'était point député on devrait l'élire. M. LaRue a le caractère, le savoir, le tempérament, essentiels pour la vie publique : intègre, instruit, indépendant, modéré. Ces qualités, on pourrait presque dire ces vertus, sont peintes sur sa physionomie ; sa personne reflète son âme.

Docteur en médecine de grande réputation, professant son art dans le comté depuis nombre d'années, le représentant de Portneuf jouit d'une popularité sans rivale. Patriote dévoué, on trouverait difficilement un homme aimant plus son pays. Il en connait très-bien l'histoire et les hommes, qu'il juge d'ailleurs avec cette indulgence élevée qui décèle la bonté de sa nature.

Comme tous les hommes au fait des mœurs de nos campagnes, des ressources du Bas-Canada, M. LaRue est convaincu que le défrichement de nos terres incultes, l'ouverture de chemins, une colonisation intelligente, progressive, sont les infaillibles moyens de développer nos richesses, d'augmenter la vitalité des districts ruraux et l'aisance des colons.

" Par une culture intelligente convertir la terre en un capital produtif, avantageux, c'est apporter dans la ferme le comfort ; et doubler au cœur de nos enfants l'amour du sol natal, n'est-ce pas accroitre nos forces et éloigner pour jamais l'émigration, et l'aflux des campagnes dans les villes, deux causes d'affaiblissement par lesquelles, si nous n'y remédions, s'écoulera le plus précieux de notre sang." Ainsi parlait un jour en Chambre le député de Portneuf. Président de la société d'agriculture de son comté, ce fut M. LaRue qui présenta une adresse " à l'effet de donner instruction au comité de l'Agriculture et de l'Emigration de s'enquérir des moyens les plus propres à aider et à faire progresser la classe agricole, dans la province de Québec, à populariser la science de l'agriculture et de faire un rapport des suggestions qu'il croira convenables de recommander. "

Le député-docteur a aussi demandé le rapport de toutes les enquêtes des coroners faites depuis la confédération, les causes de mort, les noms des médecins, le nombre d'autopsies, etc. Grand, mince, brun, portant les favoris à l'italienne, les traits réguliers et fins, un peu grave, droit comme un i, le député de Portneuf, lorsqu'il parle en Chambre

s'exprime avec aisance et simplicité. L'agriculture, la colonisation, et les sujets qui s'y rattachent sont ceux qu'il traite de préférence.

En commençant ce portrait nous avons dit qu'il faudrait élire M. LaRue s'il ne l'était déjà ; nous dirons en terminant qu'après avoir souffert un adversaire aux dernières élections générales, le comté ne peut donner une meilleure preuve de son intelligence qu'en élisant M. LaRue par acclamation.

DR. LARUE 943.—*J. D. BROUSSEAU* 826.

SESSION 1867-68.

Pétitions—6

VOTES.

S. du 12 Fév.	pour,	bill Marchand.	S. du 19 "	pour,	amend. Carter.
S. du 15 "	absent,	amend. Carter.	S. du 22 "	contre,	prop. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—14.

VOTES,

5 Fév.	pour,	m. d'aj. de l'H Chauveau.	30 Mars,	absent,	amend. Bachand.
23 "	pour,	amend. Joly.	30 "	absent,	amend. Marchand.
3 Mars,	pour,	amend. Coutlée.	31 "	contre,	amend. Coutlée,
18 "	contre,	amend. Joly.	31 "	contre,	amend. Joly,
27 "	contre,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Avril	pour,	décision de l'orateur.
27 "	contre	amend. Lecavalier.			

SESSION 1869-70.

Pétitions—2

VOTES.

3 Déc.	absent,	amend. Joly.	28 Janv.	pour,	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	prop. Joly.	28 "	pour,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Hemming.
17 "	contre,	1er amend. Benoit.	31 "	absent,	1er amend. Chapleau.
17 "	contre,	2me amend. Benoit.	31 "	pour,	2me amend. Chapleau.
21 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Rhéaume.
18 Janv.	contre,	amend. Benoit.	31 "	absent,	prop. Tremblay.
28 "	pour,	1er amend. Chapleau.			

SESSION 1870.

Pétitions—0

BILLS—16 Déc. Pour amender le paragraphe 3, sect. 34 des St. R. du B. C. concernant la demande d'un poll pour l'élection des membres de l'Assemblée Législative de cette Province.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine.	21 Déc.	contre,	amend. Bachand.
28 "	pour,	2me amend. Gendron.	21 "	contre,	amend. Chapleau.
1 Déc.	contre,	amend. Chauveau.	22 "	absent,	1er amend. Joly.
6 "	contre,	amend. Hemming.	22 "	contre,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.	23 "	contre,	amend. Joly.
17 "	contre,	amend. Joly,	23 "	pour,	mot. Irvine.
19 "	contre,	mot. Tremb'ay,	23 "	contre,	amend. Bachand.
21 Déc.	contre,	amend. Bellingham.			

M. VINCENT PAUL LAVALLÉE, DÉPUTÉ DE JOLIETTE

Avec de tels noms patronymiques, rappelant celui du plus grand apôtre de la charité chrétienne, le nouvel enfant de la petite ville de Berthier était prédestiné au soulagement de l'humanité souffrante. Il ne pouvait moins faire que de devenir docteur.

D'heureuses dispositions naturelles firent achever en peu de temps à M. Lavallée des études brillantes, et son goût pour les connaissances, variées qu'embrasse la médecine, le jeta peu après dans une profession qu'il honore aujourd'hui par son caractère et son habileté.

Ne possédant, pour toute fortune, que son diplôme de docteur, mais riche d'espérances, le jeune médecin, enflammé d'un saint zèle, rechercha dans les quasi solitudes de nos nouveaux établissements, les colons éloignés de tout secours. Au lieu de se fixer dans une paroisse riche et prospère, où la concurrence aurait même servi son talent, il alla s'établir à St. Félix de Valois, en arrière de Rawdon. On ne retrouve point dans ces villages naissants, les commodités et le confort de l'existence, tant s'en faut. La vie y est rude, pénible, et le médecin comme le prêtre, sans cesse en course sur des chemins à peine ébauchés, exerce un véritable apostolat.

Vigoureux, plein d'énergie, soutenu par l'amour de son art et l'assurance de services à rendre, M. Lavallée devint en peu de temps la providence des colons. Aussi les rudes défricheurs s'inclinent-ils tous avec respect, lorsque vient à passer la cariole rustique du jeune médecin de campagne.

Aux dernières élections générales, le mandat de député à la Législature locale récompensait son exil et son zèle. En parlement, M. Lavalée s'est beaucoup occupé de colonisation, branche qu'il connait et qu'il aime. En différentes occasions il a pris la parole et s'est fait autant remarquer, par la correction de la forme que par la solidité du fonds. M. Lavallée est certainement un député d'avenir.

De taille moyenne, blond, la figure ronde, les yeux vifs, le député de Joliette a une légère tendance à l'obésité. Qu'il s'en console, c'est ordinairement là le signe d'une nature bienveillante et le pronostic d'une vie heureuse.

DR. LAVALLÉE, 940.—*HON. CORNELIER dit GRANDCHAMP*, 857.

SESSION 1867-68.

Pétitions.—4.

BILLS.—22 Jan. Pour changer les bornes des comtés de Berthier et de Joliette pour les fins judiciaires, électorales et autres.

VOTES.

S. du 12 Fev.	pour,	bill Marchand.	S. du 19 Fev.	contre,	amend. Carter.
S. du 15 "	contre,	amend. Carter.	S. du 22 "	absent,	propos. Marchand,

SESSION 1869.

Pétitions—2.

BILLS—29 Jan. Pour fixer les limites des comtés de Joliette et de Berthier, pour les fins judiciaires, municipales, scolaires, électorales et d'enrégistrement.

VOTES.

5 Fev.	contre,	mot. d'aj. de l'H. Chauveau	30 Mars	absent,	amend. Bachand.
23 "	contre,	amend. Joly.	30 "	absent,	amend. Marchand.
3 Mars	contre,	amend. Coutlée.	31 "	contre,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly.	31 "	contre,	amend. Joly.
27 "	contre,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Avril	pour,	décision de l'Orateur.
27 "	contre,	amend. Lecavalier.			

SESSION 1869--1870.

Pétitions.—7

BILLS. 20 Déc.—Pour venir au secours de l'Union St. Joseph de Montréal.—17 J. Pour expliquer la section 77, du chap. 15 des St. R. du B. C. concernant les écoles.

VOTES.

3 Déc.	contre,	amend. Joly	28 Jan.	pour,	2me amend. Chapleau
9 "	contre,	propos. Joly	28 "	pour,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly	31 "	pour,	amend. Hemming
17 "	pour,	1er amend. Benoit	31 "	contre,	1er amend. Chapleau
17 "	pour,	2me amend. Benoit	31 "	contre,	2me amend. Chapleau
21 "	contre,	amend. Joly	31 "	pour,	amend. Rhéaume
18 Jan.	pour,	amend. Benoit	31 "	contre,	propos. Tremblay.
28 "	pour,	1er amend. Chapleau.			

SESSION 1870.

Pétitions.—0

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine.	21 Déc.	contre,	amend. Bachand
28 "	pour,	2me amend. Gendron	21 "	pour,	amend. Chapleau
1 Dec.	pour,	amend. Chauveau	22 "	pour,	1er amend. Joly
6 "	contre,	amend. Hemming.	22 "	contre,	2me amend. Joly
16 "	pour,	amend. Joly	23 "	pour,	amend. Joly
17 "	contre,	amend. Joly.	23 "	contre,	motion Irvine.
19 "	pour,	motion Tremblay	23 "	pour,	amend. Bachand.
21 "	contre,	amend. Bellingham.			

M. NARCISSE LECAVALIER, DÉPUTÉ DE JACQUES-CARTIER.

Des lunettes d'or, la figure ronde, le teint rosé d'un adolescent ; la mise soigneuse, proprette, avec les mains blanches et fines d'un prélat. Doit admirer beaucoup M. De Buffon qui n'écrivait qu'en manchettes de dentelles. Souriant, affable, mais réservé comme la plupart des hommes chez lesquels la discrétion est devenue une vertu d'état. Modeste, quelque peu timide, le député de Jacques-Cartier tient en horreur les extrêmes, les mesures radicales ; par caractère autant que par profession, il aime les tempéraments, affectionne les idées moyennes. C'est avant tout un homme d'ordre, de paix et de conciliation

Une nature de diplomate et le physique d'un professeur de faculté.

M. Lecavalier est né dans une de ces charmantes paroisses qui entourent Montréal, à St. Laurent ; il fit ses études au collège de Ste. Thérèse, et peu s'en fallut que le futur député n'entra dans les ordres, car il étudia la théologie pendant une année au grand séminaire. Le ciel le réservait à des fonctions moins hautes mais indispensables dans la société civile, au notariat. Cette profession convenait ou ne peut mieux aux goûts simples, aux habitudes studieuses de M. Lecavalier. Notaire fort capable, très en vogue, il minute non seulement des actes dans sa paroisse mais un peu dans tout le comté. Son exactitude, sa connaisance des affaires, les soins minutieux qu'il prend dans la rédaction de ses actes, son urbanité, en ont fait une sorte de secrétaire universel et perpétuel de toutes les associations du comté et de la paroisse : sociétés d'agriculture de comté ; du conseil de comté, du conseil de paroisse de St. Laurent, maître de poste, agent d'assurances, rien ne se fait sans que son paraphe n'apparaisse au-bas du document.

En Chambre, le député de Jacques-Cartier qui sait que l'on rendra compte un jour de toutes les paroles inutiles, parle seulement lorsqu'il le faut, c'est-à-dire en temps opportun et pour exprimer une idée juste ou suggérer un moyen pratique. Ses fonctions de sextuple secrétaire lui ont donné une telle connaissance des affaires municipales, qu'il a rendu d'importants services dans le comité et le sous-comité du nouveau code, lors de son élaboration.

M. Lecavalier est aussi l'auteur d'un amendement au bill concernant l'éducation, amendement fort juste, mais qui ne réunit en sa faveur que le nombre fatidique de 13 voix.

Parfait notaire, député intelligent, le représentant de Jacques-Cartier a une si grande habitude des réunions et des cérémonies officielles, qu'il occupe son siège de député comme le fauteuil de son bureau.

A cette aisance, à ce naturel, on reconnait l'homme sûr de lui, et certain de retrouver sa place.

N. M. LECAVALIER, 674—*M. ROBILLARD*, 534.

SESSION 1867--68.

Pétitions—0.

Bills. 17 Déc. Pour amender l'acte municipal du Bas-Canada de 1860.

Votes.

S. du 12 Fév.	contre,	bill Marchand	S. du 19 "	absent,	amend. Carter
S. du 15 "	contre,	amend Carter	S. du 22 "	contre,	prop. Marchand

SESSION 1869.

Pétitions. 1

Bills. 27 Mars propose un amendement à la loi concernant l'éducation.—Voir tableau de votes.

VOTES.

5 Fev. pour, mot. d'aj. de l'H Chauveau
23 " contre: amend. Joly
3 Mars absent, amend. Coutlée
18 " contre, amend, Joly
22 " contre, amend. de l'H. Cauchon
27 Mars pour, auteur de l'amendement
30 " absent, amend. Bachand
30 absent, amend. Marchand
31 " absent, amend. Coutlée
31 " contre, amend. Joly
1 Av. absent, Déc· de l'Orat

SESSION 1869–70.

Pétitions. 2

VOTES.

3 Déc. contre, amend. Joly
9 " contre, prop. Joly
10 " contre, amend. Joly
17 " contre, 1er amend. Benoit
17 " absent, 2me amend. Benoit
21 " contre, amend. Joly
18 Janv. absent, amend. Benoit
28 " pour, 1er amend Chapleau
28 " contre, 2me amend. Chapleau
28 " contre, 3me amend. Chapleau
31 " absent, amend. Hemming
31 " pour, 1er amend. Chapleau
31 " absent, 2me amend. Chapleau
31 " pour, amend. Rhéaume
31 " contre, prop. Tremblay

SESSION 1870·

Pétitions–0.

VOTES.

28 Nov. pour, amend. Lafontaine
28 " pour, 2me amend. Gendron
1 Déc. pour, amend. Chauveau
6 ,' contre, amend. Hemming
16 " contre, amend, Joly
17 " pour, amend. Joly
19 " contre, mot. Tremblay
21 Déc. absent, amend. Bellingham
21 " absent, amend. Bachand
21 " absent, amend. Chapleau
22 " pour, 1er amend. Joly
22 " contre, 2ème amend. Joly
23 " pour, amend. Joly
23 " contre, mot. Irvine
23 " contre, amend, Bachand

M. LOCKE, DÉPUTÉ DE STANSTEAD.

Encore un de ces types fortement accusés et qui, au physique, offrent avec une charpente longue et forte, ce visage allongé, ces joues proéminentes, cette barbe inculte, bizarrement semée, poussant par touffes, les traits enfin de la race américaine pure : muscles et nerfs. C'est d'ailleurs un fait physiologique aujourd'hui reconnu, que les Européens transplantés en Amérique constituent, après quelques générations, une sorte de variété éthnologique, résultant de l'action des causes physiques de ce vaste continent.

L'extérieur de M. Locke ne trompe point. Sa famille, très nombreuse, soit dit en passant, est en effet originaire des Etats-Unis, d'où elle vint se fixer en Canada, dès la première année de ce siècle. Plusieurs membres durent émigrer vers la même époque et s'établir en diverses provinces, car l'Hon. M. Locke, sénateur du Nouveau-Brunswick est un des parents assez rapprochés du membre pour Stanstead. Né à Barnston, une des localités du comté qu'il représente, M. Locke, comme la plupart des émigrés de la république voisine dans nos cantons,

s'occupe d'agriculture, fait de l'exploitation rurale sur une grande, échelle, menant de pair la culture des céréales et l'élevage. La présence au milieu de nous de ces natures américaines, qui ont préféré les rudes et longs travaux du défrichement de nos terres boisées au sol fertile des plaines de l'Ouest, serait un phénomène, si l'on ne savait qu'à l'époque de leur établissement ici, l'Ouest à peine connu, représentait le désert avec ses troupeaux de buffles et ses hordes d'Indiens; que les villes florissantes d'aujourd'hui n'existaient pas, et que, de plus, les traditions, les mœurs, les habitudes nationales de la vieille Angleterre, trouvaient en Canada, sous le drapeau de la métropole, une seconde patrie, comme la Grande-Bretagne dans le Nouveau Monde.

Le député de Stanstead est l'autorité, l'influence de son comté. Il a occupé la charge de maire de Barnston, et remplit aujourd'hui les fonctions de capitaine de milice, de conseiller municipal, de juge de paix, de commissaire d'école et de député.

Au fait des besoins de nos campagnes, au courant de toutes les affaires municipales, il a fait partie en Chambre du comité et du sous-comité du code municipal.

Les électeurs lui sont redevables d'un bill pour diviser le comté de Stanstead en deux divisions d'enrégistrement

---

F. LOCKE, 735--*F. D. GILBERT*, 693

SESSION 1867-68.

Pétitions.—0

BILLS.—

VOTES.

S. du 12 Fév,	pour,	bill Marchand.		S. du 19 Fév	absent,	amend. Carter.
S. du 15 "	pour,	amend. Carter.		S. du 22 "	absent,	propos. Marchand

SESSION. 1869.

Pétitions.—2.

VOTES.

5 Fév.	contre,	mot. d'aj. de l'H. Chauveau		30 Mars	pour,	amend. Bachand.
23 "	absent,	amend. Joly.		30 "	pour,	amend. Marchand.
3 Mars	contre,	amend. Coutlée.		31 "	contre,	amend. Coutlée.
18 "	absent,	amend. Joly.		31 "	contre,	amend. Joly.
27 "	contre,	amend. de l'H. Cauchon.		1 "	pour,	décision de l'Orateur.
27 "	contre,	amend. LeCavalier.				

SESSION. 1869-70.

Pétitions—2

VOTES.

3 Déc.	contre,	amend. Joly,		28 Jan.	pour	1er amend. Chapleau,
9 "	contre,	proposition Joly,		28 "	contre	2me amend. Chapleau,
10 "	contre,	amend. Joly,		28 "	Absent,	3me amend. Chapleau.
17 "	contre,	1er amend. Benoit,		31 "	pour,	amend. Hemming,
17 "	pour,	2me amend. Benoit,		31 "	contre,	1er amend. Chapleau,
21 "	contre,	amend. Joly,		31 "	contre,	2me amend. Chapleau,
18 Janv.	contre,	amend. Benoit,		31 "	Absent,	amend, Rhéaume,
				31 "	Absent	propos. Tremblay,

SESSION 1870.

Pétitions. 0

Bills. 1 Déc. Pour diviser le comté de Stanstead en deux divisions d'enrégistrement.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine,		21 "	contre,	amend. Bachand,
28 "	contre,	2me amend. Gendron		21 "	contre,	amend. Chapleau,
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau,		22 "	absent,	1er amend. Joly,
6 "	pour,	amend. Hemming,		22 "	absent,	2me amend. Joly,
16 "	absent,	amend. Joly,		23 "	absent,	amend. Joly,
17 "	absent,	amend. Joly,		23 "	absent,	mot. Irvine,
19 "	absent,	mot. Tremblay,		23 "	absent,	amend. Bachand,
21 "	contre,	amend. Bellingham,				

M. ÉLIE MAILLOUX, DÉPUTÉ DE TÉMISCOUATA.

Le cultivateur de bonne souche perce sous le froc du représentant. Grand, mince, de charpente vigoureuse, le visage orné d'une barbe noire, les traits anguleux, le député de Témiscouata a dans la tournure une vague ressemblance avec feu le président Lincoln.

Né à Cacouna, M. Mailloux est le neveu du grand vicaire du même nom, si réputé pour ses prédications sur la tempérance. Etabli à St. Arsène, le député de Témiscouata cultive de vastes propriétés, et s'occupe avec un grand zèle de tout ce qui interesse la colonisation.

En dépit de son apparence vigoureuse, de ses formes robustes et de l'énergique expression de sa physionomie, M. Mailloux est le plus doux et le plus inoffensif des hommes. En Europe il aurait été membre du Congrès de la Paix ; chez lui il règle tous les différents et jouit de l'estime universelle. Très entendu en agriculture, le député de Témiscouata a fait partie en Chambre des nombreux comités spéciaux qui ont traité les diverses branches de cette spécialité : comité et sous-comité du code municipal ; concernant la vente des terres par les municipalités ; pour la coupe des bois sur les terres publiques ; comité permanent d'agriculture, d'immigration et de colonisation. Secrétaire-Trésorier de son comté, on doit aux sollicitations de M. Mailloux l'ouverture, déjà décidée par le gouvernement, du grand chemin de colonisation Taché ; et, a ses efforts, aux requêtes qu'il fit signer dans son

comté, la réduction de la taxe imposée sur le sucre d'érable, par un réglement du mois de Mars 1870.

La mesure capitale du travail législatif de M. Mailloux consiste dans l'introduction du bill pour le changement du chef lieu judiciaire de Kamouraska. Cette mesure fut présentée dès la première session, puis représentée de nouveau à la deuxième. Le 23 décembre il introduisait aussi un bill demandant le rétablissement des dispositions du chapitre 109 des des Statuts Refondus du Bas-Canada, concernant le paiement des jurés. Le député de Témiscouata a fait d'inutiles efforts pour obtenir à la Rivière du Loup le terminus du chemin de fer de Woodstock, et, a la fin de la dernière session, soutenu une lutte fort vive pour cet objet avec le membre de Kamouraska.

Elève du Collége de Ste. Anne, M. Mailloux a exercé plusieurs fonctions municipales, entre autres celle de secrétaire-trésorier de Ste. Arsène et du township de Viger. Fort apprécié dans son comté, jouissant de la considération générale, M. Mailloux n'eût qu'à se présenter devant les électeurs pour être élu par acclamation.

ACCLAMATION–SESSION 1867-68.

Pétitions—11.

BILLS.—Pour changer le chef-lieu de *Kamouraska*. 22 J. 17 Fev. pour légaliser certains régistres de l'état civil de cette province.

VOTES.

S. du 12 Fév. cont. Bill Marchand.
S. du 15 Fév. cont. Amend. Carter.
S. du 19 Fév. pour. Amend. Carter.
S. du 22 Fév. cont. Proposit. Marchand.

SESSION –1869.

Pétitions—6.

BILLS. 2 Mars. Pour changer le chef-lieu du district de Kamouraska. 24 Mars, Concernant la légalisation et la garde des régistres de l'etat civil.

VOTES.

5 Fév pour. M. d'aj. de l'Hon. Chauveau.
23 Fév. contre, amend. Joly.
3 Mars. pour. amend. Coutlée.
18 M. Absent, amend. Joly.
27 M. pour, amend de l'Hon. Cauchon.
27 M. pour, amend. Lecavalier.
30 M. Absent, amend. Bachand.
30 M. Absent, amend. Marchand
31 M. pour, amend. Coutlée.
31 M. pour, amend. Joly.
1 Avril pour, décision de l'Orateur.

SESSION–1869–70.

Pétitions—4.

BILLS, 23 Déc., pour remettre en vigueur les dispositions du chap. 109 des Sts. Refs. du B.-C. concernant le paiement des jurés.

VOTES.

3 Déc. pour, amend. Joly.
9 " absent, prop. Joly.
10 " absent, amend, Joly.
17 " pour, 1er. amend. Benoit.
17 " pour, 2me. amend. Benoit.
21 " contre, amend. Joly
18 Janv. pour, amend. Benoit.
28 " contre, 1er. amend. Chapleau.
28 " contre, 2me. amend Chapleau.
28 " absent 3me. amend. Chapleau.
31 " pour, amend. Hemming.
31 " contre, 1er. amend. Chapleau.
31 " contre 2me. amend. Chapleau.
31 " pour, amend. Rhéaume.
31 " contre, prop Tremblay.

VOTES.

28 Nov. pour, amend. Lafontaine.
" pour, 2me. amend. Gendron.
Déc. contre, amend. Chauveau.
" contre, amend. Hemming.
" contre, amend Joly.
17 " contre, amend. Joly.
19 " pour, motion Tremblay.
21 " contre, amend. Bellingham.
21 " pour, amend. Bachand.
21 " contre, amend. Chapleau.
22 " absent, 1er amend. Joly.
22 " pour, 2me amend. Joly.
23 " pour, amend. Joly.
23 " contre, motion Irvine.
23 " contre. amend. Bachand.

M. F. G. MARCHAND, DÉPUTÉ DE ST. JEAN.

Lieutenant dans l'opposition et colonel dans la milice. Modeste à l'excès comme tous ceux qui savent beaucoup ; les honneur le recherchent, et ses concitoyens l'accablent du poids de leurs suffrages : marguillier, juge de paix, commissaire d'école, conseiller municipal, colonel, il trouve encore le loisir d'être avec cela, notaire, député, journaliste et père d'une famille patriarchale.

Grand, mince, élancé, le député de St. Jean a l'envergure d'un officier de cuirassiers, les manières affables d'un notaire, l'impassibilité d'un juge et l'esprit d'un homme de lettres. Sa physionomie respire la bonté, et de sa personne se dégage comme un courant d'irrésistible sympathie. C'est, dans toute la bonne acception du mot, ce que les habitants appellent, *un vrai Monsieur.*

En chambre, le député de St. Jean est le second de M. Joly ; lorsque celui-ci s'absente, M. Marchand le remplace et dirige les manœuvres de la petite phalange oppositionniste. Tactique, stratégie, sont exactement celles du chef : mesurées, dignes, polies ; le maître et l'élève feront école.

A monsieur Marchand revient l'honneur d'avoir jeté au milieu de ses adversaires surpris les deux mesures les plus radicales de ce Parlement : le bill contre le double mandat dans la mémorable séance du 23 janvier, 1867-68 ; et, le 3 décembre 1869-70, un amendement proposant l'abolition de l'indemnité parlementaire.

Cette dernière mesure fut la conséquence d'un procédé parlementaire pur et simple, et non l'effet direct de la volonté du membre pour St. Jean.

C'est aussi M. Marchand que cinq mille Canadiens fixés aux Etats-Unis, choisirent comme leur interprète pour demander des secours afin de revenir au pays.

Le député de St. Jean ne possède pas les qualités de l'orateur, le tempérament fait défaut ; mais son application à suivre les débats, sa parfaite conaissance des sujets qu'il traite compensent l'absence d'un mérite parfois plus brillant que solide. Quelque peu gêné, dès la première session, M. Marchand reparut à la seconde sans rien éprouver de son ancien embarras, et, aujourd'hui, il pourrait tenir tête à M. Carter.

Parfait notaire, député plein de zèle, M. Marchand est en outre un de nos meilleurs journalistes : il rédige le *Franco Canadien* et minute un contrat entre deux articles politiques. Lors de la dernière invasion fénienne, le député-colonel s'est particulièrement distingué. A la tête d'une brigade composée de détachements de trois armes, artillerie, cavalerie, infanterie, il fit une marche de nuit remarquable, mais ne put rencontrer l'ennemi qui avait jugé prudent de décamper dans le même temps.

Le député de St. Jean a parcouru une partie de l'Europe et visité la France en véritable artiste, allant aux œuvres d'art et aux beaux sites.

Nature excellente, esprit cultivé, patriote intelligent, il ne désire rien, pouvant prétendre à tout. On assure que ses électeurs, plus dévoués que logiques, veulent absolument faire siéger aux deux Chambres l'auteur du bill contre le double mandat.

La vertu sera donc toujours persécutée ! !

F. G. MARCHAND, 684—*M. BISSONNETTE,* 569.

SESSION 1867-68.

Pétitions. 7.

BILLS.—23 Janvier. Pour établir des dispositions spéciales concernant l'Assemblée Législative de la Province de Québec. 29 Janvier. Pour amender l'acte d'incorporation de l'Union St. Joseph de St. Jean d'Iberville. 30 Janvier. Pour incorporer " La Société St. Jean-Baptiste " de la Ville de St. Jean. 7 Février. Pour amender l'acte 22, V., chap. 106 qui incorpore la ville de St. Jean.

VOTES.

S. du 12 Févr. Auteur du bill.
S. du 15 Fevr. Absent, Amend. Carter.
S. du 19 Févr. Absent, Amend. Carter
S. du 22 Févr. Auteur de la motion.

SESSION 1869.

Pétitions—52.

BILLS.—30 Mars.—Propose en amendement à l'acte concernant le département de l'Agriculture et des Travaux Publics que tous les mots après " soit " soient retranchés en y ajoutant les mots : " Et le secrétaire " après le mot " Vice Président " dans la première ligne de la section 32, soient mis à la place—30 Mars, propose en amendement au bill ci-dessus, que l'on substitue le mot "Conseil " au mot " Commissaire " partout où ce dernier se rencontre dans les 53, 54, 58, 77, 78, 83, 84 et 95ème clauses et que les mots " les recommandations du dit Conseil ", soient substitués après le mot " suivant " dans la sixième ligne de la 81ème clause, soient mis à la place.

VOTES.

5 Février	absent,	Mot. d'ajour. de l'Hon. Chauveau.	27 Mars	contre,	Amend. LeCavalier.
23 Février,	pour,	Amend. Joly.	30 "	pour,	Amend. Bachand.
3 Mars	contre,	Amend. Coutlée.	30 "	pour,	Auteur de l'Amendement
18 "	pour,	Amend. Joly.	31 "	pour,	Amend. Coutlée.
27 "	contre,	Amend. de l'Hon. Cauchon.	31 "	pour,	Amend. Joly.
			1 Avril	absent,	Décision de l'Orateur, J. G. Blanchet.

SESSION 1869

Pétitions—6.

BILLS—29 Nov.—Pour amender l'acte d'incorporation des Compagnies à fonds social.

VOTES.

3 Décembre	pour,	amend. Joly.	
9 "	pour,	proposit. Joly.	
10 "	pour,	amend. Joly.	
17 "	pour,	amend. Benoit.	
17 "	pour,	2e amend. Benoit.	
20 "	pour,	amend. Joly.	
28 Janvier	pour,	amend. Benoit.	
28 Janvier.	contre,	1er amend. Chapleau.	
28 "	contre,	2e amend. Chapleau.	
28 "	pour,	3e amend. Chapleau.	
31 "	pour,	amend. Hemming.	
31 "	pour,	1er amend. Chapleau.	
31 "	pour,	2e amend. Chapleau.	
31 "	contre,	amend. Rhéaume.	
31 "	pour,	proposit. Tremblay.	

SESSION 1870.

Pétitions—1.

Bills.—25 Nov. pour établir des dispositions relatives à la Législature de la Province de Québec. 30 Nov. pour amender les lois de la chasse en cette province.

VOTES.

28 Novembre	pour,	amend. Lafontaine.	
28 "	pour,	amend. Gendron.	
1 Décembre	contre,	amend. Chauveau.	
6 "	pour,	amend. Hemming.	
16 "	pour,	amend. Joly.	
17 "	pour,	amend. Joly.	
19 "	pour,	mot. Tremblay.	
21 Décembre	pour	amend. Bellingham.	
21 "	pour,	amend. Bachand.	
21 "	pour,	amend. Chaplean.	
22 "	pour,	1er amend. Joly.	
22 "	pour,	2e amend. Joly.	
23 "	pour,	amend. Joly.	
23 "	contre,	mot. Irvine.	
23 "	pour,	amend. Bachand.	

M. ETIENNE MATHIEU, DÉPUTÉ DE L'ASSOMPTION.

En physique, un des principes reconnus de la science c'est l'attraction des électricités contraires. En politique c'est l'inverse. Aussi MM. Mathieu et Jodoin, tous deux cultivateurs, doués de la même nature calme, ayant mêmes goûts, rêvant les mêmes améliorations, occupent-ils, de par l'irrésistible attrait de la sympathie, les deux sièges jumeaux du troisième rang des fauteuils, à la gauche de l'Orateur.

Né au commencement de ce siècle, à Lachenaie, sur la terre paternelle, élevé au collége de l'Assomption, M. Mathieu est le type du cultivateur riche et influent. Au moyen de l'agriculture seule, il a porté la fortune patrimoniale à un chiffre élevé. C'est le propriétaire canadien-français le plus riche du pays. Père d'une nombreuse famille qu'il a établie sur ses terres, il est comme le chef d'une de ces tribus de pasteurs qui, dans les premiers jours du monde, vivaient du travail de leurs mains et du rapport de leurs troupeaux. Toutes ses propriétés sont concentrées dans la paroisse dont il possède au moins un tiers. A l'époque des labours, du haut de la terrasse de sa maison, M. Mathieu surveille, à l'aide d'une longue vue, la marche de trente six charrues. Aimé, respecté, connu à vingt lieues à la ronde, il a rempli toutes les charges municipales : maire, commissaire d'école, conseiller, juge de paix, etc., etc. ; il occupe aujourd'hui le rang de Major dans la Milice.

Le député de l'Assomption a gardé en Chambre un silence soutenu ; il a été membre du comité d'émigration et de colonisation ainsi que

du comité pour le défrichement des forêts. Une fois cependant M. Mathieu s'est aventuré dans l'arène, en secondant une adresse présentée par son voisin et collègue, M. Jodoin. M. Mathieu jouit dans la province d'une considération méritée ; dans son comté, c'est une autorité, et une grande influence.

En Chambre, le député de l'Assomption, qui représente le comté où réside l'Hon. ministre de l'Agriculture et des Travaux Publics, n'a jamais eu trop à s'inquiéter pour ses constituants. Aussi, le plus souvent, occupait-il la longueur des séances par la lecture des papiers parlementaires. Une magnifique paire de besicles à branches d'or étaient destinées à ce travail.

Tenant à ses habitudes comme à la vie même, M. Mathieu à qui l'on parlait avant l'ouverture du Parlement des séances de nuit de la Chambre, s'écria : Qu'on fasse ce qu'on voudra à Québec, moi, je me couche à neuf heures ! Et il fit en effet comme il l'avait dit.

ACCLAMATION—SESSION-1867-68.

Pétitions—5.

VOTES.

S. du 12 Fév.	contre,	bill Marchand.	S. du 19 Fév.	pour,	amend. Carter.
S. du 15 "	contre,	amend. Carter.	S: du 22 "	absent,	prop. Marchand.

SESSION--1869.

Pétitions. 0

VOTES.

5 Fév.	absent,	m, d'aj. de l'H. Chauveau	30 Mars	absent,	amend. Bachand.
23 "	contre,	amend. Joly.	30 "	absent,	amend. Marchand.
3 Mars	pour,	amend. Coutlée.	31 "	pour,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly.	31 "	contre,	amend. Joly.
27 "	contre,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Avril	absent,	décision de l'Orateur
27 "	contre,	amend. Lecavalier.			

SESSION-1869-70.

Pétitions. 0

VOTES.

3 Déc.	contre,	amend. Joly.	28 Jan.	contre,	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	propos. Joly.	28 "	absent,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Hemming.
17 "	absent,	1er amend. Benoit.	31 "	absent,	1er amend. Chapleau.
17 "	absent,	2me amend. Benoit.	31 "	absent,	2me amend. Chapleau.
21 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Rhéaume.
18 Jan.	contre,	amend. Benoit.	31 "	absent,	propos. Tremblay.
28 "	pour,	1er amend. Chapleau.			

SESSION-1870.

Pétitions. 0

VOTES.

28 Nov.	pour,	amend. Lafontaine.	21 Déc.	contre,	amend. Bachand.
28 "	pour,	2me amend. Gendron.	21 "	contre,	amend. Chapleau.
1 Déc.	pour'	amend. Chauveau.	22 "	absent,	1er amend. Joly.
6 "	absent,	amend. Hemming.	22 "	contre,	2me amend Joly.
16 "	absent,	amend. Joly.	23 "	absent,	amend. Joly.
17 "	contre,	amend. Joly.	23 "	absent,	motion Irvine.
19 "	absent,	motion Tremblay.	23 "	absent,	amend. Bachand.
21 "	contre,	amend. Bellingham.			

M. LOUIS JOSEPH MOLL, DÉPUTÉ DE BERTHIER

Allemand d'origine, Canadien de naissance, médecin de profession. Ce fut vers 1770 que les ancêtres du député de Berthier vinrent s'établir à Montréal, ville dans laquelle naquit le futur Docteur, et où il fit son éducation. Afin d'étudier avec fruit les institutions et les mœurs de nos voisins, tout en se livrant à des travaux profitables, M. Moll s'en fut prendre ses degrés et son titre de docteur à la faculté de médecine de Pensylvanie.

La réputation, l'influence dont le représentant de Berthier jouit dans son comté, tient à la fois à son habileté professionnelle et à ses qualités d'orateur. Nous ajouterons que son savoir, son esprit et sa bonne humeur, ont également beaucoup contribué à son crédit dans l'endroit. Très instruit dans la connaissance de son art, le Docteur a préféré la vie modeste du médecin de campagne au poste honorable et lucratif de professeur à l'Université McGill, qui lui fut offert lors de la fondation de cet établissement. Fort au courant des affaires politiques, le député de Berthier possède surtout le rare talent d'élucider les questions complexes, et de les faire comprendre en les plaçant à la portée des divers auditoires devant lesquels il parle.

Voix étendue, possédant tous les régistres, organe à vibrations métalliques, geste facile et large, belle prestance, lorsque M. Moll discourt sur un *husting*, en face d'une foule, on ne peut se défendre d'admirer son aisance, sa facilité d'élocution, l'éclat et l'originalité de ces métaphores qui soulèvent des hourrahs et en font un adversaire redoutable. C'est un tribun populaire dans toute la force du mot ; il en a l'énergie passionnée, la puissance de moyens et l'ascendant irrésistible.

En chambre, le député de Berthier semble regretter que l'exiguité de la scène, l'auditoire clair-semé, ne lui permettent point de donner carrière à son éloquence naturelle. Il a cependant prononcé quelques discours remarquables et fort écoutés ; entre autres, à la deuxième session, celui en réponse à l'Adresse. Mais l'on sent que l'orateur, semblable à ses aînés de Rome et d'Athènes, a besoin, lui aussi, pour prendre son essor, d'air et d'espace ; il lui faut un forum, une tribune et les sourdes rumeurs de la multitude.

DR. MOLL. 1,118.—*E. O. CUTHBERT*, 1,095.

SESSION 1867-68.

Pétitions—1

VOTES.

S. du 12 Fév.	absent,	bill Marchand	S. du 19 Fév.	pour	amend. Carter
S. du 15 "	absent,	amend. Carter	S. du 22 "	absent,	prop. Marchand

SESSION 1869.

Pétitions—3.

VOTES.

5 Fév.	pour,	m. d'aj. de l'H. Chauveau.	30 Mars	absent,	amend. Bachand.
23 "	contre,	amend. Joly.	30 "	absent,	amend. Marchand.
3 Mars	contre,	amend. Coutlée.	31 "	contre,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly.	31 "	contre,	amend. Joly.
27 "	contre,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Av.	absent,	déc. de l'Orat. V. Bl
27 "	contre,	amend. Lecavalier.			

SESSION 1869-70.

Pétitions—2.

VOTES.

3 Déc.	contre,	amend. Joly.	28 Jan.	contre,	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	prop. Joly.	28 "	contre,	3me Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Hemming.
17 "	contre,	1er amend. Benoit.	31 "	absent,	1er amend. Chapleau.
17 "	contre,	2me amend. Benoit.	31 "	absent,	2me amend. Chapleau.
21 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Rhéaume.
18 Jan.	contre,	amend. Benoit.	31 "	absent,	prop. Tremblay.
28 "	contre,	1er amend. Chapleau.			

SESSION 1870.

Pétitions. 0

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine.	21 Déc.	contre,	amend. Bachand.
28 "	absent,	2me amend. Gendron.	21 "	contre,	amend. Chapleau.
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau.	22 "	pour,	1er amend. Joly.
6 "	absent,	amend. Hemming.	22 "	contre,	2me amend. Joly,
16 "	absent,	amend. Joly.	23 "	absent,	amend. Joly.
17 "	contre,	amend. Joly.	23 "	absent,	motion Irvine.
19 "	absent,	mot. Tremblay.	23 "	absent,	amend. Bachand.
21 "	contre,	amend. Bellingham.			

M. LOUIS MOLLEUR, DÉPUTÉ D'IBERVILLE.

Il m'a enseigné l'abécédaire, nous disait un jour un spectateur des galeries, en désignant M. Molleur, qui disséquait alors en Chambre un des chapitres du budget.

En effet, le député d'Iberville doit tout à lui-même, éducation, fortune, position. Né à St. Valentin, comté de St. Jean, et, fort jeune encore, obligé de subvenir à ses besoins, il entra en qualité de commis chez le principal marchand d'une localité voisine. Les premiers éléments qu'on enseignait à cette époque dans les rares écoles de village étaient sa seule science. Sa besogne quotidienne achevée, le jeune employé consacrait ses soirées à l'étude, à des exercices de grammaire et de calcul. Un beau jour, l'école de son village natal se trouva sans instituteur. Grand émoi et grand embarras ! Qui donc pouvait remplir cette place ? Les anciens de l'endroit s'étant assemblés se rappelèrent l'enfant de la paroisse, le jeune commis, dont la réputation de savoir

était arrivée jusqu'à eux. On lui offrit la charge. M. Molleur accepta, mais à condition que le poste serait temporaire. Une fois en fonction, l'instituteur improvisé se munit de livres, d'auteurs, et, au bout de quelques mois, put enseigner des élèves qui, à leur entrée dans la classe, auraient corrigé les fautes du maître. Les familles satisfaites ne voulurent plus entendre parler du départ de l'instituteur ; on augmenta ses émoluments ; et, une année plus tard, lors de la loi sur l'organisation des écoles dans le Bas-Canada, M. Molleur obtenait à Montréal, après un brillant examen, le brevet d'instituteur. Le député d'Iberville occupa ses modestes fonctions pendant huit années, durant lesquelles il continua de s'instruire et d'acquérir des connaissances aussi solides que variées.

Avec de telles dispositions, une énergie et un amour du travail aussi grands, l'homme ne pouvait manquer de réussir. M. Molleur réussit aussi ; et, sans quitter le théâtre où il avait pris successivement ses degrés à l'estime, à la considération, il est parvenu à amasser une fortune considérable, puis à se faire élire membre du gouvernement provincial par une forte majorité.

En Chambre, le député d'Iberville s'occupe particulièrement de questions financières ; il excelle à les traiter. C'est à lui que l'on doit aussi le fameux bill concernant les voitures pour les chemins d'hiver. M. Molleur s'est opposé au mode actuel de la colonisation des terres, parce que, selon lui, c'est un simple déplacement et non un accroissement de population.

Protectionniste par raisonnement et par patriotisme, le député d'Iberville est convaincu que l'établissement des manufactures, l'augmentation de la valeur de la propriété, les progrès agricoles, l'élévation des gages, sont essentiellement liés au système qu'il a habilement exposé dans une chambre malheureusement incompétente pour légiférer sur la matière.

Nous avons pris plaisir à rappeler les humbles débuts du député d'Iberville, à signaler ce *self made man*, afin de montrer à la jeunesse ce que peuvent la volonté et le travail, et comment la patience et l'énergie savent triompher des obstacles et maîtriser la fortune.

Ls. MOLLEUR, 1037—*A. DUFRESNE*, 497

SESSION 1867—68.

Pétitions—6

BILLS.—3 Fév · pour amender l'acte d'agriculture chapitre 26 des S. R. du B. C. 10 Fév. pour amender l'acte concernant les voitures pour les chemins d'hiver, chapitre 31 des S. R. B. C.

VOTES.

S. du 12 fév. pour bill Marchand,
S. du 15 fév. absent, amend. Carter,
S. du 19 fév. pour, amend. Carter,
S. du 22 fév. absent, proposition Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—0.

BILLS—28 Jan. concernant les voitures pour chemins d'hiver.

VOTES.

5 Fév.	contre,	m d'aj. de l'H. Chauveau.	30 Mars	absent,	amend. Bachand,
23 "	absent,	amend. Joly,	30 "	absent,	amend. Marchand.
3 Mars	absent,	amend. Coutlée,	31 "	absent,	amend. Coutlée,
18 "	absent,	amend. Joly,	31 "	absent,	amend. Joly,
27 "	absent,	amend. de l'H. Cauchon,	1 avril.	absent,	décis. de l'orateur.
27 "	absent,	amend. Lecavalier,			

SESSION 1869—70

Pétitions.—1.

BILLS. 15 Déc. pour amender l'acte concernant les voitures pour les chemins d'hiver.

VOTES.

3 Déc.	pour,	amend. Joly,	28 Jan	absent,	2me amend. Chapleau,
9 "	pour,	propos. Joly,	28 "	absent,	3me amend. Chapleau,
10 "	pour,	amend. Joly,	31 "	absent,	amend. Hemming,
17 "	pour,	1er amend. Benoit,	31 "	absent,	1er amend. Chapleau,
17 "	pour,	2me amend. Benoit,	31 "	absent,	2me amend. Chapleau,
21 "	pour,	amend. Joly,	31 "	absent,	amend. Rhéaume,
18 Jan.	pour,	amend. Benoit,	31 "	absent,	propos. Tremblay,
28 "	absent,	1er amend. Chapleau,			

SESSION 1870.

Pétitions—4.

BILLS.—7 Déc. Pour amender l'acte d'incorporation de la ville d'Iberville. 21 Déc.—propose un amendement au bill pour accorder de l'aide à certaines Cies. de chemins de fer l'amendement suivant : Que les résolutions soient renvoyées de nouveau à un comité général, avec instruction de les amender en y ajoutant le paragraphe suivant après le quatrième paragraphe de la seconde résolution:

" 5 Que si depuis cette date et le premier jour de Janvier 1872, la dite compagnie n'a pas, *bona fide*, commencé ses opérations, elle perdra tous ses droits au dit octroi comme susdit."

Et la question, que le rapport soit maintenant reçu, étant proposée de nouveau :—

M. Molleur propose en amendement, Que les résolutions soient renvoyées à un comité général avec instruction de les amender en y ajoutant le paragraphe suivant après le quatrième paragraphe de la seconde résolution.

" 5. Que si au premier janvier 1873, la dite compagnie n'a pas fait et complété une étendue d'au moins vingt-cinq milles de chemin, elle perdra tous ses droits à l'octroi sus-mentionné."

VOTES.

28 Nov.	pour,	amend. Lafontaine,	21 Déc.	absent,	amend. Bachand,
28 "	pour,	2me amend. Gendron,	21 "	absent,	amend. Chapleau,,
1 Déc.	contre,	amend. Chauveau,	22 "	absent,	1er amend. Joly,
6 "	contre,	amend. Hemming,	22 "	pour,	2me amend. Joly,
16 "	Absent,	amend. Joly,	23 "	absent,	amend. Joly,
17 "	pour,	amend. Joly,	23 "	absent,	mot. Irvine,
19 "	pour,	mot. Tremblay,	23 "	pour,	amend. Bachand.
21 "	absent,	amend. Bellingham,			

M. ALEXANDER WALKER OGILVIE, DÉPUTÉ DE MONTREAL-OUEST.

Un homme arrivé qui a voulu goûter à la vie publique par fantaisie et ajouter à son nom le titre de député, comme on place une breloque nouvelle à la chaîne de sa montre.

M. Ogilvie est né à St. Michel, près de Montréal, d'une ancienne famille écossaise venue en Canada dès la première année de ce siècle, et dont le chef, officier de cavalerie, après avoir servi dans la guerre de 1812, acheta de vastes propriétés dans le pays.

Elevé à Montréal, M. Ogilvie, une fois ses études achevées, retourna sur la ferme paternelle, puis quitta les champs pour la ville, où il entra dans une maison de commerce en qualité de commis. Grâce à l'héritage d'un de ses oncles, M. Watson, le commis devint patron, et d'heureuses spéculations le placèrent en quelques années à la tête d'une fortune considérable. C'est au député de Montréal-Ouest qu'appartiennent ces magnifiques moulins à farine qui s'élèvent sur le canal Lachine, près du pont Wellington. M. Ogilvie, en souvenir sans doute de la noble profession de son père, est devenu Lieutenant-Colonel de la cavalerie volontaire de la ville de Montréal. Comme Ecossais, il est président de la société St. André ; comme industriel, président de la Société de Secours Mutuels des Artisans ; comme philantrophe, gouverneur à vie de l'Hopital-Général de Montréal.

Avant cela, il avait été membre de la Corporation et président de la société d'agriculture d'Hochelaga. En chambre, le député de Montréal-Ouest a présenté un bill relatif aux amendements de la charte d'incorporation de la Compagnie des chars à passagers de la ville de Montréal.

M. Ogilvie se trouve souvent obligé de s'absenter des séances. Son tempérament et sa robuste santé s'insurgent et ne peuvent se plier à la vie sédentaire, aux habitudes d'un Parlement en session. La longueur des séances, la routine des procédés, ces affaires prévues, réglées dès la veille, ne conviennent nullement à l'exhubérance d'une nature aussi forte. Il lui faut de l'air, du mouvement, de l'espace.

A voir, dans l'enceinte législative, ce buste herculéen, ce visage barbu comme le Moïse de Michel-Ange, à entendre cette voix vibrante, le député de Montréal-Ouest rappelle ces lions superbes qu'on voit tourner en rugissant dans la cage étroite d'une ménagerie.

ACCLAMATION—SESSION 1867-68.

Pétitions—3.

Bills.—Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, (27 Jan.). 28 Jan. Pour déclarer *John Platt* propriétaire absolu de certains biens qu'il possède en vertu du testament de feu *John Platt*. 29 Jan. Pour amender l'acte 27 et 28 V. ch. 56 concernant l'emmagasinage de la poudre dans les cités de Montréal et de Québec.

Votes.

115Fév. pour,	bill Marchand.	19 Fév. absent,	amend. Carter.
2 " pour.	amend. Carter.	22 " absent,	proposition Marchand

SESSION 1869.

Pétitions—7.

BILLS.—1er Mars. Pour autoriser la vente en partie de la propriété immobilière substituée par le testament de feu dame *Ann Jones*, veuve de Henry Corse. 15 Mars. Pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie Hydraulique de Montréal.

VOTES.

5 Fév.	absent,	m. d'aj. de l'H. Chauveau	27 Mars	absent,	amend. Lecavalier.
23 "	absent,	amend. Joly.	30 "	absent,	amend. Bachand.
3 Mars	contre,	amend. Coutlée.	30 "	absent,	amend. Marchand.
18 "	absent,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Coutlée.
27 "	absent,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Avril	absent,	décision de l'Orateur.

SESSION 1869–70.

Pétitions—8.

VOTES.

3 Déc.	pour,	amend. Joly.	28 Jan.	absent,	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	proposition Joly.	28 "	absent,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Hemming.
17 "	contre,	1er amend. Benoit.	31 "	absent,	1er amend. Chapleau.
17 "	absent,	2me amend. Benoit.	31 "	absent,	2me amend. Chapleau.
21 "	absent,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Rhéaume.
18 Jan.	absent,	amend. Benoit.	31 "	absent,	proposition Tremblay.
18 "	absent,	1er amend. Chapleau.	1 Avril	absent,	décision de l'Orateur.

SESSION 1870.

Pétitions—0.

VOTES.

28 Nov.	absent,	amend. Lafontaine.	21 Déc.	absent,	amend. Bachand.
28 "	absent,	2me amend. Gendron.	21 "	absent,	amend. Chapleau.
1er Déc.	absent,	amend. Chauveau.	22 "	absent,	1er amend. Joly.
6 "	absent,	amend. Hemming.	22 "	absent,	2me amend. Joly.
16 "	absent.	amend. Joly.	23 "	absent,	amend. Joly.
17 "	absent,	amend. Joly.	23 "	absent,	motion Irvine.
19 "	absent,	amend. Tremblay.	23 "	absent,	amend. Bachand
21 "	absent,	amend. Bellingham.			

M. ONÉSIME PELLETIER, DÉPUTÉ DE BELLECHASSE.

Cheveux et barbe noirs de jais, les yeux en diamants noirs ; les lignes du visage fines et pures, le profil d'un antique ; sur les lèvres le sourire insouciant et joyeux d'un enfant. Sans la coloration carminée des joues, particulière au type canadien, on le prendrait pour un indigène des contrées méridionales du continent.

M. Pelletier, aujourd'hui fixé à St. Charles, est né à Lavaltrie, dans le district de Richelieu ; il fit ses études au collége de l'Assomption, suivit plus tard les cours de médecine de l'Université Laval, d'où il sortit avec le titre de docteur. A la première période de sa vie de collége se rattache un malheureux événement. Au milieu d'une de ces récréations quotidiennes, dans lesquelles s'échappe l'ardeur et la fougue du jeune âge, M. Pelletier, en se livrant à un jeu fort inoffen-

sif en soi, se fit écraser le pied. Des complications inflammatoires suivirent l'accident, et la faculté décida l'amputation du membre afin de sauver le sujet. C'est pourquoi le député de Bellechasse porte une jambe artificielle et boite comme Lord Byron. Il faut certainement connaître cette particularité pour s'apercevoir de la légère claudication du représentant. Sa joyeuse humeur et son alerte démarche prouvent du reste que, chez lui, le moral est intact et le corps plus léger.

Excellent médecin, M. Pelletier, pour être élu aux dernières élections n'eût qu'à faire appel aux malades qu'il avait guéris. Hippocrate en son temps ne connut jamais ces triomphes. On assure que le docteur trouve peu de rivaux sur un *husting*. Sa voix cuivrée, résonnant comme un clairon, peut se faire entendre de deux paroisses si le vent souffle du bon côté. Avec cela, gouailleur, spirituel, plein d'à-propos, il connait son public et sait la langue qu'il lui faut parler.

En Chambre, le député de Bellechasse a poursuivi avec une énergie digne d'un meilleur sort la réalisation du désir d'une partie de ses électeurs, la séparation du comté de Bellechasse du district judiciaire de Montmagny et son annexion à celui de Québec. C'est en plaidant cette cause populaire que M. Pelletier, dans l'enthousiasme d'une évocation patriotique, fit descendre dans l'enceinte de la Chambre, étonnée de tels accents, l'ombre de feu Sir Etienne Taché.

Malgré l'éloquence de ce mouvement oratoire M. Pelletier perdit sa cause; le verdict de ses collègues lui fut contraire.

Le député de Bellechasse accepta l'arrêt, réservant son droit d'appel pour un autre parlement.

DR. PELLETIER, 857.—*M. CHABOT*, 780.

SESSION—1867–68

Pétitions.—8

VOTES.

S. du 12 Fév.	pour,	bill Marchand		S.du 19 "	pour,	amend. Carter	
S. du 15 "	contre,	amend. Carter		S. du 22 "	pour,	prop. Marchand	

SESSION—1869.

Pétitions.—11

BILLS—2 Fév. pour détacher pour les fins judiciaires, le comté de *Bellechasse* du district de *Montmagny* et l'annexer au district de *Québec*.

VOTES.

5 Fév.	pour,	m. d'aj. Chauveau		27 "	absent,	amend. Lecavalier	
23 "	pour,	amend. Joly		30 "	absent,	amend, Bachand	
3 Mars	contre,	amend Coutlée		30 "	absent,	amend. Marchand	
18 "	contre,	amend. Joly		31 "	contre,	amend, Coutlée	
27 "	absent,	amend, de l'H. Cauchon		31 "	absent,	amend, Joly	
				1 Avril	pour,	déc. de l'orateur.	

SESSION 1869–70.

Pétitions.—5

VOTES.

3	Déc.	pour,	amend. Joly	28	"	pour	1er amend. Chapleau
9	"	contre,	Joly	28	"	contre,	2me amend. Chapleau
10	"	contre,	amend. Joly	28	"	pour,	3me amend. Chapleau
17	"	contre,	1er amend. Benoit	31	"	pour,	amend. Hemming
17	"	pour,	2me amend. Benoit	31	"	contre,	1er amend. Chapleau
21	"	contre,	amend. Joly	31	"	contre,	2me amend. Chapleau
18	Jan.	pour,	amend. Benoit	31	"	contre,	amend. Rhéaume
				31	"	pour,	prop. Tremblay

SESSION 1870.

Pétitions. 0.

BILLS.—29 Nov. Afin de permettre au Comté de Bellechasse pour les fins judiciaires, de former partie des districts de Québec et de Montmagny.

VOTES.

28	Nov.	absent,	amend. Lafontaine	21	"	pour,	amend. Bachand
29	"	absent,	2me amend. Gendron	21	"	contre,	amend. Chapleau
1	Déc.	contre,	amend. Chauveau	22	"	contre,	1er amend. Joly
6	"	contre,	amend, Hemming	22	"	pour,	2me amend. Joly
16	"	contre,	amend, Joly	23	"	contre,	amend. Joly.
17	"	contre,	amend, Joly	23	"	pour,	mot. Irvine
19	"	pour,	mot. Tremblay	23	"	contre,	amend. Bachand
21	Déc.	contre,	amend. Bellingham				

M. JACQUES PICARD, DÉPUTÉ DE RICHMOND ET WOLFE.

L'idéal d'un représentant du peuple : convaincu, sincère, consciencieux, plein d'ardeur, beaucoup de zèle, grand travailleur, et ne doutant pas que le Canada doive un jour engloutir les Etats-Unis.

M. Picard représente un des comtés les plus riants et les mieux cultivés de la Province. Enfant de Joliette, le député de Richmond, commença ses études au Collége de l'Assomption, pour les achever ensuite au collège de sa ville natale. Une fois sorti des bancs, le futur député, dont la taille et la force l'eussent destiné, en France, à porter la cuirasse dans un corps de cavalerie d'élite, prit tout modestement la plume de notaire, et alla s'établir à Wolfe en cette qualité.

En 1861, le gouvernement récompensait son mérite et s'assurait ses services en le nommant au poste de régistrateur du comté de Wolfe. Désireux aussi de lui témoigner leur considération, ses concitoyens le plaçaient la même année à la tête de la Société d'Agriculture.

Grand, fort, légèrement obèse, M. Picard a le visage plein, les traits réguliers, l'air franc et ouvert, l'œil vif, et, dans le profil, quelque chose de celui de Napoléon 1er ; les manières cordiales, la bonne humeur d'un magnifique tempérament, et le sans-façon d'un homme qui ne dissimule point.

Le député de Richmond a beaucoup travaillé au sein des comités de la Chambre. Un bill concernant l'annexion du township de Tingwick

au township de Wotton, et présenté par M. Picard sur les pétitions réitérées des intéressés, échoua devant l'opposition de collègues qui ne voulurent point consentir au changement réclamé par les parties.

On sait que l'acte d'union n'autorise une modification des limites électorales, dans les onze comtés anglais, qu'avec le consentement de la majorité des membres des dits comtés.

Ce bill, pour lequel on avait créé un comité spécial, fut retiré lors de la 2ème session, puis representé aux deux autres sans plus de succès. M. Picard n'a rien à se reprocher, car à l'impossible nul n'est tenu.

On trouvera au dossier, la liste des bills importants dont s'est occupé le député de Wolfe.

Quoique célibataire, M. Picard à l'âme d'un père ; il rêve l'union des partis et la fusion des races : quelque chose d'équivalent à la quadrature du cercle.

J. PICARD, 1024.—*J. E. JONES*, 1009.

SESSION–1867–68.

Pétitions—13.

BILLS.—12 Février. pour annexer une partie du township de *Tingwick* au township de Wotton.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre, bill Marchand.
S. du 15 " contre, amend. Carter.
S. du 19 " contre, amend. Carter.
S. du 22 " contre, propos. Marchand.

SESSION–1869.

Pétitions—12.

BILLS.—1er Avril, propose au bill concernant la vente des propriétés foncières par les municipalités, un amendement qui retranche la sixième clause. 3 Avril, propose au même bill un autre amendement comme suit : "page 1, ligne 35, section 4, après le mot "droit" insérez : "excepté pour les droits de préemption," page 1, ligne 36, même section, effacez les mots, "pour tout dommages," page 2, effacez la 6me section.—28 Jan. Pour valider les actes notariés non contresignés, par cause de décès du second notaire, lors de la promulgation du code civil. 1er Février pour annexer une partie du township de *Tingwick* au township de *Wotton*. 19 Février, afin de réduire le capital de la Cie, pour l'exploitation et la fonte des minerais de *St. François*. 22 Février pour expliquer la 11me Sect. de l'Act. 27 Vict. chap. 9, concernant la vente des propriétés foncières par les municipalités. 26 Février, pour pourvoir à la tenue de la Cour de Circuit dans le comté de *Wolfe*. 2 Mars, M. Picard est autorisé à retirer le bill présenté le 12 Fév. 1868 et le 1er Février 1869. 4 Mars, pour annexer le township de *Tingwick* au township de *Wotton*. 17 Mars, pour amender le paragraphe 7, section 35 du chaptire 24 des Sts. Ref. du Bas-Canada.

VOTES.

5 Fév. pour, mot. d'aj. Chauveau.
23 " contre, amend. Joly.
3 Mars contre, amend. Coutlée.
18 " contre, amend. Joly.
27 " pour, amend. Cauchon.
27 " pour, amend. Lecavalier.
30 " contre, amend. Bachand.
30 " contre, amend. Marchand.
41 " contre, amend. Coutlée.
31 " contre, amend. Joly.
1 Avril pour, décision de l'Orateur.

SESSION–1869–70.

Pétitions—3

BILLS.—1er Décembre, pour rendre valides certains actes notariés. 1er. Décembre pour amender une partie du township de Tingwick au township de Wotton. 19 Février, pour amender le chap. 18 des Sts. Ref. du B.-C. concernant la construction et la réparation des églises, presbytères et cimetières.

VOTES

3	Déc.	contre,	amend. Joly.	28	"	absent,	2me amend. Chapleau.
9	"	contre,	propos. Joly.	28	"	absent,	3me amend. Chapleau.
10	"	contre,	amend. Joly.	31	"	contre,	amend. Hemming.
17	"	contre,	1er amend. Benoit.	31	"	pour,	1er amend. Chapleau.
17	"	contre,	2me amend. Benoit.	31	"	pour,	2me amend. Chapleau.
21	"	contre,	amend. Joly.	31	"	contre,	amend. Rhéaume.
18	Jan.	absent,	amend. Benoit.	31	"	contre,	propos. Tremblay.
28	"	absent,	1er amend Chapleau.				

SESSION–1870.

Pétitions.

VOTES.

28	Nov.	pour,	amend. Lafontaine.	21	"	absent.	amend. Bachand.
28	"	absent,	2me amend. Gendron.	21	"	absent,	amend. Chapleau.
1	Déc.	pour,	amend. Chauveau.	22	"	absent,	1er amend. Joly.
6	"	contre,	amend. Hemming.	22	"	contre,	2me amend. Joly.
16	"	pour,	amend Joly.	23	"	absent,	amend. Joly.
17	"	contre,	amend. Joly.	23	"	absent,	motion Irvine.
19	"	contre,	motion Tremblay.	23	"	contre,	amend. Bachand.
21	"	absent,	amend. Bellingham.				

M. JOHN POUPORE, DÉPUTÉ DE PONTIAC.

Chacun sait que onze comtés et la ville de Sherbrooke ont été dans l'acte d'Union l'objet d'une sorte de privilège. C'est-à-dire qu'aucun changement affectant leur circonscription électorale ne peut avoir lieu sans le consentement de la majorité des membres de ces cantons. Ce dispositif a-t-il été glissé dans l'acte de la Confédération par la prudence diplomatique de ses auteurs, pour la protection visible d'une minorité, ou pour donner un gage à d'invincibles préjugés? Nous laissons aux lecteurs à décider. Mais ce que beaucoup ignorent, c'est qu'en dépit de la variété des types, de la condition des individus, des différences physiques, il existe, chose assez bizarre, entre les membres qui représentent ces localités,un certain air de famille,un trait unique,une espèce d'idiosyncrasie. A quel signe les reconnaître? On peut difficilement le dire. Mais à coup sûr qu'ils parlent ou se taisent, leur langage, leur attitude, leur physionomie enfin, accuse un degré de parenté, comme une souche commune. Le fait défie l'analyse ; on le sent voilà tout.

M. Poupore est l'expression frappante de ce phénomène anthropologique. Né d'un père canadien et d'une mère irlandaise, le député de Pontiac a les traits distinctifs des deux races, mais l'air particulier que nous avons signalé. Il parle l'anglais avec une fluidité qui décèle l'édu-

cation maternelle. Dans son comté, c'est le trait d'union entre les deux races qui vivent là, côte à côte, en parfaite harmonie. Le prénom de M. Poupore résume son rôle : *John*, bien qu'éminemment anglais, donne *Jean* dans la traduction française, et est essentiellement canadien. Le député de Pontiac, élu à l'unanimité aux dernières élections, est un vétéran politique dont l'entrée dans l'ancienne Assemblée Législative date de 1861.

M. Poupore qui occupe le poste de Lt. Colonel dans la milice de réserve, fait un commerce de bois considérable. Il aurait une fortune depuis longtemps si sa générosité bien connue ne lui faisait préférer le sort de ses travailleurs à ses intérêts particuliers. Il n'y a qu'une voix dans les chantiers pour louer la libéralité de M. Poupore.

Le député de Pontiac, avec sa tête à demi-chauve, sa grande barbe, ses traits fortement accusés, pourrait servir de modèle à un statuaire. M. Poupore parle peu en Chambre, il s'occupe dans les comités. C'est un homme pratique et très au courant des besoins du pays.

ACCLAMATION—SESSION 1867–68.

Pétitions.—1

VOTES.

S. du 12 Février, contre, Bill Marchand
S. du 18 Février, absent, amend Carter
S. du 19 Février contre, amend Carter
S. du 22 Février contre, propo. Marchand

SESSION.—1869.

Pétitions.—3

VOTES.

5. Février pour, mot. d'ajour Chauveau
23, Février contre, amend Joly
3. Mars contre, amend Coutlée
18. do absent, amend Joly
27. do contre, amend de l'Hon. Cauchon
27. do contre, amend Lecavalier
30, do absent, amend Bachand
30. do absent, amend Marchand
31. do absent, amend Coutlée
31. do contre, amend Joly
1. Avril absent, décisi. de l'orat

SESSION. 1869–70

Pétitions.—1

VOTES.

3 Déc. absent, amend. Joly
9 " absent, amend. Joly
10 " absent, amend. Joly
17 " contre, 1er. amend. Benoit
17 " contre, 2me. amend. Benoit
21 " contre, amend. Joly
18 Janvier contre, amend. Benoit
28 Janv. absent, 1èr amend. Chapleau
28 " absent, 2me amend. Chapleau
31 " contre, amend. Henming
31 " pour, 1er amend. Chapleau
31 " pour, 2me amend. Chapleau
31 " contre, amend. Rhéaume
31 " contre, prop. Tremblay

SESSION.—1870.

Pétitions.—0

VOTES.

28 Nov. contre, amend. Lafontaine
28 " pour, 2me amend. Gendron
1 Déc. pour, amend. Chauveau
6 " absent, amend. Hemming
16 " absent, amend. Joly
17 " contre, amend. Joly
16 " absent, mot. Tremblay
21 Déc. pour, amend. Bellingham
21 " contre, amend. Bachand
21 " contre, amend Chapleau
22 " contre, 2me amend. Joly
23 " absent, amend. Joly
23 " absent, mot. Irvine
23 " absent, amend. Bachand

M. CHRISTIAN HENRY POZER, DÉPUTÉ DE BEAUCE.

Les extrêmes se touchent : voilà pourquoi M. Pozer, gros et gras, se trouve en chambre le voisin de M. Tremblay, mince et maigre. Le député de Beauce qui cumule les deux mandats, représente physiquement le type que l'imagination se crée d'un banquier Hollandais. La tête est belle, forte, le visage plein, l'air sérieux les manières froides mais polies. Une obésité précoce semble ajouter encore à sa dignité naturelle, à une importance qui n'est qu'apparente, car en réalité, M. Pozer passe pour l'homme le plus affable et le plus modeste des deux Parlements.

De leur voisinage et sans doute d'une communauté d'idées antérieure à leur rencontre, il s'est formé entre le député de Chicoutimi et le membre pour la Beauce une amitié qui a naturellement engendré une alliance politique. Les deux députés, comme les membres d'une compagie anonyme, s'endossent mutuellement les traites qu'ils tirent sur le ministère. Ainsi M. Pozer a secondé la motion de blâme contre la nomination de M. Bridges ; celle demandant le transfert de la bibliothèque de l'instruction publique dans les salles du parlement, toutes deux de M. Tremblay ; et ce dernier a secondé aussi deux motions de son collègue.

M. Pozer, comme l'indique son nom, descend d'une ancienne famille allemande ; il est né à St- Georges d'Aubert Gallion, a fait ses études à Québec, où dès 1860, il se faisait admettre au Barreau. Bien qu'élu par acclamation aux dernières élections générales, le député de Beauce avait cependant éprouvé un échec électoral, en 1863, pour un siège à l'Assemblée Législative.

M. Pozer s'occupe en Chambre des intérêts de son comté d'une façon toute particulière. Il a demandé par un bill l'érection de cinq Townships en municipalités, et a combattu avec une grande ténacité les amendements faits à l'acte des mines d'or de 1868, par une motion demandant le renvoi du bill à six mois ; aussi un autre bill pour le rappel du même acte.

Le député de Beauce est un homme fort intelligent, très dévoué aux intérêts de son comté, et qui aime à s'occuper d'entreprises locales. Il figure parmi les directeurs du chemin à lisses de Kennebec et Lévis.

C. H. POZER, 1179.—*H. E. TASCHEREAU, Q. C.* 629.

SESSION 1867-68.

Pétitions. 9.

VOTES.

.duS 12 Fév. pour,	bill Marchand.	S. du 19 Fév. absent,	amend. Carter.
.duS 15 " pour,	amend. Carter.	S. du 22 " pour,	propos. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions. 19.

VOTES.

5 Fév.	contre,	mot. d'aj. Chauveau.	30 Mars	pour.	amend. Bachand.
23 "	pour,	amend. Joly.	30 "	pour,	amend. Marchand.
3 Mars	contre,	amend. Coutlée.	31 "	contre,	amend. Coutlée.
18 "	pour,	amend. Joly.	31 "	pour,	amend. Joly.
27 "	contre,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Avril	pour,	décision de l'Orateur
27 "	contre,	amend. Lecavalier.			

SESSION. 1869--70.

Pétitions. 10.

BILLS. 21 Décembre. Pour ériger les townships de *Tring, Forsyth, Adstock, Dorset* et une partie du township de *Shenley*, comté de Beauce, en municipalité locales.

VOTES.

3 Déc.	pour,	amend. Joly.	28 "	contre,	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	propos. Joly.	28 "	contre,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Hemming.
17 "	absent,	1er amend. Benoit.	31 "	pour,	1er amend. Chapleau.
17 "	absent,	2me amend. Benoit.	31 "	pour,	2me amend Chapleau.
21 "	absent,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Rhéaume.
18 Jan.	contre,	amend. Benoit.	31 "	absent,	propos. Tremblay.
28 "	contre,	1er amend. Chapleau.			

SESSION--1870.

Pétitions—1.

BILLS.—22 Déc. propose le renvoi à six mois du bill, pour amender l'acte en amendement à l'acte des mines d'or de 1868 et 1870. 19 Déc. pour rappeler l'acte en amendement à l'acte des mines d'or de 1870.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine.	21 "	contre,	amend. Bachand.
28 "	pour,	2me amend. Gendron.	21 "	contre,	amend. Chapleau.
1 Déc.	contre,	amend. Chauveau.	22 "	absent,	1er amend. Joly.
6 "	contre,	amend. Hemming.	22 "	pour,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.	23 "	pour,	amend. Joly.
17 "	contre,	amend. Joly.	23 "	contre,	motion Tremblay.
16 "	pour,	motion Tremblay.	23 "	pour,	amend. Bachand.
21 "	absent,	amend. Bellingham.			

M. JACQUES PHILIPPE RHÉAUME, DÉPUTÉ POUR QUEBEC. EST.

Un poème, une incarnation, un type, vivant, alerte, original, dont la mémoire sûre et facile pourrait en un jour fournir tous les matériaux nécessaires à la composition d'une histoire anecdotique, sociale et politique de la province.

Québecquois dans l'âme, M. Rhéaume a conservé dans sa personne ce mélange heureux de finesse et de naïveté des visages d'autrefois, la bonhomie des manières, un sourire quelque peu narquois, et, dans

la conversation, une verve intarisable, un langage imagé, rempli de ces tropes et de ces figures populaires qui, en deux mots, souvent en un seul, applatissent un homme ou ridiculisent un événement. M, Rhéaume, né à Quebec, en 1818, commença ses études au séminaire de la ville ; mais sa famille ayant éprouvé des revers de fortune, le jeune écolier dut quitter les classes avant d'avoir terminé ses cours. Il réussit à entrer dans une étude d'avocat où, tout en gagnant sa vie, il put achever son droit et se faire recevoir au bareau en 1840. L'année même de son admission, le quartier St. Roch l'envoyait au Conseil de Ville où il siégea dix-sept années consécutives.

Les embellissements, les constructions utiles, de St. Roch sont en partie dûs à ses efforts.

Une magnifique montre d'or, témoignage de reconnaisance du département du feu, dont il fut longtemps le président, vint, en 1850, orner le gilet du Conseiller modèle.

Lors des événements de 1837 et 38 M. Rhéaume se signala par son opiniâtreté et son ardeur à réclamer les réformes. En 1844 il comptait parmi les membres du Jeune Canada association patriotique à laquelle appartinrent également le Premier Ministre actuel de la Province, le Président du Sénat et beaucoup d'autres notabilités. Aimant le peuple, des entrailles duquel il sort, le député de St. Roch exerce une grande influence sur les foules. Ce fut lui qui organisa, à Québec, la première réunion publique en faveur du premier projet du Chemin de fer du Nord, dont il fut l'un des directeurs.

C'est aussi un des fondateurs de la Société St. Jean-Baptiste de Québec, dont il fut, avec son adjoint feu M. Huston, du *Répertoire National*, le premier Secrétaire.

Mêlé à toutes les agitations de la vie politique, M. Rhéaume prit toujours une part active aux luttes des partis. C'est un organisateur de première force. Aux dernières élections, son entrée en parlement ne surprit personne, et il ne trouva en chambre que des figures de connaissance.

Le député de Québec-Est a tenu les promesses de son programme. Il a voté contre le double mandat, et, outre l'appui donné à un grand nombre de mesures utiles, ses votes sur les amendements de l'acte de la Corporation de Québec, son opposition à l'annexion des municipalités de St. Roch-Nord et de St. Roch-Sud, ainsi qu'au démembrement d'une partie de St. Roch, témoignent de son zèle pour les intérêts de sa circonscripton.

Très-jeune, très-vert, enthousiaste et patriote, M. Rhéaume, en dépit des ans, est doué d'une inaltérable jeunesse. Tête fine, cheveux gris, bouche moqueuse, yeux pétillants de malice, le député de Québec Est n'a rien de commun avec la génération actuelle.

C'est un jeune du temps passé.

ACCLAMATION. SESSION 1867-68.

Pétitions.—7.

Bills.—20 Jan. Pour amender la section 36 de l'acte 29 et 30 Vict. chap. 57 incorporant la cité de Québec.—31 Jan. Pour incorporer la " société Union St. Joseph de St. Sauveur de *Québec*". 13 Fév. Pour étendre les pouvoirs de la paroisse de *St. Roch sud* et pour changer ce nom en celui de " la Corporation de *St. Sauveur* et autres fins.

Votes.

S. du 12 Fév.	contre,	bill Marchand.	S. du 19 Fév.	contre,	amend. Carter.
S. du 15 "	pour,	amend. Carter.	S. du 22 "	absent,	prop. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions.—6

Bills—25 Fév. Pour amender l'acte passé dans la 28 année du règne de Sa Majesté, chap. 28 intitulé : Acte pour étendre les pouvoirs de la municipalité de la paroisse de St. Roch de *Québec sud*, et changer le nom de la dite municipalité en celle de la Corporation de la paroisse *St. Sauveur*; et pour d'autres fins—11 Mars. Pour incorporer la Société Bienveillante des Arrimeurs de *Québec*.

Votes.

5 Fév.	pour,	m. d'aj. de l'H. Chauveau.	30 Mars	contre,	amend. Bachand.
23 "	pour,	amend. Joly.	30 "	contre,	amend. Marchand.
3 Mars	pour,	amend. Coutlée.	31 "	pour,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly.	31 "	contre,	amend. Joly.
27 "	absent,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Av.	pour	déc. de l'Orateur.
27 "	contre,	amend. Lecavalier.			

SESSION 1869-70.

Pétitions—3

Bills—31 Jan. Propose en amendement le renvoi à six mois du bill pour annexer une partie de la municipalité de *St. Roch Sud* à *St. Roch Nord*.

Votes.

3 Déc.	contre,	amend. Joly.	28 Jan.	pour	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	prop. Joly.	28 "	pour	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	contre,	amend. Heming.
17 "	contre,	1er amend. Benoit.	31 "	pour,	1er amend. Chapleau.
17 "	contre,	2me amend. Benoit.	31 "	pour,	2me amend. Chapleau.
21 "	contre,	amend. Joly.	31 "	pour,	amend. Rhéaume.
18 Jan.	contre,	amend. Benoit.	31 "	absent,	prop. Tremblay.
28 "	pour	1er amend. Chapleau.			

SESSION 1870.

Pétitions—11

Bills—22 Nov. Pour incorporer l'Union St. Valier de Québec.—1 Déc. Pour amender de nouveau les lois de la chasse en cette province —9 Déc. Pour augmenter les pouvoirs accordés par l'acte d'incorporation de la " Société Agricole de Québec et de fondre les différents actes de la dite Association.

Votes.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine.	21 Déc.	contre,	amend. Bachand.
28 "	contre,	2me amend. Gendron.	21 "	pour,	amend. Chapleau.
1 Déc.	contre,	amend. Chauveau.	22 "	pour,	1er amend. Joly.
6 "	contre,	amend. Hemming.	22 "	absent,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.	23 "	contre,	amend. Joly.
17 "	contre,	amend. Joly.	23 "	pour,	mot. Irvine.
19 "	contre,	mot. Tremblay.	23 "	contre,	amend. Bachand.
21 "	absent,	amend. Bellingham.			

M. VICTOR ROBERT, DÉPUTÉ DE ROUVILLE.

Tous ceux ayant suivi régulièrement les quatre sessions de la Législature ont dû remarquer sur le troisième siége, à la droite du sergent d'armes, un homme de taille moyenne, aux yeux vifs, au sourire un peu narquois, et suivant les débats avec une infatigable attention. Toujours le premier en Chambre, le dernier sorti, son assiduité aux séances ne s'est jamais démentie. En quatre années, deux fois seulement le député laissa son siége vide. On s'informa : une grave indisposition le forçait à garder le lit. Le représentant qui remplit son devoir avec cette rare conscience, c'est M. V. Robert député de Rouville.

Né, élevé, vivant à la campagne, y faisant valoir lui même de grandes propriétés, ex-maire, conseiller municipal, juge de paix, on peut dire que M. Robert représente particulièrement la classe agricole. Placé au milieu d'elle, au fait de ses besoins, de ses vœux, le député de Rouville se montre jaloux de ses priviléges, et n'entend point badinage lorsqu'une mesure tend à restreindre ses droits ou à compromettre ses intérêts.

Lors de la discussion sur le Code Municipal, ce fut en grande partie aux avis donnés par M. Robert au gouvernement, que celui-ci se décida à nommer un comité spécial, et à ne point hâter une législation si importante pour les campagnes. Partisan de l'économie, le député de Rouville a toujours voté pour la réduction des dépenses : il seconda la motion de M. Joly, fixant à quatre cents piastres au lieu de six cents, l'indemnité des membres; une adresse de M. Laberge relative aux dépenses des écoles normales ; une motion de M. Coutlée pour le renvoi du bill concernant les honoraires des médecins. Ce fut encore M. Robert qui, par une motion, introduisit le bill du Conseil Législatif statuant sur la protection à donner aux manufactures de fromage et de beurre dans la province.

Lorsque le député de Rouville parle, il n'use ni de précautions oratoires ni de périphrases; il va droit au but et sa parole n'en a que plus de poids et d'autorité.

Une grande pénétration, beaucoup de jugement, de la finesse : telles sont les qualités qui distinguent M. Robert. Ajoutons que nul ne sait raconter avec un esprit plus primesautier une anecdote, ou une scène de mœurs canadienne.

V. ROBERT, 1234. *M. BRILLON*, 804

SESSION 1867-68.

Pétitions:—3.

VOTES.

S. du 12 Fév.	pour. Bill Marchand.	S. du 19 "	absent amend Carter.
S. du 13 "	cont. amend Carter.	S. du 22 "	pour prop. Marchand.

SESSION 1869.

Pétitions—6.

VOTES.

5 Fév. pour Mot. d'ajourn. Chauveau.
23 " pour amend. Joly.
3 Mars cont. amend Coutlée.
18 " pour amend Joly.
27 " pour amend de l'Hon. Cauchon.
" " pour amend Lecavalier.
30 " pour amend Bachand.
" " pour amend Marchand.
31 " pour amend Coutlée.
" " pour amend Joly.
1 Avril pour décision de l'Orateur.

SESSION 1869-70.

Pétition—0.

VOTES.

3 Déc. pour, amend Joly.
9 " pour, prop. Joly.
10 " pour, amend. Joly.
17 " pour, 1er. amend. Benoit.
17 " pour, 2me. amend. Benoit.
21 " pour, amend. Joly.
18 Jan. pour, amend. Benoit.
28 " pour, 1er. amend. Chapleau.
28 " pour, 2me. amend. Chapleau.
28 " pour, 3me. amend. Chapleau.
31 " absent, amend. Hemming.
31 " absent, 1er. amend. Chapleau.
31 " absent, 2me. amend. Chapleau.
31 " absent, amend. Rhéaume.
31 " absent, prop. Tremblay.

SESSION 1870.

Pétition—0.

VOTES.

28 Nov. pour, amend. Lafontaine.
23 " pour, 2me. amend. Gendron.
1 Déc. contr., amend. Chauveau.
6 " contr., amend. Hemming.
16 " pour, amend. Joly.
17 " pour, amend. Joly.
19 " contr., Motion Tremblay.
21 Jan. pour, amend. Bellingham.
21 " pour, amend. Bachand.
21 " contr., amend, Chapleau.
22 " pour, 1er. amend. Joly.
22 " pour, 2me. amend. Joly.
23 " absent, amend. Joly.
23 " absent, Motion Irvine.
23 " absent, amend. Bachand.

M. JAMES ROSS, DÉPUTÉ DE COMPTON.

Ecossais élevé dans son pays natal et venu en Canada vers l'année 1830. M. Ross représente un des comtés les plus riches et les plus fertiles de la Province, où l'agriculture est en grand honneur, et dans lequel réside M. Cochrane, l'éleveur réputé, dont le nom et les animaux reproducteurs sont connus dans les deux mondes.

C'est aussi pour cette terre promise que, dernièrement, partait un détachement de zouaves pontificaux pour aller y fonder une petite colonie agricole.

Le député de Compton appartient à cette classe d'agriculteurs instruits et intelligents qui ont élevé la culture au rang de science, et dont les essais, les expériences, se traduisent chaque année par une abondante récolte de céréales et de produits de tout genre.

En finance comme en agronomie les Ecossais brillent d'ordinaire au premier rang.

Dans la Législature, M. Ross fait partie des têtes déshéritées, c'est-à-

dire peu chevelues ; quelques rides assez profondes creusent un front et un visage fort tranquille. L'attitude, le langage, n'offrent rien de saillant ; un grand air de bonhomie enveloppe sa personne : c'est comme le vêtement de la vie calme et paisible de l'homme des champs.

M. Ross s'est surtout occupé en Chambre des questions concernant l'agriculture. Dès la première session il présentait un bill demandant des amendements à l'acte du Bureau et des Sociétés d'Agriculture. Membre du comité et du sous-comité du code municipal, il est l'auteur d'un amendement à l'article 707

Lors de la seconde session, ce fut M. Ross qui seconda la réponse à l'adresse faite par M. Dumoulin. En cette circonstance, le député de Compton montra avec les solides qualités de son esprit, une élégance et une facilité de langage qu'on rencontre même rarement chez les hommes qui font profession de l'art de la parole.

M. Ross est un des rares célibataires de la représentation.

COL. ROSS, 927. *A. W KENDRICK*, 733.

SESSION. 1867—68.

Pétitions.—2

BILLS.—29 Jan. Pour amender l'acte concernant le bureau d'agriculture et les sociétés d'agriculture du B. C.

VOTES.

S. du. 12 Fév.	pour.	bill Marchand	S. du 19 Fév.	pour,	amend. Carter
S. du 15 "	pour,	amend. Carter	S. du 22 "	contre,	prop. Marchand

SESSION 1869.

Pétitions.—16

BILLS.—27 Jan. pour amend. l'Acte concernant l'Agiculture et les sociétés d'Agric. 17 Février pour incorporer la Cie du chemin de fer de la Vallée de St. François.

VOTES.

5 Fév.	contre,	mot. d'ajour. de l'Hon. Chauveau			
23 "	contre,	amend. Joly	30 Mars	absent,	amend. Bachand
3 Mars	contre,	amend. Coutlée	30 "	absent,	amend. Marchand.
18 "	contre,	amend. Joly	31 "	contre,	amend. Coutlée.
27 "	absent,	amend de l'H. Cauchon	31 "	absent,	amend. Joly.
27 "	absent,	amend Lecavalier	1 Av.	absent,	decision de l'Orateur.

SESSION 1869–70.

Pétitions.—2

VOTES.

3 Déc.	contre,	amend. Joly	28 "	contre,	1er amend. Chapleau
9 "	contre,	prop. Joly	28 "	contre,	2me amend. Chapleau
10 "	contre,	amend, Joly	28 "	contre,	3me amend. Chapleau
17 "	contre,	1er amend. Benoit	31 "	contre,	amend. Hemming
17 "	absent,	2me amend. Benoit	31 "	contre,	1er amend. Chapleau
21 "	contre,	amend. Joly	31 ,'	contre,	2me amend. Chapleau
78 Janv.	contre,	amend. Ben it	31 "	contre,	amend. Rhéaume
			31 "	absent,	prop. Tremblay

7

SESSION. 1820.

Pétitions.—0

BILLS.—28 Nov. amendement proposant de retrancher l'article 707 et d'y substituer le suivant. Que le revenu ou la rente provenant de toute somme d'argent dèposé en banque, ou bons provinciaux, garantis par hypothèque ou autrement placés comme prêt, ou dans des Compagnies à fonds social,, est aussi une propriété imposable—6 Déc. prop. d'ajouter à l'article 707 l'amendement proposé le 28 Novembre.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine	21 "	contre,	amend. Bellingham
28 "	contre,	2me amend. Gendron	21 "	contre,	amend. Bachand
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau	21 "	contre,	amend. Chapleau
6 "	pour,	amend. Hemming	22 "	absent,	1er amend. Joly
16 "	absent,	amend. Joly	22 "	absent,	2me amend. Joly
17 "	absent,	amend. Joly	23 "	absent,	amend. Joly
19 "	absent,	mot. Trémblay	23 "	absent,	mot. Irvine
			22 "	absent,	amend. Bachand.

M. CHARLES FRANÇOIS ROY, DÉPUTÉ DE KAMOURASKA.

Lorsqu'à l'ouverture d'une des séances de la deuxième session du parlement de Quebec, le député de Kamoursaka, présenté suivant l'usage par ses deux parrains, fit son entrée dans la chambre, ses collègues, le public des galeries, les journalistes mêmes, ne purent réprimer comme un mouvement d'orgueilleuse satisfaction, en voyant la bonne mine du nouvel initié.

Tout de noir vêtu, le jeune membre, porteur d'une physionmie ouverte, distinguée, les cheveux poudrés d'argent, salua sans embarras, s'avança d'un pas ferme vers l'orateur à qui il tendit la main, puis alla prendre son siège à côté de M. Fortin. M. Roy n'avait fait que paraître et déjà toutes les sympathies lui étaient acquises.

Le comté de Kamouraska eût enfin dès ce jour son représentant dans la Législature locale.

Né à Ste. Anne la Pocatière, élevé au collége si bien connu du même nom, M. Roy, après avoir suivi des cours brillants, occupé les meilleures places dans ses classes, se fit recevoir ingénieur civil et arpenteur.

Pendant six années de 1862 à 1868, il occupa le poste d'agent de colonisation pour le district de Gaspé. Aimant l'étude, M. Roy a utilisé les loisirs de sa retraite par des travaux sur les diverses branches de son art, recueillant dans ses longues courses des observations et des renseignements précieux pour l'ouverture de voies de communication, le défrichement des terres, etc.

Le député de Kamouraska, fidèle à la promesse faite à ses électeurs, s'est prononcé contre le double mandat ; il a présenté un bill " pour exempter les ministres du culte, dans l'exercice de leurs fonctions, de payer les péages sur les ponts et chemins. " Comme orateur, il a révélé un talent littéraire remarquable. Dans sa réponse à l'Adresse, lors de la dernière session, il a prouvé que la langue française n'avait point de secrets pour lui : propriété des mots, élégance et correction des phra-

ses, tournures choisies, son discours renfermait toutes ces rares qualités.

Vers la fin de la session, à la suite d'un débat assez vif, entre M. Mailloux et lui, au sujet du chemin de fer de Woodstock, le député de Kamouraska assurait à son comté les avantages du terminus de cette ligne.

Entré en Chambre après une lutte assez chaude avec l'Hon. M. Le. Tellier de St. Just, M. Roy ne pouvait mieux sortir de ce premier parlement et terminer sa carrière que par un fait d'armes parlementaire

---

C. F. ROY, 1134.—*Hm. LETELLIER de ST. JUST*, 1096.

SESSION 1867.–68.

Pas de membre siégant.

SESSION 1869.

Pétitions. 1.

VOTES.

5 Fev.	absent,	mot. d'ajourn. Chauveau	30 Mars	contre,	amend. Bachand.
23 "	contre,	amend. Joly.	30 "	contre,	amend. Marchand.
3 Mars	pour,	amend. Coutlée	31 "	contre,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly.	30 "	absent,	amend. Joly.
27 "	pour,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Avril	absent,	décision de l'Orateur.
27 "	pour,	amend. Lecavalier.			

SESSION 1869–70.

Pétitions. 1.

BILLS. 20 Jan. Pour exempter les ministres du culte, dans l'exercice de leurs fonctions, de payer les péages sur les ponts et chemins.

VOTES.

3 Déc.	pour,	amend. Joly	28 Jan.	contre,	2me amend, Chapleau
9 "	contre,	propos. Joly	23 "	contre,	3me amend. Chapleau
10 "	contre,	amend. Joly	31 "	absent,	amend. Hemming
17 "	contre,	1er amend. Benoit	31 "	absent,	1er amend. Chapleau
17 "	pour,	2me amend. Benoit	31 "	absent,	2me amend. Chapeau.
21 "	contre,	amend. Joly	31 "	absent,	amend. Rhéaume
18 Jan.	contre,	amend. Benoit.	41 "	absent,	propos. Tremblay.
28 "	contre,	1er amend. Chapleau			

SESSION 1870.

Pétitions.—0

BILLS.—21 Déc. Propose en amendement au bill pour accorder de l'aide a certaines lignes de chemins de fer, le changement suivant à la cinquième résolution.

Que les dites Résolutions soient renvoyées en comité général, avec instruction de les amender comme suit :

Dans la cinquième Résolution, après les mots "Rivière-du-Loup," insérez les mots "ou Kamouraska, ou un lieu intermédiaire."

Dans la sixième Résolution, retranchez les mots "Rivière-du-Loup," et insérez les mots suivants à leur place : "Le fleuve St. Laurent. à Kamouraska, ou à la Rivière-du-Loup, ou à un endroit intermédiaire," laquelle est adoptée.

VOTES.

28 Nov.	pour,	amend. Lafontaine	21 Déc.	contre,	amend. Bachand.
28 "	absent,	2me amend. Gendron	21 "	pour,	amend. Chapleau.
1 Déc.	contre,	amend. Chauveau.	22 "	absent,	1er amend. Joly.
6 "	contre,	amend. Hemming.	22 "	absent,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.	23 "	absent,	amend. Joly.
17 "	absent,	amend. Joly.	23 "	absent,	motion Irvine.
19 "	contre,	motion Tremblay.	23 "	absent,	amend. Bachand.
21 "	contre,	amend. Bellingham.			

M. LOUIS ADÉLARD SÉNÉCAL, DÉPUTÉ DE YAMASKA.

La politique en action ; tandis que ses collègues délibèrent, lui agit. Pendant qu'on discute en Chambre les moyens de promouvoir l'établissement de manufactures, il construit des moulins, des scieries mécaniques. S'agit-il de la protection des forêts, M. Sénécal ouvre de vastes chantiers dans les profondeurs les plus reculées de nos grands bois. Parle-t-on de navigation intérieure, il forme une compagnie pour le creusement des rivières St. François et Yamaska.

Est-il question de commerce étranger, il exporte des bois aux Etats-Unis et jusqu'aux Indes Occidentales.

Au milieu des risques et des hasards de si nombreuses opérations, une crise financière le força, il y a deux ans, à suspendre ses affaires ; mais l'interruption fut de courte durée. Des arrangements intervinrent, et telle est son habileté, telle est l'incroyable activité du représentant de Yamaska, qu'il se trouve aujourd'hui, sans avoir rien abandonné de ses anciennes entreprises, adjudicataire et entrepreneur principal des travaux du chemin à lisses de Richelieu, Drummond et Arthabaska, dont il fut un des promoteurs en Chambre.

Né à Varennes, d'une famille de cultivateurs aisés, le futur député, que dévorait déjà la curiosité, le besoin d'agir, s'occupait beaucoup plus de pêche, de natation, de canotage, que de l'engrangement des récoltes. Le fleuve, au bord duquel se trouvait la maison paternelle, avait toutes les affections du jeune Adélard. Le passage des petites flotilles de bateaux, le sifflement aigu des steamers, alors assez rares, étaient pour lui la source des émotions les plus vives.

Voyant ses goûts, sa famille le laissa libre, et, quelques années plus tard M. Sénécal arpentait, en qualité de capitaine, le pont du *Yamaska*, petit vapeur construit pour faire concurrence au *Richelieu*, de la Compagnie du Peuple, la ligne rivale.

Mis au courant des affaires par les exigences de son service, le capitaine se transformait peu après en négociant et en industriel.

Aux dernières élections générales, M. Sénécal, se présentant dans Yamaska pour la Chambre locale, dans Drummond et Arthabaska pour les Communes, enlevait les deux sièges à ses adversaires.

En chambre, le député de Yamaska garde le silence, mais il agit et conseille dans les séances des comités, où son habitude des affaires lui donne de l'autorité.

Organisation nerveuse, le mouvement est son état naturel ; le repos le tuerait. En ville il ne marche pas, il court ; s'il s'arrête parfois c'est en voiture, pour gagner du temps, déchiffrer vingt dépêches télégraphiques et y répondre. Un des hommes les plus personnellement aimés, une des natures les plus obligeantes de la province.

Grand, mince, osseux, long en col, haut sur jambes, le front découvert, les os des joues proéminents, l'œil vif, la parole brève, M. Sénécal, par l'allure et les traits, se rapproche du type américain.

C'est un canadien qui a pris pour devise : *time is money*.

SESSION.—1867-68

L. A. SENECAL, 779. *M. LEMAITRE*, 761.

Pétitions.—0

VOTES.

S. du 12 Fév.	pour,	bill Marchand		S. du 19	"	absent,	amend, Carter
S. du 19 "	absent,	amend. Carter		S. du 22	"	pour,	prop. Marchand

SESSION.—1869.

Pétitions.—13

BILLS.—24 Fév. Pour incorporer, la Cie d'amélioration des rivières St. François et Yamaska, et pour le creusement des dites rivières.

VOTES.

5 Fév.	pour,	mot. d'aj. de l'H. Chauveau		30	"	absent,	amend. Bachand
23	pour,	amend. Joly		30	"	absent,	amend. Marchand
3 Mars	absent,	amend. Coutlée		31	"	absent.	amend Coutlée
18 "	pour,	amend. Joly		31	"	absent'	amend Joly
27 "	absent,	amend. de l'H. Cauchon,		1	"	absent,	décis. de l'Orat.
27 "	absent,	amend. Lecavalier					

SESSION 1869-70

Petitions—

VOTES.

3 Déc.	Pour,	amend. Joly		31	"	absent.	prop. Tremblay
9 "	pour,	pour propos .Joly		28	"	absent,	2me amend. Chapleau
10 "	absent'	amend. Joly		28	"	absent,	3me amend. Chapleau
17 "	absent,	1er amend. Benoit		31	"	absent,	amend. Hemming
17 "	absent,	2me amend. Benoit		31	"	absent,	amend. Chapleau
21 "	absent'	amend. Joly		31	"	absent,	2me amend. Chapleau
18 Janv.	absent,	amend. Benoit		31	"	absent,	amend. Rhéaume
28 "	absent,	1er amend. Chapleau		31	"	absent,	prop. Tremblay.

SESSION. 1870.

Pétitions.—0

VOTES.

18 Nov.	absent,	amend. Lafontaine		21	"	absent,	amend. Bellinham
28 "	absent,	2me amend. Gendron		21	"	absent,	amend, Bachand
1 Déc.	contre,	amend. Chauveau		21	"	absent,	amend, Chapleau
6 "	absent,	amend. Hemming		22	"	absent,	1er. amend. Joly
16 "	absent,	amend. Joly		22	"	absent,	2me. amend. Joly
17 "	absent,	amend. Joly		22	"	absent,	amend. Joly
14 "	absent,	motion Tremblay		23	"	absent,	motion. Irvine
				22	"	absent,	amend. Bachand

M. HONORÉ SIMARD, DÉPUTÉ DE QUÉBEC-CENTRE.

Avait en lui l'étoffe d'un ministre ou tout au moins d'un employé supérieur de l'administration. Après une carrière politique de dix-sept ans, carrière assez tourmentée, M. Simard ne peut manquer de recevoir un jour la récompense de longs services rendus et la place que méritent son talent et son habileté.

Né et élevé à Québec, M. Simard est arrivé à la fortune en montant, l'un après l'autre, les degrés que d'autres franchissent d'un bond. Un

héritage, venu à point, servit ses débuts en le faisant entrer dans l'importante maison Méthot, en qualité d'associé. Avant cela il s'était occupé d'imprimerie et avait été directeur-propriétaire d'un établissement de typographie. En 1854, à la suite d'une des plus chaudes luttes électorales dont Québec ait gardé le souvenir, il se retira candidat vaincu mais non découragé. Trois années plus tard, il prenait sa revanche, emportait un siége qu'il conservait jusqu'en 1860, donnait sa démission, puis se faisait réélire pour Québec-Centre ; en 1863, une nouvelle défaite ajournait sa réapparition sur la scène, jusqu'au changement complet de décor amené par la confédération.

En 1867, les anciennes animosités s'étant adoucies, les électeurs se prirent à considérer beaucoup moins l'homme de parti que le caractère, les capacités du candidat. C'est pourquoi M. Simard, ex-député, ex-commerçant, industriel et propriétaire de moulins à plâtre, membre du Bureau des Commissaires du Port de Québec, vice-président de la Banque d'Epargne de Notre-Dame, directeur de la Compagnie des mines d'or de Lery, et de la Société permanente de Construction de Québec, fut élu par acclamation aux Communes et à la Législature locale.

En Chambre, le député de Québec a l'éloquence de son tempérament, vive, ardente, émue, sincère. Son langage, dégagé de toute prétention, se fait bien accueillir ; car il est clair, net et concis.

M. Simard a présenté deux bills d'incorporation ; l'un concernant l'académie de musique de Québec, l'autre la compagnie du chemin à lisses de Lévis à Kennebec ; un troisième, relatif aux amendements de l'acte de la Corporation de Québec.

M. Simard a dans le port, la démarche et la quiétude de la physionomie, cette assurance sereine et bienveillante des hommes arrivés. Les formes oppulentes de la cinquantaine, les cheveux bruns et courts, la moustache coupée en brosse, complètent le portrait du député de Québec-Centre.

Son écusson porte : *tout vient à point à qui sait attendre.*

SIMARD, 1289—*BLANCHET*, 6.

SESSION 1867-68.

Pétitions—15.

Bills—No. 7—Pour autoriser Olivier Robitaille a aliéner certains biens mobiliers et immobiliers appartenant comme usufruitière à Marie Eléonore Isabelle Macdonald, sa pupille. 18 Fév. Pour amender de nouveau les actes de la Corporation de *Québec*.

Votes.

S. du 12 Fév.	contre,	bill Marchand.		S. du 19	"	pour,	amend. Carter,
S. du 13 "	contre,	amend. Carter.		S. du 22	"	contre,	prop. Marchand,

SESSION 1869.

Pétitions.—5.

Bills.—17 Fév. Pour incorporer la Cie. du chemin à lisse de Lévis à Kennebec. 8 Mars. Pour amender les actes relatifs à la Corporation de Québec.

VOTES.

5 Fév.	Contre,	m. d'aj. de l'H. Chauveau	30 Mars	absent,	amend. Bachand,
7 "	absent,	amend. Joly.	30 "	absent,	amend, Marchand,
32 Mars	absent,	amend. Coutlée.	31 "	absent,	amend, Coutlée,
13 "	absent,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend, Joly,
28 "	absent,	amend. de l'H. Cauchon.	1 Av.	absent,	décision de l'orateur.
27 "	absent,	amend. Lecavalier.			

SESSION 1869-70.

Pétitions—6.

VOTES.

3 Déc.	contre,	amend. Joly.	28 Jan.	absent,	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	prop. Joly.	28 "	absent,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Hemming.
17 "	contre,	1er amend. Benoit.	31 "	absent,	1er amend. Chapleau,
17 "	contre,	2me amend. Benoit.	31 "	absent,	2me amend. Chapleau.
21 "	contre,	amend. Joly,	31 "	absent,	amend. Rhéaume.
18 Jan.	absent,	amend. Benoit,	31 "	absent,	prop. Tremblay.
28 "	absent,	1er amend. Chapleau.			

SESSION 1870.

Pétitions— 0.

BILLS—24 Déc. Acte pour incorporer l'Académie de Musique de Québec.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine.	21 Déc.	contre,	amend. Bachand.
28 "	contre,	2me amend. Gendron.	21 "	contre,	amend. Chapleau.
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau.	22 "	contre,	1er amend. Joly.
6 "	absent,	amend. Hemming.	22 "	contre,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.	23 "	contre,	amend. Joly.
17 "	contre,	amend. Joly.	23 "	pour,	Motion Irvine.
19 "	contre,	motion Tremblay.	23 "	contre,	amend. Bachand.
21 Déc.	contre,	amend. Bellingham.			

M. CÉSAIRE THÉRIEN, DÉPUTÉ DE LAPRAIRIE.

Grand, mince, élancé, figure osseuse, longue barbe noire ; le corps aussi droit et le pas aussi rapide qu'une flèche.

L'histoire des lunettes que porte aujourd'hui le député de Laprairie est presque une épopée,

Par une sombre nuit d'hiver, M. Thérien traversait le St. Laurent, en cariole, pour se rendre à Laprairie. A peine arrivé au milieu du fleuve, il se trouve tout à coup enveloppé par un ouragan de neige terrible. Les balises indiquant la route, les lumières qu'on voyait scintiller sur l'autre rive, le ciel même, tout disparut, au millieu des tourbillons d'une neige épaisse, fouettée par un vent glacial. Le froid, déjà intense, devint plus vif encore. S'arrêter, c'était se vouer à une mort certaine ; avancer devenait presque aussi dangereux en ces parages remplis de crevasses et de petites banquises.

Que faire ? La neige tombait épaisse et le vent mugissait toujours. M. Thérien, convaincu qu'un engourdissement fatal suivrait une plus longue halte, se recommanda à Dieu, fouetta son cheval et l'hom-

me et la voiture s'engagèrent dans la tourmente à la recherche d'une voie, d'une issue. La tempête dura toute la nuit. Ce fut aux premières lueurs de l'aube, que le calme se rétablit et que le ciel s'éclaira. M. Thérien qui n'avait cessé de marcher se retrouva presque à l'endroit où l'ouragan l'avait surpris, la veille. Inutile d'expliquer les souffrances aiguës d'une nuit pareille. Quelques jours après, une inflammation des yeux se terminait chez M. Thérien par une cécité complète. Le député de Laprairie était aveugle. L'opération de la cataracte lui rendit heureusement la vue. Et voilà comment les lunettes de M. Thérien rappellent un des épisodes les plus dramatiques de sa vie.

S'il faut en croire la chronique locale, M. Thérien serait entré dans la politique d'assez bonne heure. Ainsi, en 1848, à l'époque où l'Hon. M. Cartier et M. Marion se disputaient le comté de Verchères, M. Thérien, qui occupait alors l'emploi de commis chez M. Collet, son futur beau-père, joua un rôle effacé, mais décisif.

Chose assez rare, le patron tenait pour un candidat, le commis, pour l'autre.

M. Collet recevait les électeurs dans le salon de la famille situé au premier étage. Là, insinuant et doux, plein d'amabilité, il réussissait d'ordinaire à convaincre ses visiteurs, et, une fois la chose faite, il congédiait son monde.

Mais au pied de l'escalier, les visiteurs trouvaient le commis à demi-souriant, qui faisait passer la compagnie dans une pièce du rez-de-chaussée, et, là, plaidant pour son candidat, il appuyait ses arguments de *traites* si bien ménagées que nos pauvres électeurs, touchés par cette éloquence et pensant s'être mépris sur les intentions de M. Collet, se rendaient aux *polls* où tous votaient comme un seul homme pour le candidat de M. Thérien. Le plaisant, c'est que les liqueurs du patron servaient à corrompre ses propres amis.

L'affaire fut connue, mais trop tard, le tour était fait.

A la suite de son mariage avec la fille de son patron M. Thérien s'établit marchand à St. Isidore, où se trouvent aujourd'hui son domicile et sa maison de commerce. Homme d'affaires, influent par ses relations et sa popularité, M. Thérien qui avait commencé si adroitement à faire élire les autres, ne pouvait manquer de se faire élire un jour lui-même ; et, les dernières élections l'envoyaient en chambre représenter le comté de Laprairie.

On lui doit un bill demandant l'incorporation de la compagnie de navigation de Laprairie.

C. THERIEN, 753—*M. LEWIS*, 287.

SESSION 1867-68.

Pétitions—1.

VOTES.

S. du 12 Fév. contre,	bill Marchand.	S. du 19 Fév. pour,	amend. Carter.
S. du 18 " contre,	amend. Carter.	S. du 22 " pour,	propos. Marchand.

SESSION. 1869.

Pétitions—1.

VOTES.

5 Fév.	pour,	mo. d'aj. de l'H. Chauveau	30 Mars	absent,	amend. Bachand.
23 "	contre,	amend. Joly.	30 "	absent,	amend. Marchand.
3 Mars	contre,	amend. Coutlée.	31 "	absent,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Joly.
27 "	absent,	amend. de l'H. Cauchon.	1e Avril	absent,	décision de l'Orateur.
27 "	absent,	amend. Lecavalier.			

SESSION. 1869-70.

Pétitions—1.

VOTES.

3 Déc.	contre,	amend. Joly.	28 Jan.	contre,	2me amend. Chapleau.
9 "	absent,	propos. Joly.	28 "	pour,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Hemming.
17 "	contre,	1er amend. Benoit.	31 "	absent,	1er amend. Chapleau.
17 "	pour,	2me amend. Benoit.	31 "	absent,	2me amend. Chapleau.
21 "	pour,	amend. Joly.	31 "	absent,	amend. Rhéaume.
18 Jan.	pour,	amend. Benoit.	31 "	absent,	proposition Tremblay.
28 "	contre,	1er amend. Chapleau.			

SESSION—1870.

Pétitions—0.

Bills.—29 Novembre, pour incorporer la Compagnie de Navigation de Laprairie.

VOTES.

28 Nov.	pour,	amend. Lafontaine.	21 Déc.	contre,	amend. Bachand.
28 "	pour,	2me amend Gendron.	21 "	contre,	amend. Chapleau.
1 Déc.	pour,	amend. Chauveau.	22 "	absent,	1er amend. Joly.
6 "	absent,	amend. Hemming.	22 "	contre,	2me amend. Joly.
16 "	contre,	amend. Joly.	23 "	contre,	amend. Joly.
17 "	contre,	amend. Joly.	23 "	pour,	motion. Irvine.
19 "	contre,	motion, Tremblay.	23 "	absent,	amend. Bachand.
21 "	contre,	amend. Bellingham.			

M. PIERRE ALEXIS TREMBLAY, DÉPUTÉ DE CHICOUTIMI

Le visage d'un ascète et l'âme d'un apôtre ; possède l'infatigable activité d'un coureur des bois, l'enthousiasme profond et la froide énergie que développe la solitude. Un des brillants élèves du séminaire de Québec, fut un candidat malheureux aux élections de 1857, mais devint représentant de son comté actuel en 1865, vota contre la Confédération.

Aux dernières élections M. Tremblay voyageait en Europe lorsque ses électeurs le rappelèrent, et, quelques jours après son débarquement, l'envoyèrent aux deux Chambres par acclamation.

Dès la première session le député de Chicoutimi marquait sa place au parlement local et donnait sa véritable mesure, en prononçant sur la colonisation et l'immigration un discours que toute la presse du pays reproduisit en l'accompagnant d'éloges mérités.

Cet irréprochable morceau, élégant et littéraire de forme, renferme des vues larges, des suggestions pratiques, des aperçus tout-à-fait nouveaux, sur deux sujets pourtant bien exploités. Arpenteur de profession, agriculteur par goût, M. Tremblay, ayant mis à profit ses longues courses professionnelles, condensa dans ce discours réputé les résultats de son expérience, de ses travaux. Ce fut, au point de vue parlementaire, comme le chef-d'œuvre qu'on exigeait jadis de l'apprenti-compagnon avant de lui conférer la maîtrise. M. Tremblay est l'auteur d'une motion de blâme au sujet de la nomination de M. Brydges au poste de commissaire du chemin de fer intercolonial.

Consciencieux, intstruit, homme de progrès, le député de Chicoutimi n'a qu'un rève : la colonisation des fertiles districts du Saguenay. Ce fut lui, qui, sous le ministère MacDonald-Sicotte, fut chargé d'établir le tracé de la route du lac St. Jean.

L'été dernier, lors du désastreux incendie qui ravagea le Saguenay et ruina en quelques heures les prospères établissements de milliers de colons, le député de Chicoutimi trouva une tâche à la hauteur de son zèle. En moins d'un mois M. Tremblay avait parcouru la Province, donné à vingt jounaux les comptes-rendus du sinistre, convoqué des assemblées dans lesquelles, retraçant les scènes de désolation des campagnes en deuil, le dénuement des habitants, il enflammait les auditeurs et provoquait, séance tenante, des listes de souscription. Ne bornant point là ses efforts, M. Tremblay parcourut les villes de Montréal et de Québec frappa en personne, à toutes les portes et recueillit ainsi de quoi subvenir aux plus pressants besoins.

Grâce à ses instances, à ses efforts, le gouvernement d'Ontario vota une allocation de $5,000 en faveur des victimes. Les lettres de MM. J. Sandfield McDonald et Blake au député de Chicoutimi sont les meilleurs certificats de son honorabilité politique, et son dévouement, en ces douloureuses circonstances, le plus beau titre à la recommandation de ses électeurs.

ACCLAMATION.—SESSION 1867—68.

Pétitions.—6.

VOTES.

S. du 15 Fév. pour Bill Marchand,
S. du 19 Fév. contre amend. Carter,
S. du 19 Fév. pour, amend. Carter,
S. du 22 Fév. pour proposit. Marchand.

SESSION 1868.

Pétitions.—

BILLS. propose en amendement que le mot *annuel*, dans la troisieme section du bill pour assurer l'indépendance des membres de la Législature soit retranché et qu'il ne reste que le mot salaire. 12 Mars. Propose en amendement au bill du C. Leg. Acte concernant la vente et l'administration des terres publiques, en substituant dans la 13me clause aux mots " sur tous chemins publics qui traversent les dites terres dans les nouveaux établissements." les mots suivants : " dans tous les endroits qui lui paraitront convenables."

VOTES.

5 Fév.	contre,	mot. d'a. de l'H. Chauveau	30 Mars	pour,	amend. Bachand,
23 "	pour,	amend. Joly,	30 "	pour,	amend. Marchand,
3 Mars	contre,	amend. Coutlée,	31 "	pour,	amend. Coutlée,
18 "	pour,	amend. Joly,	31 "	pour,	amend. Joly,
27 "	absent,	amend. de l'H. Cauchon,	1 Avril	pour,	décision de l'orateur
27 "	absent,	amend. Lecavalier,			

SESSION 1869—70.

Pétitions.—8

VOTES.

3 Déc.	pour,	amend. Joly,	28 Jan.	contre,	2me amend. Chapleau,
9 "	contre,	proposit, Joly,	28 "	contre,	3me amend. Chapleau,
10 "	absent,	amend. Joly,	31 "	contre,	amend. Hemming,
17 "	contre,	1er amend. Benoit,	31 "	pour,	1er amend. Chapleau,
17 "	contre,	2me amend. Benoit,	31 "	pour,	2me amend. Chapleau,
21 "	pour,	amend. Joly,	31 "	absent,	amend. Rhéaume,
18 Jan.	contre,	amend. Benoit.	31 "	pour,	proposit. Tremblay.
28 "	contre,	1er amend. Chapleau,			

SESSION 1870—71.

Pétitions.—2.

VOTES.

28 Nov.	contre,	amend. Lafontaine,	21 Déc.	ccontre,	amend. Bachand,
28 "	pour,	2me amend. Gendron,	21 "	contre,	amend. Chapleau;
1 "	contre,	amend. Chauveau,	22 "	absent,	1er amend. Joly,
6 "	contre,	amend. Hemming,	22 "	pour,	2me amend. Joly,
16 "	absent,	amend. Joly,	23 "	absent,	amend. Joly,
17 "	contre,	amend. Joly,	23 "	absent,	Mot. Irvine,
19 "	pour,	mot. Tremblay,	23 "	absent,	amend. Bachand.
21 "	contre,	amend. Bellingham,			

M. PAMPHILE GASPARD VERREAULT, DÉPUTÉ DE L'ISLET

Aussi parfait notaire que parfait député. Conservateur par principe, un peu par profession. Le Cabinet personnifie à ses yeux le pays même, la volonté générale ; et, si jamais le ministère sombrait dans une tourmente, semblable à ses marins qui, lorsque la terreur, l'effroi, règne à bord, que l'équipage se précipite dans les embarcations, refusent de quitter le pont du navire, le député de l'Islet lutterait jusqu'au bout, préférant mourir à son poste que de trouver son salut dans la fuite.

M. Verreault cache sous des dehors assez froids une âme ardente, et un caractère résolu. Né à l'Islet, élève du collége de Ste. Anne, il embrassait plus tard le notariat, s'assurant ainsi avec le prestige et les occupations intelligentes d'une profession libérale, l'avantage et les charmes d'une résidence dans la paroisse natale. Homme de savoir et d'études, la réputation de M. Verreault l'avait précédé à Québec. Aussi, dès les premières séances, les journalistes, friants de primeurs, la plume en arrêt, prêts à transmettre au télégraphe le premiers discours d'un homme d'avenir, scrutaient-ils la physionomie du député de l'Islet. L'attente fut trompée ; M. Verreault parla beaucoup plus tard, très peu, mais fort bien.

Aimant son état, soucieux de la dignité du corps, il présenta un bill " pour refondre les différents actes concernant la profession de notaire" lequel pourrait aù besoin servir d'avant-propos à la mesure si opportune de l'Honorable ministre de l'Agriculture et des travaux publics, M. Archambeault.

Le député de l'Islet parle trop rarement en chambre et pour lui même et pour le public. L'élocution facile, la phrase correcte, élégante, ses rares discours sont dans toutes les mémoires. On se les rappelle ; ils vous restent dans l'esprit, comme les rayons de ces pierres fines, délicatement montées, qu'on voit scintiller aux vitrines d'un joailier, restent dans les yeux. De taille moyenne, mince, brun de teint, les sourcils bien marqués et fournis, le visage disparait sous l'abondance capillaire de la chevelure, des cils et de la barbe.

Le président du Sénat qui connait très bien le mérite de M. Verreault l'a peint un jour d'une façon originale. Comme on parlait de cette abondance de barbe et de cheveux : c'est un encrier, dit-il, on ne voit que des trous !

On dirait en effet un descendant de la race d'Esaü.

P. G. VERREAULT, 481—*A. M. DEGENE*, 39.

SESSION 1867–68.

Pétitions—5.

BILLS.—Pour refondre les différents actes concernant la profession de notaire.

VOTES.

S. du 12 Fév.	contre,	bill Marchand.	S. du 19 Fév.	pour,	amend. Carter.
S. du 15 "	contre,	amend. Carter.	S. du 22 "	contre,	proposi. Marchand

SESSION 1869.

Pétitions—1.

VOTES.

5 Fév.	absent,	m. d'aj. de l'H. Chauveau.	30 Mars	contre,	amend. Bechand.
23 "	contre,	amend. Joly.	30 "	contre,	amend. Marchand.
3 Mars	pour,	amend. Coutlée.	31 "	contre,	amend. Coutlée.
18 "	contre,	amend. Joly.	31 "	pour,	amend. Joly.
27 "	pour,	amend. de l'Hon. Cauchon.	1 Avril	pour,	decision de l'Orateur.
27 "	pour,	amend. Lecavalier.			

SESSION 1869–70.

Pétitions—3.

VOTES.

3 Déc.	pour,	amend Joly.	28 Jan.	contre,	2me amend. Chapleau.
9 "	contre,	proposition Joly.	28 "	contre,	3me amend. Chapleau.
10 "	contre,	amend. Joly.	31 "	pour,	amend. Hemming.
17 "	pour,	1er amend. Benoit.	31 "	contre,	1er amend. Chap
17 "	contre,	2me amend. Benoit.	31 "	contre,	2me amend. Chapleau.
21 "	contre,	amend. Joly,	31 "	absent,	amend. Rhéaume.
18 Jan.	contre,	amend. Benoit.	31 "	contre,	proposition Tremblay.
28 "	pour,	1er amend. Chapleau.			

SESSION 1870.

Pétitions—0.

BILLS.—21 Nov. Pour incorporer " La Compagnie de la pêche aux Marsouins de la Rivière Ouelle " et pour d'autres fins.

VOTES.

28 Nov.	pour,	amend. Lafontaine.	
28 "	pour,	2me amend. Gendron.	
1er Déc.	pour,	amend. Chauveau.	
6 "	contre,	amend. Hemming.	
16 "	contre,	amend. Joly.	
17 "	contre,	amend. Joly.	
19 "	pour,	motion Tremblay.	
21 "	absent,	amend. Bellingham.	
21 Déc.	contre,	amend. Bachand.	
21 "	contre,	amend. Chapleau.	
22 "	absent,	1er amend. Joly.	
22 "	pour,	2me amend. Joly.	
23 "	pour,	amend. Joly.	
23 "	contre,	motion Irvine.	
23 "	contre,	amend. Bachand.	

TABLEAU DES VOTES.

SESSION 1867-68.

Séance du 12 *Février.*

(Bill MARCHAND.)

M. Marchand, secondé par M. O'Gilvie, propose la deuxième lecture du *bill* " Pour établir des dispositions spéciales concernant l'Assemblée Législative de la Province de Québec." (*Contre le double mandat.*)

Séance du 15 *Février.*

(Amendement CARTER.)

Pour amender l'acte incorporant la Cie. du chemin de fer à passagers de la cité de Montréal, en retranchant la *septième* clause telle qu'adoptée en comité de toute la Chambre, et en lui substituant la suivante. " Toutes personnes réclamant aucune perte ou dommages de la Cie., seront tenues de donner avis par écrit à la Cie. de telle réclamation, en le remettant entre les mains du secrétaire de la Cie., à son bureau principal, dans la cité de Montréal, sous un mois, à compter du jour de l'accident, donnant lieu à telle réclamation, accompagné d'un état détaillé de telles pertes ou dommages, et des circonstances particulières qui s'y rattachent ; et aucune poursuite ne pourra être intentée à moins que tel avis et état détaillé n'aient été délivrés comme susdit, et pas avant l'expiration d'un mois, à dater de la remise de tel avis; pourvu toujours que, dans les cas de préjudices personnels, l'avis et l'état détaillé soient remis dans un temps raisonnable, selon les circonsiances de l'évènement.

Séance du 19 *Février.*

(Amendement CARTER.)

Propose en amendement au bill " Acte pour amender les dispositions de différents actes ayant rapport à la cité de Montréal et pour d'autres fins " que les mots suivants soient ajoutés à la fin de la question principale " Et qu'il soit donné instruction au comité de toute la Chambre d'établir une disposition explicatoire des clauses onze et douze de l'acte passé dans les vingt-neuvième et trentième années du règne de sa Majesté, chapitre cinquante-six dans le but suivant : les onzième et douzième section de l'acte passé dans les 29 et 30ème années du règne de Sa Majesté, intitulé " Acte pour amender les dispositions de différents actes ayant rapport à la cité de Montréal et pour d'autres fins " sont par le présent appliquées et modifiées en la manière et jusqu'à degré d'extension suivante seulement : " Les dits commissaires, avant de procéder a

l'évaluation requise par les dites sections commenceront par déterminer quelles seront les parties intéressées et qui devront être spécialement cotisées pour la fin de l'amélioration proposée, et à en faire rapport, et à en donner avis au public en faisant insérer un avis à cet effet, durant dix jours, dans deux journaux qnotidiens français et anglais, publiés dans la cité de Montréal; et les dites parties ainsi notifiées qui désirent s'opposer à l'amélioration proposée, seront tenues de filer leur oppositlon entre les mains des dits commissaires dans le délai de trois jours, à dater de la dernière insertion du dit avis ; les dits commissaires, en recevant les dites oppositions, procéderont en la manière mentionnée dans les dites sections."

Séance du 22 *Février.*

(Motion MARCHAND.)

M. Marchand, secondé par M. Benoit, propose que M. l'Orateur adresse son warrant au Greffier de la Couronne en Chancellerie, afin de préparer un nouveau bref pour l'élection d'un membre devant servir durant le présent parlement pour le comté de Kamouraska, n'y ayant pas eu de rapport à cette chambre de l'élection d'un membre pour le dit comté, lors de la dernière élection générale.

SESSION 1869.

Séance du 5 *Février.*

(Motion CHAUVEAU.)

L'Hon. M. Chauveau, secondé par M. l'hon. M. le Procureur Général, propose que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle soit ajournée jusqu'à Mardi, le 16 du courant.

Séance du 23 *Février*).

(Amendement JOLY).

M. Joly, secondé par M. Marchand, propose sous forme d'amendement à l'amendement que les mots: "Et qu'aucun sénateur ni aucun membre de la chambre des Communes du Canada ue pourra être nommé Conseiller Législatif ni élu pour l'Assemblée Législative " soient ajoutés à la fin du dit amendement.

Séance du 3 *Mars.*

(Amendement COUTLÉE.)

A la proposition de la seconde lecture du bill concernant les voitures pour chemins d'hiver, M. Coutlée secondé par M. Gendron, propose, sous forme d'amendement, que le mot " maintenant " soit effacé et que les mots : " de ce jour en six mois " soient ajoutés à la fin de la question.

Séance du 18 *Mars.*

(Amendement JOLY).

A la proposition de la seconde lecture du " bill concernant les magistrats de district de cette Province," M. Joly, secondé par M. Marchand, propose, sous forme d'amende-

ment, que le mot " maintenant " soit effacé et que les mots " de ce jour en six mois," soient ajoutés à la fin de la question.

Séance du 27 *Mars.*

(Amendement Cauchon.)

A la demande de la troisième lecture du " Bill pour amender les lois concernant l'Education en cette Province." L'Hon. M. Cauchon, secondé par M. LeCavalier, propose, sous forme d'amendement, que tous les mots après " maintenant " jusqu'à la fin de la question soient effacés et que les mots " renvoyé de nouveau à un comité de toute la Chambre avec instruction d'y insérer les amendements suivants: " Que la section 13 soit amendée en y ajoutant les mots suivants :

" Pour les propriétés par elles occupées pour le but pour lequel elles ont été établies ; mais les propriétés par elles possédées, pour en retirer un revenu, seront taxées par les Commissaires d'Ecoles ou Syndics de la majorité ou minorité religieuse à laquelle telles institutions ou corporations appartiendront, ou d'après les déclarations faites par eux à cet effet; et, dans le cas où le caractère dissident de ces institutions ne serait pas apparent, et qu'aucune déclaration semblable n'aurait été faite, ces institutions ou corporations seront traitées comme les autres corporations ou compagnies incorporées sous l'autorité de cette clause."

" Qu'après le mot " Corporation " dans la 25ème section les mots suivants soient insérés :

" Et occupées par telles institutions ou corporations pour les fins pour lesquelles elles ont été établies et non pas en vue seulement d'en retirer un revenu."

Que les mots " appartenant aux institutions ou corporations " dans la 4ème sous section de la 29ème section soient retranchés, et que la dite section soit amendée en y ajoutant le paragraphe suivant :

" Sous-section 5ème.—Les propriétés gardées en vue d'en retirer un revenu par des institutions ou corporations religieuses, charitables ou d'éducation, seront inscrites sur les tableaux numéro un ou numéro deux, selon le caractère dissident de ces institutions ou les déclarations faites à cet effet par leurs directeurs, ou si le caractère dissident de ces institutions n'est pas apparent, et si aucune déclaration n'a été faite sur le tableau numéro trois " soient mis à la place.

Séance du 27 *Mars.*

(Amendement Lecavalier.)

A la demande de la troisième lecture du Bill " pour amender les lois concernant l'Education en cette Province " M. Lecavalier, secondé par M. Laberge, propose, sous forme d'amendement, que le bill soit renvoyé à un comité de toute la Chambre avec instruction d'y insérer les amendements suivants :

Que les mots après " maison d'école " dans la 13ème ligne de la 13ème sectian soient retranchés, et que les mots suivants leur soient substitués : " Qu'aucune batisse employée ou occupée directement par des institutions ou des corporations religieuses, charitables ou d'éducation, ne soient cotisées pour les fins scolaires " soient mis à la place.

Séance du 30 *Mars.*

(Amendement Bachand.)

A la motion de réception du rapport du Conseil Législatif snr le Bill " Acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, " M. Bachand, secondé par M. Marchand, propose en amendement d'effacer la 19ème section telle qu'amendée, et d'y insérer la suivante à la place :

" 1. Le Conseil d'Agriculture sera composé de 20 membres, à être pris respectivement dans chacun des vingt districts de la Province ;

" 2. Lorsque dans un district, il y a une société d'agriculture de district, le président de cette société est le membre du Conseil pour ce district;

" 3. Si, dans un district, il n'existe pas de société de district, les sociétés d'agriculture de comtés, dans ce district, éliront, chacune à leur assemblée générale du mois de décembre, chaque année, une personne pour être membre du Conseil; la personne qi' sera membre du Conseil sera celle qui aura eu la majorité des sociétés de district en sa faveur, et, dans le cas d'égalité dans le nombre des sociétés en sa faveur, le commissaire décidera qui sera membre du Conseil;

" 4. Si le premier Février, les sociétés d'agriculture de comtés d'un district où il n'existe pas de société de district n'ont pas fait rapport au commissaire qu'elles ont élu, comme susdit, une personne pour être membre du Conseil, alors, le Lieutenant Gouverneur en Conseil pourra nommer une personne de ce district pour être membre du Conseil" soient mis à la place.

Séance du 30 *Mars.*

(Amendement MARCHAND.)

A la seconde demande de la réception du rapport du Conseil Législatif sur le bill " Acte concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics." M. Marchand, secondé par M. Benoit, propose d'amender le bill en y ajoutant les mots " et le secrétaire" après le mot "Vice-Président" dans la première ligne de la section trente-deux soient mis à la place.

Séance d 31 *Mars.*

(Amendement COUTLÉE.)

A la proposition de la seconde lecture du bill " Pour amender l'article 2260 du Code Civil relativement aux honoraires dûs aux médecins, M. Coutlée propose que le mot "Maintenant" soit retranché et que les mots " de ce jour en trois mois " soient ajoutés à la fin de la question.

Séance du 31 *Mars.*

(Amendement JOLY.)

A la proposition de la réception du rapport du Comité de toute la Chambre, " concernant certaines résolutions proposées au sujet de l'indemnité des membres et du salaire de l'Orateur de l'Assemblée Législative" M. Joly, secondé par M. Robert, propose, sous forme d'amendement à la question : de substituer à la fin de la première section de l'Acte aux mots " six cents piastres" ceux de " quatre cent cinquante piastres et pas plus."

Séance du 1*er Mars.*

(Décision de l'ORATEUR.)

M. Beaubien, secondé par M. Bachand, propose la formation de la Chambre en Comité sur le bill " Pour remettre en vigueur et amender l'Acte incorporant la Compagnie Hydraulique et des Docks de Montréal." Et objection étant faite, M. l'Orateur décide comme suit :

" Le bill maintenant devant la Chambre est hors d'ordre. Il contient des dispositifs concernant l'expropriation des propriétés, qui n'ont pas été demandées par pétition et pour lesquelles des avis n'ont pas été donnés, tels que requis par la 51ème règle de cette Chambre. Il est vrai qu'une pétition a été présentée pendant la session, demandant l'adoption d'un bill portant le même titre, mais ce bill a été retiré, et le bill maintenant sous discussion lui a été substitué. Ce dernier est un bill entièrement

nouveau, qui contient des clauses tombant sous l'effet des règles permanentes de la Chambre, et qui auraient dû être demandées par pétition.

Un bill privé doit être conforme à la pétition présentée et à la permission qui est donnée pour l'introduire. Il est hors d'ordre de le retirer pour en introduire un autre dont les dispositifs n'ont pas été demandés par pétition."

Et appel étant fait de la division de M. l'Orateur, la Chambre se divise.

SESSION 1869-70.

Séance du 3 *Décembre.*

(Amendement Joly.)

M. Joly, secondé par M. Marchand, propose, sous forme d'amendement, tous les mots après : " Que " jusqu'à la fin de la proposition, soient retranchés et que les mots " Cette Chambre est d'avis qu'il est urgent de régler d'une manière permanente la question de l'indemnité des membres, et qu'elle exprime maintenant son opinion que cette indemnité ne doit pas dépasser la somme de quatre cent cinquante piastres par session " soient mis à la place.

Séance du 9 *Décembre.*

(Proposition Joly.)

M. Joly, secondé par M. Marchand, propose : " Que le retard à régler le partage de l'excédant de la dette de l'ancienne Province du *Canada* entre les Provinces de *Québec*, et d'*Ontario* est préjudiciable aux intérêts de cette Province."

La question mise aux voix, la Chambre se divise.

Séance du 10 *Décembre.*

(Amendement Joly.)

A la seconde lecture du bill "Pour établir un système général de police en cette Province," M. Joly, secondé par M. Marchand, propose, sous forme d'amendement que le mot " maintenant " soit retranché et que les mots " de ce jour en six mois " soient ajoutés à la fin de la question.

Séance du 17 *Décembre.*

(Amendement Benoit.)

A la seconde lecture de la trentième résolution des estimés, concernant certaines sommes affectées aux dépenses des Fermes-Modèles, M. Benoit, secondé par M. Laberge, propose sous forme d'amendement, que tous les mots après " Que " soient retranchés, et que les mots " Cette Chambre n'est pas préparée à adopter un système tendant à adjoindre des Fermes-Modèles aux Ecoles Normales et à leur en confier la régie " soient mis à la place.

Séance du 17 *Décembre.*

(Amendement Benoit.)

A la seconde lecture de la quarante-sixième résolution des estimés concernant un prêt en faveur du Pont Dorchester, M. Benoit, secondé par M. Molleur, propose sous forme d'amendement que tous les mots après " Que " jusqu'à la fin de la question, soient retranchés, et que les mots " Dans l'opinion de cette Chambre, il est préjudiciable aux intérêts de cette Province de faire des prêts de la nature de celui que le gouvernement demande pour le Pont Dorchester " soient mis à la place.

Séance du 21 *Décembre*

(Amendement Joly.)

L'Hon. M. Robertson, secondé par M Chauveau, proposant de nouveau le renvoi à un comité de toute la Chambre de la première résolution du comité des subsides, relative à la construction d'une Ecole Normale, M. Joly, secondé par M. Marchand, propose en amendement que : " Dans l'état d'incertitude où se trouvent nos finances, il n'est pas prudent d'engager la Province dans la construction d'édifices publics dont il est impossible de prévoir le coût."

Séance du 17 *Janvier.*

(Amendement Benoit.)

A la seconde lecture du Bill pour autoriser un prêt aux Syndics des Chemins à Barrières de Québec, pour la réparation du Pont Dorchester, M. Benoit, secondé par Mr. Molleur, propose que le mot " maintenant " soit effacé et que les mots " de ce jour en six mois " soient ajoutés à la fin d'icelle.

Séance du 28 *Janvier.*

(1er Amendement Chapleau.)

A la demande de réception du Rapport du Comité de toute la Chambre, concernant l'amendement des divers actes de la Corporation de Québec, M. Chapleau propose en amendement que le Maire actuel reste en charge jusqu'à la fin de son terme d'office ; à moins qu'auparavant il ne se démette de ses fonctions ou que son siége ne devienne vacant pour toute autre cause ; et le Conseil procédera alors à l'élection d'un nouveau Maire, suivant les dispositions du présent acte

Séance du 28 *Janvier.*

(2ème Amendement Chapleau.)

A la demande de réception du Rapport du Comité de toute la Chambre, concernant l'amendement des divers actes de la Corporation de Québec, M. Chapleau propose en amendement que " page 2, 11ème ligne après les mots " ou plus " insérez les mots " ou occupant de propriété d'une valeur annuelle cotisée de £80 " soient mis à la place.

Séance du 28 *Janvier.*

(3ème Amendement Chapleau.)

A la demande de réception du rapport du comité de toute la Chambre, concernant les amendements à la Corporation de Québec, M. Chapleau propose en amendement,

qu'à la page 2, ligne 17, après les mots "vingt-cinq piastres" insérer les mots "ou occupants de propriétés d'un loyer annuel cotisé de $40" soient mis à la place.

Séance du 31 *Janvier.*

(Amendement Hemming.)

A la demande du renvoi à un comité de toute la Chambre de l'amendement fait au rapport du comité permanent des dépenses contingentes, M. Hemming propose, sous forme d'amendement à l'amendement proposé, que les mots "le dit rapport soit immédiatement renvoyé à un comité de toute la Chambre" soient retranchés et que les mots "il n'est pas expédient à ce temps de la sesslon de continuer les débats sur le dit rapport, mais qu'il serait laissé sur la table, afin de pouvoir être discuté à la session prochaine" soient mis à la place.

Séance du 31 *Janvier.*

(1er Amendement Chapleau.)

A la demande de réception du rapport du comité des dépenses contingentes, M. Chapleau propose, sous forme d'amendement, que tous les mots après "soit" jusqu'à la fin de la question soient retranchés, et que les mots "renvoyé à un comité de toute la Chambre, avec intention d'y réinsérer le premier item relatif à l'appropriation des rapporteurs des débats, qui a été retranché du dit rapport" soient mis à la place.

Séance du 31 *Janvier.*

(2ème Amendement Chapleau.)

A la demande de la réception du rapport dn comité des dépenses contingentes, M. Chapleau propose, en amendement, le renvoi du rapport à un comité de toute la Chambre afin d'y insérer le second item qui a été retranché.

Séance du 31 *Janvier.*

(Amendement Rhéaume.)

A la demande de la seconde lecture du bill pour annexer une partie de la Municipalité de St. Roch Sud à St. Roch Nord, M. Rhéaume propose, sous forme d'amendement, que le mot "maintenant" soit effacé de la question principale, et que les mots "de ce jour en six mois" soient ajoutés à la fin d'icelle.

Séance du 31 *Janvier.*

(Amendement Tremblay.)

M. Tremblay, secondé par M. Pozer, propose que M. l'Orateur et M. le Greffier de cette Chambre soient chargés de s'enquérir de toutes les réclamations présentées par les divers employés de cette Chambre, de constater la nature de l'emploi de chacun d'eux, la quantité d'ouvrage accompli, de s'assurer si le salaire accordé est proportionné à l'importance et à la somme du travail, et de faire rapport à cette Chambre, le dit rapport devant contenir telles suggestions, ou tels changements qui seront jugés par eux convenables ou nécessaires.

SESSION 1870.

Sèance du 28 *Novembre.*

(Amendement LAFONTAINE.)

A la demande de réception du rapport du Comité sur le bill " Le Code Municipal de la Province de Québec "

M. Lafontaine propose en amendement, que le Bill soit renvoyé à un comité Général pour l'amender en retranchant le mot " et " après " provincial " dans la deuxième ligne du second paragraphe de l'article 209, soit retranché et que les mots " et les instituteurs employés comme tels " soient ajoutés à la fin du dit paragraphe.

Que le troisième paragraphe du dit article 209, se lise comme suit, " les avocats, les notaires, les arpenteurs provinciaux, les médecins et les apothicaires seront sujets à la charge de conseiller, ét à nulle autre sans leur consentement."

Séance du 28 *Novembre.*

(Amendement GENDRON.)

A la demande de réception du rapport du Comité sur le bill " Le code Munlcipal de la Province de Québec "

M. Gendron propose en amendement, que le rapport ne soit pas reçu maintenant, mais que le bill soit renvoyé à un Comité Général avec instruction de retrancher le second paragraphe de l'article 886.

Séance du 1*er Décembre,*

(Amendement CHAUVEAU.)

Les débats sur la motion de M. Marchand, Que le Bill (NO, 36,) pour établir des dispositions spéciales concernant la Législature de la Province de Québec, soit maintenant lu une seconde fois, l'Honorable M. Chauveau, propose que le dit bill soit lu ' d'aujourd'hui en six mois. "

Séance du 6 *Décembre.*

(Amendement HEMNING.)

L'honorable M, le Procureur-Général Ouimet propose, que le bill " Le Code Municipal de la Province de Québec " soit maintenant lu une troisième fois.

M. Ross propose un amendement, Que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau en comité général, avec instruction d'insérér l'article suivant comme article 707 :

" Que le revenu provenant des sommes d'argent déposées dans les banques, ou représentées par des Bons de la Puissance, garanties par hypothèques, ou autrement placées comme prêts, ou dans des compagnies à fonds social, donnant un revenu annuel, est aussi une propriété imposable. "

M. Hemming propose sous forme d'amendement au dit amendement proposé, Que la clause 708 du dit bill soit retranchée.

Séance du 16 *Décembre.*

(Amendement JOLY.)

La motion de l'Honorable M. Chauveau, Que cette chambre se forme maintenant en omité général, pour prendre en considération certaines résolutions proposées, concer-

nant l'aide à être accordé pour la construction de certaines lignes de chemins de fer en ectte province;

M. Joly propose en amendement, Qu'instruction soit donnée au comité de la chambre d'ajouter les mots suivants, après le quatrième paragraphe de la 2e résolution:

" Qu'il est important que le chemin à lisses entre Québec et Montréal soit construit à une assez grande distance du fleuve pour rencontrer le but que se propose la chambre en consentant à cet octroi considérable de terres, qui est de favoriser la colonisation, et que les plans et le tracé du chemin soient approuvés par le gouvernement avant qu'aucune partie des travaux ne soit commencée."

Séance du 17 *Décembre.*

(Amendement Joly.)

L'Honorable M. Robertson, propose que cette chambre se forme maintenant en comité général sur certaines résolutions proposées concernant les licences.

M. Joly propose en amendement: Que cette chambre est d'opinion, qu'avant de donner son consentement à l'imposition de nouvelles taxes, il est désirable de chercher les moyens de réduire les dépenses du gouvernement civil et de la Législature.

Séance du 19 *Décembre.*

(Motion Tremblay.)

Mr. Tremblay propose: Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir du mode d'administration des Terres de la Couronne, et de suggerer tels changements qu'il croira propres à faciliter l'établissement des terres publiques, le dit comité ayant le pouvoir de requérir la présence des personnes qu'il jugera en état de fournir des renseignements utiles, et de se procurer dans les départements Publics et ailleurs les documents qui lui paraîtront indispensables à l'examen des questions qui lui seront soumises, et que le dit comité soit composé de M. Clément, M. Craig, M. Gendron, M. Mailloux, M. Marchand, M. Pelletier, M. Pozer, M. Ross, M. Roy, M. Verreault et l'auteur de la motion.

Séance du 21 *Décembre.*

(Amendement Bellingham.)

L'Honorable M. Chauveau propose que le rapport du comité général sur certaines résolutions concernant un aide à être accordé à la construction de certaines lignes de chemins de fer en cette province, soit maintenant reçu.

M. Bellingham propose en amendement, que les dites résolutions soient renvoyées de nouveau à un comité général avec instruction d'adopter la résolution suivante:

Qu'avant qu'aucun octroi de terres ne soit accordé en aide à la Compagnie du chemin de fer du Nord, et de la Navigation et des Terres du St. Maurice—le gouvernement devrait avoir en sa possession la levée d'un plan d'un Tronc de chemin de fer du Nord depuis Québec jusqu'à la Rivière Profonde, avec des embranchements jusqu'aux Piles et à St. Jérôme, et des bifurcations (looplines) allant à Montréal, dans l'espoir que ces chemins de fer subventionnés formeraient une section d'un chemin de fer qui se rendrait jusqu'à l'Océan Pacifique.

Séance du 21 *Décembre.*

(Amendement Bachand.)

L'Honorable Mr. Robertson, propose que le rapport du comité général sur le bill (No. 6,) pour refondre et amender les lois concernant les licences, et devoirs et obligations des personnes tenues d'en être munies, soit reçu maintenant.

M. Bachand propose en amendement, Que le bill soit renvoyé denouveau à un

comité général, avec instruction de l'amender en substituant les mots " qnarante-cinq " aux mots " cinquante-cinq " dans la 5e ligne du premier paragraphe de la 125e clause telle qn'amendée, en snbstituant les mots " trente-huit " aux mots " trente-neuf," dans le même paragraphe et en substituant le mot " qnatre " au mot " neuf " dans le 3e paragraphe de la même clause."

Séance du 21 *Décembre.*

(Amendement CHAPLEAU.)

Sur la demande de réception du rapport du comité général sur le bill pour refondre et amender les lois concernant les licences, et les devoirs et obligations des personnes tenues d'en être munies."

M. Chapleau propose en amendement, que le bil soit renvoyé en comité général avec instruction de retrancher la 26ème section du dit Bill.

Séance du 22 *Décembre.*

(1er Amendement JOLY,)

A la demande de la seconde lecture du Bill concernant la demande d'un poll pour l'élection des membres de l'Assemblée Législative, M. Joly propose que les débats soient ajournés jusqu'à la première séance de la chambre aujourd'hui.

Séance du 22 *Décembre.*

(2ème Amendement JOLY.)

M, Joly propose, Que le bill (No. 65) pour amender l'acte 32 Vict. chap. 3, intitulé : " Acte pour asurer l'indépendance de la Législature de cette Province, soit maintenant lu une seconde fois ;

Séance du 23 *Décembre.*

(Amendement JOLY.)

Sur denande de réception du rapport du comité de la chambre concernant les mines d'or :

M. Joly propose an amendement que le bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant la dernière clause.

Séance du 23 *Décembre.*

(Motion IRVINE.)

L'H. Soliciteur Général Irvine propose la troisième lecture du bill concernant les mines d'or.

Séance du 23 *Décembre.*

(Amendement BACHAND.)

La chambre reprend les débats ajournés hier, sur la motion de M. LaRue que le bill (No. 70,) pour amender le paragraphe trois, de la section trente-quatre, du chapitre six, des Statuts Refondus du Canada, quant à ce qui concerne la demande d'un poll pour l'élection des membres de l'Assemblée Législative de cette province, soit maintenant lu pour la seconde fois

Et la question, que le bill soit maintenant lu une seconde fois étant lue de nouveau,

M. Bachand propose en amendement, que le dit bill soit lu une seconde fois, d'aujourd'hui en six mois.

RECAPITULATION

DES PRINCIPALES MESURES ADOPTÉES PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL DURANT CE PREMIER PARLEMENT.

Attributions des Législatures Locales.

Après quatre années de travaux législatifs dont les salutaires effets se sont fait sentir dans les diverses branches de notre organisation politique, il serait oiseux de rappeler ici le rôle de notre Législature provincicale, sa juridiction, ses travaux, si des esprits plus sensibles à l'éclat des apparences qu'à la réalité des faits, n'avaient essayé de diminuer le prestige de nos gouvernements locaux, et d'abaisser d'une façon beaucoup plus inconsidérée que juste, la précieuse influence de leur action.

Dire que les Législatures Provinciales sont la sauvegarde, la garantie, des libertés et des droits des Provinces, c'est énoncer une banalité, tant la chose parait évidente et claire. Pour le Bas-Canada, que des conditions antérieures ont placé dans une situation particulière au milieu de la Confédération, le Gouvernement Local est en outre la forme naturelle, sensible, de cet heureux équilibre que la prévoyance des hommes d'état autant que la sagesse des deux populations, a su et saura toujours conserver pour le bien de chacun et l'intérêt général.

L'autonomie provinciale et le Gouvernement Local sont donc une seule et même chose

Lorsque à cette conception essentielle de la vie provinciale, l'on ajoute la liste des matières vitales dont le Gouvernement Local a le contrôle et la direction absolues, tout habitant de la Province de Québec ne pourra s'empêcher de reconnaître l'importance des pouvoirs locaux ; car de son administration dépendent ses intérêts immédiats et les plus chers.

Afin que chacun puisse connaître sur quels objets et dans quelles limites s'exerce la compétence de notre Législature Locale, nous croyons utile de publier ci-après la nomenclature des attributions constitutionnelles des gouvernements locaux.

1°. L'amendement de temps à autre, de la constitution de la Province, sauf les dispositions relatives à la charge de Lieutenant-Gouverneur.

2°. La taxation directe dans les limites de la Province, dans le but de prélever un revenu pour les objets provinciaux.

3°. Les emprunts de deniers sur le seul crédit de la province.

4°. La création de la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux.

5°. L'administration et la vente des terres publiques appartenant à la Province, et des bois et forêts qui s'y trouvent.

6°. L'établissement, l'entretien et l'administration des prisons publiques et des maisons de réforme dans la Province.

7°. L'établissement, l'entretien et l'administration des hôpitaux, asiles, institutions et hospices de charité dans la Province autres que les hôpitaux de marine.

8°. Les institutions municipales dans la Province.

9°. Les licences de boutiques, de cabarets, d'auberges, d'encanteurs et autres licences, dans le but de prélever un revenu pour des objets provinciaux, locaux et mnnicipaux.

10. Les travaux et entreprises d'une nature locale, autres que ceux énumérés dans les catégories suivantes :

" Lignes de bateaux-à-vapeur au autres bâtiments, chemins de fer, canaux, télé-
" graphes et autres travaux et entreprises reliant la province à une autre ou à d'autres
" provinces, ou s'étendant au-delà des limites de la Province.

" Lignes de bateaux-à-vapeur entre la Province et tout pays dépendant de l'Empire
" Britannique ou tout pays étranger ;

" Les travaux qui, bien qu'entièrement situés dans la Province, seront avant ou
" après leur exécution, déclarés par le Parlement du Canada être pour l'avantage
" général du Canada, ou pour l'avantage de deux ou d'un plus grand nombre de pro
" vinces. "

11° L'incorporation de Cies pour des objets provinciaux.

12° La célébration de mariage dans la province.

13° La propriété et les droits civils dans la province.

14° L'administration de la justice dans la province, y compris la création, le maintien et l'organisation de tribunaux de justice pour la province, ayant juridiction civile et criminelle, y compris la procédure en matières civiles dans ces tribunaux.

15° L'infliction de punitions par voie d'amende pénalité ou emprisonnement, dans le but de faire exécuter toute loi de la province décrétée au sujet des matières tombant dans aucune des catégories de sujets énumérés dans cette section.

16° Généralement toutes les matières d'une nature purement locale ou privée dans la province.

La clause 93 de l'acte d'union des Provinces Britaniques de l'Amérique du Nord, donne aussi pouvoir aux Législatures Locales de décréter en se conformant à certaines dispositions secondaires, des lois relatives à l'éducation ; la clause 95 accorde les mêmes pouvoirs concurrents avec le gouvernement fédéral, pour ce qui concerne l'agriculture et l'immigration. Voilà donc deux branches essentielles, outre les sujets ci-dessus énumérés dont la législation ressort du parlement local.

Si l'on ajoute à cela que Québec a été exemptée de l'uniformité des lois civiles que le parlement fédéral peut et a décrété pour les trois autres provinces ; que les charges de juges dans nos Cours sont réservées aux membres du barreau de la province ; que l'usage de notre langue dans les débats, la publication des documents parlementaires a été reconnu ; que le chiffre de notre population sert de base à la représentation nationale, l'on verra que la Province de Québec, en s'assurant des avantages réels, possède une vie propre et jouit d'une véritable autonomie.

NOUVELLE ADMINISTRATION.

Sans toucher au principe du gouvernement constitutionnel, l'Acte d'union qui n'en était au contraire que l'application plus étendue. n'en créait pas moins un ordre nouveau. Il fallait de toute nécessité, et dans une période assez courte, former une administration, organiser les départements, définir leurs attributions, celles de leurs officiers, rédiger les règlements des services, préparer les actes organiques, les discuter en Conseil, en attendant les travaux des comités, de la Chambre ; en un mot, constituer tout l'outillage d'un gouvernement, en ayant soin d'adopter ses formes à la nature des choses comme aux tendances, aux idées de la majorité de la province.

Après une tentative infructueuse de l'H. M. Cauchon pour former un cabinet, l'H. M. Chauveau réussit à constituer une administrations dont tous les membres, à l'exception de l'H. M. Dmnkin passé au ministère fédéral, constituent le Conseil Exécutif de la Province de Québec.

L'H. Gédéon Ouimet. Q. C. Procureur Général.

L'H. Pierre J. O. Chauveau. Secrétaire Provincial et Ministre de l'Instruction Publique.

L'H. J. G. Robertson, trésorier.

L'H. J. Octave Beaubien, D. M. Commissaire des terres de la Couronne.

L'H. Louis Archambeault, Commissaire de l'Agriculture et des travaux Publics.

L'H. M. G. B. de Boucherville, Président du Conseil Législatif.

L'H. George Irvine, Solliciteur-Général.

MESURES PRÉSENTÉES.

Afin de mettre plus de clarté dans ce travail, d'éviter toute confusion, nous avons cru devoir adopter une méthode simple et naturelle en plaçant, sous la forme d'un catalogue sessionnel, la liste des principales mesures adoptées par notre Législature Locale durant ce premier parlement.

Nous bornant à indiquer les mesures secondaires, nous mentionnerons les traits principanx des lois importantes, offrant ainsi au lecteur une revue sommaire des travaux Législatifs.

SESSION DE 1868.

On comprendra facilement qu'au milieu des occupations multiples d'un gouvernement en voie de formation, les chefs des divers départements doivent songer d'abord aux choses urgentes ; c'est-à-dire à la constitution des bureaux, organes indispensables pour rendre effectif le travail, les projets de lois élaborés par la Législature.

C'est ainsi qu'en première ligne apparait, " *l'Acte du Service Civil.*" A lui seul cet acte est tout un système. Abolissant les principales dispositions de l'ancienne loi, il pose les bases d'une organisation nouvelle, économique, rationnelle, assure les droits de chacun, rend le travail des bureaux et la responsabilité des employés vraiment effectifs. Les clauses générales de l'acte concernent chaque département, son organisation, délimitent ses pouvoirs, exigent un cautionnement, pourvoient à la nomination d'inspecteurs, réglent les formalités des destitutions, les salaires, les examens des candidats, etc., etc. Pour tout dire l'acte met un terme aux abus du passé, à l'arbitraire, au patronage, plaçant les employés, leur nomination, leur avancement à l'abri d'une loi sage, équitable. L'administration ne pouvait au début donner nne meilleure preuve de son zèle, une meilleure garantie à tous les partis de son impartialité.

" *L'Acte concernant les timbres*, en exigeant l'apposition de timbres sur certains actes et documents, donne des garanties plus sévères aux procédés des régistrateurs, procédés dont la légalité affecte des intérêts si nombreux. *L'Acte concernant les licences*, bien que fort court, a su pourvoir d'une façon peu onéreuse pour la population à la formation d'une partie du revenu provincial. La promulgation des lois, les conditions exigibles pour leur mise en force, l'interprétation claire et précise de leurs termes, ont été heureusement détermines dans les deux mesures ci-après : *Acte concernant les Statuts de cette Province ; Acte concernant l'interprétation des Statuts de cette Province.*

L'Acte du département du trésor, est encore une de ces constitutions organiques qui règlent tous les détails d'un département, et en font presque un état à part, ayant ses lois, ses mœurs et ses habitudes. L'organisation du département du trésor, sans contredit une des branches essentielles de l'administration, est renfermée dans cet acte. Il pourvoit à la formation d'un fonds consolidé du revenu de la Province et soumis à une vérification ; il détermine la perception et l'administration générale du revenu, la manière de voter les impôts, de disposer les dépenses et de faire les recettes sous la nouvelle constitution ; définit les obligations et devoirs des officiers du trésor, lesquels ne pourront remplir d'autres charges ni percevoir d'autres émoluments ; les dilapidations sont rendues impossibles par des clauses aussi intelligentes que sévères ; les officiers devront tenir des livres et les montrer à toute réquisition des inspecteurs. L'acte indique aussi le mode de la tenue des comptes de la Province, celui des emprunts, la manière de disposer de l'excédant ; exige de chaque établissement qui reçoit une allocation la reddition de comptes trimestriels ou même plus souvent ; il renferme aussi des dispositions concernant l'auditeur des comptes, la responsabilité des comptables, les procédures contre les défalcataires, etc., etc. Par la seule énumération des clauses de cet acte, on peut en comprendre la valeur, et le plus bel éloge à faire de cette mesure c'est de rappeler que le gouvernement d'Ontario s'est empressé d'adopter chez lui les principales dispositions de notre loi, et de les appliquer à son département du trésor.

" *L'Acte concernant la charge d'imprimeur de la Reine* institue une administration

sous le contrôle de l'Exécutif et, comme à Ontario, cette combinaison est une source de revenus pour le gouvernement au lieu d'être comme jadis une charge pour le trésor.

Sous l'ancienne législation les frais de justice concernant l'assignation des jurés, étaient considérables, car on se trouvait obligé de mander des personnes de fort loin, et dont les occupations interrompues causaient de graves préjudices aux parties. *L'acte pour diminuer les dépenses de l'Assignation des jurés dans les affaires criminelles*, remédie à cet inconvénient et dégrève le trésor, en établissant de nouvelles catégories d'exemptions, pourvoit de plus à l'établissement de listes tous les six mois par les greffiers de la couronne et de la paix, et par le protonotaire de la cour supérieure, qui leur serviront à corriger les copies en leur possession.

L'Acte afin de pourvoir à la remise en certains cas des deniers reçus par les shérifs, les protonotaires et les greffiers de la cour de circuit, assure par d'excellentes dispositions la sûreté des fonds déposés entre leurs mains, en cas de décès, destitution ou démission de ces officiers.

L'acte pour encourager la colonisation comble une lacune regrettable dans notre législation, et constitue une véritable loi de *Homestead*, dont les avantages réels produiront à leur heure d'excellents résultats. Nous ne pouvons mieux faire que de rapporter les principales dispositions de cet acte, en rappelant que les terres concédées aux colons en vertu de l'*acte concernant la vente et l'administration des terres publiques*, ne pourront, à moins que ce soit pour le prix de ces terres, être engagées ou hypothéquées par jugement ou autrement, ni être vendues ou saisies pour dettes contractées antérieurement à l'octroi ou concession de ces terres, et durant les dix années qui suivront l'émanation des lettres patentes, ou dès l'occupation d'un lot les effets ci-dessous seront exemps de saisie :

1°. Le lit, la literie et les couchettes à l'usage du débiteur et de sa famille.

2°. Les vêtements nécessaires et ordinaires du débiteur et de sa famille.

3°. Un poêle et son tuyau, une crémaillère et ses accesoires et une paire de chenêts, un assortiment d'ustensiles de cuisine, une paire de pincette et une pelle, une table, six chaises, six couteaux, six fourchettes, six assiettes, six tasses à thé, six soucoupes, un sucrier, un pot au lait, une théière, six cuillères, trois rouets à filer et metiers à tisser, destinés aux usages domestiques, et dix volumes, une hache, une scie, un fusil, six pièges, et les rets et seines de pêches ordinairement en usage.

4° Tout combustible, viande, poisson, farine et légumes nécessaires destinés à l'usage de la famille, suffisants ponr la consommation ordinaire du débiteur et de sa famille pendant trois mois.

5°. Deux chevaux ou deux bœufs de labour, quatre vaches, six moutons, quatre cochons, huit cents bottes de foin, les autres fourages nécessaires à compléter l'hivernement de ces animaux et les grains nécessaires à l'engraissement d'un cochon et à l'hivernement des trois autres.

6° Les voitures et autres instruments d'agriculture.

7°. Le débiteur pourra choisir, sur tout plus grand nombre de la même espèce, les effets particuliers qui seront exemptés de saisie en vertu de la présente section.

Exception. Mais rien de contenu dans cette section n'exemptera de saisie, en paiement d'une dette contractée pour tel même article, aucun des effets énumérés aux paragraphes 3, 4, 5 ou 6 de cette section.

3°. Rien dans cet acte ne sera interprété comme exemptant aucune terre de la contribution ou de la vente pour les impôts ou taxes qui sont maintenant ou qui seront à l'avenir imposés légalement.

4°. Toute patente qui sera émanée pour une terre concédée ou octroyée comme ci-dessus, devra faire mention du nom de la personne à laquelle telle terre a été ainsi concédée ou octroyée originairement, et la date de cet octroi de concession.

5°. Si un colon occupe un lot pendant plus de cinq ans avant l'émanation des patentes, l'excédant de ces cinq années sera retranché du délai de dix années suivant l émanation des patentes mentionnées dans la seconde section de cet acte.

6°. Les dispositions de cet acte s'appliqueront également à la veuve, aux enfants et aux héritiers du colon comme représentant le colon.

L'Acte concernant les Chemins de Colonisation, en se reliant d'une maniére indirecte à la mesure précédente, assure l'ouverture et la construction de chemins dans toutes les parties du pays, d'après des règles uniformes ; il rendra désormais plus faciles les

travaux en unissant les municipalités et le gouvernement. Pour atteindre ce but, l'acte divise les chemins en trois catégories distinctes suivant leur utilité et leur importance. La 1ere classe comprend les chemins qui se feront aux frais du public, sans coopération municipale ou locale; la 2ème, ceux pour lesquels il est considéré qu'il devrait être exigé comme convention de subvention publique une coopération municipale ou locale, mais jusqu'à un montant moindre que cette subvention ; la 3ème, ceux sur lesquels il est considéré que la moitié ou plus de ce qui doit être fait devrait être exécuté par les municipalités ou les localités. Ces chemins pourraient aussi passer, suivant les cas, d'une classe dans une autre, ou ne plus être classés comme chemins de colonisation. Le département de l'Agriculture a d'ailleurs publié des cartes et des plans indiquant les diffréentes localités pour la colonisation.

Le rapport du Département de l'Agriculture et des Travaux Publics pour l'année 1868, établit qu'il avait été terminé, dans le cours de l'année, 210 milles de chemins propres au roulage ; que 125 milles d'anciens chemins avaient été réparés et, qu'en outre, 114 milles avaient été ébauches en chemins d'hiver. Le rapport de 1869 constate que dans le cours de l'année, il avait été ouvert 380 milles de chemins propres au roulage, et 185 milles de chemins d'hiver; de plus, 211 milles de chemins avaient été répa és et il avait été construit la même année plusieurs ponts considérables dont la longueur réunie, formait 16,336 pieds de pavé. Le rapport de 1870 qui est sur le point d'être livré à la publicité, donnera, pour l'année qui vient de s'écouler, les résultats suivants sur les travaux de colonisation : Chemins propres au roulage, 255 milles; chemins d'hiver, 195 milles; chemins réparés, 127 milles; longueur réunie des ponts, 17,629 pieds.

Le montant des sommes dépensées pour les travaux de colonisation dans trois années s'élève à la somme de $417,728, indépendemment des contributions locales et municipales appliquées sur les chemins de seconde et de troisième classes. Le budget de 1871 contient en outre une appropriation de $14,000 pour la même fin, qui sera employée dans le cours de la prochaine saison.

Les chemins travaillés dans le cours des trois années qui viennent de s'écouler, forment, réunis, une longueur collective de 1347 ; milles et se trouvent distribués à peu près en égale proportion dans les différents centres de colonisation de la Province.

L'Acte pour pourvoir plus efficacement au soutien des écoles dans certains cas et autres fins y mentionnées contient en germe la mesure beaucoup plus complète de la deuxième session. L'acte exige des corporations de Montréal et de Québec une somme triple de l'allocation que les commissaires d'école reçoivent du surintendant de l'éducation, et à cet effet autorise les villes susdites à imposer une taxe municipale.

L'inspection des prisons, des hôpitaux, asiles, etc., les devoirs et obligations des inspecteurs, la construction des prisons sur un plan approuvé par eux, leurs visites aux asiles publics et privés, l'époque de leur rapport, tous ces détails se trouvent définis et réglés dans " l'*Acte concernant les inspecteurs de prisons, hôpitaux et autres institutions.*

L'acte d'amendement des mines d'or de 1868, que nous verrons à la dernière session subir d'importantes modifications, à réglementé l'exploitation si difficile d'une industrie qui donnera plus tard des résultats excellents.

Une des mesures dont le besoin se faisait vivement sentir, dont l'organisation intéresse à la fois le public et les particuliers, les compagnies et la Province, c'est celle comprenant les deux actes ci-après : *Acte des clauses générales des compagnies à fonds social ; Incorporation des compagnies à fonds social.* L'Acte définit d'abord l'objet, le but et les conditions de l'existence de ces mêmes compagnies ; il fixe leurs pouvoirs, le mode de nomination des directeurs, leurs qualifications, les règlements sur le mode de gestion, la convocation des assemblées, les versements, les recouvrements, le mode de tenue des livres, les contrats, et en déterminant la responsabilité des actionnaires, les poursuites à faire, place les capitaux et les intérêts engagés sous la protection d'une loi juste, dont les 43 clauses offrent toutes les garanties aux membres des sociétés commerciales, industrielles ou autres.

Une mesnre fort sage et peu remarquée, mais dont l'adoption a prévenu une foule de procès longs et dispendieux, en légalisant certains documents dépourvus des conditions de publicité ou d'observations des délais à l'époque de la Confédération, est celle

connue sous le nom de : "*Acte pour légaliser à certains égards les procédés des Chambres des Notaires.*"

La protection dûe aux intérêts agricoles pour la conservation de certaines espèces d'oiseaux insectivores, celle à donner aux divers gibiers, animaux à fourures, a eté assurée par les clauses de "*l'Acte pour amender les lois de la chasse en cette province,*" fixant les époques de la chasse, prohibant l'usage de certains engins, et mentionnant les pénalités des delits.

Afin de prévenir autant que possible les incendies, diminuer les désastres et les risques, on a institué par "*l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un prévôt des incendies pour les Cités de Montréal et de Québec,*" une sorte de magistrature spéciale avec pouvoir de faire des enquêtes, d'assigner des témoins, d'arrêter, emprisonner, de nommer des experts, et d'arriver ainsi, au moyen d'enquêtes sévères et minutieuses, à la connaissance des causes des incendies et à la répression des manœuvres coupables. L'institution a déjà produit les résultats les plus satisfaisants.

L'Acte relatif à l'amendement de l'acte de la Corporation de Montréal ; l'Acte relatif à l'amendement de l'acte de la Corporation de Québec, sont deux mesures d'une importance extrême pour ces deux villes. Ces mesures statuent sur l'émission des bons, leurs garanties, le paiement de l'intérêt, autorisent la création d'un fonds consolidé pour l'extinction des debentures de la dette, pourvoient à sa conversion et légifèrent sur les matières si délicates d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Parmi les nombreuses chartes d'incorporation accordées, dont les clauses ont été examinées, débattues, lesquelles ne comprennent pas moins de 211 articles d'une importance égale, nous citerons : *La Cie d'Assurance Maritime du Canada,* la première et seule compagnie nationale de ce genre ; *La Cie de Manufacture de Montréal ; La Cie de Construction de Montréal ; La Cie Hydraulique de Chambly ; La Société des Commis Marchands de Montréal* etc., etc., plus une quantité d'amendements aux chartes de corporations et compagnies déjà existantes.

Le travail législatif de cette première session comprend 57 Bills, rédigés, débattus, adoptés, depuis le 27 decembre au 24 février inclus.

SESSION 1869.

Exposition.

Ainsi qu'on le verra, l'intervalle qui sépare la première session de la deuxième a été mis à profit ; car c'est durant cette époque que les mesures capitales, touchant à des intérêts considérables ont été élaborées ; c'est durant cette session que les bills concernant l'organisation si compliquée des départements de l'Agriculture et des Travaux Publics, celui des terres de la Couronne, la formation des sociétés de colonisation, l'Acte pour amender les lois concernant l'éducation, l'acte des Magistrats de district, ont été soumis à la Législature.

Mesures Adoptées.

L'Acte concernant le Départment de l'Agriculture et des Travaux Publics, se signale entre tous par la généralité et l'importance des intérêts qu'il embrasse ; c'est une des mesures vitales pour la province.

Sa division présente deux parties qui, bien qu'intimement liées par leur nature d'utilité publique, sont essentiellement distinctes. D'un côté l'agriculture avec toutes ses branches ; de l'autre les travaux publics et leurs annexes. L'acte comprend 208 clauses dont la plupart touchent à des matières graves et sont le fruit d'une élaboration sérieuse et travaillée.

Ontario qui nous a emprunté les dispositions de l'acte de l'organisation du trésor, a également adopté la constitution de notre acte concernant l'Agriculture. Dans Québec comme dans Ontario les effets de la loi ont été l'abolition de la Chambre et des associa

tions d'agriculture, lesquelles laissées à elles-mêmes, sans impulsion, en proie aux divisions, aux jalousies mesquines, constituaient sans profit et sans utilite, de lourdes charges pour le trésor.

L'acte réunit entre les mains du Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics les pouvoirs des anciennes institutions,ainsi que tout ce qui concerne l'émigration, l'immigration et la colonisation. Il établit sous le nom de *Conseil d'Agriculture*, un conseil composé de 23 membres choisis parmi les agronomes et les agriculteurs marquants de la province, et dont les services seront gratuits, fixe le *quorum* à sept membres, et prescrit la tenue d'un registre des délibérations. L'acte organise le département, statue sur les devoirs et obligations des divers officiers, de l'ingénieur directeur des travaux, établit les règlements du Conseil, fixe le lieu de réunion, définit les attributions du *Conseil d'Agriculture*, en ce qui concerne les expositions agricoles, les sociétés de comtés, les concours dedistricts ou de comtés ; pourvoit à l'établissement de fermes-modèles, à l'encouragement de la culture de certaines plantes ou graines au moyen de primes ; a sous ses soins l'importation d'animaux reproducteurs, l'enseignement agricole, les bourses ou demi-bourses, les publications agricoles ; autorise le Commissaire du département à adopter les mesures qu'il jugera nécessaires pour la publication de brohures susceptibles d'accélérer les progrès de la Province et d'y attirer l'émigration. Fidèle aux devoirs de sa charge, le Commissaire du département de l'Agriculture et des Travaux Publics a fait éditer une brochure fort bien faite, dans laquelle se trouvent réunis les tableaux des ressources agricoles, industrielles, commerciales de la province ; l'administration de cette dernière, ses principales lois et les avantages que le pays offre aux émigrants.

L'acte s'occupe aussi des sociétés d'horticulture ; et 25 personnes sont le chiffre prescrit pour former une de ces sociétés dans chaque ville, village, township ou paroisse.

La Chambre des Arts et Manufactures tombe également sous les mêmes attributions, et l'Acte autorise celle-ci à créer des musées, des écoles de dessin, d'artisans, d'avoir des cartes, plans, etc., etc. Viennent ensuite *Les Travaux Publics*, l'organisation du département, et dans son ressort, les travaux de colonisation : chemins à faire, ponts à construire, taux de péage à fixer, nomination d'arbitres pour évaluer les indemnités à accorder aux expropriés, etc., etc.

En présence des résultats obtenus, des travaux achevés ou en voie de construction, on ne peut qu'applaudir à l'heureuse organisation d'un département que la routine et des abus consacrés avaient presque rendu indestructible. Aujourd'hui, après expérience faite, les Provinces de Québec et d'Ontario ne voudraient pour rien au monde revenir à l'ancien ordre de choses.

Pour donner au Parlement Provincial la considération que mérite son rôle, afin d'offrir à l'opinion les garanties qu'elle est en droit d'exiger sur l'honorabilité de ses mandataires. *L'Acte pour assurer l'indépendance de la Législature de cette Province*, légifère sur la matière, et exclut de la Chambre, tout membre du Conseil Législatif tout officier public, recevant un salaire du Conseil Législatif ou de la Chambre, les officiers commissionnés recevant un salaire du Gouverneur Général, les maîtres de poste dont le salaire excède cent piastres annuellement, les contracteurs publics ; et pourvoit à la formation d'un comité d'élection pour décider des contestations électorales. Les membres du Conseil Exécutif et les sénateurs sont cependant admis à siéger.

L'Acte pour définir les priviléges et immunités et pouvoirs du Conseil Législatif et, de l'Assemblée Législative de Québec, et pour donner une protection sommaire aux personnes employées dans la publication des papiers parlementaires, bien que desavoué en même temps qu'un bill semblable de la Législature d'Ontario, avait pour but d'assurer aux membres de notre Législature provinciale, les mêmes priviléges et immunités que ceux conférés au Parlement fédéral. L'Acte d'Union ne contient sur ce sujet aucune clause restrictive, et le patriotisme autant que la dignité des chefs de l'administration, était intéressé à adopter une législation en ce sens.

L'Acte concernant les enquêtes sur les affaires publiques, réglemente une matière délicate, en définissant les pouvoirs des commissions et bureaux nommés pour se livrer à des enquêtes sur tout sujet concernant les affaires publiques. Le bill statue sur l'assignation des témoins, la conduite de l'enquête et sur les investigations à faire pour arriver au but.

Afin de mieux pourvoir que par le passé à la bonne gestion des deniers publics.

L'Acte relatif aux cautionnements des officiers de la province, exige aujourd'hui des officiers publics un cautionnement qui peut appartenir à une des catégories ci-dessous : hypothécaire, par dépôt, par transfert d'actions ou par assurance. De cette façon le gouvernement et les personnes qui pourraient être lesées se trouvent garantis. Il était difficile d'offrir une loi meilleure et aussi prévoyante.

L'Acte concernant la vente et l'administration des terres publiques embrace l'organisation complète du département des terres de la couronne, donnant au Commissaire les attributions de l'ex-arpenteur général du Canada-Uni. C'est sur des bases tout à fait nouvelles, en harmonie avec les besoins de la province qu'a été rédigé ce bill remarquable. Le Commissaire, son assistant ainsi que ses agents devront fournir un cautionnement. Le bill a creé dix-sept agences dont voici le tableau détaillé :

TABLEAU DES AGENCES DES TERRES PUBLIQUES.

Région.	Nom de l'Agence.	Nom de l'Agent.	Résidence.	Acres Disponibles.
SAGUENAY, ... 20 cts. l'acre.	Lac St. Jean.....	J. O. Tremblay.....	Hébertville	336,000
	Saguenay	Georges Duberger.	Chicoutimi	198,000
ST. MAURICE,..... 30 cts. l'acre.	St. Charles	L. Z. Rousseau.....	St. Roch, Québec.....	130,000
	St. Maurice.....	L. A. Dubord.....	Trois-Rivières.....	120,000
	L'Assomption.....	J. B. Delfausse.....	Joliette	330,000
OTTAWA. ..... 30 cts. l'acre.	Petite-Nation	Geo. W. Cameron.	Thurso.....	360,659
	Gatineau	Robert Farley.....	Chelsea, P. Office.....	487,803
CANTONS DE L'EST,.. 50 à 60 cts. l'acre..	Soulanges	Edmund Heath.....	Clarendon.....	332,546
	Magog.....	O. B. Remp.....	Freligsburg.....	29,200
	St. François.....	William Farwell...	Robinson	208,040
	Arthabaska	Antoine Gagnon...	Arthabaskaville	162,444
	Chaudière	J. A. Fortin.....	St, Joseph, Beauce.....	414,000
BAS ST. LAURENT... (RIVE SUD.) 30 cts. l'acre.	Montmagny	Thos. Breen.....	St. Thomas.....	598,000
	Grandville.....	Charles T. Dubé...	Rivière-du-Loup, (en bas)..	617,000
	Rimouski.....	J. B. Lepage.....	Rimouski.....	495,000
GASPÉSIE, ... 20 et 30 cts. l'acre.	Gaspé.....	John Eden.....	Bassin de Gaspé	116,000
	, sous-agence.	Louis Roy.....	Ste. Anne-des-Monts.....	48,000
	Bonaventure.....	Joseph N. Verge...	Carleton	408,000
			Total.....	5,390,692

Une clause interdit sous peine de destitution tout achat direct ou indirect des terres par un agent ; l'acte définit aussi les pouvoirs des agents, les modes de concessions gratuites aux colons, concession qui n'excèdera jamais cent acres. Il s'y trouve aussi des dispositions concernant les ventes, les permis d'occupation, à leur transport, à la évocation des permis, à l'émission des lettres patentes ; il ordonne la publication annuelle d'une liste des terres à vendre, à sa déposition chez les régistrateurs et les secrétaires trésoriers des municipalités du Bas-Canada. Une clause abolit les réclamations antérieures dérivant de droits de milice, droits militaires ou des sujets loyaux de l'Empire, à moins de constatation de la réalité de la réclamation au moyen d'un certificat ou *script.*

L'Acte des Sociétés de colonisation. Cette mesure, tout-à-fait neuve, et qui ne demande qu'un certain temps pour devenir féconde prouve la sollicitude du gouvernement ainsi que ses efforts pour aider le défrichement des terres et empêcher l'émigration. Ne pas habituer les municipalités et les colons à compter entièrement sur l'administration, mais au contraire les favoriser tous deux, en leur laissant l'initiative, en plaçant à leur portée des avantages réels, susceptibles d'encourager l'établissement de sociétés de colonisation, tel a été le but de cet acte bienfaisant, dont voici les principales dispositions.

La Constitution d'une ou plusieurs sociétés qui pourront se former dans chaque district électoral de la province règle le mode de souscription des membres, leur admission, l'élection des officiers, etc. Pour obtenir l'allocation, chaque société devra dans

les trois mois notifier officiellement sa constitution au Commissaire déclarant la somme versée, qui ne pourra être au-dessous de cent piastres, et recevra une somme égale au montant souscrit, lequel ne devra jamais dépasser trois cents piastres pour la première formée ; de cent cinquante piastres si c'est la seconde ou la troisième. Les sociétés pourront aussi demander des octrois de terre au Commissaire des terres de la couronne pour les colons à établir, et ce dernier est autorisé à céder un lot de terre pour chaque dix lots établis par les colons de la société.

Cette mesure dont nous n'avons reproduit ici que les traits principaux est une tentative, un essai que le gouvernement a voulu faire, et qui a donné comme résultat, jusqu'à ce jour, la formation des sociétés de colonisation dont les noms suivent :

TABLEAU DES SOCIÉTÉS DE COLONISATION

NOMS DES SOCIÉTÉS.	Siége des Affaires.	OFFICIERS. Présidents.	Secrétaires-Trésoriers.	Nombre des Membres des Conseils d'administration, y compris Président, Vice-Prés. et Sec.-Trésor.
Bagot, No. 1 du Co. de.....	St. Liboire.	P. S. Gendron, M. P. P.	Pierre Duprat, Fils.	12
Beauce, " 1 "	St. Geo. d'Aubert Gallion.	F. Catellier, Ptre.	Hubert Catellier.	10
do " 2 "	St. Georges, do	Wm. E. Munkel.	F. X. Dulac	10
do " 3 "	Shenley.	Madard Brochu.	Anselme Buteau.	7
Bellechasse, " 1 "	Notre-Dame de Buckland.	Dr. O. Pelletier.	Eusèbe Couture.	9
Bonaventure " 1 "	Carleton.	Joseph Ahier.	P. C. Beauchesne.	8
do " 2 "	St. Bonaventnre.	T. Robitaille, M. P.	J. O. Normandin, Ptr.	15
Champlain, " 1 "	St. Narcisse.	I. E. A. Dupuis, Ptre.	J. Lottinville, Ptre.	13
Charlevoix, " 1 "	Baie St. Paul.	J. N. Gingras, Ptre.	Télesphore Fortin.	8
Chicoutimi, " 1 "	Chicoutimi.	D. Racine, Ptre.	Elzéar Auclair, Ptre.	17
Compton, " 1 "	Cookshire.	Hon. John H. Pope.	J. J. Mackie.	10
Dorchester, " 1 "	Ste. Claire.	F. Buteau, Ptre.	Théodore Roy.	10
do " 2 "	Ste. Germaine, lac Etchemin.	F. X. Méthto, Ptre.	Bellarmin Lapierre.	7
do " 3 "	Ste. Justine, (Langevin).	Juste Cayouette.	Théodore Cayouette.	7
Drummond, " 1 "	St. Fulgence,) Durham-sud).	Thomas Quinn, Ptre.	F. X. C. Blais.	12
Islet, " 1 de la Div. Elect. de	L'Islet.	F. X. Delâge, Ptre.	Nap. Dion, M. D.	7
Islet, " 2 " "	St. Jean Port-Joli.	Hubert Hébert.	Alexis Caron.	8
Islet, " 3 " "	St. Roch des Aulnaies.	Rév. D. H. Têtu, Ptre.	Auguste Dupuis.	10
Kamouraska, " 1 "	St. Alexandre.	F. Pilote, Ptre.	Alexandre Gagnon.	27
L'Assomption, " 1 "	St. Henri de Mascouche.	Th. S. Provost, Ptre.	Léon Lamarche.	11
Laval, " 1 "	Ste. Rose.	Joseph Perrault, Ptre.	P. O. Grenier, N. P.	13
Montmagny, " 1 du Co. de.....	Montmagny,	Ls. Frs. Blais, M. P.	Jacques Collin.	11
do " 2 "	St. Ignace.	N. Jos. Sirois, Ptre.	Ls. A. Beaubien.	14
do " 3 "	St. Pierre, Rivière du Sud.	Gabriel Cloutier.	A. C. P. R. Landry.	7
Montmorency, " 1 "	St. Lanrent, Ile d'Orléans.	Michel Forgues, Ptre.	Zéph. Lapierre.	9
Nicolet, " 1 "	Bécancour.	Ls. Stan. Malo, Ptre.	Joseph Jutras.	25
Portneuf, " 1 "	Ecureuils.	L. T. Parent, Ptre.	L. T. Bernard, Ptre.	12

TABLEAU DES SOCIÉTÉS DE COLONISATION.

NOMS DES SOCIÉTÉS.	Siége des Affaires.	OFFICIERS. Présidents.	Secrétaires-Trésoriers.	Nombre des Membres des Conseils d'administration, y compris Président, Vice-Prés. et Sec.-Trésor.
Portneuf, " 2 "	St. Augustin.	Praxède LaRue,	Félix East.	6
Québec-Centre, " 1 "	Cité de Québec.	P. J. Jolicœur.	J. A. Charlebois.	23
Québec, " 1 "	Charlesbourg.	Frs. Boucher, Ptre.	P. A. Deblois.	33
St. Hyacinthe, " 1 de	Cité de St. Hyacinthe.	Eusèbe Durocher, Ptre.	T. Ad. Chicoine.	9
Terrebonne, " 1 du Co. de.....	St. Jérôme.	A. Labelle, Ptre.	J.-B. Lef. Villemure.	14
Témiscouata, " 1 de la Div. Elect. de	Trois-Pistoles.	Ths. P. Pelletier.	Jos. M. Michaud.	12
do " 2 " "	Saint Arsène.	Oct. Hébert, Ptre.	Elie Mailloux, M. P.	14
do " 3 " "	Viger.	Ant. Mailloux.	Georges Deschênes.	11
Verchères, " 1 " "	Verchères.	A. B. Craig, M. P. P.	Chs. Dansereau.	5
Brome, " 1 " "	Village de Knowlton.	Hon. C. Dunkin.	H. E. Mitchell.	10
do " 2 " "	" Sutton.	Rev. J. Smith.	Osa Frary.	10
Gaspé, " 1 " "	Ste. Anne des Monts.	Rev. J. O. Soucy.	John Perrée.	
Kamouraska, " 2 " "	Ste. Hélène.	Rev. F. Doucet.	Alexis Gagnon.	3
do " 3 " "	Ste. Anne LaPocatière.	Elizée Dionne.	Ludger Tètu.	3
Missisquoi, " 1 " "	Frelighsburg.	O. B. Kemp.	W. Mead Pattison.	10
Montréal-Ouest, " 1 " "	Montréal.	Rev. H. Moreau.	Révd. Edmond Moreau.	7
" Centre, " 0 " "	"	Chs. A. Leblanc, C. R.	G. D'Orsonnens.	4
Portneuf, " 3 " "	Deschambault.	Rev. W. Bellenger.	Ferd. Bellanger.	6
Québec-Ouest, " 1 " "	Québec.	Robt. Hamilton.	W. I. McAdams.	10
Richmond, " 1 " "	Richmond.	Wm. H. Webb.	R. H. Welber.	10
Rimouski, " 1 " "	St. Germain.	Rev. E. Guilmet.	Rév. J. B. Blouin.	6
St. Hyacinthe " 2 " "	St. Hyacinthe	Ed. Lecours.	J. A. Chicoine.	8
Stanstead No. 1 " 1 " "	Coaticook.	Lewis Sleeper.	Geo. O. Doak.	10
Sherbrooke, " 1 " "	Sherbrook.	W. Hencker.	H. Hulland.	8
Shefford, " 1 " "	Waterloo.	G. G. Stevens.	W. G. Parmelee.	10
do " 2 " "	Granby.	S. H. C. Miner.	J. Amyrauld.	10

ÉTAT des Réserves de terres accordées aux Sociétés de Colonisation, en vertu de l'Acte 32 Vict, ch. 14, duraut l'année expirée le 30 Juin 1870.

Nom de la Société.	Cantons.	Nombre d'acres	Acres réservés à chaque Société.
Montmagny No. 1.....	Rolette	2300	9300
	Panet	7000	
Québec-Centre No. 1...	Langevin	4256	7678
	Chavigny.....	3422	
Charlevoix No. 1.....	Simard	11221	11221
St. Hyacinthe No. 1...	Emberton	12051	12051
L'Islet No. 2.....	Garneau	2000	2000
Bagot No. 1.....	Ditton	7154	11391
	Chesham.....	4237	
Montmagny No. 2.....	Patton	7488	7488
			Total... 61129 acres.

Acte pour amender les lois concernant l'éducation en cette Province.—Encore une mesure importante, réclamée depuis longtemps et dont l'ajournement, créait un sourd mécontentement, mais que la prudence et la droiture du gouvernement, unies au sentiment de justice de la majorité de la population, a heureusement réglée. La loi nouvelle est presque une refonte de l'ancienne ; elle répond à tous les besoins, dissipe les préventions et rend une justice égale à tous. La mesure pourvoit à la composition du Conseil de l'Instruction publique, qui sera désormais composé de quatorze catholiques romains et de sept protestants. Ces deux fractions formeront chacune un comité, et les allocations gouvernementales concernant l'éducation supérienre, académies, colléges, écoles modèles, colléges classiqnes, seront reparties entre la totalité des institutions catholiques et protestantes, d'après le recensement. Chaque comité du Conseil pourra, suivant certaines conditions, former un Conseil séparé ; le ministre de l'instruction publiqne sera membre de chacun des Conseils. La loi exempte de toute taxe les propriétés des corporations et institutions religieuses ou charitables consacrées aux fins de l'éducation ; leurs autres propriétés demeurant sujettes aux taxes.

Pour les villes de Québec et de Montréal, la subvention annuelle sera repartie entre les bureaux des commissaires catholiques et protestants, d'après la proportion des populations catholique et protestante, avec pouvoir de prelever un emprunt par cotisation sur la propriété foncière des dites villes. Cette taxe, fixée dans l'Acte passé dans la première session, sera payable par les propriétaires de biens fonds, à l'exclusion du locataire. La loi a augmenté aussi de quatre mille à huit mille piastres la somme affectée aux municipalités pauvres.

Inutile d'accompagner ces dispositions de commentaires ; elles parlent d'elles-mêmes et peuvent se passer de toute recommandation.

Le nombre des établissements d'éducation dans la Province comprend aujourd'hui 3,468 écoles primaires, fréquentés par 173,294 élèves ; 277 écoles secondaires et écoles modèles fréquentées par 33,428 élèves. Le gouvernement donne pour leur entretien une subvention de $114,982, et elles reçoivent en outre des contributions municipales la somme de $728,494.

Les parents, les institutions charitables ainsi que l'état, pourront à l'avenir envoyer les enfants indociles au dessous de 14 ans, ou ceux sans parents, sans domicile, ou

fils d'un père aux travaux forcés ou en prison, aux maisons de réforme ou d'industrie, grâce à l'adoption de deux actes séparés intitulés : *Acte concernant les écoles d'industrie*' *Acte concernant les écoles de réforme.*

Deux mesures concernant l'administration de la justice ont apporté d'heureuses modifications aux lois déjà existantes. L'une, *Acte pour amender la constitution de la Cour Supérieure pour le Bas-Canada et la procédure en icelle*, supprime des délais préjudiciables en donnant aux protonotaires le pouvoir de lire, dans ou hors le terme, le jugement d'un magistrat malade ou empêché, et pourvoit à la nomination à la même Cour d'un juge résidant dans le district de Montréal ; (Le juge a été nommé depuis, et c'est M. Baudry.) L'autre, *Acte pour amender la loi relative aux jurés et au jury*, statue sur les qualités exigibles pour être grand juré dans les cit-s, villes et autres municipalités, définit les incapacités concernant les petits jurés, les exemptions, pourvoit à l'établissement d'une liste de jurés, à l'assignation du jury et aux pénalités qu'encourront les membres.

Acte concernant les Magistrats de District en cette Province.—Depuis longtemps, afin de compléter la décentralisation judiciaire, et pour répondre à des besoins croissants, l'on sentait la nécessité d'une nouvelle juridiction. Désireux de remédier à un état de choses fâcheux, le *bill concernant les magistrats de districts*, est venu combler la lacune. Ces magistrats de districts dont les pouvoirs comprennent ceux des juges de paix et des juges des sessions de la paix, ainsi que ceux qui seront donnés, à l'avenir, aux mêmes magistrats, doivent être choisis parmi les avocats ayant au moins cinq années de pratique ; ils pourront nommer des constables, des greffiers dont les émoluments seront fixés par le Lieutenant Gouverneur. Les magistrats devant tenir des livres et des minutes de leurs procédures.

Ces cours décideront en dernier ressort les demandes d'une nature purement personnelle ou mobilière, dans lesquelles la somme ou la valeur demandée n'excèdera pas vingt-cinq piastres, et toutes actions pour le recouvrement de dimes ou d'arrérages de dimes, les poursuites pour le fisc. Leur jugement en matières civiles seront sans appel. L'acte municipal avec ses règlements et ses pénalités demandait la création de cette magistrature ; les deux mesures se complètent l'une l'autre.

L'Acte concernant l'enrégistrement et les livres tenus par les régistrateurs, est une mesure fort utille en raison des graves intérêts qu'elle touche. L'Acte pourvoit au remplacement des anciens registres, à l'authenticité des nouveaux livres, à la copie des plans des circonscriptions et des livres de renvoi, ainsi qu'à leur dépôt chez les régistrateurs. La recherche des titres, contrats, hypothèques deviendra ainsi plus facile et sujette à beaucoup moins d'erreurs.

Deux actes importants : *Acte pour amender l'Acte concernant le Barreau du Bas-Canada* ; *Acte concernant la profession légale en cette Province*, renouvellent la législation régissant ce corps. Le premier modifie les règlements du Barreau, prescrit la publication annuelle du tableau des avocats, exige la nomination des comités d'examen pour les candidats à l'étude de la profession, examinateurs choisis parmi les avocats ayant cinq ans de pratique, détermine le programme des cours qu'auront dû suivre les étudiants. La seconde mesure pourvoit aux conditions de l'admission des avocats des autres provinces, à la pratique, devant les cours de la Province de Québec.

L'Acte concernant les voitures pour chemins d'hiver, est une chose trop connue pour en parler. La question résolue maintenant dans quelqnes comtés date de longtemps, et le gouvernement à fait preuve de sagesse en laissant à chaque comté la faculté d'adopter la mesure lorsque l'expérience l'aura convaincu de la bonté du système.

L'Acte d'amendement aux lois concernant les bazars et les loteries, prévient les fraudes et les spéculations, en prescrivant les conditions d'autorisation, les objets susceptibles d'être mis en loterie, interdisant les lots d'argent " les débentures ou tous autres effets négociables, les loteries étrangères ainsi que la vente de leurs billets.

Afin de protéger les interêts des armateurs, maîtres de navires contre l'embauchage, de garantir également les droits et gages des matelots, en accordant à ces derniers un premier privilége sur les produits de la pêche, on a adopté l'*Acte concernant l'engagement des pêcheurs et le recouvrement de leurs gages.*

L'Acte concernant les chemins de fer, lequel ne comprend pas moins de 86 clauses est une des mesures législatives les plus heureuses, car elle légifère sur une matière complexe, favorise à la fois les compagnies, leur facilite leurs opérations et garantit égale-

ment les intérêts des actionnaires, des tiers et du public. L'acte définit les pouvoirs des compagnies concernant le tracé, l'occupation des terres de la province ou des municipalités, s'occupe de la construction des gares, hangards et autres batisses, des embranchements ; réglemente le transport, les taux à payer les conditions des emprunts, l'émission des débentures les rapports entre les compagnies et les propriétaires, en ce qui concerne l'expropriation, l'arbitrage, la construction des ponts et chemins des clotures ; aussi des assemblées des actionnaires, des versements, du dividende, et pourvoit à la constitution d'un comité des chemins de fer, dont les membres doivent être pris dans le *Conseil exécutif.*

L'*Acte de subvention des chemins à lisses de colonisation* complète le précédent et assure aux Cies. des avantages tels, que depuis l'adoption de cette loi, pas moins de douze compagnies se sont formées, soit pour établir des lignes nouvelles, soit pour construire des embranchements qui porteront l'activité et le mouvement, dans des zônes jusqu'ici délaissées ou moins favorisées que d'aùtres. Voici la liste de ces chemins de fer projetés, dont un en opération, celui de Québec à Gosford, deux en voie d'exécution, ceux de Kenebec à Levis, de Drummoud et d'Arthabaska : Chemin de la vallée de Massawippi ; chemin de jonction de St. Jean et Clarenceville ; chemin de Sherbrooke, des townships de l'Est et Kennebec, chemin de jonction de Missisquoi ; chemin de Stanstead, Shefford et Chambly ; chemin de la Rive Nord et du St. Maurice ; chemin de la vallée de Missisquoi et de la Rivière Noire ; chemin de colonisation du Nord de Montréal ; chemin de Gosford au lac St. Jean.

En ce qui concerne les améliorations des voies intérieures, on a la compagnie de la rivière Maganicippi, au capital de $40.000 ; la compagnie des Bois et des terres du St. Maurice, pour le commerce de bois de charpente, de construction, établissement de moulins, dont le capital est de $600,000 ; la compagnie des rivières St. François et Yamaska, pour creusement, drainage et déplacement des battures des dites rivières, au capital de $100,000

On a aussi incorporé une foule d'associations nouvelles dont le dénombrement demanderait un volume.

Le travail de cette deuxième session ne comprend pas moins de 96 bills adoptés entre le 20 Janvier et le 5 Avril inclus.

SESSION 1870.

L'Acte Parlementaire de Québec, est la reproduction de l'acte de la session précédente, moins certaines immunités réservées par la constitution au parlement fédéral seul. Cette dernière mesure définit les attributions de la Législature, lui confère le pouvoir d'assigner des témoins, et détermine les délits que l'une et l'autre Chambre pourront juger. Elle proclame la liberté de la parole, précise les cas où l'arrestation des membres ne pourra s'opérer, ainsi que le temps d'exemption de leurs services comme jurés ; l'acte pourvoit aussi à la protection des personnes employées à la publication des papiers parlementaires, et déclare légale la production des copies imprimées des journaux ou autres documents des chambres,

L'Acte pour amender l'acte concernant le département de l'agriculture et des travaux publics.—Certaines modifications ont été apportées à la mesure adoptée à la précédente session. Cela comprend deux amendements et deux dispositions entièrement nouvelles ; l'une faisant défense de passer aucune barrière sans payer les péages ; l'autre déférant au Procureur Général toutes les poursuites à faire, découlant de contestations relatives à l'éxécution des travaux publics.

L'Acte pour dispenser de l'usage du parchemin pour les documents publics, fait cesser des embarras et des inconvénients nombreux et journaliers, résultant de la mauvaise qualité du parchemin qu'on employait afin de se conformer à la loi.

Acte pour amender la loi relative à la constitution de la Cour supérieure.—La Législature de Québec ayant demandé la nomination d'un nouveau juge, afin d'expédier plus promptement les affaires et les causes accumulées à Montréal, sa Majesté a bien

voulu modifier la constitution de la Cour Supérieure, laquelle comprenant jusqu'ici un juge en chef et dix-huit juges puisnés aura dorénavant un juge en chef et dix-neuf juges puisnés.

Acte pour permettre de fixer les termes de la Cour du Banc de la Reine par proclamation.—Son titre dit l'effet et le but du bill. Les termes qui avaient lieu autrefois à des époques fixes, se tiendront désormais suivant la volonté du Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

L'Acte pour amender l'acte concernant les magistrats de district en cette province.—Le gouvernement fédéral ayant pris ombrage de certaines dispositions de l'acte primitif concernant la juridiction criminelle, disposition que nous avons omise à dessein dans l'analyse que nous en avons faite, ainsi que le jugement en dernier ressort qu'accordait aux magistrats, la première mesure, on a dû abolir les articles 9, 11, 12, de la loi adoptée en 1869.

Acte pour pourvoir à la nomination de juges de paix ayant une juridiction plus étendue.—Par cette loi le Lieutenant-Gouverneur aura le droit de nommer des juges de paix dont la juridiction, non plus bornée à tel ou tel lieu, s'étendra dans toute la province, et cela sans qu'ils soient obligés, de posséder des propriétés ou de résider dans cette province.

L'acte pour amender la loi concernant les jurés en matière civile et la qualification des jurés dans le comté de Gaspé, ajoute une nouvelle liste de personnes à celles déjà exemptées par l'article 360 du code de procédure civile. Pour le comté de Gaspé la qualification requise n'est point celle fixée pour les autres parties de la Province. Ainsi une valeur totale cotisée d'au-dessus de mille piastres s'ils sont propriétaires ou une valeur annuelle cotisée d'au-dessus de cent piastres, sera nécessaire pour être grand juré. Pour être petits jurés les propriétaires devront avoir une valeur annuelle cotisée d'au moins quatre cents piastres, mais n'allant pas au delà de mille ; et s'ils sont locataires ou occupants une valeur d'au moins quarante piastres, mais ne dépassant pas cent piastres.

Les personnes exemptées comprennent les membres du Conseil Privé, les sénateurs, les députés aux Communes et les employés du gouvernement du Canada, les membres de la Législature de Québec, et les employés des chambres ou du gouvernement de Québec, les officiers, sous-officiers de la milice active, les régistrateurs. L'acte autorise aussi une cour civile ou criminelle à exempter tous les membres d'une société commerciale, à l'exception d'un seul.

L'acte concernant les devoirs de certaines charges judiciaires dans les cas de vacances, remédie à un fâcheux contre-temps, en autorisant un député nommé par un shérif, protonotaire ou greffier de la Cour de Circuit, à remplir la charge en cas de décès, suspension ou démission de son chef. Cette faculté de remplir d'office un poste dont la vacance retardait les procédés commencés, met un terme à de sérieux retards.

L'Acte pour faciliter la reprise des terres abandonnées en certains cas, fait cesser les inconvénients résultant du départ de certains acquéreurs, qui n'avaient point effectué le paiement complet de terres vendues. Avec cette loi, par une simple requête au juge, le vendeur, prouvant que l'acquéreur a abandonné la terre durant deux années, pourra rentrer en possession.

L'Acte pour faciliter les enquêtes dans les causes civiles, supprime la longueur fâcheuse de ces sortes de procédés, en statuant que les enquêtes, pourront, avec le consentement des parties ou de leurs avocats, se faire en quelque endroit que ce soit, durant chaque jour juridique, pendant ou hors des termes, et qu'elles pourront être assermentées par un Commissaire de la Cour Supérieure.

L'Acte des maîtres et des serviteurs, donne aux maîtres par des dispositions pénales, la facilité de faire remplir leurs engagements aux hommes engagés pour la culture, le service de la maison, ou les travaux des chantiers de bois.

L'Acte pour amender la vente des terres par les municipalités, détermine d'une manière précise le délai pour intenter une action en dommages, contre une municipalité, à raison de l'illégalité de la vente. Ce délai a été fixé à deux ans.

L'Acte pour établir un système général de police en cette province, constitue toute une organisation, dont l'expérience et l'avenir pourront seuls montrer l'efficacité. La mesure pourvoit à la formation d'un corps de police spécial relevant du Lieutenant-Gouverneur en Conseil. L'acte détermine le nombre des officiers, des constables, leur armement, la

discipline, la solde, les dépenses du corps, les contributions des municipalités, lorsque la police sera cantonnée chez elle. La nouvelle loi prescrit les devoirs de ce corps en cas d'émeute, de sédition, ainsi que les fonctions des constables auprès des cours et tribunaux durant leurs audiences. Cette mesure va au devant de certains besoins qui, pour n'être pas vivement sentis aujourd'hui, augmentent chaque jour ; et c'est pour répondre à ces nécessités de l'avenir, que la prévoyance de la législature a adopté la loi

L'Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la guérison des ivrognes d'habitude, a pour objet de prévenir les ruines, les torts graves causés aux familles, à la société, aux sujets eux-mêmes, par les déplorables habitudes de l'ivrognerie. L'Acte donne à un juge le pouvoir, sur requête d'un parent ou d'un ami, de nommer un curateur. L'assemblée du conseil de famille devra attester les faits sous serment. Le requérant ne pourra faire partie du conseil. Toute personne donnant à boire à un interdit encourt une pénalité.

L'Acte pour amender et refondre les actes concernant le notariat, est une des mesures qui avait été conçue dans le meilleur esprit et le plus soigneusement élaborée. Il s'agissait d'élever la dignité d'une profession dont l'accès facile avait engendré une sorte de décadence. Ce but, qu'assurent les dispositions concernant la formation d'une seule chambre des notaires pour la province, les examens exigés des candidats, a été atteint. On peut même dire que c'est la seule clause importante qui soit restée du bill primitif. Et, cependant, en déterminant le nombre des notaires d'après la population, c'était pour ainsi dire, assurer une clientelle sûre à ces officiers publics et mettre fin, en des matières sérieuses et délicates, à une concurrence préjudiciable aux deux parties. La routine, les préjugés, des craintes puériles, ont empêché l'adoption des clauses les plus propres à faire bénificier le notariat. Malgré cela le principe de la loi, l'élévation du niveau des études, a été maintenu. Nous ne rappellerons point ici les dispositions d'un bill concernant une classe d'hommes au courant par état de toutes les œuvres législatives.

Nous mentionnerons seulement, qu'en vertu du nouvel acte, les notaires ne peuvent plus désormais exercer les fonctions de greffiers de cour ni de régistrateurs.

L'Acte pour amender l'acte des mines d'or, autorise toute personne moyennant le paiement d'une indemnité et avis donné au commissaire des terres, d'ouvrir un passage, canal ou tunnel sur telle propriété privée ; à condition bien entendu d'évaluation des dommages par des arbitres et paiement des dites propriétés telles qu'estimées.

L'Acte pour protéger les manufactures de fromage et de beurre dans cette province, renferme des dispositions pénales de nature à prévenir et empêcher les fraudes qui, dans la fabrication du beurre ou du fromage, échappaient à la loi. Une amende de cinquante piastres, dont moitié au trésorier de la municipalité où l'offense aura été commise et moitié au dénonciateur, assure par là même une surveillance rigoureuse de la part du public. Tout produit avarié, par suite de la négligence ou de la malpropreté des instruments propres à la fabrication, entraînera la même amende qu'une falsification, ou l'enlèvement de la crême du lait.

L'Acte pour pourvoir à la formation de Compagnies pour l'empierrement des chemins, accorde aux habitants des districts ruraux les moyens de construire des chemins, d'améliorer ainsi les conditions d'une localité, en rendant les communications plus faciles, les transports moins coûteux etc. De par cette loi, tous propriétaires, possédant en valeur les deux tiers des terres obligées à l'entretien des deux tiers d'un chemin ou partie de chemin, pourront en se conformant à de certaines formalités, obtenir une charte d'incorporation pour empierrer tel chemin ou partie de chemin. Lorsque le chemin sera situé dans plusieurs municipalités, celles-ci devront représenter chacune la proportion des deux tiers exigés par les particuliers. Les tuteurs, curateurs, etc., pourront former partie de la compagnie. Cet acte fort important contient des clauses détaillées, sur les pouvoirs des compagnies et leurs obligations, ainsi que celles des propriétaires bordant le chemin, le taux des péages, l'émission des débentures, les prêts des municipalités aux compagnies, et tous les réglements à l'usage de ces dernières.

L'Acte pour la protection des forêts contre les incendies, commence une législation nécessaire à la conservation d'une des plus grandes ressources du pays. La clause défendant d'allumer un feu ou de brûler aucun arbre à une distance de moins d'un mille d'une forêt, si elle est strictement observée, préviendra sans doute le retour de ces conflagrations dont nous avons été témoins ces années dernières. L'obligation,

imposée aux personnes faisant des défrichements, ou fabriquant de la potasse, du goudron, de la perlasse, du charbon, de nettoyer les lieux de leurs travaux, d'en enlever les broussailles, le menu bois, dans un rayon de vingt-cinq pieds, d'éteindre leur feux avant de quitter l'endroit, sous peine d'une amende de deux à quatre-vingts piastres, constituent une réglementation prévoyante et judicieuse. Toute personne digne de foi, ajoute l'acte, pourra porter témoignage pour faire condamner le délinquant.

L'Acte pour amender la charte d'incorporation de Québec, comprend 46 clauses, règlementant des matières capitales: les élections municipales, le cens électoral, les listes, la nomination des candidats, le fonds consolidé, etc.....

Parmi les autres mesures d'importance moindre, nous trouvons une foule de chartes d'incorporation accordées aux compagnies ou sociétés suivantes: *The Quebec, New-York and Boston Lumber Company*, au capital de $600,000 pour le commerce de bois de construction et établissement de scieries; *Société St. André de Québec; Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal; Association de Secours Mutuel Irlandaise Catholique de Montréal; Société de l'Union St. Pierre de Montréal; Club Montarville de Longueuil; Union St. Joseph de Farnham; Société de St. Jean-Baptiste de St. Romuald de Farnham; Union St. Joseph de St. Paul d'Aylmer.*—En outre de nombreux actes de divisions de municipalités, d'actes amendant d'autres lois. Ce qui, dans une période comprise entre le 22 novembre 1869 et le 1er février 1870 donne un total de soixante et un bills, discutés et adoptés.

SESSION 1871.

L'Acte pour prolonger le temps pendant lequel une subvention pourra être accordée aux sociétés de colonisation, prolonge d'une année le délai fixé par la loi adoptée à la deuxième session de la Législature; et pourvoit aux secours à donner aux sociétés constituées d'après les règlements établis.

L'Acte pour encourager l'introduction et l'établissement de nouvelles manufactures en cette Province, donne des avantages assez sérieux à toute compagnie qui désirera s'établir dans le pays; car, par cet acte, les municipalités sont autorisées à dispenser de toutes taxes et impôts durant une période de dix ans, toute société commerciale incorporée, les meubles, les bâtisses, les engins ainsi que les objets fabriqués, les moulins à farine, les distilleries, les usines à gaz, sont exceptées de ces dispositions, lesquelles ne s'appliquent point non plus aux villes de Montréal, Québec et Sherbrooke.

L'Acte concernant les régistres de l'Etat Civil dans une certaine partie du district du Saguenay, et l'érection civiles de certaines paroisses, a pourvu à l'érection civile de huit paroisses, érections qui, vu la distance entre ces localités et la ville de Québec, avait été faite sans la participation des commissaires du diocèse. Par cet acte on a validé les registres de l'état civil tels que tenus avant 1872. La signature des prêtres et missionnaires faisant, qu'à partir de 1872, les registres seront soumis à la loi commune.

L'Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la Compagnie du chemin de fer de la rive Nord et de la Navigation et des terres du St. Maurice, permet à l'entreprise de se constituer de nouveau et de mener à bonne fin une opération qui ouvrira de vastes territoires et reliera entre elles les nombreuses localités échelonées sur la rive Nord du St. Laurent. Chacun sait, qu'avec les termes de la première charte le délai fixé pour son abrogation expirait le 1er janvier 1872; ce délai vient d'être prolongé jusqu'au 1er mai 1871. La compagnie nouvelle a obtenu par l'acte mentionné deux millions d'acres de terres, ainsi que le privilège d'émettre des débentures au chiffre de $6,000,000, outre le capital autorisé. Le bureau de direction comprendra douze directeurs, dont quatre nommés par le Lieutenant Gouverneur, et huit par les actionnaires. La largeur de la voie a été fixée à 4 pieds 8 pouces, pas moindre, et la ville de Québec a pris des actions au montant d'un million de piastres. Inutile d'insister sur les avantages d'un chemin de fer semblable; chacun peut facilement se les imaginer.

L'Acte pour amender les dispositions de l'Acte d'incorporation de la Cité de St.

Hyacinthe, comprend 199 classes, qui statuent sur presque toutes les matières municipales; c'est, on peut dire, une constitution entièrement nouvelle que la législature dût adopter pour l'administration de la ville de St. Hyacinthe.

L'Acte pour incorporer l'Association pharmaceutique de la Province de Québec, autorise la formation d'une Association fort utile et qui manquait au pays. Le Conseil de cette Association s'occupera de délivrer des diplômes, après examens, et fera naître ainsi, dans cette indispensable profession, une émulation et des lumières qui ne pourront que bénéficier au public, en honorant les membres.

L'Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin de Fer de la Vallée de Missisquoi et de la Rivière Noire, promouvoit, à l'aide de l'allocation affectée à ces chemins, les intérêts d'une partie de la Province. Ce chemin partira de Mansonville, comté de Brome, jusqu'à un endroit près de la station de Durham ou de Richmond, où il se reliera au Grand Tronc et traversera les comtés de Brome, Shefford et Richmond. Le capital de la Compagnie est d'un million de piastres.

L'Acte pour incorporer le Protestant Infant's Home, de Montréal, crée un nouvel asile, une autre institution charitable pour les jeunes enfants privés de leurs protecteurs naturels, par mort, abandon ou autrement. Par cet acte les directrices pourront placer les enfants en nourice et les filles en apprentissage.

L'Acte pour incorporer la Compagnie des pouvoirs d'eau de Sherbrooke, autorise la compagnie à construire, ériger des ateliers et fabriques, à les louer ou donner à bail, établir des manufactures, etc., ainsi qu'à construire des chemins de fer à rails plats. Le capital fixé est de cent mille piastres.

L'Acte pour incorporer la Société Bienveillante de Notre-Dame de Bonsecours à Montréal, permet d'aider, de secourir ceux qui en font partie, dans le cas de maladie, et assure des secours et autres avantages aux veuves et aux enfants des membres décédés. Elle ne pourra avoir un fonds moindre de onze mille piastres.

L'Acte pour donner de nouveaux pouvoirs à la Compagnie du chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal et pour d'autres fins, accorde certains privilèges spéciaux à la Compagnie dont le capital sera de dix millions de piastres, avec pouvoir de continuer sa ligne depuis Grenville jusqu'à la Rivière Creuse sur la Rivière Ottawa dans la province de Québec. Il y aura onze directeurs: elle pourra émettre des débentures portant hypothèque générale sur les terres accordées.

L'Acte pour incorporer l'Institut Médical de Montréal, donne le pouvoir à l'établissement d'acquérir jusqu'à une valeur annuelle de six mille piastres, non compris la bibliothèque, les instruments, le local et les objets d'art ou autres composant son musée, afin que l'Institut puisse se livrer à l'étude de la médecine de la chirurgie, régulariser ses travaux, étudier et discuter en commun des sujets scientifiques.

L'Acte pour autoriser la Compagnie du chemin à lisses de Québec à Gesford à prolonger sa ligne jusqu'au lac St. Jean, autorise la dite compagnie à porter son capital à cent vingt mille piastres, la ligne devant être achevée le 31 décembre 1876.

L'Acte pour amender et étendre les lois concernant l'éducation en cette province, pourvoit à ce que la ville de Montréal, au lieu de payer une somme triple de l'allocation gouvernementale, donne une somme égale à un dixième de centin dans la piastre, sur la valeur totale de la propriété foncière, imposable pour les fins des dites écoles, dans la dite cité. Pour l'achat et la construction de maisons d'écoles, l'acte exige que les commissaires ne mettent à part une somme n'excédant pas 8,000 piastres par année. Il porte aussi une pénalité de 25 piastres contre les pères de famille qui refuseront au secrétaire trésorier les renseignements demandés pour le recensement des enfants, tel que prescrit.

L'Acte pour autoriser le Conseil de la cité de Montréal à passer des règlements pour empêcher les propriétaires et autres de louer leurs maisons, ou de les faire occuper pour objets de prostitution, prononce une amende n'excédant pas deux cents piastres ou un emprisonnement n'excédant pas six mois contre ceux qui louent ou laissent sciemment louer leurs maisons pour de telles fins.

L'Acte pour amender les actes d'amendement des mines d'or de 1868 *et* 1870, constitue une véritable révolution, car l'acte concède maintenant le droit d'exploiter, au porteur de lettres patentes précédemment émises.

L'Acte concernant le défrichement des terres et la protection des forêts contre les incendies, est une reproduction plus sévère et plus détaillée des dispositions de l'acte

pour la protection des forêts, passé à la précédente session. Ce dernier fixe les époques de l'année durant lesquelles le feu peut être mis dans les bois, et repartit la moitié de l'amende prononcée contre les delinquants au dénonciateur. Tout juge de paix, témoin d'une infraction, pourra infliger la pénalité sans autre preuve, et tout arpenteur juré, tout agent, tout employé du département des terres de la couronne, tout garde-chasse employé par le département des terres, sera *ex-officio* juge de paix.

Les actes d'incorporation de la *Compagnie de la pêche aux marsouins de la Rivière-Ouelle ; du Séminaire de St. Germain de Rimouski ; de la navigation de Laprairie ; des mines de Huntingdon pour un chemin à lisses ; le chemin de fer de jonction de St. Jean à Clarenceville ; pour étendre les limites de la municipalité du village de St. Jérome dans le district de Terrebonue*, sont au nombre de ceux passés dans cette quatrième et dernière session, laquelle entre le 3 novembre et le 24 décembre a discuté et adopté 67 bills.

Estimés.

Les Estimés financiers de la province montrent, pour chacune des années écoulées, une diminution assez sensible, si ce n'est ceux de 1869, qui, vu l'aide accordée si libéralement aux chemins de colonisation, aux chemins de fer, aux sociétés de colonisation, ont sur les autres un excédant qu'il fallait absolument prélever afin de créer de nouvelles sources de revenus pour l'avenir.

TABLEAU DES ESTIMÉS.

Année 1868	$2,097,717,11
" 1869	$2,418,822,38
" 1870	$1,891,171,46
" 1871	$1,841,031,00

Dans cette revue sommaire des mesures législatives, le lecteur aura pu se convaincre, par la seule lecture des bills principaux que nous n'avons fait qu'esquisser combien la législature a travaillé. On ne peut non plus refuser aux membres du Conseil Exécutif la juste part d'éloges qui leur revient pour la rédaction et l'introduction des principales mesures qui ont assis et constitué les bases de notre gouvernement local. L'organisation des départements est leur œuvre, et les dispositions de ces lois, bien qu'amendées au fur et à mesure des besoins nouveaux, resteront comme la trame de la législation à venir, tant le soin, l'intelligence et l'impartialité ont présidé à la lettre et à l'esprit.

La situation financière ne sera définitivement assise que lorsque le reglement de notre dette sera effectué. Nous devons nous féliciter de l'attitude énergique que le Cabinet provincial a cru devoir prendre dans la question de l'arbitrage. Revendiquer ainsi ses droits, c'est les faire reconnaitre. Si la province d'Ontario a pû réaliser, durant ces quatre années d'administration, d'assez notables économies, il ne faut point oublier que les conditions entre elle et Québec sont différentes. Ontario est la seule des provinces qui n'ait point de Conseil Législatif.

En outre la construction et l'entretien des prisons, des cours de districts, de comtés, demeurent aux frais des localites, tandis qu'à Québec ces charges incombent au gouvernement.

Ontario reçoit aussi un subside fédéral plus élevé que Québec, et, dans notre province, il faut ajouter à nos dépenses les frais exigés pour la traduction et l'impression des documents dans les deux langues; ce qui nécessite un plus grand nombre d'employés, et des depenses doubles. En tenant compte de ces différences, la province de Québec n'a rien à envier à sa voisine.

Si par ce travail, nous avons pû montrer l'importance de nos Législatures locales, faire concevoir à chacun que le niveau de la représentation doit s'élever sans cesse afin de se maintenir à la hauteur de son œuvre, nous aurons rempli notre but.

Puisse-t-on ne l'oublier jamais : Quel que soit le rôle que l'avenir nous réserve, quelque constitution politique que nous ayons, nos législatures locales restant debout, nous serons toujours maitres chez nous. Et, dans ce cas, le plus sûr moyen de gouverner comme le plus aisé et le plus digne, c'est de faire estimer et respecter le pouvoir.

FIN.

CE

CSP.

a39003 012011903b